



Eldorado Gold Corporation
Notice annuelle
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Datée du 28 mars 2024

ELD (TSX)

EGO (NYSE)

Présentation de la présente notice annuelle

Dans la présente notice annuelle, les renvois à « nous », « notre », « Eldorado » et la « Société » s'entend d'Eldorado Gold Corporation et de ses filiales. Les renvois à Eldorado Gold s'entendent d'Eldorado Gold Corporation. Les renvois au présent exercice s'entendent de l'exercice 2023.

Les autres termes techniques et autres termes définis figurent dans notre Glossaire à la page [146](#).

Sauf indication contraire, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars américains.

Sauf indication contraire, les renseignements fournis dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 31 décembre 2023. Nous dressons les états financiers mentionnés dans la présente notice annuelle conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales, et déposons la notice annuelle auprès des autorités compétentes en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. Les renseignements qui figurent sur notre site Web ne font pas partie de la présente notice annuelle et ne sont pas intégrés par renvoi aux présentes. Les dépôts effectués sur SEDAR+ ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont intégrés par renvoi, sauf disposition contraire expresse aux présentes. Il est entendu que le rapport sur les changements climatiques et les émissions de GES d'Eldorado, son communiqué de presse du 22 février 2024 ainsi que le rapport technique de Kışladağ, le rapport technique d'Efemçukuru, le rapport technique d'Olympias, le rapport technique de Skouries et le rapport technique de Lamaque ne sont pas intégrés par renvoi aux présentes et sont expressément exclus des présentes.

Vous pouvez trouver de plus amples renseignements concernant Eldorado Gold, y compris des renseignements sur la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de nos titres et les titres autorisés aux fins d'émission aux termes des régimes de rémunération à base de titres (tels que, notamment, notre régime incitatif d'options d'achat d'actions et notre régime d'unités d'actions liées au rendement), dans notre plus récente circulaire de sollicitation de procurations déposée sur SEDAR+ (www.sedarplus.com) sous la dénomination Eldorado Gold Corporation. Pour de plus amples renseignements financiers, se reporter à nos résultats financiers consolidés audités et notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Vous pouvez consulter ces documents et des renseignements complémentaires sur la Société sur SEDAR+ (www.sedarplus.com) sous notre appellation, sur EDGAR (www.sec.gov) ou vous pouvez en obtenir une copie en nous écrivant à l'adresse suivante :

Eldorado Gold Corporation
Secrétaire général
11th Floor, 550 Burrard Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5

Table des matières

Information prospective et risques	1
Déclaration des réserves minérales et des ressources minérales	5
Renseignements sur Eldorado	6
Terrains au 28 mars 2024	6
Eldorado Gold Corporation	6
Filiales	7
Moments clés de notre histoire récente	8
2021	8
2022	9
2023 et 2024 à ce jour	10
Au sujet de notre entreprise	12
Un aperçu de nos activités.....	12
Production et coûts	15
Façon dont nous calculons nos coûts.....	16
Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	18
Notre main-d'œuvre	21
Terrains importants.....	21
Kışladağ	21
Efemçukuru	29
Olympias	38
Skouries	48
Lamaque	63
Autres mines et projets en exploitation.....	74
Réserves minérales et ressources minérales	75
Tableaux des réserves minérales et des ressources minérales de 2023	75
Facteurs de risque	80
Information à l'intention des investisseurs.....	123
Structure de notre entreprise	123
Structure du capital d'Eldorado Gold	123
Gouvernance	130
Mandat du comité d'audit.....	139
Glossaire	146

Information prospective et risques

Certaines déclarations et certaines informations qui figurent dans la présente notice annuelle sont des déclarations ou des informations prospectives au sens de forward-looking statement et de forward-looking information de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. En règle générale, bien que ce ne soit pas toujours le cas, on peut reconnaître les déclarations prospectives et les informations prospectives à l'utilisation d'expressions telles que « anticipe », « croit », « budgétise », « continue », « engagement », « avoir confiance », « estime », « s'attend à », « projette », « prévoit », « futur », « objectif », « orientations », « a l'intention de », « occasions », « perspectives », « planifie », « potentiel », « projeter », « prospectif », « dates prévues », « s'efforcer de » ou « cible », ou la forme négative de ces expressions ou des variations de ces expressions, ou des déclarations à l'effet que certains actes, événements ou résultats « peuvent », « pourront », « sont susceptible » ou « pourraient » être posés, se produire ou être réalisés.

Les déclarations ou les informations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle comprennent, notamment, des déclarations ou des informations se rapportant à ce qui suit :

- Les convictions d'Eldorado Gold quant à la valeur future et au rendement pour les parties prenantes, ses priorités stratégiques, ses objectifs commerciaux et les évolutions anticipées de ses actifs;
- Les prévisions et les perspectives d'Eldorado Gold, y compris la production prévue, le calendrier de production, les prévisions en matière de coûts, les dépenses d'investissement de maintien et de croissance, les prévisions en matière de récupération de minerai par flottation, par lixiviation au carbone puis au carbone actif, et par lixiviation en tas (en tonnes et en teneur prévue);
- Nos activités du projet Kışladağ, notamment : les tonnes de minerai attendus de la lixiviation en tas et la production résultant de l'optimisation du cylindre broyeur et de l'agglomération du minerai fin dans l'usine dans le circuit d'agglomération de l'usine qui a été installé en 2023, l'attente de la construction et de la mise en service de l'usine ADR nord (telle que définie dans les présentes) en 2024, et l'attente selon laquelle le terril nord (tel que défini dans les présentes) fournira une capacité suffisante pour stocker les déblais que la Société prévoit de générer sur la base du plan minier actuel;
- Nos activités du projet Efemçukuru, notamment : les plans pour une installation de stockage des roches de la mine nord, la mise en valeur et l'infrastructure pour l'expansion vers les systèmes filoniens de Kokaripinar et Bati et la gestion anticipée de l'eau du site;
- Nos opérations à Olympias, notamment : l'expansion prévue à 650 ktpa de minerai et le calendrier et les activités spécifiques pour atteindre cette capacité de production, la capacité à répondre aux exigences futures de remblai, l'extension prévue de la deuxième rampe et le développement de la troisième rampe, la mise en service d'un atelier de maintenance souterrain et les attentes de la Société en matière de gain de temps, et la mesure dans laquelle l'atelier existant et le stockage de carburant à Olympias, ainsi que la production d'énergie supplémentaire prévue, seront suffisants pour soutenir les augmentations de la production future;
- Notre projet Skouries (tel que défini dans le présent document), notamment : les déclarations concernant la construction et la mise en valeur du projet Skouries, les méthodes de récupération prévues et les estimations des coûts d'investissement;
- Notre complexe Lamaque (tel que défini dans le présent document), notamment : les plans d'extraction et de traitement du minerai, les forages de conversion et d'expansion des ressources prévus au gisement d'Ormaque, les dépenses d'investissement prévues pour le traitement des résidus et les camions souterrains électriques, les programmes d'exploration prévus et la conformité du site avec les normes de l'initiative Vers le développement minier durable (« VDMD »), et la nécessité d'un nouvel équipement minier surbaissé dans le cadre de l'exploitation minière proposée pour le gisement d'Ormaque;
- la stratégie et les attentes d'Eldorado Gold en ce qui concerne les avoirs en devises, les couvertures de change et l'inflation;
- les pratiques de la Société en matière de développement durable en général, sa conformité au système de gestion intégrée en matière de durabilité (« SGID »), les audits prévus pour Kışladağ et Efemçukuru en 2024 et d'autres évaluations de la durabilité qui devraient être effectuées en 2025;
- le dépôt d'un nouveau rapport en vertu de la Loi sur l'esclavage moderne (définie aux présentes);
- l'ajout à venir d'équipement primaire à notre parc de véhicules, y compris des jumbos, des boulonneuses, des camions et des chargeurs;

- les impacts économiques et sociaux anticipés de nos projets, y compris les bénéfices attendus des mines de Kassandra (telles que définies ci-après) pour la préfecture de Chalcidique;
- La poursuite par la Société d'améliorations opérationnelles sur ses installations de résidus, visant à en réduire le profil de risque;
- la stratégie de la Société à l'égard des études d'impact sur les droits de la personne visant ses activités en Grèce et en Türkiye, y compris le moment où seront réalisées ces études;
- les intentions de la Société à l'égard de sa réponse aux questionnaires du Carbon Disclosure Project sur les changements climatiques et sur l'eau, y compris le moment et la fréquence de la soumission de ces questionnaires;
- la stratégie de la Société à l'égard des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne;
- les données économiques favorables pour les plans de lixiviation en tas de la Société et la possibilité de prolonger la durée de vie des mines aux projets d'Eldorado;
- les ventes du projet Olympias (« Olympias » ou le « projet Olympias »), y compris l'imposition, sur ces ventes, de la taxe à la valeur ajoutée;
- les modifications futures des lois et des taux d'imposition;
- l'intervention déposée par Hellas Gold (définie ci-après) relativement à une contestation de l'analyse d'impact environnemental relative aux mines Kassandra et l'audience à venir s'y rapportant;
- la stratégie de la Société à l'égard des mines Kassandra, y compris les résultats qui devraient en découler;
- la vente éventuelle de l'un ou l'autre de nos actifs non essentiels, y compris le projet Certej;
- les dépenses en immobilisations et dépenses d'exploration prévues;
- la conversion des ressources minérales en réserves minérales;
- Les attentes d'Eldorado Gold en ce qui a trait à sa performance opérationnelle et financière future, y compris ses attentes en matière de production de flux de trésorerie disponibles, les coûts directs estimatifs, les récupérations métallurgiques prévues et les perspectives quant au cours de l'or (et de ses sous-produits);
- l'amélioration de la teneur et de la qualité des concentrés;
- les intentions et les attentes concernant les mesures et les ratios financiers non conformes aux IFRS;
- les perspectives quant au prix de l'or et au marché mondial des concentrés;
- les cibles, les intentions et les attentes d'Eldorado en ce qui concerne l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, y compris le calendrier qui s'y rapporte et les activités connexes;
- la stratégie, les plans et les cibles d'Eldorado, y compris ses plans et priorités relatifs aux activités envisagées de prospection, de mise en valeur, de construction, d'obtention de permis et d'exploitation et le calendrier et les échéanciers s'y rapportant;
- la mise en candidature des administrateurs de la Société en 2024;
- les facteurs de risque touchant nos activités; et
- les résultats des litiges et des processus d'arbitrage.

Les déclarations ou les informations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses que la direction juge raisonnables; toutefois, si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats, activités, rendements et réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les déclarations ou les informations prospectives. Il s'agit notamment d'hypothèses concernant : le calendrier, le coût et les résultats de nos activités de construction et de mise en valeur, d'amélioration et d'exploration; les cours futurs de l'or et des autres matières premières; les taux de change; les valeurs, les coûts, les dépenses et les besoins en fonds de roulement prévus; la production et les récupérations métallurgiques; les réserves et les ressources minérales; notre capacité à libérer le potentiel de notre portefeuille de sites d'exploration et d'exploitation; notre capacité à faire face aux incidences négatives du changement climatique et des conditions météorologiques défavorables (y compris l'augmentation des précipitations à Kışladağ); la cohérence de l'agglomération et notre capacité à l'optimiser à l'avenir; le coût des consommables essentiels (y compris le carburant, les explosifs, le ciment et le cyanure) et le degré d'utilisation de ces consommables; l'impact et l'efficacité des initiatives de productivité; le temps et le coût nécessaires pour les remises en état prévues des équipements; les teneurs prévues des sous-produits; l'utilisation et l'impact ou l'efficacité des dépenses d'investissement de croissance; l'impact des acquisitions, des cessions, des suspensions ou des retards sur nos activités; les capitaux de maintien nécessaires pour divers projets; et le climat géopolitique, économique, juridique et d'autorisation dans lequel nous opérons (y compris les récentes perturbations des opérations de transport maritime dans la mer Rouge et tout retard de transport maritime connexe, les augmentations des prix du transport maritime ou les impacts sur le marché mondial de l'énergie).

En ce qui concerne le projet Skouries, nous avons formulé des hypothèses supplémentaires concernant notamment : les taux d'inflation, la productivité de la main-d'œuvre, les taux et les heures prévues, la portée et le calendrier liés à l'attribution des contrats clés et leur approbation, la portée prévue des cadres de gestion de projet, notre capacité à continuer à exécuter nos plans relatifs à Skouries selon le calendrier existant du projet et conformément à la portée prévue actuelle du projet (y compris nos progrès prévus concernant l'installation de gestion intégrée des déchets d'extraction (« IGIDE ») et les deux chantiers d'essai); l'expédition en temps opportun des éléments importants ou critiques (comme les profilés des plaques du filtre-presse); notre capacité à continuer à faire financer notre projet et à respecter toutes les clauses restrictives et tous les engagements contractuels y afférents; notre capacité à obtenir et à conserver toutes les approbations et tous les permis requis, à la fois globalement et en temps opportun; l'absence de nouvelles recherches archéologiques nécessaires, les cours futurs de l'or, du cuivre et d'autres matières premières; et l'engagement de la communauté au sens large et le climat social en ce qui concerne le projet Skouries.

De plus, sauf indication contraire, Eldorado a présumé le maintien de ses activités existantes dans un contexte pratiquement identique à celui qui prévalait à la date de la présente notice annuelle. Même si les hypothèses et les attentes décrites dans ces déclarations ou cette information nous paraissent raisonnables, il ne peut être garanti que les déclarations ou les informations prospectives nous donneront raison. De nombreuses hypothèses revêtent un caractère hautement incertain et portent sur des facteurs indépendants de notre volonté.

Les déclarations et informations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs importants connus et inconnus par suite desquels les résultats, les activités, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux formulés dans les déclarations ou informations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs incluent notamment : les risques liés à nos activités dans des territoires étrangers (par exemple les récentes perturbations des activités d'expédition dans la mer Rouge et les retards d'expédition connexes, les hausses des prix d'expédition ou les incidences sur le marché mondial de l'énergie); les risques liés à la mise en valeur de Skouries et d'autres projets de mise en valeur; les relations avec la collectivité et l'acceptabilité sociale; les risques de liquidité et de financement; le changement climatique; le risque d'inflation; les questions environnementales; la production et la transformation; l'élimination des déchets; les conditions ou anomalies géotechniques et hydrogéologiques; la conjoncture économique mondiale; les risques de pandémie, d'épidémie, d'endémie et de toute autre menace semblable pour la santé publique; la dépendance envers un nombre limité de fonderies et d'acheteurs; la main-d'œuvre (y compris en ce qui concerne les relations entre les employés et les syndicats, la transformation en Grèce, l'inconduite de la part des employés, le personnel clé, la main-d'œuvre qualifiée, les expatriés et les sous-traitants); la dette (y compris les restrictions d'exploitation actuelles et futures, les implications d'un changement de contrôle, la capacité à s'acquitter des obligations au titre du service de la dette, les implications d'un manquement aux obligations et d'une modification des notes de crédit); la réglementation gouvernementale; la loi intitulée Sarbanes-Oxley Act (« SOX »); le risque lié aux cours des matières premières; les titres miniers ; les permis; les risques liés à la durabilité environnementale et aux pratiques en matière de gouvernance et au rendement; la présentation de l'information financière (y compris la valeur comptable de nos actifs et les modifications apportées aux normes de présentation de l'information); les organisations non gouvernementales; la corruption, les pots-de-vin et les sanctions; les systèmes de technologie de l'information et d'exploitation; les litiges et les contrats; l'estimation des réserves et des ressources minérales; les différentes normes utilisées pour établir et présenter les réserves minérales et les ressources minérales; le risque de crédit; la volatilité du cours, les fluctuations du volume et le risque de dilution à l'égard de nos actions; les actions des actionnaires activistes; la dépendance envers l'infrastructure, les marchandises et les biens non durables (y compris l'électricité et l'eau); le risque de change; le risque de taux d'intérêt; les questions fiscales; les dividendes; les obligations de remise en état et obligations à long terme; les acquisitions, y compris les risques liés à l'intégration, et les cessions; les substances réglementées; l'équipement nécessaire; la copropriété de nos terrains; la non-disponibilité de l'assurance; les conflits d'intérêts; la conformité aux lois sur la protection des renseignements personnels; les questions de réputation; la concurrence et les facteurs de risque dont il est question à la rubrique « Facteurs de risque » ci-après.

Les déclarations et les informations prospectives visent à aider le lecteur à saisir le point de vue actuel de la direction quant aux perspectives à court et à long terme de la Société et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Rien ne garantit que les déclarations et les informations prospectives se révéleront exactes,

étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces déclarations. Par conséquent, vous ne devriez pas vous fier indûment aux déclarations et aux informations prospectives figurant aux présentes. Sauf si nous y sommes tenus par la loi, nous ne prévoyons pas mettre à jour les déclarations et informations prospectives à mesure que les conditions changent.

Déclaration des réserves minérales et des ressources minérales

Il existe des différences entre les normes et les modalités utilisées pour déclarer les réserves et les ressources minérales au Canada et aux États-Unis selon la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les expressions ressource minérale, ressource minérale mesurée, ressource minérale indiquée et ressource minérale présumée sont définies par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») et dans les Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par le conseil de l'ICM (les « Normes de définitions de l'ICM »), et ces ressources doivent être divulguées conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

Ces normes diffèrent des exigences de la SEC qui s'appliquent aux sociétés déclarantes des États-Unis. Par conséquent, les renseignements que renferme la présente notice annuelle à l'égard des gisements minéraux pourraient ne pas être comparables aux renseignements semblables rendus publics par les sociétés américaines qui sont assujetties aux exigences de présentation de l'information de la SEC.

Sauf indication contraire, Simon Hille, FAusIMM, notre vice-président directeur, Services techniques et exploitation, est la « personne qualifiée » au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 »), et responsable de la préparation ou de la supervision de la préparation ou de l'approbation des renseignements scientifiques ou techniques contenus dans la présente notice annuelle pour tous nos terrains, à l'exception du Québec. En ce qui concerne nos terrains au Québec, Jessy Thelland, géo. (OGQ no 758), membre en règle de l'Ordre des Géologues du Québec, est la personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 qui est responsable de l'information scientifique et technique contenue dans la présente notice annuelle et qui a vérifié et approuvé cette information. Simon Hille et Jessy Thelland sont des employés de la Société.

Renseignements sur Eldorado

Eldorado Gold possède et exploite des mines en Türkiye, au Canada, et en Grèce. Eldorado se concentre sur la production d'or et de métaux de base tels que l'argent, le plomb et le zinc. De plus, la Société œuvre à un projet de mise en valeur du cuivre et de l'or. Ses activités touchent tous les aspects de l'industrie minière, y compris l'exploration, la découverte, l'acquisition, le financement, la mise en valeur, la production, la remise en état et l'exploitation de terrains miniers. Eldorado Gold est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») et son siège social est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Chaque unité d'exploitation est dotée d'un directeur général et fonctionne comme une unité d'entreprise décentralisée au sein de la Société. Nous assurons la direction, de façon centralisée à notre siège social à Vancouver, de l'exploration, des stratégies de fusions et d'acquisitions, du financement d'entreprise, de la planification fiscale générale, de la présentation de l'information financière consolidée, de la conformité à la réglementation, des programmes de gestion de risques liés aux prix des marchandises et aux monnaies, des relations avec les investisseurs, de l'ingénierie pour les projets d'immobilisations et des affaires générales de l'entreprise. Notre programme de gestion des risques est élaboré par les membres de la haute direction et surveillé par le conseil d'administration (le « conseil d'administration » ou le « conseil »).

Terrains au 28 mars 2024

Mines d'or en exploitation :

- Kışladağ, Türkiye (100 %)
- Efemçukuru, Türkiye (100 %)
- Lamaque, Canada (100 %)
- Olympias, Grèce (100 %)

Autres mines et projets de mise en valeur :

- Skouries, Grèce (100 %) projet de mise en valeur cuivre-or
- Stratoni, Grèce (100 %), mine d'argent-plomb-zinc, actuellement en mode de surveillance et d'entretien
- Perama Hill, Grèce (100 %), projet de mise en valeur, actuellement sous surveillance et en cours d'entretien

Kışladağ, Efemçukuru, Lamaque, Olympias et Skouries sont des terrains importants aux fins du Règlement 43-101. Dans la présente notice annuelle, l'expression « mines Cassandra » renvoie aux mines Stratoni et Olympias et à Skouries. La mine Stratoni quant à elle comprend deux gisements : le gisement Mavres Petres et le gisement Madem Lakkos, qui ont été exploités antérieurement. Dans la présente notice annuelle, le terme « complexe Lamaque » est utilisé pour désigner la mine Triangle (supérieure et inférieure), le gisement Ormaque, le gisement Parallèle, le gisement no 4 Plug et l'usine Sigma. Les termes « Skouries » et « projet Skouries » sont utilisés de façon interchangeable dans la présente notice annuelle.

Eldorado Gold Corporation

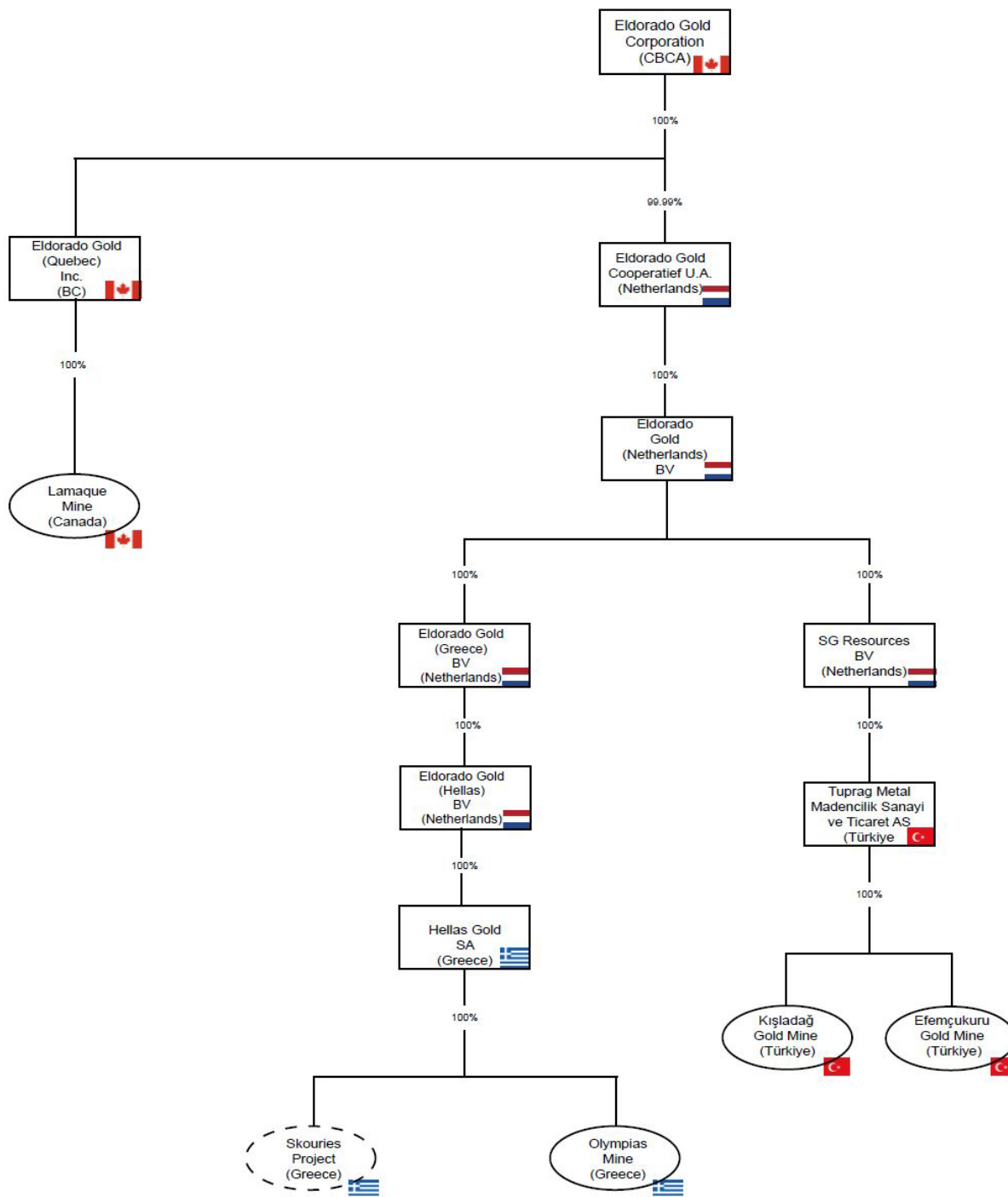
Siège social :

550 Burrard Street, 11th Floor
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5
Téléphone : 604 687-4018
Télécopieur : 604 687-4026
Site web : fr.eldoradogold.com

Bureau principal :

550 Burrard Street, Suite 2900
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3

Notre structure d'entreprise au 31 décembre 2023 est illustrée dans le graphique ci-dessous (à l'exception des filiales qui peuvent être exclues en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières).



Filiales

Nous abrégeons et appelons nos filiales de la façon suivante :

- Hellas Gold Single Member S.A. (« Hellas Gold »)
- Eldorado Gold (Québec) Inc. (« Eldorado Québec »)
- SG Resources B.V. (« SG »)
- Tüprag Metal Madencilik Sanayi ve Ticaret AŞ (« Tüprag »)

Moments clés de notre histoire récente

2021

En janvier 2021, la Société a conclu une convention d'arrangement définitive avec QMX afin d'acquérir les actions demeurant en circulation de QMX. La clôture de l'acquisition a eu lieu le 7 avril 2021, pour une contrepartie en actions de 81 M\$ CA (64 M\$) et une contrepartie au comptant de 28 M\$ CA (22 M\$).

En janvier 2021, Eldorado a lancé son SIGD, qui prévoit des normes minimales de rendement en matière de santé et de sécurité et de rendement environnemental et social dans l'ensemble de ses sites. Le SIGD s'aligne sur des normes internationales de premier plan, notamment les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable, les lignes directrices VDMD, le Code international de gestion du cyanure et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.

En janvier 2021, M. Steven Reid a été nommé président du conseil.

En février 2021, la Société a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, Hellas Gold, avait conclu une convention d'investissement modifiée (la « convention d'investissement ») avec la République hellénique afin de régir la poursuite de l'aménagement, de la construction et de l'exploitation des mines Cassandra. La convention d'investissement modifie le contrat de transfert de 2003 conclu entre Hellas Gold et la République hellénique (le « contrat de transfert ») et propose un cadre juridique et financier modernisé qui permettra la poursuite des investissements d'Eldorado dans les mines Cassandra. La convention d'investissement a subséquemment été ratifiée par la République hellénique et les modifications au contrat de transfert sont entrées en vigueur le 23 mars 2021.

En février 2021, la Société a annoncé une première estimation des ressources pour le gisement Ormaque récemment découvert dans son complexe Lamaque au Québec. Selon l'annonce initiale, les ressources minérales présumées d'Ormaque étaient de 2,6 M tonnes à une teneur de 9,5 grammes d'or par tonne, pour un total de 803 000 onces d'or contenu. Pour plus d'informations, voir « Au sujet de notre entreprise » et « Réserves minérales et ressources minérales » pour les estimations actuelles des ressources.

Le 30 mars 2021, la Société a réalisé un placement privé de 1 100 000 actions ordinaires accréditives au prix de 16,00 \$ CA par action, pour un produit de 17,6 M\$ CA (13,9 M\$). Le produit a été utilisé pour financer le projet de descenderie du Complexe Lamaque.

En avril 2021, le ministère de l'Énergie et de l'Environnement de Grèce a approuvé une modification de l'analyse d'impact environnemental des mines Cassandra autorisant l'empilage des résidus filtrés à sec au projet Skouries. La technologie de l'empilage des résidus filtrés à sec consiste à filtrer les résidus pour en retirer l'eau avant d'empiler et de compacter le matériau sec dans une zone de résidus désignée.

En juillet 2021, la Société a acquis 15 041 746 actions ordinaires de Probe Metals Inc. (« Probe ») au prix de 1,575 \$ par action ordinaire, pour un prix d'achat total de 24 M\$ CA (19 M\$). Immédiatement après l'acquisition, Eldorado détenait 11,5 % des actions ordinaires en circulation de Probe. Les actions ordinaires ont été acquises dans le cadre d'une opération privée.

En août 2021, la Société a réalisé un placement de billets de premier rang à 6,25 %, pour un montant en capital total de 500 M\$, échéant en 2029 (les « billets »). Eldorado a affecté le produit net tiré de la vente des billets aux fins suivantes :

- racheter ses billets garantis prioritaires à 9,5 % alors en circulation d'une valeur de 234 M\$ (qui venaient à échéance en 2024), avec prise d'effet le 9 septembre 2021;
 - rembourser tous les montants impayés aux termes de sa facilité de prêt à terme existante et de sa facilité de crédit renouvelable existante; et
 - payer les frais et dépenses liés à ce qui précède.
- Le produit net restant a été utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise.

En septembre 2021, la Société a fait le point sur ses programmes d'exploration, notamment :

- Au complexe Lamaque, le forage intercalaire au gisement Ormaque a confirmé la continuité de la teneur dans les lentilles minéralisées des premières ressources présumées et a permis d'étendre

plusieurs lentilles latéralement. Des trous de forage creusés pour réaliser des essais à des niveaux plus profonds ont permis d'identifier plusieurs nouvelles zones minéralisées;

- Des résultats significatifs de forage au gisement Bonnefond dans la zone du projet Bourlamaque alors récemment acquis (anciennement une zone du projet QMX) indiquaient un potentiel de croissance supplémentaire;
- à Efemçukuru, le forage à Kokarpinar s'est concentré à la fois sur le forage de conversion dans les ressources présumées et sur des essais visant la faille subsidiaire d'amortissement nord-ouest de Kokarpinar, qui n'avait pas encore été forée.

En octobre 2021, la Société a conclu une facilité de crédit garantie de premier rang modifiée et mise à jour (la « quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour »). La quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour consiste en une facilité de crédit garantie de premier rang renouvelable de 250 M\$ (la « facilité de crédit renouvelable ») assortie d'une clause accordéon permettant de majorer le crédit disponible de 100 M\$, ainsi qu'une facilité de lettre de crédit. La quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour remplaçait la facilité de crédit garantie de premier rang de 450 M\$ de mai 2019. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les billets et la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, se reporter aux pages [124](#) et [125](#).

Le 15 octobre 2021, la Société a annoncé que les activités à Stratoni seraient suspendues à la fin de 2021. La mine et l'usine sont passées en mode de surveillance et d'entretien en 2022.

Le 27 octobre 2021, la Société a réalisé la vente du projet Tocantinzinho, un actif aurifère secondaire au Brésil. Eldorado a reçu une contrepartie au comptant de 20 M\$ et 46 926 372 actions ordinaires de G Mining Ventures Corp. (« GMIN »), représentant 19,9 % des actions ordinaires en circulation de GMIN à la date de la vente. Une contrepartie différée en espèces de 60 M\$ est payable au premier anniversaire de la production commerciale du projet Tocantinzinho, le paiement de 50 % de la contrepartie pouvant toutefois être reporté moyennant un coût de 5 M\$. La Société détient actuellement environ 17,7 % des actions en circulation de GMIN.

En décembre 2021, la Société a publié les résultats de l'étude de faisabilité du projet Skouries. Le projet Skouries est un actif à teneur élevée en or et en cuivre dont la durée de vie de la mine est de 20 ans et la production annuelle moyenne prévue est de 140 000 onces d'or et de 67 millions de livres de cuivre (ensemble, environ 312 000 onces d'équivalent or). Les faits saillants de l'étude (selon un cours de l'or estimé de 1 500 \$ l'once et un cours du cuivre estimé de 3,85 \$ la livre) font notamment état d'un taux de rendement interne (« TRI ») après impôt de 19 % et d'une valeur actualisée nette (« VAN ») après impôt (5 %) de 1,3 G\$.

En décembre 2021, la Société a annoncé l'achèvement du projet de descenderie Triangle-Sigma au complexe Lamaque. Le projet de croissance, qui permet d'acheminer le minerai de la mine Triangle à l'usine de traitement Sigma, a été réalisé selon les délais et le budget prévus.

En décembre 2021, la Société a annoncé l'achèvement de la mise en service du circuit de CBHP à Kışladağ. Le circuit, un projet de croissance clé, devait augmenter d'environ 4 % le taux de récupération, lequel devrait atteindre environ 56 %.

En décembre 2021, la Société a mis à jour sa déclaration des réserves et des ressources. Les réserves d'or prouvées et probables de la Société totalisaient 15,3 M d'onces au 30 septembre 2021, alors qu'elles se chiffraient à 17,7 M d'onces au 31 décembre 2020, ce qui correspond à une baisse de 14 %.

2022

En janvier 2022, la Société a annoncé la nomination de Mme Carissa Browning au conseil d'administration.

En février 2022, la Société a publié son premier rapport sur les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre (« GES »), qui établit une cible d'atténuation des émissions de GES de 30 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2020, sur la base des activités courantes, ce qui représente une réduction d'environ 65 000 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone.

Le 24 février 2022, la Société a annoncé les résultats d'une étude technique faisant le point sur les activités en cours au complexe Lamaque et les paramètres économiques concernant les zones de la partie

supérieure du gisement Triangle (de la zone C1 à la zone C5). Cette étude comprenait également une évaluation économique préliminaire portant sur les ressources présumées dans les zones de la partie inférieure du gisement Triangle (de la zone C6 à la zone C10) et dans le gisement Ormaque. Les points forts de l'étude comprenaient une mise à jour de l'estimation des ressources du gisement Ormaque totalisant 2 223 000 tonnes à une teneur de 11,74 g/t d'or en ressources présumées, pour 839 000 onces d'or contenues.

En septembre 2022, la Société a conclu une lettre de mandat (la « lettre de mandat ») avec des banques grecques relativement à une facilité de financement de projet de 680 M€, approuvée par le comité de crédit, aux fins de la mise en valeur du projet Skouries (la « facilité de crédit à terme »). La lettre de mandat incluait un sommaire des modalités détaillé qui contenait les modalités et conditions habituelles. La facilité de crédit renouvelable de la Société a également été modifiée en septembre 2022 afin qu'elle puisse servir à fournir une lettre de crédit émise par une banque au profit des banques grecques aux termes de la lettre de mandat. Cette lettre de crédit émise par une banque devait servir à soutenir les engagements participatifs de la Société envers Hellas Gold relativement à la mise en valeur et à la construction prévues du projet Skouries.

En décembre 2022, la société a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, Hellas Gold, avait conclu la facilité de crédit à terme avec National Bank of Greece S.A. et Piraeus Bank S.A. à titre d'arrangeurs principaux. Conformément à l'information communiquée précédemment par la Société, la facilité de crédit à terme fournira 80 % du financement futur prévu nécessaire à la réalisation du projet Skouries. La facilité de crédit à terme est offerte sans recours à l'encontre d'Eldorado et est garantie par les actifs d'exploitation du projet Skouries et d'Hellas Gold. La tranche de 20 % restante du financement du projet Skouries devrait être entièrement couverte par la trésorerie existante et les flux de trésorerie futurs liés aux activités d'exploitation d'Eldorado. Tant que ces capitaux supplémentaires ne seront pas entièrement investis, l'engagement d'investissement d'Eldorado à l'égard du projet Skouries sera entièrement garanti par une lettre de crédit aux termes de la facilité de crédit renouvelable de la Société. Le prélèvement sur la facilité de crédit à terme était assujéti aux conditions de clôture habituelles.

Le 15 décembre 2022, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé, sous réserve du prélèvement initial sur la facilité de crédit à terme, la décision d'investissement et le redémarrage complet des travaux de construction à Skouries.

2023 et 2024 à ce jour

Le 5 avril 2023, la Société a annoncé que sa filiale en propriété exclusive Hellas Gold avait rempli toutes les conditions préalables nécessaires et avait conclu la facilité de crédit à terme de 680 M€ annoncée précédemment pour la mise en valeur du projet Skouries.

Le 30 mai 2023, la Société a annoncé qu'elle avait conclu des ententes relativement à un investissement stratégique de 81,5 M\$ CA dans Eldorado par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD »). L'investissement a été effectué au moyen d'un placement privé dans le cadre duquel la BERD a souscrit 6 269 231 actions au prix de 13,00 \$ CA l'action (le « placement privé de la BERD »).

En outre, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec BMO Marchés des capitaux et la Financière Banque Nationale, au nom d'un conglomerat de preneurs fermes (collectivement, les « preneurs fermes »), en vertu de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, dans le cadre d'une prise ferme, 10 400 000 millions d'actions ordinaires de la Société au même prix que le placement privé de la BERD (c'est-à-dire à 13,00 \$ CA l'action ordinaire), pour un produit brut de 135 millions de dollars canadiens (le « placement par voie de prise ferme »).

Le 7 juin 2023, la Société a annoncé la clôture du placement par voie de prise ferme. [Le produit tiré du placement par voie de prise ferme devrait être affecté au financement d'initiatives de croissance dans l'ensemble du portefeuille d'Eldorado, y compris certaines initiatives qui ne sont pas actuellement envisagées dans le plan quinquennal de la Société, ainsi qu'aux besoins généraux de l'entreprise et au fonds de roulement. Les initiatives de croissance peuvent comprendre notamment : Perama Hill; l'expansion d'Olympias à 650 ktpa; la mise en production de la découverte du gisement Ormaque; et les opportunités d'exploration en Türkiye et au Québec.]

Le 14 juin 2023, la Société a annoncé la clôture du placement privé de la BERD. Le produit du placement privé de la BERD a été investi dans le projet Skouries et a été porté au crédit de l'engagement de financement par capitaux propres de 20 % de la Société aux termes de la facilité de crédit à terme conclue le 5 avril 2023.

Le 13 décembre 2023, la Société a annoncé un certain nombre de changements au niveau de la haute direction, notamment :

- le départ à la retraite de Joe Dick en 2024;
- la nomination de Louw Smith au poste de vice-président directeur, Développement, Grèce avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024;
- la nomination de Paul Ferneyhough au poste de vice-président directeur, chef de la stratégie et des affaires avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023; et
- la nomination de Simon Hille au poste de vice-président directeur, Services techniques et exploitation, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023.

Le 2 janvier 2024, la Société a annoncé la nomination de Paul Ferneyhough à titre de vice-président directeur et directeur financier de la Société, avec prise d'effet immédiate. M. Ferneyhough a succédé à Philip Yee, qui a pris sa retraite à la même date. M. Ferneyhough a assumé des responsabilités supplémentaires associées au poste de ressources humaines à la suite du départ de Lisa Ower, vice-présidente directrice, responsable des ressources humaines et des affaires externes.

Au sujet de notre entreprise

Eldorado est un producteur mondial d'or et de métaux de base. Nous estimons que notre expertise internationale en exploration, en exploitation minière, en finances et en mise en valeur de projets nous place dans une position solide qui nous permet d'assurer une croissance en valeur et de procurer des rendements à nos parties prenantes, tandis que nous créons et recherchons de nouvelles occasions d'affaires.

La stratégie d'Eldorado consiste à se concentrer sur les territoires qui offrent des possibilités de croissance à long terme et un accès à des actifs de haute qualité. La force des équipes nationales de la Société et ses relations avec les parties concernées sont essentielles à la mise en œuvre de cette stratégie. La Société compte une main-d'œuvre hautement qualifiée et dévouée de plus de 4 800 personnes dans le monde, et la majeure partie des employés et des membres de la direction sont des ressortissants du pays où la Société exerce ses activités. Eldorado s'efforce de créer de la valeur pour tous ses intervenants, au moyen de découvertes et d'acquisition d'actifs de haute qualité, de la mise en valeur et de l'exploitation en toute sécurité de mines de calibre mondial, de l'accroissement des ressources et des réserves, de la gestion responsable des impacts et de la création d'occasions pour les collectivités locales.

Nous pouvons à l'occasion évaluer et réajuster nos objectifs commerciaux, y compris la prise en considération de l'interruption ou du report de projets ou d'aliénation d'actifs.

Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les quatre priorités stratégiques ci-dessous :

- **Qualités des actifs**

Notre entreprise repose sur un portefeuille d'actifs de longue durée et à faible coût dans des pays où il est possible de faire de la prospection. Notre but est de gérer notre portefeuille d'actifs de façon à permettre à la Société d'obtenir une croissance à long terme avec des marges solides et d'accroître notre capacité de générer des flux de trésorerie disponibles et des bénéfices par actions.

- **Excellence opérationnelle**

Nous investissons dans des nouvelles technologies et continuons de former nos employés pour accroître la productivité, réduire nos risques et exercer nos activités conformément aux lignes directrices d'années en année. Nous cherchons également à atteindre ces objectifs d'une façon socialement responsable et durable.

- **Discipline sur le plan des immobilisations**

La discipline sur le plan des immobilisations est au cœur de chaque décision d'entreprise que nous prenons. Eldorado Gold examine toutes les utilisations possibles de son capital et accorde la priorité aux dépenses en immobilisations qui lui permettent de poursuivre ses activités et de réaliser ses principaux projets.

- **Responsabilité**

Nous sommes déterminés à exercer nos activités de manière honnête, à respecter nos voisins, à minimiser nos répercussions sur l'environnement et à assurer la sécurité de nos employés. Le fait d'exercer nos activités de cette manière est essentiel à la viabilité de notre entreprise.

Un aperçu de nos activités

Le texte qui suit décrit chaque étape du cycle minier ainsi que le rôle de nos équipes dédiées à chaque étape.

Travaux d'exploration

Les équipes d'exploration et de développement des affaires d'Eldorado évaluent activement de nouveaux actifs éventuels dans les territoires où nous concentrons nos activités et dans de nouvelles régions dans le but de générer des occasions et de favoriser un portefeuille de grande qualité, d'accroître et d'améliorer

les ressources minérales et de fournir un soutien en géoscience pour appuyer les activités et les projets avancés d'Eldorado Gold. Elles évaluent les projets d'exploration au stade initial et au stade avancé, elles obtiennent les licences en jalonnant les terrains à découvert éventuels, elles concluent des accords commerciaux et participent à des enchères de licences, et elles mènent des programmes d'exploration « près de la mine » et des projets d'exploration primaires dans le but principal d'ajouter de la valeur par l'intermédiaire de découvertes et d'augmenter nos ressources et nos réserves minérales. Nos programmes d'exploration sont concentrés principalement dans les pays où nous exerçons nos activités : Canada, Grèce et Türkiye. Au cours des premiers stades d'exploration, nos équipes se rendent sur des zones prometteuses pour y effectuer des levés géologiques, géochimiques et géophysiques et y collecter des échantillonnages connexes, souvent en partenariat avec d'autres sociétés ou prospecteurs afin de bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience locales. Si les résultats révèlent la présence possible d'un gisement de minerai, nous forons des trous d'exploration pour évaluer si des concentrations de métaux viables sur le plan économique sont présentes. Les projets qui présentent de bons résultats passent au stade d'exploration avancé, et des programmes de forage sont menés pour définir les ressources minérales, tandis que des évaluations seront entreprises en parallèle pour déterminer le potentiel de mise en valeur future.

Évaluation et mise en valeur

À l'étape de l'évaluation et de la mise en valeur, nos équipes d'ingénierie, de services techniques et de métallurgie réalisent des études pour déterminer :

- les ressources minérales contenues dans un projet;
- les méthodes optimales d'extraction minière et les processus optimaux de récupération des minéraux pour chaque projet;
- l'infrastructure requise;
- le meilleur emplacement et la meilleure conception pour les installations, compte tenu des résultats d'évaluations des effets et de l'atténuation;
- les plans de supervision, de fermeture et de remise en état requis des mines.

Ces études fournissent des renseignements sur les coûts d'investissement requis pour la mise en valeur ainsi que les aspects économiques à plus long terme du projet. Nous sommes alors en mesure de décider si un investissement de capitaux est justifié d'un point de vue économique et respecte nos exigences en ce qui a trait au taux de rendement afin de prendre des décisions relatives à la répartition des capitaux et à la construction.

Construction

L'analyse d'impact environnemental du projet (génériquement appelée « AIE » dans le présent document, mais aussi « étude d'impact environnemental » (« EIE ») ou, si des facteurs sociaux sont pris en compte, une étude d'impact environnemental et social (« EIES »)) et les autres permis applicables nécessitent une approbation des autorités gouvernementales. Une fois que nous avons reçu cette approbation ainsi que celles du comité des investissements de la direction et du conseil d'administration, notre équipe de projets d'immobilisations peut commencer la construction. Des exigences explicites décrites dans chaque AIE guident nos activités et nous aident à gérer les risques sociaux et environnementaux.

Cette phase de construction est celle qui demande la plus grande injection de capitaux et de ressources pendant tout le cycle du projet et lors de cette phase, nous pouvons ajouter une valeur importante aux économies locales par l'intermédiaire de la croissance des emplois et de l'approvisionnement.

Exploitation minière et traitement

Pendant la production, notre équipe d'exploitation et le personnel de l'emplacement sont chargés d'extraire le minerai de nos mines souterraines (Efemçukuru, Olympias, Lamaque) et de notre mine à ciel ouvert (Kışladağ) et de mener des activités d'exploration à la recherche de nouvelles réserves pour accroître la production et la durée de vie de la mine. Le minerai est traité sur place pour produire des concentrés ou de l'argent aurifère. Toutes les matières résiduelles issues de nos activités minières, ce qui comprend habituellement une couche arable, des déchets de roche et des résidus, sont soit déplacées à l'emplacement dans des installations aménagées à des fins d'entreposage et de traitement, soit réutilisées ailleurs sur le site dans le cadre des activités de construction, de remise en valeur ou pour du remplissage souterrain. Un contrôle environnemental rigoureux — pour évaluer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que les niveaux de bruits, de vibration du dynamitage et de poussières — nous permet de nous conformer aux règlements environnementaux et à nos licences et permis d'exploitation.

Remise en état et fermeture

Nous et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités accordons une importance prioritaire à la remise en état des terres de sorte qu'elles soient compatibles avec le paysage avoisinant. La manière dont nous procédons à la remise en état dans un pays a une incidence sur l'accueil qui nous est réservé dans un autre pays. Ainsi, avant le commencement de l'exploitation de la mine et pendant toute la durée de celle-ci, nos équipes d'exploitation élaborent et améliorent sans cesse les plans de fermeture de la mine pour :

- protéger la santé et la sécurité publiques;
- prévenir les dommages à l'environnement;
- remettre le terrain dans un état naturel, ou dans un autre état acceptable et productif;
- prévoir des avantages sociaux et économiques à long terme.

Ventes des produits minéraux

Nous produisons de l'argent aurifère, de l'or, de l'argent, du plomb et du zinc contenus dans les concentrés. Nos équipes de marketing dans différents pays sont chargées de trouver des fonderies et des raffineries situées en aval et d'établir des relations de travail à long terme et des ententes d'achat. Ces ententes prévoient les modalités et conditions relatives au paiement de nos produits, et elles précisent les paramètres et les pénalités en ce qui concerne la quantité, la qualité et la composition chimique de notre argent aurifère et de notre concentré.

L'argent aurifère produit à Kışladağ est raffiné selon les normes de livraison du marché par des raffineries aurifères en Türkiye et est vendu au cours au comptant sur le marché des métaux précieux à la Bourse d'Istanbul. De l'argent aurifère est également produit à Lamaque et vendu à des affineries locales en Ontario.

Des contrats sont également prévus pour la vente de concentrés provenant de la Grèce et de la Türkiye. Ceux-ci comprennent des concentrés aurifères provenant d'Efemçukuru et d'Olympias, ainsi que des concentrés de plomb/argent et de zinc provenant d'Olympias. Ces concentrés sont vendus dans le cadre d'un contrat et sont payés en fonction des conditions de paiement et des cours des métaux présents.

Production et coûts

	2023						
	2023	2022	Écart	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Total							
Onces d'or produites	485 139	453 916	31 223	111 509	109 435	121 030	143 166
Coûts de production (M\$)	478,9	459,6	19,30	109,7	116,1	115,5	137,6
Charges d'exploitation décaissées¹ (\$/once vendue)	743	788	(45)	778	791	698	716
Charges totales décaissées¹ (\$/once vendue)	850	878	(28)	857	928	794	830
Charges tout inclus liées au maintien¹ (\$/once vendue)	1 220	1 276	(56)	1 207	1 296	1 177	1 207
Produits (M\$)	1 008,5	872,0	136,5	227,8	229,0	244,8	306,9
Prix moyen réalisé de l'or¹ (\$/once vendue)	1 944	1 787	157	1 932	1 953	1 879	1 999
Kışladağ							
Onces d'or produites	154 849	135 801	19 048	37 160	34 180	37 219	46 291
Tonnes placées sur le remblai	13 220 164	11 287 923	1 932 241	3 134 713	3 029 900	3 620 640	3 434 911
Teneur (g/t)	0,78	0,74	0,04	0,70	0,76	0,85	0,78
Coûts de production (M\$)	122,8	120,1	2,7	30,5	27,5	28,6	36,1
Charges d'exploitation décaissées¹ (\$/once vendue)	657	\$	(116)	708	687	622	623
Charges tout inclus liées au maintien¹ (\$/once vendue)	900	1 000	(100)	875	937	884	909
Lamaque							
Onces d'or produites	177 069	174 097	2 972	37 884	38 745	43 821	56 619
Tonnes traitées	838 419	833 297	5 122	199 656	192 087	198 430	248 246
Teneur (g/t)	6,76	6,65	0,11	6,06	6,43	7,04	7,36
Coûts de production (M\$)	119,5	116,7	2,8	29,2	28,3	26,9	35,1
Charges d'exploitation décaissées¹ (\$/once vendue)	643	642	1	721	676	624	580
Charges tout inclus liées au maintien¹ (\$/once vendue)	1 089	1 036	53	1 217	1 117	1 099	977
Efemçukuru							
Onces d'or produites	86 088	87 685	(1 597)	19 928	22 644	21 142	22 374
Tonnes traitées	547 089	544 450	2 639	132 898	138 159	138 045	137 987
Teneur (g/t)	5,64	5,82	(0,18)	5,45	5,85	5,46	5,81
Coûts de production (M\$)	80,1	73,1	7,0	17,7	20,4	20,6	21,4
Charges d'exploitation décaissées¹ (\$/once vendue)	797	701	96	869	697	817	816
Charges tout inclus liées au maintien¹ (\$/once vendue)	1 154	1 091	63	1 094	1 111	1 205	1 201
Olympias							
Onces d'or produites	67 133	56 333	10 800	16 537	13 866	18 848	17 882
Tonnes traitées	454 122	395 711	58 411	104 382	110 140	124 705	114 895
Teneur (g/t)	8,23	8,00	0,23	8,57	7,31	8,33	8,70
Coûts de production (M\$)	156,5	149,5	7,0	32,3	40,0	39,8	44,9
Charges d'exploitation décaissées¹ (\$/once vendue)	1 133	1 409 \$	(276)	992	1 439	885	1 224
Charges tout inclus liées au maintien¹ (\$/once vendue)	1 688	2 155	(467)	1 532	2 036	1 319	1 872

¹ Ces mesures et ratios financiers sont des mesures ou des ratios financiers non conformes aux IFRS. Veuillez consulter la rubrique « Façon dont nous calculons nos coûts » dans le présent document pour obtenir des explications et un exposé sur ces mesures ou ratios financiers non conformes aux IFRS.

Façon dont nous calculons nos coûts

La Société présente certaines mesures financières et certains ratios financiers non conformes aux IFRS dans le présent document, tel qu'il est indiqué ci-dessous. La Société est d'avis que ces mesures et ratios financiers, en sus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, permettent aux investisseurs d'évaluer la performance sous-jacente de la Société. Les mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS sont fournis à titre d'informations supplémentaires et ne sauraient être pris isolément ni se substituer aux mesures de rendement établies selon les IFRS. Ces mesures et ratios financiers n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à ceux d'autres émetteurs. Certaines informations supplémentaires concernant ces mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS ont été intégrées par renvoi et figurent à la rubrique « Mesures et ratios financiers non conformes aux IFRS et autres mesures et ratios financiers » du rapport de gestion du 31 décembre 2023, qui a été déposé le 22 février 2024 et peut être consulté sur SEDAR+ (www.sedarplus.com).

Les coûts d'exploitation directs et le total des coûts directs de production sont calculés en tenant compte de la norme élaborée par l'Institut de l'or, une association mondiale de fournisseurs d'or et de produits de l'or comprenant les principaux producteurs d'or de l'Amérique du Nord. L'Institut de l'or a cessé ses activités en 2002, mais sa norme est encore largement utilisée en Amérique du Nord pour déclarer les charges décaissées de production. L'adoption de la norme est volontaire, de sorte que vous pourriez ne pas être en mesure de comparer les coûts déclarés ici par rapport à ceux déclarés par les autres sociétés.

Charges d'exploitation décaissées et charges d'exploitation décaissées par once vendue

Les charges d'exploitation décaissées et les charges d'exploitation décaissées par once vendue sont des mesures et des ratios financiers non conformes aux IFRS. Dans le secteur de l'exploitation aurifère, ces mesures et ratios sont des mesures communes du rendement, mais n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. La Société calcule ces charges en suivant les recommandations de la norme à l'égard des charges de production de l'Institut de l'or. Les charges d'exploitation décaissées comprennent les coûts opérationnels directs (y compris, l'extraction, le traitement et l'administration) ainsi que les frais de traitement, de raffinage et de transport, mais excluent les redevances, les amortissements, les charges de rémunération fondée sur des actions et les coûts de remise en état. Les produits tirés de la vente de sous-produits, dont l'argent, le plomb et le zinc, sont portés en réduction des charges d'exploitation décaissées. Les charges d'exploitation décaissées par once vendue sont calculées en divisant les charges d'exploitation décaissées par les onces d'or vendues pendant la période. La Société présente les charges d'exploitation décaissées et les charges d'exploitation décaissées par once vendue, car elle est d'avis que ces mesures aident les investisseurs et les analystes à évaluer la performance opérationnelle de la Société et sa capacité à générer des flux de trésorerie. La mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable est celle des coûts de production.

Charges totales décaissées et charges totales décaissées par once vendue

Les charges totales décaissées et les charges totales décaissées par once vendue sont des mesures et des ratios financiers non conformes aux IFRS. Les charges totales décaissées sont définies comme la somme des charges d'exploitation décaissées (définies plus haut) et des redevances. Les charges totales décaissées par once vendue sont calculées en divisant les charges totales décaissées par les onces d'or vendues pendant la période. La Société présente les charges totales décaissées et les charges totales décaissées par once vendue, car elle est d'avis que ces mesures aident les investisseurs et les analystes à évaluer la performance opérationnelle de la Société et sa capacité à générer des flux de trésorerie. La mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable est celle des coûts de production.

Charges tout inclus liées au maintien (CTILM), CTILM par once vendue

Les CTILM et les CTILM par once vendue sont des mesures et des ratios financiers non conformes aux IFRS. La définition des CTILM est fondée sur celle établie par le World Gold Council, y compris sur sa note

d'orientation mise à jour datée du 14 novembre 2018. La Société définit les CTILM comme la somme des charges totales décaissées (définies plus haut), des dépenses d'investissement de maintien liées aux activités courantes (y compris les frais de décapage et les coûts liés à la mise en valeur de la mine souterraine inscrits à l'actif), des paiements de loyer de maintien (selon la comptabilité de trésorerie), des dépenses d'évaluation et de prospection de maintien liées aux activités courantes (y compris les coûts d'évaluation de maintien inscrits à l'actif), des charges de désactualisation au titre de la remise en état des lieux et de l'amortissement liés aux activités aurifères courantes, ainsi que des charges du siège social et des charges générales et administratives réparties. Les charges du siège social et les charges générales et administratives réparties comprennent les charges générales et administratives, les paiements fondés sur des actions et les charges liées au régime de retraite à prestations définies. Les charges du siège social et les charges générales et administratives réparties ne comprennent pas les amortissements hors trésorerie. Étant donné que cette mesure vise à refléter le total des charges de production d'or liées aux activités courantes, les dépenses d'investissement de croissance et les charges de désactualisation au titre de la remise en état des lieux non liées aux mines d'or en exploitation sont exclues. Certaines autres dépenses en trésorerie, dont les paiements d'impôt, les charges de financement (y compris les intérêts inscrits à l'actif), sauf les charges de financement liées à des contrats de location, ainsi que les coûts liés aux regroupements d'entreprises, aux acquisitions d'actifs et aux sorties d'actifs, sont également exclues. Les CTILM par once vendue sont calculées en divisant les CTILM par les onces d'or vendues pendant la période.

La Société présente les CTILM et les CTILM par once vendue, car elle est d'avis que ces mesures aident les investisseurs, les analystes et les autres parties prenantes à comprendre le coût total de la production et de la vente d'or et à évaluer sa performance opérationnelle et sa capacité à générer des flux de trésorerie. En outre, le comité de la rémunération du conseil d'administration utilise les CTILM par once vendue, ainsi que d'autres mesures, dans sa carte de pointage pour établir des objectifs en matière de rémunération incitative et pour évaluer le rendement. La mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable est celle des coûts de production.

Dépenses d'investissement de maintien et de croissance

Les dépenses d'investissement de maintien et de croissance sont des mesures financières non conformes aux IFRS. La Société définit les dépenses d'investissement de maintien comme étant les dépenses d'investissement qui sont nécessaires pour maintenir les activités courantes à leur niveau actuel, y compris les frais de décapage et les coûts liés à la mise en valeur de la mine souterraine inscrits à l'actif. Les dépenses d'investissement de maintien excluent les entrées de contrats de location hors trésorerie liées au maintien, sauf avis contraire, et ne tiennent pas compte des intérêts inscrits à l'actif, des dépenses d'évaluation inscrites à l'actif, des dépenses liées aux projets de mise en valeur ni d'autres dépenses d'investissement de croissance ou de maintien qui ne sont pas liées à des mines d'or en exploitation. La Société définit les dépenses d'investissement de croissance comme étant les dépenses d'investissement nécessaires aux fins des nouvelles mines et des projets de croissance d'envergure et les dépenses d'investissement liées aux améliorations importantes de l'infrastructure des établissements existants. La Société a recours aux dépenses d'investissement de maintien pour connaître le coût en capital continu qu'elle doit engager pour maintenir les activités à leur niveau actuel, et aux dépenses d'investissement de croissance pour connaître le coût du développement de nouvelles exploitations ou le coût lié à des projets majeurs dans des mines existantes lorsque ces projets feront augmenter sensiblement la production par rapport aux niveaux actuels. La mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable est celle des entrées d'immobilisations corporelles.

Prix moyen réalisé de l'or par once vendue

Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue est une mesure financière non conforme aux IFRS. La Société définit le prix moyen réalisé de l'or par once vendue comme étant les produits tirés de la vente d'or auxquels sont ajoutés les frais de traitement, les frais de raffinage, les pénalités et autres coûts qui sont déduits du produit des ventes de concentré d'or, divisés par les onces d'or vendues pendant la période. La définition du prix moyen réalisé de l'or par once vendue a été modifiée au premier trimestre de 2022 afin d'ajouter aux produits certains coûts déduits du produit des ventes de concentré d'or, notamment les frais de traitement, les frais de raffinage, les pénalités et d'autres coûts. Au cours des périodes précédentes, ces coûts réduisaient le prix moyen réalisé de l'or par once vendue. Comme ces coûts sont inclus dans les charges d'exploitation décaissées (définies plus haut), cet ajustement du prix moyen réalisé de l'or par

once vendue permettra une meilleure comparaison entre les mesures. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue pour 2021 et les périodes antérieures a été ajusté pour le rendre conforme à la présentation des périodes subséquentes. La Société utilise le prix moyen réalisé de l'or par once vendue pour mieux comprendre le prix réalisé au cours de chaque période de déclaration pour les ventes d'or. La mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable est celle des produits.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure financière non conforme aux IFRS. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation découlant des activités poursuivies, moins les sorties nettes liées aux activités d'investissement découlant des activités poursuivies, avant les augmentations ou les diminutions de la trésorerie en lien avec les éléments suivants, qui ne sont pas considérés comme représentatifs de notre capacité à générer de la trésorerie : les dépôts à terme, les liquidités soumises à des restrictions, la trésorerie affectée aux acquisitions ou aux aliénations de biens miniers, les titres négociables et les ventes d'actifs non récurrentes. La Société présente les flux de trésorerie disponibles, car elle est d'avis qu'ils donnent une indication utile de sa capacité à exercer ses activités sans avoir recours à des emprunts supplémentaires ou à la trésorerie existante. La mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable est celle des rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation découlant des activités poursuivies.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement constitue une mesure financière non conforme aux IFRS. La Société définit le fonds de roulement comme étant les actifs courants diminués des passifs courants. Le fonds de roulement ne comprend pas les actifs détenus en vue de la vente ni les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente. La Société présente le fonds de roulement, car elle est d'avis qu'il donne une indication utile de ses liquidités. Les mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables sont les actifs courants et les passifs courants.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Gouvernance

Eldorado vise principalement à contribuer au développement durable des collectivités et des régions où elle exerce des activités en favorisant une exploitation sécuritaire, inclusive et innovatrice, en maintenant un dialogue avec les collectivités, en obtenant ses produits de manière responsable et en préservant ou en restaurant les milieux naturels. Nous avons recours à certaines technologies en ce qui a trait aux pratiques environnementales, notamment l'empilage des résidus filtrés à sec, et investissons dans le développement des capacités dans des domaines tels que les infrastructures, l'éducation et les soins de santé afin de laisser un héritage positif durable partout où nous exerçons des activités.



Nos systèmes de gouvernance, y compris nos politiques, nos cadres de référence et nos pratiques de divulgation transparentes soutiennent nos efforts en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). Le conseil d'administration s'affaire à tirer parti des expériences et des perspectives différentes des administrateurs lors de l'encadrement des activités d'Eldorado en matière commerciale et de développement durable et se concentre davantage sur l'intégration des mesures en matière de développement durable dans ses modèles de gouvernance et sa rémunération. Notre gouvernance et nos engagements en matière de transparence sont au cœur des valeurs de notre entreprise. Le comité de développement durable et le comité de nomination et de gouvernance du conseil d'administration d'Eldorado Gold sont responsables de l'encadrement des activités environnementales, sociales et de gouvernance d'Eldorado.

Le comité de développement durable d'Eldorado Gold est composé de membres choisis au sein du conseil d'administration. Ce comité a pour mandat de superviser et de surveiller les politiques, les pratiques, les programmes et le rendement de la Société en matière d'environnement, de santé, de sécurité, d'affaires sociales et de développement durable. Le comité de développement durable est également chargé de superviser les questions liées aux changements climatiques. Tous les membres du conseil travaillent avec la direction afin de s'assurer que nous offrons à nos employés un milieu de travail qui ne porte atteinte ni à leur santé ni à leur sécurité.

Cadres en matière d'enjeux ESG

Depuis l'introduction du SGID en 2021, Eldorado s'est concentrée sur la mise en œuvre des normes et l'achèvement de la certification intégrée à nos sites d'exploitation, ce qui comprend la vérification par rapport au SGID, aux Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable et aux normes de l'initiative Vers le développement minier durable. Lamaque et Olympias ont fait l'objet d'évaluations en 2022 et en 2023, respectivement. Les évaluations de Kışladağ et Efemçukuru devraient intervenir en 2024. Lamaque a obtenu la note AAA, la plus élevée possible, pour tous les indicateurs relatifs à la biodiversité, aux résidus et à l'eau. Olympias a obtenu la note AAA pour tous les indicateurs relatifs aux résidus et à la biodiversité. Les notes obtenues sont accessibles au public sur la page VDMD du site Web de l'Association minière du Canada.

Eldorado a retenu les services d'un tiers indépendant pour effectuer des évaluations des droits de la personne dans tous les territoires dans lesquels se trouvent ses activités, et ces évaluations ont été menées à leur terme en 2022. Conformément au SGID, nous renouvellerons ces évaluations tous les 3 ans. Les prochaines évaluations sont prévues pour 2025.

En outre, Eldorado a établi une stratégie relative aux changements climatiques et a poursuivi le développement et la mise en place d'un système de gestion de l'énergie et du carbone en fixant des cibles en matière de changements climatiques et en mettant en œuvre une gouvernance, une gestion et des

programmes liés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. En février 2022, Eldorado a publié son premier rapport sur les changements climatiques et les émissions de GES (le « rapport sur les changements climatiques ») fondé sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, « TCFD »). Le rapport sur les changements climatiques décrit les modes de gouvernance et de gestion, les risques, la stratégie, les mesures et les cibles d'Eldorado en matière de changements climatiques. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, Eldorado Gold et Eldorado Québec sont également assujetties à la nouvelle *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi sur l'esclavage moderne »). Eldorado s'est engagée à respecter ses obligations en vertu de la Loi sur l'esclavage moderne. Plus tard cette année, Eldorado préparera et livrera le document d'information nécessaire énumérant, entre autres, les mesures qu'Eldorado a prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos cadres de développement durable sur notre site Web.

Initiatives en santé, en sécurité et en environnement

La santé et la sécurité de nos employés et des parties locales concernées constituent une valeur fondamentale d'Eldorado. Nous nous sommes engagés à respecter des normes rigoureuses en matière de santé et sécurité, nous respectons les règlements les plus stricts en matière de sécurité et nous avons mis en place des systèmes visant à promouvoir une culture de la sécurité

Eldorado est déterminée à soutenir la protection des droits de la personne à l'échelle internationale par l'application de pratiques exemplaires dans l'ensemble de ses activités commerciales. Bien qu'il incombe d'abord aux gouvernements de protéger les droits de la personne pour leurs citoyens, Eldorado est consciente de sa responsabilité en matière de droits de la personne partout où elle exerce des activités. Nous reconnaissons également que nous avons l'occasion de promouvoir le respect des droits de la personne là où nous pouvons avoir un impact positif. Eldorado respecte la norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit (*Conflict-Free Gold Standard*) du World Gold Council. À cet égard, la Société publie un rapport annuel ayant fait l'objet d'une certification indépendante qui confirme que ses activités ne contribuent pas à des conflits armés illicites ou à des violations des droits de la personne.

Les terrains d'Eldorado sont régulièrement inspectés par des organismes de réglementation afin de déterminer si les terrains sont en conformité avec les lois et règlements applicables. En outre, Eldorado mène des inspections internes et participe à des audits externes pour évaluer sa conformité avec ses politiques et ses normes.

Nos programmes de surveillance des installations de traitement des résidus comprennent la collecte et l'analyse de données géotechniques, hydrologiques et environnementales dans l'ensemble de nos installations. Les inspections physiques sont menées par le personnel du site et des fournisseurs externes, et de l'équipement tel que des piézomètres et d'autres capteurs peuvent servir à recueillir des données. Les installations de lixiviation en tas de notre exploitation de Kışladağ sont surveillées en permanence par les équipes d'exploitation et géotechnique du site, et des inspections physiques fréquentes sont effectuées. Les levés de routine des installations peuvent être associés à des données de surveillance par satellite afin d'effectuer des analyses visant à repérer toute déformation potentielle. Nos programmes de surveillance évaluent de façon continue la stabilité des résidus ainsi que la structure des digues et les infrastructures connexes.

Conformément au Guide de gestion des parcs à résidus miniers de l'Association minière du Canada, ainsi qu'aux règlements applicables dans les territoires où nous exerçons des activités, nos installations de résidus font régulièrement l'objet d'inspections par des experts tiers et des autorités gouvernementales. En 2021, Eldorado a mis sur pied un comité d'examen indépendant sur les résidus (« CEIR ») chargé de fournir des conseils techniques sur les pratiques de conception et d'exploitation. Les inspections de tiers et les examens indépendants évaluent la stabilité et l'intégrité structurelle de nos installations de résidus et notent les améliorations qui peuvent être apportées pour réduire davantage les risques. Pour de plus amples renseignements sur les installations de traitement des résidus d'Eldorado, se reporter au document sur la gestion des résidus et l'aperçu des installations intitulé « Tailings Stewardship and Facilities Overview », qui a été produit conformément au Church of England Pension Fund et au conseil suédois (<https://fr.eldoradogold.com/responsibility>).

Avant et tout au long de l'exploitation d'une mine, nous effectuons des recherches pour établir les meilleures pratiques de remise en état et de fermeture de la mine. Autant que possible, les travaux de restauration et de remise en état débiteront parallèlement avec les autres travaux réalisés à l'égard de la mine. Lorsqu'une mine est fermée de manière permanente, nous effectuons d'autres activités de contrôle environnemental et de remise en état conformément à l'AIE et aux permis d'exploitation de la mine. Eldorado a également prévu des plans de fermeture pour toutes ses installations. Ces plans de fermeture nous aident à prévoir adéquatement les activités clés et à bien estimer les coûts liés à la mise à exécution des dispositions de fermeture nécessaires.

Pour de plus amples renseignements sur nos initiatives en matière de santé, de sécurité, d'affaires sociales et d'environnement, veuillez consulter notre site Web.

Notre main-d'œuvre

À la fin de 2023, nous employions directement 4 869 personnes et entrepreneurs à l'échelle mondiale. Notre main-d'œuvre est principalement composée d'habitants des pays dans lesquels nous exerçons nos activités, et bon nombre de nos employés proviennent des collectivités situées à proximité des lieux d'exploitation.

Nous avons des entrepreneurs et des employés permanents dans cinq pays. Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnes travaillant dans nos exploitations, par pays, au 31 décembre 2023.

	Employés	Entrepreneurs	Total
Türkiye	1 339	915	2 254
Canada	578	201	779
Grèce	1 032	725	1 757
Roumanie	66	3	69
Pays-Bas	9	1	10
Total	3 024	1 845	4 869

Afin de s'assurer d'un environnement de travail sécuritaire et sain, nos employés reçoivent de la formation de façon régulière et permanente. Ces programmes de formation mettent l'accent sur la santé et la sécurité, la prévention des accidents et le développement des compétences.

Terrains importants

Kışladağ

Rapport technique

Les informations scientifiques et techniques concernant Kışladağ qui figurent dans la présente notice annuelle proviennent principalement des informations scientifiques et techniques contenues dans le rapport technique intitulé « Technical Report, Kışladağ Gold Mine, Turkey » ou sont fondées principalement sur celles-ci. Ce rapport technique, daté du 17 janvier 2020 (le « rapport technique sur Kışladağ »), a été préparé par Stephen Juras, Ph.D, géo., Paul Skayman, FAusIMM, David Sutherland, ing., Richard Miller, ing. et Sean McKinley, géo., tous des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Peter Lind, ing., est responsable des informations scientifiques et techniques préparées antérieurement par Paul Skayman; Mike Tsafaras, ing. est responsable des informations scientifiques et techniques préparées antérieurement par Richard Miller. Ertan Uludag, géo., est responsable des informations scientifiques et techniques (à l'exception de celles de la rubrique 14.7) préparées antérieurement par Stephen Juras, Ph. D., géo. Sean McKinley, géo., est responsable de la rubrique 14.7, qui a été préparée antérieurement par Stephen Juras, Ph. D., géo. Peter Lind, Mike Tsafaras et Ertan Uludag sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. David Sutherland, Sean McKinley, Peter Lind, Mike Tsafaras et Ertan Uludag sont tous des employés de la Société.

Le rapport technique sur Kışladağ peut être consulté en anglais sous le profil d'Eldorado Gold sur SEDAR+ et sur EDGAR.

Description du terrain, emplacement et accès

La mine d'or Kışladağ est une mine à ciel ouvert en exploitation au stade de production commerciale depuis 2006. Ses installations de surface consistent en une usine de concassage, des remblais de lixiviation, une usine d'adsorption, de désorption et de récupération (ADR), en plus de bâtiments auxiliaires.

La mine Kışladağ est située dans le centre-ouest de la Türkiye, à 180 kilomètres à l'est de la côte de la mer Égée, entre Izmir et Ankara. L'emplacement du projet Kışladağ est situé à 35 kilomètres au sud-ouest de la ville d'Uşak, dont la région métropolitaine compte environ 370 000 habitants, et près du village de Gümüşkol. L'accès à la mine se fait par l'autoroute principale en direction d'Ankara depuis Uşak, et par une autoroute secondaire à 35 km au sud-ouest en direction d'Eşme. Une route d'accès privée de 5,3 km relie la mine à la route publique. L'emplacement de la mine repose en bordure ouest du plateau anatolien, à une élévation d'environ 1 000 mètres, dans une topographie ondulée. Le climat de cette région est aride et se caractérise par des étés chauds et secs et des hivers humides et doux.

Il n'y a aucun plan d'eau permanent dans le secteur et l'approvisionnement en eau se limite à des ruisseaux éphémères et à des étangs saisonniers peu profonds. L'eau acheminée à la mine provient de divers champs de captation à un débit d'environ 280 m³/h. Une digue construite en partenariat avec l'autorité de gestion des eaux en 2016 est connectée à l'emplacement et sert de réservoir additionnel pour les activités minières.

Deux lignes de transport d'électricité de la Turkish Electricity Distribution Corporation, de 154 kV (27,7 km) et de 34,5 kV (25 km), alimentent l'emplacement depuis la zone industrielle d'Uşak.

Les avoirs fonciers du projet Kışladağ consistent en un seul permis d'exploitation, numéro 85995, couvrant une superficie de 17 192 ha au total. Selon le droit minier turc, Tüprag conserve le droit d'explorer et de mettre en valeur toute ressource minérale dans la zone visée par le permis, à la condition que les frais et les impôts soient maintenus. Le permis a été délivré le 9 avril 2003 et renouvelé le 10 mai 2012. Sa date d'expiration est le 10 mai 2032. La durée du permis d'exploitation peut être prolongée si la mine est toujours en production à la fin de la période.

Aucune responsabilité environnementale n'a été assumée dans le cadre du projet Kışladağ.

La zone d'AIE du projet actuel couvre 2 509 ha. Les terres sont classées comme forêts (49 %) et Trésor public (7 %), le reste étant détenu en propriété foncière privée. Au 31 décembre 2023, Tüprag était le propriétaire majoritaire des terres privées de la concession.

Les permis d'exploitation minière en Türkiye sont divisés en 5 groupes. Le permis de Kışladağ fait partie du groupe 4, qui comprend les mines d'or, d'argent et de platine. Les taux de redevance pour les licences du groupe 4 sont calculés selon une échelle mobile mise en œuvre en 2015. Les taux de redevance sont fondés sur le prix de vente du minerai tout-venant. Le prix de vente du tout-venant est calculé en soustrayant les coûts de traitement, de transport et d'amortissement des produits tirés de l'or et de l'argent. Ce montant est ensuite multiplié par le taux de redevance approprié. Les taux de redevance sont déterminés une fois par an par la Direction générale des mines sur la base des cours moyens de l'or et de l'argent à la Bourse des métaux de Londres. Le doré produit à Kışladağ est considéré comme le produit du traitement du minerai et est éligible à un taux de redevance pondéré. Le taux d'imposition des sociétés en Türkiye est de 25 %.

Tableau 1-1 : Calcul des redevances

Cours annuel moyen de l'or (\$/oz)	Redevance (%)	Redevance pondérée (%)
901 - 1000	3.75 %	2.25 %
1001 - 1100	5.00 %	3.00 %
1101 - 1200	6.25 %	3.75 %
1201 - 1300	7.50 %	4.50 %
1301 - 1400	8.75 %	5.25 %
1401 - 1500	10.00 %	6.00 %
1501 - 1600	11.25 %	6.75 %
1601 - 1700	12.50 %	7.50 %
1701 - 1800	13.75 %	8.25 %
1801 - 1900	15.00 %	9.00 %

1901 - 2000	16.25 %	9.75 %
2001 - 2100	17.50 %	10.50 %
> 2100	18.75 %	11.25 %

Compte tenu d'un prix moyen réalisé de l'or à Kışladağ de 1 953 \$ en 2023, le taux de redevance pondéré applicable était de 9,75 %.

La mine de Kışladağ ne fait l'objet d'aucune autre redevance, d'aucune dérogation, d'aucun droit de reprise, d'aucun paiement, d'aucun accord ou d'aucune charge. Il n'existe pas de facteurs ou de risques importants connus susceptibles d'affecter l'accès ou le titre, ou le droit ou la capacité d'effectuer des travaux sur la mine de Kışladağ, y compris les responsabilités environnementales ou issues de permis auxquelles le projet est soumis.

Historique

L'exploration en profondeur a débuté en 1997. Plus récemment, en 2020, la Société a annoncé un plan minier révisé prévoyant une durée de vie de la mine de 15 ans à Kışladağ, soutenue par de nouvelles estimations des réserves minérales qui ont été établies en fonction des essais de cycle prolongé de lixiviation en tas réalisés et du remplacement du circuit de concassage tertiaire par un circuit de CBHP. Par suite de la décision de ne pas construire de concentrateur, une reprise de perte de valeur de 100,5 M\$ a été comptabilisée au 31 décembre 2019 relativement à la perte de valeur précédente liée au remblai de lixiviation et aux immobilisations corporelles connexes. Une charge de dépréciation additionnelle de 15,3 M\$ a également été comptabilisée au 31 décembre 2019 relativement aux coûts capitalisés du projet de construction du concentrateur.

Contexte géologique, minéralisation et types de gisements

La mine d'or Kışladağ est un gisement porphyrique essentiellement aurifère situé dans le strato-volcan Beydağı du Miocène érodé dans l'ouest de la Türkiye. La minéralisation aurifère est centrée sur une suite d'intrusions porphyriques subvolcaniques (monzonites et monzonites quartzifères) encaissées parmi les roches métamorphiques du socle sous-jacent de Menderes dans la base de la couverture volcanique de Beydağı.

Les relations entre les coupes transversales a permis de distinguer cinq intrusions : 1, 2 centrale, 2A, 2 NO et 3. Toutes les intrusions ont une minéralogie similaire et sont dominées par des phénocristaux de plagioclase, avec des phénocristaux subordonnés de biotite et d'amphibole. Le feldspath potassique est présent en quantités mineures sous forme de phénocristaux, mais il constitue généralement la phase dominante de la matrice rocheuse. Les intrusions 1 et 3 contiennent des phénocristaux de quartz épars, et du clinopyroxène a été repéré dans les intrusions 2 centrale, 2 NO, et 3. Une forte altération hydrothermale dans l'intrusion 1, et plus particulièrement dans l'intrusion 2A, rend difficile l'identification d'assemblages minéraux primaires. Le rubanement stratigraphique s'incline radialement en pente douce vers l'extérieur à partir du centre érodé du système volcanique, sans trace de redressement lié à une faille. En profondeur, les intrusions porphyriques composites s'étendent au-delà de la limite actuelle de forage (~ 1 000 m).

Le gisement est associé à cinq principaux types d'assemblages d'altération : (1) altération potassique concentrée sur l'intrusion 1 et contenant les plus hautes teneurs aurifères, (2) altération sodique-calcique, (3) altération tourmaline-mica blanc, (4) altération argileuse avancée et (5) altération argileuse rétrograde tardive. L'altération potassique est caractérisée par de la biotite et du feldspath potassique ± magnétite et fortement développée au centre du gisement dans les intrusions 1, 2 NO et 2 centrale. L'altération sodique-calcique a affecté les parties profondes du gisement où elle surimpose l'altération potassique et est caractérisée par des feldspaths (y compris de l'albite), de l'actinolite, de la biotite et de la magnétite ± carbonates. La tourmaline-mica blanc a altéré toutes les intrusions, mais plus intensément autour de la zone potassique. Il s'en trouve également dans les roches hôtes métamorphiques situées à proximité immédiate des intrusions porphyriques, ainsi que dans l'amas volcanique situé à quelques centaines de mètres autour du gisement. La tourmaline est également abondante dans la matrice de brèches à l'intérieur et autour du gisement. Ces brèches de tourmaline peuvent être bien minéralisées lorsqu'elles contiennent de la pyrite à grains grossiers. L'altération argileuse avancée (quartz-alunite ± pyrophyllite ± dickite ± pyrite) est plus abondante en tant que couche lithosphérique sur le côté est du gisement. Elle est également présente le long des zones contrôlées par des fractures et surtout le long des contacts stratigraphiques dans les roches volcaniques autour du gisement. Une altération argileuse avancée faiblement minéralisée est présente dans toutes les intrusions et une altération potassique et tourmaline-mica-blanc surimprimée.

La pyrite a été largement oxydée en jarosite dans les parties les moins profondes du gisement. L'assemblage d'altération argileuse pervasive est dominé par de la kaolinite-smectite (principalement montmorillonite et nontronite) et surimprimé sur tous les autres assemblages d'altération. Il est largement répandu dans le gisement, en particulier à faible profondeur, ainsi que dans les roches volcaniques environnantes. La zone d'altération argileuse la plus importante et la plus forte du gisement est concentrée sur l'intrusion 2A.

Les filonnets se présentent principalement sous forme de stockwerk à faible densité et montrent une évolution temporelle allant de quartz-feldspath potassique, quartz-pyrite, quartz-pyrite avec des halos d'altération en tourmaline dans l'altération potassique, pyrite-tourmaline dans l'altération en tourmaline-mica blanc, à des filonnets de pyrite pure recoupant toutes les autres filons. Les filonnets de pyrite ± tourmaline sont les plus abondants dans le gisement, et les filonnets de quartz sont mineurs en volume. La molybdénite, la chalcopryrite et la galène se forment en phases mineures associées à ces filonnets. La molybdénite est principalement associée à des filonnets de quartz dans les parties les moins profondes de la zone potassique. Dans les parties supérieures du gisement, l'or se présente principalement sous forme de grains fins (10 µm) non réfractaires associés à de la pyrite, tandis que dans les parties plus profondes, au sein des zones d'altération potassique et sodique-calcique, l'or est principalement inclus dans les grains de feldspath associés à la pyrite.

Travaux d'exploration

Tüprag a découvert le gisement Kışladağ à la fin des années 1980 dans le cadre d'un programme d'exploration de base régional axé sur les centres volcaniques de la fin du Crétacé jusqu'à l'ère tertiaire dans l'ouest de la Türkiye. Elle a choisi la zone productive possible en étudiant des images de Landsat-5 qui ont été traitées pour mieux identifier les zones d'altération argileuse et ferreuse, et en effectuant par la suite des programmes régionaux d'échantillonnage de sédiments fluviaux et de sol. Les programmes d'échantillonnage de sol préliminaires ont permis de repérer une anomalie large de 50 ppb d'or dans une zone peu exposée dont on sait maintenant qu'elle recouvre directement le gisement porphyrique. L'exploration préliminaire de la zone du gisement comprenait l'excavation de tranchées afin de mieux caractériser l'anomalie du sol et des levés géophysiques au sol comprenant la résistivité par polarisation provoquée, et des relevés magnétiques et radiométriques.

Les travaux d'exploration subséquents se sont limités à un levé géophysique aérien régional qui comprenait le terrain de Kışladağ dans le cadre d'un quadrillage de levés. Aucune nouvelle cible n'a été trouvée dans la zone de concession.

Forage

Plusieurs campagnes de forage par sondage au diamant et par forage par circulation inverse (« CI ») ont eu lieu de 1998 jusqu'à la fin de 2016 pour un total de 198 000 m, dont 38 % ont été forés de 2007 à 2010 et 26 % de 2014 à 2016. C'est cette dernière période de forage, pendant laquelle on a principalement creusé des trous de carottes, qui a procuré des renseignements permettant la conversion des ressources minérales en réserves minérales.

Le forage au diamant à Kışladağ a été effectué avec des appareils de forage de lignes métalliques, la plupart d'un diamètre HQ. Les foreurs ont entreposé les carottes extraites dans des caisses en bois, chacune de ces caisses contenant environ 4 m de carotte NQ. Les données géologiques et géotechniques ont été recueillies à partir des carottes et les carottes ont été photographiées (humides) avant l'échantillonnage. Des mesures de la densité relative ont été effectuées tous les 5 mètres environ. Le taux de récupération des carottes dans les corps minéralisés a été excellent, se situant normalement entre 95 % et 100 %. Les longueurs entières des trous de forage au diamant ont été échantillonnées (coupés en moitiés par scie au diamant). La carothèque du gisement Kışladağ est conservée dans des installations d'entreposage de carottes sur le site. Le taux de récupération des carottes dans les corps minéralisés a été excellent, se situant normalement entre 95 % et 100 %.

Aucun forage d'exploration n'a été entrepris par la suite, et tous les forages récents ont été effectués à des fins de production continue, ou pour répondre à des exigences géotechniques ou métallurgiques.

Échantillonnage, analyse et vérification des données

Les échantillons ont été préparés à l'installation de préparation d'Eldorado située près de Çanakkale dans le nord-ouest de la Türkiye. Un échantillon étalon de référence (« EER »), un échantillon en double et un

échantillon témoin ont été insérés dans le courant d'échantillonnage à tous les huit échantillons. Par la suite, jusqu'en avril 2015, les pulpes d'échantillon étaient expédiées au laboratoire d'analyse ALS Chemex de North Vancouver et, depuis, ils sont expédiés à Bureau Veritas (anciennement laboratoires Acme) à Ankara. Tous les échantillons ont été titrés pour l'or par essai pyrognostique de 30 g avec fini par AA et une détermination multiéléments au moyen d'un produit de digestion par fusion et d'une analyse à plasma à couplage inductif (« ICP »).

La surveillance des échantillons de contrôle de la qualité a démontré l'efficacité du contrôle de toutes les données tout au long des processus de préparation et d'analyse. De l'avis d'Eldorado, les résultats de l'assurance qualité (« AQ ») et du contrôle qualité (« CQ ») démontrent que la base de données des analyses du gisement de Kışladağ est suffisamment précise et exacte pour permettre l'estimation des ressources.

Traitement du minerai et essais métallurgiques

Kışladağ traite le minerai de l'exploitation minière depuis sa mise en service en 2006. Ces longs antécédents d'exploitation ont permis d'acquérir une bonne connaissance des types de minerais et de leur lixiviation.

En 2021, le circuit de concassage a été modifié afin de remplacer les concasseurs tertiaires par des cylindres de broyage à haute pression (CBHP). Cette modification a changé la distribution de la taille du produit du circuit de concassage qui alimente le circuit de lixiviation en tas, et un circuit d'agglomération a été ajouté. Depuis la mise en service du CBHP, des travaux d'essai ont été entrepris pour évaluer l'efficacité de cette agglomération de fines et son effet sur la percolation de la solution et les taux de récupération. Des essais en colonne sont également effectués régulièrement pour valider les taux cinétiques de lixiviation et les taux de récupération.

Estimations des ressources minérales et des réserves minérales

Les ressources minérales du gisement Kışladağ ont été classées selon les normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources et réserves minérales (10 mai 2014) qui sont intégrées par renvoi dans le Règlement 43-101. La minéralisation du projet répond suffisamment aux critères pour permettre un classement dans les catégories des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées.

L'inspection du modèle Kışladağ et des données de forage sur les plans et les coupes transversales, combinée à un travail statistique spatial et à l'étude des limites de confiance dans la prévision de la production annuelle et trimestrielle, a contribué à la mise en place de divers protocoles du plus proche composite pour guider la répartition des blocs dans les catégories des ressources minérales mesurées ou indiquées. Une teneur raisonnable et une continuité géologique sont démontrées sur la plus grande partie du gisement Kışladağ, qui est généralement foré en sections espacées de 40 à 80 m. Les blocs pour lesquels il y avait une estimation de la teneur résultant d'échantillons espacés de 80 m et provenant de deux trous de forage ou plus étaient classés comme ressources minérales indiquées. Lorsque l'espacement des échantillons était d'environ 50 m ou moins, et que la teneur estimée provenait d'au moins trois trous de forage, la confiance dans les estimations de la teneur et les contacts lithologiques était la plus élevée et permettait de les classer comme ressources minérales mesurées.

Tous les autres modèles de blocs contenant une estimation de la teneur en or ont été classés comme ressources minérales présumées.

Un contrôle de raisonnabilité de prédiction de l'extraction économique a été effectué sur les ressources minérales de Kışladağ en élaborant une série de conceptions de fosse à ciel ouvert fondées sur des paramètres d'exploitation optimale et des hypothèses de cours de l'or. On a utilisé une conception de fosse fondée sur un cours de 1 800 \$ l'once Au et la lixiviation en tas aux fins de déterminer les ressources minérales susceptibles d'être exploitées par des méthodes à ciel ouvert. Les modèles de blocs admissibles à l'intérieur de cette enveloppe de fosse ont été évalués à une teneur de coupure de ressources en exploitation à ciel ouvert de 0,25 g/t Au.

Les ressources minérales de Kışladağ en date du 30 septembre 2023 sont présentées dans le tableau 1-2. Les ressources minérales de Kışladağ sont présentées selon une teneur de coupure de 0,25 g/t Au avec une enveloppe de fosse pour les ressources minérales mesurées, indiquées et présumées.

Tableau 1-2 : Ressources minérales de Kışladağ, au 30 septembre 2023

Catégorie de ressources minérales	Ressource (en milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (en milliers d'onces)
Mesurées	286 037	0,61	5 585
Indiquées	44 280	0,50	705
Mesurées et indiquées	330 317	0,59	6 290
Présumées	7 529	0,44	107

L'exploitation se fait par techniques conventionnelles à ciel ouvert, pour alimenter les circuits de concassage et de lixiviation en tas aux fins du traitement du minerai. Les réserves minérales présentées dans cette section reposent sur l'exploitation d'un CBHP depuis 2021.

L'optimisation et la conception de la mine à ciel ouvert ont été réalisées à l'aide du logiciel MineSight (MinePlan), ainsi qu'au moyen de vérifications comparatives faites à l'aide du logiciel Whittle®. La conversion des ressources minérales en réserves minérales ne comprenait aucune dilution, car la méthode de modélisation par blocs (krigeage probabiliste avec contrainte) tient déjà compte de la dilution. La conception des pentes des parois comprenait des angles de pente entre les rampes en 15 secteurs, créés à partir de l'analyse et de la modélisation de données géotechniques recueillies sur plusieurs années.

Les réserves minérales du gisement ont été estimées selon un cours de l'or de 1 400 \$ US/oz, et sont présentées en date du 30 septembre 2023. Les réserves minérales sont présentées en fonction d'une teneur de coupure de 0,17 g/t d'or récupérable pour le minerai qui sera traité par lixiviation en tas. Les réserves minérales sont résumées dans le tableau 1-3. Les réserves minérales déclarées sont tirées des ressources minérales et sont incluses dans celles-ci.

Tableau 1-3 : Réserves minérales de Kışladağ au 30 septembre 2023

Catégorie de réserves minérales	Minerai (en milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (en milliers d'onces)
Prouvées	163 085	0,68	3 543
Probables	13 491	0,50	216
Prouvées et probables	176 576	0,67	3 759

Les estimations des ressources minérales et des réserves minérales pour Kışladağ peuvent être affectées par des facteurs techniques et d'autres facteurs pertinents qui sont plus spécifiquement décrits dans notre section « Facteurs de risque ».

Activités d'exploitation

Kışladağ constitue une exploitation à gros tonnage de faible teneur. Les activités d'extraction et de traitement se font 24 heures sur 24, sept jours sur sept. L'extraction est réalisée selon la méthode d'excavation et de chargement traditionnelle, et par de la main-d'œuvre et de l'équipement manœuvré par ses propriétaires. Toute la roche extraite doit être dynamitée. Les trous de mine sont échantillonnés et analysés à l'interne afin d'assurer un contrôle minutieux de la teneur.

Activités de traitement et de récupération

Le minerai est traité dans une installation standard de lixiviation en tas selon le processus suivant :

- Le minerai est acheminé dans une installation de concassage et de criblage à trois étapes, dont deux étapes de concassage conventionnel, et la troisième étape est le CBHP. Ce dernier est couplé à un crible aux fins de la recirculation des matériaux qui n'ont pas été suffisamment broyés sur les côtés des cylindres, afin de réduire la taille du minerai à 80 % passant 6,3 mm. Le minerai concassé

est transporté en surface et empilé sur le remblai de lixiviation avec un empileur radial dans des élévateurs d'une hauteur de 10 m;

- le remblai de lixiviation en tas possède un système de membranes en deux parties composé d'une couche compactée de sols argileux à faible perméabilité ou d'une sous-couche géosynthétique d'argile, et d'un revêtement en membrane de polyéthylène d'une épaisseur de 2 mm texturé des deux côtés pour la stabilité des zones au pied et, pour les zones normales, non texturées ou dans certains cas d'une membrane synthétique de polyéthylène à faible densité texturée d'un seul côté. Une membrane de polyéthylène à forte densité (HDPE) est également utilisée lorsque celle-ci sera exposée aux rayons du soleil pendant une période prolongée. À la suite d'un ajout à l'AIE de 2014, la hauteur de l'empilage actuel autorisé est de 120 m par rapport à 60 m anciennement en vigueur. Des membranes intercouches sont installées dans le remblai de lixiviation afin de contrôler les contacts de la solution lixiviante avec le minerai appauvri. La lixiviation a lieu actuellement sur les remblais de lixiviation en tas sud et nord.
- Les réactifs utilisés pour la lixiviation incluent la chaux, le cyanure et le ciment. Le minerai est lixivié avec une solution de cyanure diluée appliquée par émetteur de gouttes; l'or est récupéré dans un circuit ADR conventionnel, utilisant des ensembles de colonnes de carbone (*carbon-in-column*) et un processus Zadra standard comprenant un rajustement sous pression, l'extraction électrolytique et la fusion; et
- le produit final est un lingot d'argent aurifère qui est traité dans des affineries nationales pour atteindre une pureté de 99,95 %.

Au T1 de 2021, deux ensembles de colonnes de carbones supplémentaires ont été installés avec succès. Un nouveau four de régénération du carbone a été installé au deuxième trimestre de 2021 afin d'améliorer les taux de récupération de l'or dans le circuit. Le circuit de CBHP a atteint l'étape de la production commerciale en décembre 2021. Au cours de 2022, l'agglomération par convoyeur à courroie avec ciment a été utilisée afin d'améliorer la perméabilité des tas de lixiviation; un équipement de manutention des matériaux de 54" a été ajouté afin d'améliorer le taux d'empilage. Les travaux de construction du remblai de lixiviation en tas nord se sont poursuivis tout au long de 2022 et étaient prêts pour l'empilement au deuxième semestre de 2023. En 2023, un circuit d'agglomération du minerai fin dans le circuit d'agglomération de l'usine a été installé afin d'optimiser et d'améliorer le rendement de la lixiviation en tas.

En 2023, 13,2 M de tonnes de minerai ont été empilées à Kışladağ et la mine a produit 154 849 onces d'or.

Infrastructure, permis et conformité

Aucune amélioration de la route d'accès existante ou de l'approvisionnement en électricité ou en eau n'est prévue pour le projet Kışladağ. L'installation du remblai de lixiviation en tas nord et les bassins de traitement et de collecte ont été construits à environ 600 m au nord du remblai de lixiviation en tas sud et sont accessibles par une extension du convoyeur terrestre issue de ces deux remblais. La construction de l'usine ADR nord a commencé en 2023 et se poursuivra en 2024. Le charbon actif utilisé pour adsorber l'or du remblai de lixiviation en tas nord est actuellement transféré à l'usine ADR Sud à des fins de désorption et de régénération.

Le terril sud-est désormais fermé et fait l'objet d'une réhabilitation progressive en vue de sa fermeture. Le nouveau terril nord, situé sur la montagne à l'ouest des remblais de lixiviation, est désormais opérationnel. Conçu pour une capacité de 200 Mt, il y aura une capacité suffisante pour retenir les stériles générés dans le plan minier actuel. Le terril nord peut être agrandi pour contenir davantage de stériles, au besoin.

Le site est délimité par une série de fossés de collecte destinés à détourner l'eau sans contact autour du site afin de réduire le volume d'eau de contact. Toute l'eau de contact est collectée sur le site et dans les entrées d'eau de la mine avant d'être envoyée dans des bassins de collecte à l'usine de traitement d'eau. L'usine de traitement, située au nord de l'usine ADR sud existante, peut traiter 625 m³/h. Sur le site se trouvent de nombreux bassins pour recueillir l'eau de procédé (solutions chargées et déchargées à l'usine ADR) et l'eau de contact et l'eau sans contact, ainsi que des bassins de rétention en cas d'orage. Les bassins ont été dimensionnés pour une tempête du siècle, avec capacités supplémentaires pour le stockage et les excès de procédé.

Coûts d'investissement et coûts opérationnels

Les coûts d'investissement à Kışladağ sont principalement liés à la poursuite de l'aménagement du remblais de lixiviation en tas nord, du terril nord et de l'ADR nord, ainsi qu'au décapage des stériles dans

la mine à ciel ouvert. Les coûts d'investissement globaux pour la durée de vie de la mine (DVM) sont résumés dans le tableau 1-4.

Tableau 1-4 : Résumé des coûts d'investissement du projet Kışladağ

Dépenses d'investissement de croissance	Total pour la DVM (\$ US)
Décapage des stériles	269,6
Remblais de lixiviation en tas nord, terril nord, ADR nord	93,7
Autres	153,4
Sous-total	510,0
Dépenses d'investissement de maintien	
Mine	83,4
Traitement	10,5
Administration / Finances / Environnement / Santé et sécurité	6,7
Dépenses d'investissement de maintien aux fins de construction	19,4
Sous-total	120,0
Total des coûts d'investissement	630,0

Les coûts opérationnels ont été estimés en fonction des coûts opérationnels réels de 2023 et des estimations budgétaires de 2024. Les coûts d'exploitation minière comprennent tous les biens non durables et l'équipement requis pour atteindre les objectifs du calendrier de production. Les besoins en main-d'œuvre ont été définis pour soutenir l'exploitation et l'entretien du parc de véhicules et pour l'exploitation générale de la zone minière. Toutes ces estimations correspondent aux niveaux de main-d'œuvre.

Les coûts opérationnels liés au traitement sont fondés sur la consommation annuelle courante d'additifs de traitement, de pièces d'usure principales et de services publics. Les frais généraux et administratifs sont fondés sur les besoins en personnel et les salaires actuels. Les taux unitaires représentatifs d'un profil de production stable sont résumés dans le tableau 1-5.

Tableau 1-5 : Résumé des coûts opérationnels

Domaine	Coûts unitaires (\$ US/t traitées)
Exploitation minière	2,66 \$
Traitement	4,63 \$
Frais généraux et administratifs du site	2,78 \$
Total des coûts opérationnels de la mine	10,07 \$

La production, les charges d'exploitation décaissées par once et les dépenses d'investissement de maintien pour 2023 et les prévisions pour 2024 s'établissent comme suit dans le tableau 1-6 :

Tableau 1-6 : Sommaire de la production, des charges décaissées et des dépenses d'investissement de maintien

	2023	2024 – Prévisions
Production	154 849 onces	180 000 - 195 000 onces
Charges d'exploitation décaissées par once vendue	657 \$	
Charges totales décaissées par once vendue¹		820 – 920 \$
Dépenses d'investissement de maintien	16,0 M\$	10 - 15 M\$

¹ Nous avons publié des prévisions de CTILM/oz par site en 2024, en plus des prévisions continues des charges totales décaissées/oz, et de ce fait, nous avons déjà annoncé que nous cesserons de présenter les charges d'exploitation décaissées par once au T1 2024. Le tableau ci-dessus reflète donc des données historiques et prévisionnelles, qui ne seront pas directement comparables.

En 2024, il est prévu qu'à Kışladağ, environ 13,2 à 13,6 M de tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 0,70 à 0,80 grammes d'or par tonne, seront extraites et placées sur le remblai de lixiviation. Le total des coûts directs de production devrait être légèrement supérieur à celui de 2023, en raison principalement de la hausse des taux d'extraction et des coûts de main-d'œuvre. La consommation de carburant, d'explosifs, de ciment et de cyanure devrait également augmenter, ce qui aura une incidence sur les coûts absolus.

Les dépenses d'investissement de maintien de 10 à 15 M\$ prévues pour 2024 sont liées principalement à la remise en état de l'équipement et à l'amélioration du traitement. Les dépenses d'investissements de croissance prévus pour 2024, de 85 M\$ à 95 M\$, comprennent la poursuite de la campagne de décapage des stériles, l'expansion progressive du remblais de lixiviation en tas nord et la construction de l'usine ADR nord.

Efemçukuru

Rapport technique

Les informations scientifiques et techniques concernant Efemçukuru qui figurent dans la présente notice annuelle proviennent principalement des informations scientifiques et techniques contenues dans le rapport technique intitulé « Technical Report, Efemçukuru Gold Mine, Türkiye » ou sont fondées principalement sur celles-ci. Ce rapport technique, qui est en date du 31 décembre 2023, a été préparé par David Sutherland, ing., Peter Lind, ing., Mike Tsafaras, ing., Sean McKinley, géo., et Ertan Uludag, géo., qui sont tous des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Ce rapport peut être consulté en anglais sous le profil d'Eldorado Gold sur SEDAR+ et sur EDGAR. David Sutherland, Peter Lind, Mike Tsafaras, Sean McKinley et Ertan Uludag sont tous des employés de la Société.

Description du terrain, emplacement et accès

La mine d'Efemçukuru est une mine souterraine en production commerciale depuis 2011. Les installations de la mine comprennent une usine souterraine de concassage, une usine de broyage et de flottation, une usine de filtration et de remblayage de la pâte, une usine de traitement d'eau et des bâtiments auxiliaires.

La mine est située près du village d'Efemçukuru, dans la province d'Izmir, dans l'ouest de la Türkiye, à environ 20 km au sud-ouest de la ville d'Izmir. Le site minier est accessible par des routes asphaltées qui y mènent directement. Toute l'eau provient de l'eau de contact; toute l'eau de contact rejetée est traitée avant d'être rejetée. L'électricité est fournie par le réseau local avec une capacité suffisante pour les opérations actuelles et futures.

Les avoirs fonciers du projet Efemçukuru consistent en un seul permis d'exploitation, numéro 51792, couvrant une superficie de 2261,49 ha au total. Selon le droit minier turc, Tüprag conserve le droit d'explorer et de mettre en valeur toute ressource minérale dans la zone visée par le permis, à la condition que les frais et les impôts soient maintenus. Le permis a été délivré le 20 avril 1999 et renouvelé le 19 août 2013, avec une date d'expiration fixée au 19 août 2033. La zone d'exploitation de 126,6 ha est constituée à environ 80 % de terres forestières et à environ 1 % de terres domaniales. Le reste de la zone consiste en des terres privées détenues exclusivement par la société Tüprag.

Aucune responsabilité environnementale antérieure n'a été assumée dans le cadre du projet Efemçukuru. Des déductions de coûts d'investissement ont été faites à l'égard des coûts de fermeture estimatifs. Tous les permis nécessaires pour le projet Efemçukuru ont été obtenus et aucun autre permis n'est nécessaire. Toutes les infrastructures nécessaires à l'exploitation et au traitement des réserves minérales présentées dans ce rapport relèvent de l'AIE et du permis d'exploitation existants.

Les permis d'exploitation minière en Türkiye sont divisés en cinq groupes. Le permis d'exploitation de la mine d'Efemçukuru appartient au groupe 4, qui comprend les mines d'or, d'argent et de platine. Les taux de redevances (tableau 1-1) pour les licences du groupe 4 sont calculés selon une échelle mobile mise en œuvre en 2019 par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de la République de Türkiye. Les taux sont révisés périodiquement et sont fondés sur le prix de vente du minerai tout-venant (« tout-venant »). Le prix de vente du tout-venant est calculé en soustrayant les coûts de traitement, de transport et d'amortissement des produits tirés de l'or et de l'argent. Ce montant est ensuite multiplié par le taux de redevance approprié. Les taux de redevance sont déterminés une fois par an par la Direction générale des mines sur la base du cours moyen de l'or et de l'argent à la Bourse des métaux de Londres (LME). Le concentré produit à la mine d'Efemçukuru est considéré comme le produit du traitement du minerai et est éligible à la réduction de 40 % du taux de redevance. Le taux de redevance pour Efemçukuru en 2023 était d'environ 9,75 % à un prix de vente moyen de l'or de 1 941 \$ l'once. Le taux d'imposition des sociétés en Türkiye est de 25 %.

Tableau 1-1 : Calcul des redevances

Cours annuel moyen de l'or (\$/oz)	Redevance (%)	Redevance pondérée (%)
901 - 1000	3.75 %	2.25 %
1001 - 1100	5.00 %	3.00 %
1101 - 1200	6.25 %	3.75 %
1201 - 1300	7.50 %	4.50 %
1301 - 1400	8.75 %	5.25 %
1401 - 1500	10.00 %	6.00 %
1501 - 1600	11.25 %	6.75 %
1601 - 1700	12.50 %	7.50 %
1701 - 1800	13.75 %	8.25 %
1801 - 1900	15.00 %	9.00 %
1901 - 2000	16.25 %	9.75 %
2001 - 2100	17.50 %	10.50 %
> 2100	18.75 %	11.25 %

La mine d'Efemçukuru ne fait l'objet d'aucune autre redevance, d'aucune dérogation, d'aucun droit de reprise, d'aucun paiement, d'aucun accord ou d'aucune charge. Il n'existe pas de facteurs ou de risques importants connus susceptibles d'affecter l'accès ou le titre, ou le droit ou la capacité d'effectuer des travaux sur la mine d'Efemçukuru, y compris les responsabilités environnementales ou issues de permis auxquelles le projet est soumis.

Historique

Le gisement d'Efemçukuru a été découvert par Tüprag en 1992, lors de travaux de reconnaissance dans l'ouest de la Türkiye. Le gisement présente des traces anciennes d'exploitation et il a été conclu que la zone a probablement été exploitée sous la dynastie romaine, il y a deux mille ans. Plus tard, au début du XX^e siècle, une société britannique a détenu les droits d'exploration et a entrepris des travaux de surface limités sur le gisement d'Efemçukuru. Aucun travail moderne n'a été réalisé sur le terrain avant son acquisition par Tüprag.

La mine d'Efemçukuru est entrée en production commerciale en juin 2011, et la production annuelle de minerai est passée de 435 kt à 545 kt sans modification majeure de l'exploitation.

Contexte géologique, minéralisation et types de gisements

L'Anatolie occidentale, en Türkiye, abrite plusieurs grands gisements d'or porphyriques et épithermaux. Cette région riche en or fait partie de la ceinture orogénique de Téthys occidentale. Le gisement d'Efemçukuru se trouve au centre d'un horst globalement orienté du nord-est vers le sud-ouest appelé horst de Seferihisar, qui expose à l'échelle régionale les roches du socle du flysch de Bornova dans le massif de Menderes.

Les filons de sulfuration intermédiaire d'Efemçukuru sont situés dans des schistes et phyllades à quartz, feldspath, muscovite et chlorite du flysch de Bornova, la distinction étant basée sur l'intensité de la membrane de déformation et l'abondance relative de la muscovite. Les schistes abritent des lentilles de basalte spilitique altéré par la chlorite ainsi que des lentilles de marbre blanc massif finement cristallin.

Efemçukuru abrite deux grands systèmes filoniens épithermaux d'orientation NO-SE, à savoir Kestanebeleni et Kokarpinar. Ces systèmes présentent des extensions latérales d'environ 2 km et 4 km respectivement. En surface, les filons ont une largeur pouvant atteindre 5 m, sont caractérisés par des bandes de quartz-rhodochrosite-rhodonite avec de la pyrite-galène-sphalérite et présentent des couches superficielles d'oxyde de manganèse et de fer. Les deux filons principaux présentent des géométries complexes avec de multiples colonnes et failles subsidiaires d'amortissement. Le filon de Kestanebeleni est divisé en plusieurs colonnes minéralisées le long de sa longueur structurale, notamment, la colonne minéralisée au sud (« CMS »), la colonne minéralisée du milieu (« CMM »), la colonne minéralisée au nord (« CMN ») et la colonne minéralisée nord-ouest de Kestanebeleni (« CMNOKB »). Dans l'éponte inférieure du filon de Kestanebeleni, deux filons d'orientation similaire mais plus étroits sont présents et sont appelés les filons de Batı. Le filon de Kokarpinar présente une orientation nord-ouest plus uniforme et un pendage modéré vers le nord-est.

La formation du gisement d'or d'Efemçukuru en Anatolie occidentale a coïncidé avec l'extension, le magmatisme et l'activité hydrothermale du Miocène (tout comme la formation de plusieurs autres gisements porphyriques et épithermaux importants riches en or dans la région). Efemçukuru est classé comme un système épithermal à sulfuration intermédiaire en raison de sa teneur élevée en métaux de base et de la nature riche en manganèse des filons. Les filons d'Efemçukuru à pendage NE dominant se sont formés au sein de failles présentant un sens de cisaillement normal-dextre (latéral droit) du côté est vers le bas. La distribution spatiale et temporelle de la rhyolite, de l'altération calco-silicatée à haute température et des filons épithermaux à sulfuration intermédiaire viennent étayer l'hypothèse d'une origine magmatique-hydrothermale. L'analyse détaillée des isotopes du carbone et de l'oxygène dans les carbonates des filons indique une source mixte météorique et magmatique pour les fluides hydrothermaux et soutient fortement l'hypothèse de dégazage et d'ébullition des fluides magmatiques lors de la formation des principaux filons épithermaux.

Travaux d'exploration

Les archives de l'Institut turc d'exploration minière indiquent qu'Efemçukuru est un gisement de manganèse. Les activités d'exploration modernes à Efemçukuru ont débuté en 1992 lorsque les géologues de Tüprag ont reconnu le potentiel d'exploration de la région en menant des travaux de reconnaissance dans l'ouest de la Türkiye.

Depuis 2010, les efforts d'exploration ont principalement porté sur le filon de Kokarpinar, situé à l'est du filon de Kestanebeleni et subparallèle à celui-ci. En 2018, les filons de Batı ont été découverts dans l'éponte inférieure du filon de Kestanebeleni. Depuis 2018, les filons de Batı et West font également l'objet de travaux d'exploration.

La cartographie géologique à Efemçukuru s'est avérée très efficace pour découvrir et délimiter de nouveaux filons. La cartographie des développements miniers souterrains est en cours. La cartographie de surface et souterraine, en plus de la diagraphie des trous de forage et des données structurales, a été utilisée pour modéliser les systèmes filoniens en 3D et aider à définir de nouvelles cibles minéralisées autour de la mine.

Près de 150 km de lignes de géophysique au sol, y compris des levés magnétiques au sol, des levés de polarisation induite et des levés de gradient de polarisation induite, ont été réalisés sur le terrain pour aider à cartographier et à tracer en profondeur les formations, les lithologies, les domaines d'altération et les sulfures associés aux filons épithermaux.

Les interprétations de la cartographie de surface, de l'échantillonnage et de la géophysique ont permis d'identifier des systèmes supplémentaires (par exemple, Dedebağ, Volkan, Huseyinburnu) dans la partie sud-ouest du terrain, collectivement appelés les filons Ouest. Ces filons et les filons enfouis connexes (qui ne sont pas exposés en surface) ont fait l'objet de forages d'exploration en 2023 et demeurent prometteurs pour la découverte de minéralisation supplémentaire. L'exploration minière souterraine a également permis de repérer de nouvelles cibles minéralisées et des extensions à Efemçukuru.

Forage

Plusieurs phases de forage d'exploration ont été réalisées entre 1992 et 1997 afin de recueillir des données géologiques, géochimiques et métallurgiques à la suite de la découverte du filon de Kestanebeleni. De 2006 à 2008, les forages de délimitation et d'exploration se sont concentrés sur la CMN de Kestanebeleni. Tüprag a poursuivi ses activités de forage dans la zone du filon de Kokarpinar entre 2009 et 2011. Les activités de forages réalisées en 2011 et 2012 ont principalement porté sur la vérification du filon de Kestanebeleni le long de la direction stratigraphique, y compris la CMNOKB, sur la vérification des extensions en aval-pendage de la colonne minéralisée au sud (« CMS »), ainsi que sur la poursuite de la définition de la géométrie et de la continuité du filon de Kokarpinar. Les programmes de forage d'exploration de 2013 à 2017 ont testé le filon de Kokarpinar sur une longueur structurale de 3 km et ont découvert des ressources minérales dans plusieurs colonnes minéralisées distinctes. Entre 2018 et 2021, le forage d'exploration visait l'expansion des ressources dans le filon de Kokarpinar et les filons de Batı récemment découverts. Par la suite, de 2021 à 2023, les travaux de forage se sont poursuivis pour délimiter les filons de Kestanebeleni, de Kokarpinar et de Batı, et des travaux de forage ont également été entrepris pour tester le secteur du filon Ouest.

Le sondage au diamant est essentiel pour les sondages intercalaires et la délimitation afin d'accroître la fiabilité géologique dans les zones d'extraction minières et d'améliorer le modèle de contrôle de la teneur. À Efemçukuru, l'or n'est pas visible et est inégalement réparti le long du filon minéralisé. La récupération des carottes est généralement bonne et s'établit en moyenne à 97 % dans plus de 92 % des intervalles de carottes interceptant des zones minéralisées.

Le forage d'une zone spécifique est généralement terminé 6 à 8 mois avant l'exploitation minière. Ce délai est suffisant pour permettre des mises à jour à court terme du modèle de teneur et l'application de tout changement à la planification de mise en valeur ou à l'ordonnancement du chantier avant la production planifiée dans la zone du chantier.

En 2023, les travaux de forage à Efemçukuru comprenaient 18 084 m de forage de conversion des ressources et 38 252 m de forage d'exploration visant l'expansion des ressources et des cibles au stade préliminaire.

Échantillonnage, analyse et vérification des données

La plupart des sondages au diamant depuis le début de la production à la mine Efemçukuru ont compris des trous de sondage intercalaire et de délimitation. Les carottes de forage sont placées dans des boîtes de carottes marquées d'un numéro de trou, d'un numéro de séquence et d'un intervalle de profondeur. Les intervalles d'échantillonnage sont choisis et marqués par le géologue chargé de la diagraphie. Les échantillons de carottes de forage sont soit coupés à l'aide d'une scie à diamant (si un trou de délimitation est creusé), soit échantillonnés en totalité (si un trou de forage intercalaire est creusé). Les échantillons sont mis en sac et envoyés au laboratoire d'analyse ALS d'Izmir pour la préparation des échantillons, notamment le catalogage, le concassage à 90 % de passage à 2 mm, le sous-échantillonnage par diviseur à riffles jusqu'à obtention d'un résidu d'environ 1 kg, puis la pulvérisation du sous-échantillon à 90 % de passage à 75 microns.

Les échantillons de carottes d'exploration sont analysés pour l'or par essai pyrognostique de 50 g et les échantillons de carottes souterraines sont analysés pour l'or par essai pyrognostique de 30 g avec une finition par absorption atomique (AA). Tous les échantillons font l'objet d'une détermination multi-éléments par digestion par fusion et analyse par spectroscopie à plasma inductif (ICP). Un programme exhaustif CQ/AQ est mené dans le cadre de la procédure de titrage; ce programme a recours à l'insertion régulière de matériaux de référence certifiés (MRC), d'échantillons en double et d'échantillons témoins. La procédure comprend l'insertion d'un MRC, d'un échantillon témoin ou d'un échantillon en double dans le flux d'échantillons tous les huit échantillons. Les géologues sur le terrain surveillent régulièrement les résultats des MRC, des échantillons témoins et des échantillons en double lorsque les résultats leur sont transmis.

Les résultats sont fournis à Eldorado sous forme électronique et sous forme de certificats papier. À la réception, les valeurs des MRC et des échantillons témoins de terrain sont compilées et comparées aux critères de sélection des MRC établis. Les essais de contrôle en laboratoire sont effectués à raison d'un par lot de 20 échantillons, en utilisant les mêmes critères de CQ/AQ que les essais de routine. En outre, l'équipe de géologie du site se rend régulièrement au laboratoire ALS pour y observer et vérifier l'application des procédures établies.

L'équipe de géologues sur le terrain surveille régulièrement les résultats des MRC, des échantillons témoins et des échantillons en double lorsque les résultats leur sont transmis. Eldorado a mis en place un programme de contrôle des données issues des doublons de déchets grossiers soumis de manière régulière. Les données n'indiquent aucun biais dans le processus d'essai ou dans les analyses.

De l'avis de la personne qualifiée, les résultats de CQ/AQ démontrent que la base de données de titrage de la mine d'Efemçukuru est suffisamment exacte et précise pour l'estimation des ressources. Toutes les personnes qualifiées ont vérifié les données relatives aux sections dont elles sont responsables.

Traitement du minerai et essais métallurgiques

Le concentrateur d'Efemçukuru traite le minerai de l'exploitation minière depuis sa mise en service en 2011. Cette longue expérience a permis d'acquérir une bonne connaissance du mélange de différentes matières premières provenant de diverses colonnes minéralisées afin d'adapter la capacité de traitement globale, en particulier à la teneur en sulfure.

Des essais métallurgiques ont été réalisés sur des échantillons de minerai provenant de futures corps de minerai dans les filons de Kokarpinar et de Batı. Ce travail d'essai a inclus des tests de fragmentation, pour confirmer que les futures charges de minerai peuvent être broyées au taux de rendement requis. Des essais de flottation ont également été effectués afin d'évaluer la qualité prévue des concentrés futurs et les éventuels besoins supplémentaires en mélange.

Les éléments nuisibles qui ont été identifiés au cours des essais et des performances opérationnelles comprennent des niveaux modérés d'arsenic et d'halogénures (chlore et fluor). L'introduction de colonnes de flottation a eu un effet positif en termes de gangue de rejet, dans le concentré final, ce qui a permis de réduire les concentrations d'halogénures. Les niveaux d'arsenic sont gérables dans les fourchettes prévues requises pour répondre aux spécifications des contrats de vente. Les métaux de base (plomb et zinc) peuvent être nuisibles ou fournir une valeur ajoutée selon le contrat de vente et la méthode de traitement en aval.

Estimations des ressources et des réserves minérales

L'estimation des ressources minérales d'Efemçukuru consiste en des modèles 3D de blocs formés sur les systèmes filoniens épithermaux de Kestanebeleni, de Kokarpınar et de Bati. Ces modèles ont été créés à l'aide de Geovia Gems, un progiciel commercial de planification minière. Actuellement, l'exploitation minière n'a lieu que dans le système filonien de Kestanebeleni, et un développement souterrain est en cours dans le filon de Kokarpınar. La minéralisation d'or à Efemçukuru, présente essentiellement dans les filons principaux, ne peut être confirmée qu'à partir de titrages. Par nécessité, les domaines utilisés pour contrôler l'interpolation de la teneur dépendent de la teneur elle-même. Pour la minéralisation d'Efemçukuru, les domaines de modélisation ont été créés en tenant compte d'une teneur de coupure de 2,0 g/t Au et de la géométrie filonienne générale. Un examen du risque posé par les teneurs aurifères extrêmes a démontré que ce risque existe, mais a été atténué par une série de plafonds de teneur aurifère (40 à 200 g/t). Avant que la teneur ne soit interpolée, les données de titrages ont été combinées pour produire des composites de longueur fixe de 1 m.

La modélisation consistait en l'interpolation par krigeage ordinaire pour les domaines de Kestane Beleni et par pondération inverse à la distance au carré pour les zones où il manquait de données pour créer des corrélogrammes. Des teneurs du plus proche voisin ont aussi été interpolées à des fins de validation. Aucune teneur n'a été interpolée en dehors des domaines de modélisation. Les ellipsoïdes de recherche ont été orientés préférentiellement à l'orientation du filon dans les domaines respectifs. Une approche à deux passages a été instaurée pour l'interpolation. Pour la première étape, l'estimation de la teneur devait inclure des composites d'au moins deux trous du même domaine d'estimation. Pour la deuxième étape, un seul trou suffisait pour estimer la teneur dans les blocs pour lesquels il n'y avait pas eu interpolation lors de la première étape. La modélisation aurifère a été validée par une inspection visuelle, et des vérifications des biais globaux, des tendances locales et des niveaux de lissage appropriés (vérifications de changement de support).

Les ressources minérales du gisement Efemçukuru ont été classées selon les normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources et réserves minérales (10 mai 2014) qui sont intégrées par renvoi dans le Règlement 43-101. La minéralisation du projet Efemçukuru répond suffisamment aux critères pour permettre un classement dans les catégories des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées.

Les ressources minérales d'Efemçukuru en date du 30 septembre 2023 sont présentées dans le tableau 1-2. Les ressources minérales ont été circonscrites au moyen de volumes 3D dont la conception a été établie en fonction de la teneur de coupure de 2,5 g/t Au, des zones contiguës de minéralisation et de la capacité de mise en valeur. Seuls les matériaux à l'intérieur de ces volumes étaient admissibles aux fins de déclaration.

Tableau 1-2 : Ressources minérales de la mine d'or Efemçukuru au 30 septembre 2023

Catégorie de ressources minérales	Ressource (en milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (en milliers d'onces)	Teneur Argent (g/t)	Argent contenu (en milliers d'onces)
Mesurées	1 588	7,15	365	20	1 017
Indiquées	3 991	6,51	835	21	2 694
Mesurées et indiquées	5 580	6,69	1 200	21	3 711
Présumées	1 323	4,13	176	32	1 346

Les réserves minérales du gisement Efemçukuru ont été classées selon les normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources et réserves minérales (10 mai 2014) qui sont intégrées par renvoi dans le

Règlement 43-101. La minéralisation du projet répond suffisamment aux critères pour permettre un classement dans les catégories des réserves minérales prouvées et probables. Seules les ressources minérales mesurées et indiquées ont été converties en réserves minérales, en fonction de facteurs modificateurs pertinents. Les ressources minérales comprennent les réserves minérales.

L'estimation des réserves minérales en date du 30 septembre 2023 est résumée dans le tableau 1-3.

Tableau 1-3 : Réserves minérales d'Efemçukuru au 30 septembre 2023

Catégorie	Minerai (en milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (en milliers d'onces)	Teneur Argent (g/t)	Argent contenu (en milliers d'onces)
Prouvées	1 290	5,18	215	13	528
Probables	2 082	5,01	335	15	991
Prouvées et probables	3 372	5,08	550	14	1 519

Les estimations des ressources minérales et des réserves minérales pour Efemçukuru peuvent être affectées par des facteurs techniques et d'autres facteurs pertinents qui sont plus spécifiquement décrits dans notre section « Facteurs de risque ».

Activités d'exploitation

La mine Efemçukuru a produit 5,8 Mt de minerai à une teneur moyenne de 7,1 g/t Au au 31 décembre 2023, au moyen de deux méthodes d'exploitation : l'extraction à flanc de coteau et par remblai et l'abattage ouvert à longs trous. Des valeurs limites de rentabilité de 126,60 \$/t pour l'extraction à flanc de coteau et par remblai et de 123,62 \$/t pour l'abattage ouvert à longs trous ont été calculées en fonction des coûts prévus pour 2024 et d'un profil de production stable pour la durée de vie de la mine. Les coûts prévus au budget de 2024 sont fondés sur les coûts réels de production de 2023. L'utilisation du logiciel Deswik Stope Optimizer a permis de détecter la présence de minerai potentiellement exploitable dans des formes minières, tant pour la méthode d'extraction à flanc de coteau et par remblai que pour celle de l'abattage ouvert à longs trous. La dilution a été relevée sous forme de dilution interne (forme minière) et de planification (hors-profils), ce dernier équivalant à 16 %. Un taux de récupération minière de 97 % a aussi été utilisé. Ces deux facteurs sont vérifiés au moyen d'un rapprochement ordinaire et par des exercices de fermeture de chantier.

La mine d'Efemçukuru utilise des méthodes d'exploitation souterraine mécanisée à petite échelle pour exploiter la minéralisation étroite, à haute teneur et subverticale. La durée de vie prévue de la mine est de six ans au taux de production actuel de 545 ktpa.

Le plan actuel de la mine présente les caractéristiques suivantes :

- Six descenderies (la CMS, la CMM, la CMN, la CMNOKB, la colonne minéralisée Kokarpinar, et la colonne minéralisée Batı), chacune couvrant approximativement une distance de 400 mètres.
- Deux portails de surface (sud et nord).
- Une courroie transporteuse en surface pour acheminer le minerai concassé vers les trémies de minerai concassé en surface.
- Cinq cheminées de surface pour la ventilation primaire (sud, centre, nord, nord-ouest et Batı) et trois galeries montantes d'air frais pour CMN, Kokarpinar et Batı.
- Les galeries de liaison relient les descenderies et servent de voies d'évacuation secondaires.

Le plan de mine est fondé sur la combinaison des méthodes d'exploitation suivante : extraction à flanc de coteau et par remblai et abattage ouvert à longs trous. Les excavations pour chacune de ces méthodes sont exploitées simultanément sur plusieurs blocs de production afin de répondre aux besoins de production. Les blocs de production sont exploités selon une séquence descendante, mais les excavations dans un bloc de production sont exploitées selon une séquence ascendante (tranches montantes).

Un modèle de domaine géotechnique a été élaboré et mis à jour pour réaliser la diagraphe géotechnique des informations de forages d'exploration et de définition des excavations. À Efemçukuru, la masse rocheuse a été classée à l'aide du système Q largement utilisé, en adoptant les valeurs des diagraphe de caractérisation pour déterminer les paramètres d'entrée Q. La sélection des méthodes d'extraction à flanc de coteau et par remblai et d'abattage ouvert à longs trous est principalement justifiée par la géométrie

du gisement (largeur et pendage) et par les conditions de terrain attendues, déterminées par une évaluation géotechnique. Les évaluations géotechniques régulières indiquent que la méthode d'extraction actuelle, la taille des excavations et la séquence d'exploitation minière ne changeront pas de manière significative au cours de la durée de vie de la mine.

La mine fonctionne sept jours par semaine à raison de trois quarts par jour. Ce calendrier annuel équivaut à 365 jours par année d'exploitation.

Activités de traitement et de récupération

Efemçukuru est une mine souterraine dont les installations consistent en une usine de concassage souterraine, une usine de broyage et de flottation, une usine de filtration et de remblayage par pâte, une usine de traitement des eaux et des bâtiments auxiliaires. L'usine de traitement produit un concentré de flottation en vrac de sulfure et contenant de l'or. Les principaux minéraux sulfureux sont composés de pyrite, de sphalérite et de galène.

Le minerai est broyé jusqu'à une cible P80 de 54 µm. Les réactifs utilisés pour la flottation sont le bisulfite de sodium (NaHS) en tant qu'agent de sulfuration, le sulfate de cuivre ($\text{CuSO}_4 \cdot 5\text{H}_2\text{O}$) en tant qu'activateur, le xanthate (SIBX) en tant que collecteur, le S-8045 en tant qu'accélérateur et le F-549 d'OrePrep en tant que produit moussant. Dans la plupart des cas, le taux de récupération d'or est proportionnel au taux de récupération de soufre et se situait entre 93 % et 94 % en moyenne ces dernières années.

Le minerai tout-venant est concassé sous terre et transporté dans deux trémies à minerai en surface par un convoyeur. Les deux trémies à minerai permettent de mélanger les différents types de minerai qui alimentent l'usine de traitement afin d'obtenir un ratio or/soufre désirable et d'abaisser le contenu donnant lieu à des pénalités à la vente des concentrés.

Le circuit de comminution consiste en une installation de broyage semi-autogène fonctionnant en circuit fermé avec un concasseur à galets, un broyeur à boulets fonctionnant en circuit fermé à l'aide d'hydrocyclones et une cellule de flottation éclair. Les résidus du broyeur à boulets sont traités dans une cellule éclair pour récupérer les particules minérales de sulfure à flottaison rapide libérées et prévenir le surbroyage des particules contenant de l'or. Le trop-plein des hydrocyclones est envoyé à la flottation.

Le circuit de flottation consiste en un bassin de flottation pour dégrossissage et épuisement et en deux bassins parallèles de flottation pour nettoyage. Les concentrés de la cellule de flottation éclair et les deux premières cellules du bassin de flottation pour dégrossissage et épuisement sont combinés et améliorés dans le bassin de nettoyage 1. Les concentrés des cellules de dégrossissage 3 à 6 sont traités dans le bassin de nettoyage 2. Les concentrés des bassins de nettoyage 1 et 2 sont combinés et envoyés dans l'épaississeur de concentré final.

La sousverse de l'épaississeur des concentrés est filtrée, et le concentré filtré est stocké dans de gros sacs aux fins d'expédition. Les résidus sont acheminés vers un épaississeur de résidus. Les résidus finaux sont filtrés. Une partie des résidus est utilisée dans l'usine souterraine de remblayage par pâte, et le reste est empilé à sec dans l'installation de stockage des résidus (ISR).

Les colonnes de flottation ont été ajoutées en 2020 comme troisième étape de nettoyage afin d'accroître la qualité du concentré et de réduire l'extraction en masse avec une perte minimale de récupération d'or.

Infrastructure, permis et activités liées à la conformité

Le projet Efemçukuru est bien établi aux fins de durée de vie de la mine et toutes les infrastructures de surface sont en place pour soutenir les réserves actuelles. Les bâtiments auxiliaires existants, l'entrepôt et les bâtiments administratifs, continueront de servir. Toutes les infrastructures électriques, d'approvisionnement en eau, de collecte et de traitement de l'eau, ainsi que les infrastructures routières existent et permettront l'exploitation des réserves à hauteur de la capacité de production actuelle.

Il existe deux installations de stockage de roches minières sur le site : l'installation de stockage de roches minières (ICRM) centrale - qui est en service - et l'ICRM sud, dont la construction s'est récemment achevée. Les deux installations ont une capacité suffisante pour les réserves actuelles; un troisième site pour ISR au nord-est disponible pour une expansion future si nécessaire. L'ICRM centrale est en service, la construction de l'ICRM sud a été récemment achevée, les deux installations ont une capacité suffisante

pour exploiter les réserves actuelles; une ICRM au nord-est prévue pour une expansion future. Les installations en exploitation et construites ont une capacité suffisante pour les réserves actuelles.

Les bassins existants serviront à la gestion de l'eau du site. L'usine de traitement des eaux a une taille suffisante pour accueillir les nouvelles installations. Des pentes et des fossés seront aménagés dans les zones construites de manière à permettre un raccordement aux systèmes existants.

Tüprag a obtenu et conservé tous les permis nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet Efemçukuru. Tüprag a réalisé des études de base au début des années 2000, avant le développement. Une AIE déposée en 2005 a été approuvée et le certificat environnemental positif (reçu/obtenu) en septembre 2005. Depuis le début des activités d'extraction à la mine Efemçukuru en 2011, des données environnementales, mentionnées dans le plan de gestion de l'environnement (PGE), ont été collectées de manière régulière et ont été soumises aux organismes gouvernementaux appropriés. Un comité d'inspection et de surveillance visite régulièrement le site minier d'Efemçukuru depuis 2007. Le comité vérifie que les activités minières actuelles sont exécutées dans le respect des lois, règlements et engagements aux termes de l'AIE applicables.

Tüprag a présenté des demandes de révision de l'AIE qui ont été approuvées en 2015 pour permettre l'aménagement d'installations plus grandes. La licence environnementale et le permis pour l'exploitation ont été renouvelés en juin 2023 et sont valables jusqu'en juin 2028. Le permis couvre les émissions atmosphériques, les émissions d'eau et le bruit environnemental, tandis que le permis environnemental couvre les installations de stockage des déchets miniers, la caractérisation environnementale et géochimique des déchets miniers et les risques potentiels identifiés. Les zones ICRM et ISR sont conçues pour répondre aux risques identifiés et sont autorisées en tant qu'installations de catégorie B par le ministère de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Changement climatique (MoEUCC).

La mine d'or d'Efemçukuru est certifiée ISO 14001 (Systèmes de management environnemental), ISO 45001 (Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail) et ISO 50001 (Management de l'énergie). Le certificat ISO 14001 a été obtenu pour la première fois en 2012 et a été renouvelé en 2022. Le certificat ISO 45001 a été obtenu pour la première fois en 2019 et a été renouvelé en 2022. Le certificat ISO 50001 a été obtenu en 2023.

Coûts d'investissement et coûts opérationnels

Le site d'Efemçukuru est entièrement construit et en service, et les coûts réels constituent la base des estimations futures des coûts d'exploitation et de maintien. Les coûts d'investissement de maintien pour l'exploitation minière comprennent la mise en valeur de la mine, la mise en valeur des trous de remblai en pâte, l'achat de matériel supplémentaire, les frais de location de matériel et les initiatives en matière de santé et de sécurité (tableau 1-4). Des coûts d'investissement de croissance supplémentaires sont prévus pour la mise en valeur des systèmes filoniens de Kokarpinar et de Batı, ainsi que pour l'infrastructure nécessaire à leur exploitation.

Tableau 1-4 : Résumé des coûts d'investissement

Dépenses d'investissement de croissance	Total pour la DVM (\$ US)
Mise en valeur de l'exploitation minière (Kokarpinar et Batı)	26,3 M\$
Infrastructures minières (Kokarpinar & Batı)	9,9 M\$
Exploration et conversion des ressources	24,9 M\$
Sous-total	61,1 M\$
Dépenses d'investissement de maintien	
Mine	40,9 M\$
Traitement	7,8 M\$
Administration / Finance (matériel et logiciel)	1,9 M\$
Sous-total	50,6 M\$
Total des coûts d'investissement	111,6 M\$
Coûts de fermeture	9,8 M\$

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les coûts opérationnels de la mine souterraine ont été estimés en fonction des coûts opérationnels réels de 2023 et des estimations budgétaires de 2024, qui permettent de maintenir un profil de production stable. Les coûts opérationnels de la mine souterraine incluent tous les biens non durables (soutènement au sol, explosifs, services, ciment, agrégats et carburant) et l'équipement requis pour atteindre les objectifs du calendrier de mise en valeur et de production. Les coûts unitaires opérationnels de l'équipement mobile et les taux de consommation de carburant ont été obtenus en grande partie à partir des données historiques sur les mines. Les besoins en main-d'œuvre ont été définis pour soutenir l'exploitation et l'entretien du parc de véhicules et pour l'exploitation générale de la mine souterraine. Toutes ces estimations correspondent aux niveaux de ressources.

Les frais généraux et administratifs sont fondés sur les besoins en personnel et les salaires actuels. Des ajustements ont été apportés au cas où des changements prévisibles, comme l'augmentation de la main-d'œuvre, viendraient à être nécessaires. Les fournitures générales sont fondées sur l'expérience opérationnelle actuelle. Les coûts opérationnels liés au traitement sont fondés sur la consommation annuelle courante d'additifs de traitement, de pièces d'usure principales et de services publics. Des présentations de budgets ont été fournies pour l'approvisionnement de tous les biens non durables et services publics importants. La consommation d'énergie est basée sur l'expérience opérationnelle de 2023. Les taux unitaires représentatifs d'un profil de pic de production stable sont résumés dans le tableau 1-5.

Tableau 1-5 : Résumé des coûts opérationnels

Domaine	Coûts unitaires (\$ US/t traitées)
Exploitation minière	43,76
Traitement	35,09
Frais généraux et administratifs du site	37,09
Total des coûts opérationnels de la mine	115,95

Sommaire de 2023 et perspectives pour 2024

La production, les charges d'exploitation décaissées par once et les dépenses d'investissement de maintien pour 2023 et les prévisions pour 2024 s'établissent comme suit dans le tableau 1-6 :

Tableau 1-6 : Sommaire de la production, des charges décaissées et des dépenses d'investissement de maintien

	2023	2024 – Prévisions
Production	86 088 onces	75 000 - 85 000 onces
Charges d'exploitation décaissées par once vendue	797 \$	
Charges totales décaissées par once vendue		1 080 – 1 180 \$
Dépenses d'investissement de maintien	14,0 M\$	12 – 17 M\$

¹ Nous avons publié des prévisions de CTILM/oz par site en 2024, en plus des prévisions continues des charges totales décaissées/oz, et de ce fait, nous avons déjà annoncé que nous cesserons de présenter les charges d'exploitation décaissées par once au T1 2024. Le tableau ci-dessus reflète donc des données historiques et prévisionnelles, qui ne seront pas directement comparables.

En 2024, Efemçukuru devrait extraire et traiter environ 530 000 à 550 000 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 5,0 à 5,5 grammes d'or par tonne. Le total des coûts directs de production par once vendue devrait être plus élevé qu'en 2023, et reflète la hausse des coûts de la main-d'œuvre et des matières consommables. Les dépenses d'investissement de maintien de 12 à 17 M\$ prévues pour 2024 comprennent des travaux de mise en valeur souterrains et la remise en état de l'équipement. Les dépenses d'investissement de croissance prévues pour 2023 de 6 à 9 M\$ comprennent principalement la mise en valeur et l'infrastructure pour l'expansion du secteur minier vers les systèmes filoniens Kokarpınar et Bati.

Olympias

Rapport technique

Les informations scientifiques et techniques concernant Olympias qui figurent dans la présente notice annuelle proviennent principalement des informations scientifiques et techniques contenues dans un rapport technique préparé par Eldorado et intitulé « Technical Report, Olympias Mine, Greece », ou sont fondées principalement sur celles-ci, avec date de prise d'effet au 31 décembre 2023. Le rapport a été préparé par les personnes qualifiées suivantes (au sens du Règlement 43-101) David Sutherland, ing., Peter Lind, ing., Victor Vdovin, ing., Sean McKinley, géo, et Ertan Uludag, géo, chacun une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101, et est disponible sur SEDAR+ et EDGAR. David Sutherland, Ertan Uludag, Sean McKinley, Peter Lind et Victor Vdovin sont tous des employés de la Société.

Description du terrain, emplacement et accès

Le terrain d'Olympias est situé dans le complexe minier de Kassandra, sur la péninsule de Halkidiki, dans le nord de la Grèce, à environ 100 km par la route de Thessalonique, la deuxième plus grande ville de Grèce. Le site est directement accessible par route asphaltée. Le port de Stratoni se trouve à 9 km au sud-sud-est du site minier d'Olympias et est accessible par une route asphaltée le long de la côte (26 km). Le terrain comporte des collines s'élevant à environ 600 m au-dessus du niveau de la mer, avec des vallées très encaissées.

Le terrain comprend les concessions minières numérotées F13 et F14, d'une superficie totale de 47,27 km². Hellas Gold a obtenu des droits miniers sur ces concessions jusqu'au 6 mars 2026. La convention d'investissement signée avec la République hellénique en 2021 et ratifiée par la loi prévoit le renouvellement pour deux périodes consécutives de 25 ans chacune. Hellas Gold a présenté une demande de renouvellement pour la première période de 25 ans et l'approbation est attendue. Hellas Gold est propriétaire d'une petite partie des terres privées à l'intérieur des concessions.

En juillet 2011, le ministère de l'Environnement (MdE) a officiellement approuvé la déclaration d'impact environnemental (EIE) soumise par Hellas Gold pour les trois sites miniers de Kassandra Mines, à savoir Olympias, Skouries et Stratoni, laquelle déclaration a ensuite été modifiée en 2021, 2022 et 2023, est maintenant valable jusqu'en 2038 et, comme le prévoit la législation environnementale grecque (loi 4014/2011), est sujette à une prolongation de 4 ans, si Hellas Gold est certifiée ISO 14001, ou de 6 ans si elle est certifiée dans le cadre du système de management environnemental et d'audit (EMAS).

Pour que la production commence, le ME exige le dépôt d'une étude technique. Une étude a été déposée auprès du ME, puis approuvée au début de 2012. Le permis d'installation pour ce qui a été nommé l'usine de traitement de phase II a été délivré le 22 mars 2016. Hellas Gold a obtenu le permis d'exploitation pour l'usine de la phase II en septembre 2017, ce qui lui a permis de commencer les activités de production commerciale. De plus, en septembre 2017, Hellas Gold a obtenu une prolongation du permis d'installation et un permis d'exploitation temporaire pour l'installation de gestion des résidus (IGR) de Kokkinolakkas, ainsi que le permis d'installation différée pour l'usine de remblai en pâte.

Les avis d'exploitation pour l'usine de remblayage par pâte d'Olympias et l'IGR de Kokkinolakkas ont été déposés officiellement en 2018 et restent en vigueur conformément à la nouvelle loi venue remplacer les procédures antérieures d'octroi de permis d'exploitation.

Le 5 février 2021, Eldorado a conclu une convention d'investissement modifiée avec la République hellénique afin de régir la poursuite de la mise en valeur, de la construction et de l'exploitation du complexe des mines Kassandra. La convention est entrée en vigueur le 23 mars 2021 après avoir été ratifiée par le Parlement hellénique et publiée dans la Gazette du gouvernement grec. La convention est régie par le droit grec. Sa durée initiale se poursuit jusqu'en 2051 et peut être prolongée de 25 ans sous réserve de certaines conditions.

La convention d'investissement prévoit l'agrandissement d'Olympias à 650 kilotonnes par année (ktpa) de minerai, à partir d'un débit de 454 ktpa en 2023. Sur une base annuelle, l'exploitation a démontré sa capacité à atteindre environ 520 ktpa dans sa configuration actuelle, compte tenu des capacités de production mensuelle les plus élevées ayant été atteintes. La convention d'investissement prévoit

également des avantages supplémentaires pour la région, notamment des emplois supplémentaires, des recettes fiscales accrues et le développement communautaire. La nouvelle AIE approuvée en 2023 comprend l'agrandissement d'Olympias.

Selon la législation grecque en vigueur, les redevances sont applicables aux titres miniers actifs. La redevance est calculée selon une échelle mobile liée aux cours des métaux et aux taux de change \$ US/€. Selon l'indice de prix retenu pour l'évaluation du projet, Hellas Gold paierait une redevance d'environ 3,30 % sur l'or, 2,75 % sur l'argent, 0,55 % sur le plomb et 1,65 % sur le zinc. Selon les termes de la convention d'investissement, la société paie 10 % supplémentaires de la valeur de la redevance jusqu'à ce qu'une usine métallurgique de traitement de l'or soit construite. Le taux d'imposition des sociétés est fixé à 22 %.

La mine d'Olympias ne fait l'objet d'aucune autre redevance, d'aucune dérogation, d'aucun droit de reprise, d'aucun paiement, d'aucun accord ou d'aucune charge. Il n'existe pas de facteurs ou de risques importants connus susceptibles d'affecter l'accès ou le titre, ou le droit ou la capacité d'effectuer des travaux sur la mine d'Olympias, y compris les responsabilités environnementales ou issues de permis auxquelles le projet est soumis.

Historique

L'exploitation minière est pratiquée depuis l'Antiquité dans la région et a atteint son apogée à l'époque de Philippe II de Macédoine et d'Alexandre le Grand, entre 350 et 300 avant J.-C., avec l'extraction de minerais en vrac de la mine. L'exploitation moderne a commencé en 1933 avec un puits d'exploration et des programmes de forage intermittents jusque dans les années 1960. Les opérations ont débuté en 1970 et ont été suspendues en 1995. En 2012, Eldorado a acquis European Goldfields Mining (Netherlands) B.V. et, indirectement, une participation de 95 % dans Hellas Gold, filiale en propriété exclusive d'European Goldfields, qui détenait la concession du projet. En 2020, Eldorado a acquis la participation restante de 5 % dans Hellas Gold auprès d'Aktor, un tiers non lié.

Contexte géologique, minéralisation et types de gisements

La ceinture orogénique de Téthys occidentale, dans le sud-est de l'Europe, compte plusieurs grandes provinces métallogéniques, dont la province serbo-macédonienne qui abrite le district minier de Kassandra. Le sous-sol cristallin du district comprend l'unité serbo-macédonienne supérieure de Vertiskos et l'unité inférieure de Kerdilion exposée dans le complexe de noyau métamorphique du Rhodope méridional.

Le gisement Olympias est situé à 6 km au nord de la faille de Stratoni dans l'unité Kerdilion. Les corps de sulfures de remplacement sont hébergés dans du marbre intercalé dans une succession de gneiss à biotite quartzo-feldspathique, et d'orthogneiss à microcline amphibolite et plagioclase. Les corps massifs de sulfures plongent légèrement vers le sud-est sur plus de 1,8 km, parallèlement à l'orientation des charnières de plis F2 et à une linéation d'intersection L2 présente localement. L'emplacement des lentilles de sulfure est cependant largement contrôlé par des portions de la faille ductile-cassante de Kassandra et la faille Est, et des zones de cisaillement subhorizontales qui se trouvent entre les deux failles.

La minéralogie des sulfures du gisement d'Olympias est constituée de lentilles à gros grains, massives et rubanées, dominées par des quantités variables de sphalérite, de galène, de pyrite, d'arsénopyrite, de chalcoppyrite et de boulangerite. L'or se trouve principalement en solution solide dans de l'arsénopyrite et de la pyrite.

Olympias est un exemple de gisement de remplacement de carbonate polymétallique. Il est toutefois plutôt inhabituel en raison de sa teneur élevée en or. Les principales caractéristiques de cette classe de gisement sont les roches hôtes carbonatées, la minéralisation en sulfures massifs, la relation spatio-temporelle incluant le magmatisme et la répartition zonale des métaux.

Travaux d'exploration

Eldorado a mené peu d'activités d'exploration depuis 2012, ses travaux ayant principalement porté sur l'amélioration de la définition des ressources connues. Plusieurs études géologiques ont été réalisées, notamment des cartographies de surface et des analyses hyperspectrales. En 2023, un levé géophysique de polarisation induite (PI) de surface et un levé géochimique de sol ont été réalisés au-dessus, à l'ouest et au nord du gisement afin d'identifier de possibles cibles de forage futures.

Forage et échantillonnage

En 2023, les activités de forage à Olympias ont totalisé 38 853 mètres à partir de 330 trous. Ces activités comprenaient 24 516 mètres de forage intercalaire à partir de 240 trous, 9 136 mètres de forage de conversion de ressources à partir de 80 trous, 936 mètres de forage d'ajout de ressources à partir de 3 trous, 765 mètres de forage géotechnique à partir de 6 trous et un trou de forage d'exploration de 500 mètres.

Ces forages visaient à délimiter une minéralisation à forte teneur en or et à confirmer et mettre à jour les ressources indiquées et présumées qui pourraient être intégrées dans la planification minière à court et à moyen terme. Les zones cibles étaient principalement dans la partie inférieure de la zone Est, où la minéralisation est susceptible de s'étendre vers le bas, dans une extension vers l'ouest de la zone des plaines découverte récemment, et dans la zone Ouest. Le forage a également servi à des essais à l'égard de contrôles de minéralisation hypothétiques. À ce jour, 448 762 m de forage (forage au diamant en surface et souterrain) ont été réalisés aux alentours des zones minéralisées Est, Ouest et des plaines dans le cadre du programme de forage.

Les trous de sondage au diamant constituent la seule source de données géologiques et de teneur souterraines pour l'estimation des ressources minérales d'Olympias. L'exploitant précédent, TVX, a foré 764 trous pour un total de 93 246 m. Ces trous de forages deviennent de moins en moins importants à mesure que de nouvelles informations sont acquises. Actuellement, Eldorado a recours à des sous-traitants pour forer des trous HQ ou NQ (63,5 mm ou 47,6 mm de diamètre nominal de carotte). La profondeur moyenne des trous de forage est d'approximativement 100 m, les trous étant forés dans des endroits souterrains, ce qui donne de bons angles d'intersection par rapport aux zones. Un total de 2 860 trous de forage totalisant 309 822 m ont été forés sur le terrain, dont 2 749 trous de forage totalisant 286 950 m ont été forés par Eldorado depuis 2014 aux fins de l'exploration, de la délimitation, du forage intercalaire et des services miniers.

Les carottes sont livrées dans des zones de diagraphie sécurisées, et la carotte est enregistrée en détail dans une base de données au moyen d'une tablette. Les données sur la lithologie, l'altération, la structure et la minéralisation sont recueillies; par ailleurs, les données de récupération des carottes sont mesurées. Des photos de toute la carotte, humide ou sèche, sont prises régulièrement à l'aide d'un appareil photo sur trépied pour garantir l'uniformité des photos. Des données de relevé de collier et de fonds de trou sont recueillies. Les levés de fond sont effectués à l'aide du Devico Devigyro ou d'un instrument à enregistrement multiple Deviflex. Ces deux instruments sont calibrés une fois par an. Un ensemble de données sur les densités apparentes mesurées à partir de plus de 900 échantillons minéralisés sert à alimenter le modèle de bloc de ressources.

Échantillonnage, analyse et vérification des données

L'échantillonnage de la carotte s'effectue sur des intervalles d'environ 1 m ou sur des contacts géologiques. La carotte est sectionnée à l'aide d'une scie à carottes automatisée et la moitié est mise en sac pour expédition, le reste étant placé dans la boîte à carottes pour fins de stockage. Les échantillons de carotte de forage sont régulièrement envoyés à l'installation ALS Global (ALS) en Roumanie. Ils sont mis en sac et emballés dans de grands bacs en bois scellés pour le transport par camion. Les échantillons rejetés sont renvoyés sur le site de la mine dans les mêmes bacs. Les échantillons sont préparés aux fins de titrage à l'installation ALS.

Tous les échantillons ont subi un titrage de l'or par tranche de 30 g, par essai pyrognostique avec fini par spectrométrie d'absorption atomique, les valeurs en or supérieures à 10 ppm étant déterminées par fini

gravimétrique. La détermination multiéléments a été effectuée par analyse spectrométrique de masse à plasma inductif (« ICP-MS ») et/ou par analyse spectroscopique d'émission à plasma inductif (« ICP- ES »).

Un programme complet CQ/AQ est en place et comprend des MRC, des échantillons témoins et des doubles. Les MRC utilisés contiennent tous les métaux payables à Olympias (Au, Ag, Pb, Zn). Les échantillons témoins sont utilisés pour surveiller la contamination au cours des processus de préparation et d'analyse des échantillons.

De l'avis de la personne qualifiée, l'échantillonnage, la préparation des échantillons, la sécurité et les procédures d'analyse, comme le démontrent les résultats de CQ/AQ, démontrent que la base de données d'analyse de la mine Olympias est adéquate pour l'estimation des ressources minérales.

Toutes les personnes qualifiées ont vérifié les données relatives aux sections dont elles sont responsables.

Traitement du minerai et essais métallurgiques

Des essais métallurgiques ont été réalisés en 2017 avant le redémarrage des activités à Olympias selon le schéma de traitement actuel.

En 2015, des essais métallurgiques et des études minéralogiques ont été réalisés sur des échantillons de minerai provenant du gisement Olympias. Les principaux minéraux sulfurés présents dans ces échantillons sont la galène, la sphalérite, la pyrite et l'arsénopyrite. À l'exception du quartz, tous les autres minéraux peuvent être considérés comme mineurs. La libération de tous les minéraux sulfurés était excellente, avec un broyage P₈₀ de 120 µm. La flottation de la galène, de la sphalérite et de la pyrite/arsénopyrite selon un schéma de procédé séquentiel s'est avérée efficace pour produire des concentrés de plomb/argent, de zinc et d'or.

La flottation du plomb s'est avérée efficace dans un collecteur Aerophine 3418A, avec de la chaux, du sulfate de zinc et du cyanure de sodium ajoutés comme dépresseurs. L'activation du cuivre et la flottation du zinc se sont avérées optimales à un pH de 11,8 avec le SIPX comme collecteur. La flottation de la pyrite et de l'arsénopyrite a été efficace à un pH de 6,0 avec de l'acide sulfurique et du SIPX comme collecteur. Des difficultés ont été observées pour rejeter l'arsenic et l'antimoine du concentré de plomb lors de certains essais, bien que la présence de ces éléments nuisibles soit variable dans le gisement.

Les tests ont confirmé que les concentrés et les échantillons de résidus présentaient de bonnes caractéristiques de décantation et d'épaississement. La filtration sous vide de l'échantillon de sous-flux des résidus a montré une capacité de production élevée et un gâteau de filtration à faible humidité résiduelle. La filtration sous pression des échantillons de concentrés a démontré une capacité de production élevée et un faible niveau d'humidité résiduelle.

D'autres essais de variabilité ont été réalisés en 2021, et des composites et des mélanges ont été produits dans les zones Est, Ouest et Plaines du gisement. Les résultats de fragmentation de ces essais ont confirmé que les minerais futurs continueraient d'être considérés comme tendres en termes de broyabilité. Les essais de flottation ont permis d'établir que la proportion de plomb contenu dans la galène, la boulangerite ou la bournonite avait une incidence directe sur la quantité d'antimoine récupérée dans le concentré de plomb final.

Estimations des ressources et des réserves minérales

Les estimations des ressources minérales de la mine Olympias ont été calculées à partir d'un modèle de blocs 3D à l'aide du logiciel MineSight 3D (MinePlan). Les limites du projet, en coordonnées UTM, sont 478105 à 479700 Est, 4491165 à 4493480 Nord et -800 à +60 m d'altitude. La taille du bloc pour le projet était de 5 m à l'Est x 5 m à l'Ouest x 5 m de haut.

Pour permettre des interprétations plus cohérentes, un discriminant basé sur la teneur a été mis au point. Pour ce faire, il a fallu créer une formule simplifiée permettant de calculer le rendement net de la fonderie (RNF) selon diverses combinaisons de cours des métaux et de taux de récupération, qui constituaient des facteurs de pondération pour chaque métal. Cette mesure, en dollars, s'est avérée un excellent substitut pour une teneur complète équivalente. L'inspection de ces valeurs de définition des ressources (« VDR »)

a démontré que, pour les paramètres utilisés, une valeur de 50 \$ définissait le mieux ce qui pourrait être classé comme zones minéralisées économiquement viables.

Pour la modélisation d'Olympias, le gisement a été divisé en trois zones : Est, Ouest et Plaines. Dans chacune de ces zones, des domaines de modélisation ont été créés en fonction d'une valeur de 50 \$ pour la VDR. Les données des titrages et échantillons composites ont été étiquetées en fonction de ces formes de domaines avant que les données soient analysées et les teneurs interpolées. Les données des titrages ont été plafonnées avant l'assemblage des valeurs composites en segments de 1 m de longueur à l'intérieur des domaines.

Les estimations des teneurs en Au, Ag, As, Pb, Zn et Fe ont été interpolées selon la méthode du krigeage ordinaire (KO). Des teneurs du plus proche voisin (NN) ont également été interpolées sous forme de distribution dégroupée pour valider la méthode d'estimation. Il convient de noter que la densité apparente et le soufre ont été calculés en fonction des teneurs estimées des blocs.

Les zones d'extraction antérieures sont situées dans les zones Est et Ouest, et elles ont été retirées de l'estimation initiale des ressources minérales. Les modélisations métallurgiques ont été validées par une inspection visuelle, et des vérifications des biais globaux, des tendances locales et des niveaux de lissage appropriés (vérifications de changement de support).

Les ressources minérales ont été classées selon les normes de définition de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales (10 mai 2014), qui sont incorporées par référence dans le Règlement 43-101. La minéralisation de la mine répond suffisamment aux critères pour permettre un classement dans les catégories des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées. Les ressources minérales de la mine Olympias en date du 30 septembre 2023 sont présentées dans le tableau 1-1. Les ressources minérales de la mine Olympias sont présentées dans des volumes restreints en 3D dont la conception a été guidée par la valeur limite déclarée du rendement calculé à la sortie de la fonderie (à savoir 125 \$), par les zones de minéralisation contiguës et par la capacité de mise en valeur. Seules les matières internes à ces volumes étaient admissibles à la déclaration, afin de répondre aux « perspectives raisonnables d'extraction rentable éventuelle ».

Tableau 1-1 : Ressources minérales d'Olympias, au 30 septembre 2023

Catégorie	Tonnes (kt)	Au (g/t)	Au (koz)	Ag (g/t)	Ag (koz)	Pb (%)	Pb (kt)	Zn (%)	Zn (kt)
Mesurées	3 447	10,59	1 174	152	16 849	4,8	167	5,9	204
Indiquées	8 992	7,00	2 024	144	41 770	4,9	441	6,6	593
Mesurées et indiquées	12 439	8,00	3 198	147	58 619	4,9	608	6,4	797
Présumées	2 339	7,84	589	179	13 488	6,2	146	6,8	160

Notes :

- Les Normes de définitions de l'ICM (2014) ont été utilisées aux fins de déclaration des ressources minérales.
- Les ressources minérales comprennent ces ressources converties en réserves minérales.
- Les tonnages des blocs épuisés et des zones stérilisées ont été retirés du modèle.
- Les ressources minérales ont été circonscrites au moyen de volumes 3D dont la conception a été établie en fonction de la teneur de coupure pour un rendement calculé à la sortie de la fonderie de 125 \$, des zones contiguës de minéralisation et de la capacité de mise en valeur. Seuls les matériaux à l'intérieur de ces volumes étaient admissibles aux fins de déclaration.
- La valeur du rendement calculé à la sortie de la fonderie est fondée sur une combinaison des cours des métaux et des taux de récupération des métaux qui varient dans l'ensemble du gisement, ainsi que sur certaines considérations en matière de fonderie.
- Les prix utilisés pour définir les formes potentiellement exploitables sont les suivants : or 1 800 \$/once, argent 24 \$/once, zinc 2 600 \$/t, plomb 2 400 \$/t.
- La base de données de sondage a été fermée à la fin d'avril 2023.
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué.

- Les ressources minérales mesurées dans ce tableau comprennent 2,8 kt de minerai en réserve à la fin de septembre 2023.

Les estimations de réserves minérales ont été classées selon les normes de définition de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales (10 mai 2014), qui sont incorporées par référence dans le Règlement 43-101. La conception et l'échéancier ont été réalisés avec le modèle et l'estimation des ressources minérales. Seules les ressources minérales mesurées et indiquées ont été utilisées pour l'estimation des réserves minérales. L'estimation suppose que la méthode d'exploitation utilisée à la mine sera la méthode d'extraction à flanc de coteau et par remblai.

Les valeurs limites à l'appui de l'estimation des réserves minérales souterraines ont été établies en 2023 à partir du budget de 2023 et des coûts d'investissement d'exploitation et de maintien futurs prévus pour un taux de production cible stable de 650 ktpa. L'évaluation des coûts a indiqué que des valeurs de rendement calculé à la sortie de la fonderie de 218 \$/t pour l'extraction à flanc de coteau et par remblai suffiraient à couvrir tous les coûts d'investissement d'exploitation et de maintien du site. Les coûts de la méthode d'extraction à flanc de coteau et par remblai ont été utilisés pour créer des formes de chantier potentiellement exploitables à partir du modèle de bloc à rendement calculé à la sortie de la fonderie.

Dans l'évaluation des réserves minérales souterraines, des facteurs modificateurs ont été appliqués aux tonnages et aux teneurs de toutes les formes minières pour tenir compte de la dilution et des pertes de minerai. Dans les chantiers à extraction à flanc de coteau et par remblai, l'estimation des réserves minérales font intervenir un facteur de dilution minière de 15 % et une récupération minière de 95 %.

L'estimation des réserves minérales en date du 30 septembre 2023 est résumée dans le tableau 1-2.

Tableau 1-2 : Réserves minérales d'Olympias au 30 septembre 2023

Catégorie	Tonnes (kt)	Au (g/t)	Au (koz)	Ag (g/t)	Ag (koz)	Pb (%)	Pb (kt)	Zn (%)	Zn (kt)
Prouvées	2 354	8,88	672	126	9 568	4,0	94	4,7	111
Probables	6 502	5,91	1 235	126	26 242	4,3	280	5,5	357
Prouvées et probables	8 856	6,70	1 907	126	35 810	4,2	374	5,3	468

Notes :

- Les nombres présentés dans le tableau ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué
- Les teneurs de coupure sont basées sur un cours de l'or de 1 400 \$ l'once, de l'argent de 19 \$ l'once, du zinc de 2 500 \$/t et du plomb de 2 000 \$/t.
- Les taux de récupération métallurgique sont basés sur la teneur avant traitement et les algorithmes métallurgiques.
- Le taux de change appliqué est de 1,18 € = 1,00 \$ US.
- On suppose des taux moyens de dilution et de récupération minière de 15 % et 95 %

Les estimations des ressources minérales et des réserves minérales pour Olympias peuvent être affectées par des facteurs techniques et d'autres facteurs pertinents qui sont plus spécifiquement décrits dans notre section « Facteurs de risque ».

Activités d'exploitation

La mine Olympias est une exploitation minière souterraine qui extrait le minerai de trois zones principales : Est, Ouest et Plaines; la zone Autres est une sous-zone de la zone Ouest. La quantité totale de minerai extrait à Olympias augmentera, passant d'une production prévue de 810 ktpa en 2024 à une production moyenne de 990 ktpa au cours de la période 2025 – 2031, après une baisse de la quantité totale de minerai extrait s'établissant en moyenne à 720 ktpa au cours de la période 2025 – 2032. La quantité totale de minerai extrait comprend le minerai, les stériles d'extraction et les stériles exploités capitalisés. Les quantités annuelles de stériles extraits suivent une tendance générale à la baisse à partir de 2025.

Parallèlement, la production de minerai augmentera, passant d'une production prévue de 500 ktpa en 2024 à une production moyenne de 645 ktpa au cours de la période 2025 – 2035.

Les conditions de la masse rocheuse à la mine d'Olympias sont très variables en raison de la complexité de la géologie et de la présence de formations de faille. Des classes de soutènement au sol ont été mises en place sur la base d'une gamme de valeurs Q pour la mise en valeur du minerai et des stériles. Les éléments de soutènement au sol utilisés à Olympias comprennent des treillis métalliques, du béton projeté, des barres à béton armé, des jeux de fissures, des boulons Swellex, des ancrages autoperceurs et les boulons de câble de différentes longueurs. Les observations sur le terrain indiquent que les ouvertures souterraines sont stables et que les dispositifs de soutènement au sol sont généralement adéquats, aucun sol non sécurisé n'ayant été observé et la performance du soutènement étant apparemment bonne. L'extraction à flanc de coteau et par remblai à Olympias commence lorsque la descenderie atteint l'entraînement de l'éponte inférieure ou l'élévation d'accès au niveau du corps minéralisé, généralement à mi-chemin de la longueur stratigraphique. La méthode d'extraction à flanc de coteau et par remblai est une méthode d'extraction par tranches montantes. La séquence d'exploitation commence par la tranche de 5,0 m de haut la plus basse. Une fois cette tranche terminée, l'arrière de l'accès au niveau doit être abaissé (« take-down-back » ou TDB) pour passer à l'étage suivant. Il y a quatre étages entre les niveaux pour une élévation totale de 20 m à partir de chaque accès.

Toutes les excavations sont remplies de remblai une fois leur exploitation terminée. Actuellement, on utilise une combinaison de remblais en agrégats cimentés (RAC), de remblais en pâte et de remblais de stériles. Le système de remblai en pâte a été conçu pour produire 42 m³/h de pâte, répondant ainsi à tous les besoins futurs de remblai pour une production de 650 ktpa à 70 % d'utilisation. Le RAC et les stériles sont livrés aux chantiers par camion et mis en place à l'aide de chargeurs. La pâte est acheminée par des pompes volumétriques via des trous de forage et des tuyaux.

Deux descenderies sont actuellement utilisées, l'une donnant accès à la zone Ouest et sera prolongée jusqu'à la base de cette zone. L'autre donne accès à la zone Est et sera prolongée jusqu'à la base de cette zone, et sera également reliée à la partie supérieure des Plaines. Il y a de nombreux croisements entre les deux descenderies au-dessus des Plaines. Les deux descenderies sont actuellement prolongées au fond des zones Ouest et Est. La troisième et dernière rampe principale sera développée pour les Plaines à partir de -370 m d'altitude jusqu'à la base des Plaines.

Le minerai et les stériles sont transportés à la surface à l'aide de camions de 40 t sur les descenderies existantes et en expansion. Il en sera de même après l'augmentation de la production à une valeur stable de 650 ktpa.

Le nombre total d'employés travaillant actuellement à la mine est de 347. La mine opère trois quarts de travail par jour, 21 quarts par semaine. Il y a actuellement 20 équipements miniers mobiles de grande taille sur le site : trois jumbos, quatre boulonneuses, cinq camions, huit chargeurs. De plus, il y a seize véhicules utilitaires, deux transmixeurs et trois pulvérisateurs de béton projeté. Pour porter la production à 650 ktpa, des équipements primaires supplémentaires seront ajoutés au parc de véhicules, notamment des jumbos, des boulonneuses, des camions et des chargeurs.

La conception de la ventilation est basée sur la configuration d'un système d'extraction avec les ventilateurs principaux situés en surface au niveau de l'unique cheminée d'extraction. Actuellement, l'air frais pour Olympias provient des entrées de tunnel +59, +70, du puits et de la zone Incendies. L'extraction se fait par la cheminée d'extraction principale au niveau -173. Le système de ventilation récemment installé a été mis à niveau en 2023, les grands ventilateurs d'extraction de surface étant situés à l'ouverture de la cheminée d'extraction principal, assurant un débit d'air de 420 m³/s dans la mine.

La mine Olympias utilise actuellement une émulsion en vrac pour toutes les pratiques de dynamitage dans la mine souterraine. Il n'y a pas de dépôt d'explosif sur le terrain et le fournisseur livre quotidiennement des explosifs sur place. Cependant, la matrice d'émulsion en vrac est stockée dans de grandes baies souterraines, car elle n'est pas considérée comme un explosif tant qu'elle n'est pas sensibilisée à l'intérieur de l'unité mobile de production d'émulsion souterraine – ce qui se produit généralement au niveau du front pendant les activités de chargement. La construction d'un nouveau dépôt souterrain est en cours, les travaux d'excavation sont terminés et l'installation des rayonnages devrait être achevée dans un avenir proche. D'ici la fin du T2 2024, Olympias prévoit de mettre en service un atelier d'entretien souterrain qui

sera en mesure de réparer la machinerie lourde sous terre, ce qui permettra d'économiser du temps de transport.

La mine étant en exploitation, les infrastructures de traitement d'eau, d'air comprimé, de distribution électrique et de drainage sont bien développées. Pour l'agrandissement de 650 ktpa, un nouveau compresseur, une station d'assèchement et un atelier souterrain sont en cours d'installation.

Activités de traitement et de récupération

L'usine de traitement du plomb, du zinc, de l'or et de l'argent d'Olympias a été mise en valeur en plusieurs phases :

- La phase I comprenait la remise en service de l'usine après une longue période d'inactivité et le traitement des résidus existants. La phase I a commencé en 2013 et a été achevée lors du passage à la phase II en 2016.
- La phase II a commencé au milieu de 2017 et est actuellement en cours. Elle comprenait la remise en état et la modernisation de toutes les installations de traitement afin de traiter 400 à 440 ktpa de minerai. La phase II inclut une installation de traitement qui assure la fragmentation, la flottation et le filtrage afin de produire trois concentrés vendables : plomb/argent (plomb), zinc et arsénopyrite/pyrite d'or (or). Tous les concentrés sont vendus sur les marchés internationaux. Les résidus sont utilisés pour le remblayage souterrain via l'usine de pâte en surface ou transportés par camion jusqu'à l'installation de gestion des résidus de Kokkinolakkas.
- Le projet d'agrandissement prévoit la modernisation de l'usine de traitement existante d'Olympias pour porter son débit d'alimentation à 650 ktpa de minerai, soit une augmentation d'environ 25 % compte tenu des limites techniques nouvellement établies de l'usine de traitement existante. Les dépenses d'investissement pour l'agrandissement de l'usine devraient s'échelonner de 2023 à 2025, et la capacité de production de 650 ktpa devrait être atteinte en 2026.

L'installation de traitement comprend les unités de traitement suivantes :

- Concassage en trois étapes.
- Broyage à boulets en une seule étape en circuit fermé avec des hydrocyclones.
- La quasi-totalité de la sousverse de l'hydrocyclone est acheminée vers la flottation éclair.
- La flottation du plomb consiste en un dégrossissage, une récupération, un rebroyage et trois étapes de nettoyage.
- La flottation du zinc consiste en un dégrossissage, une récupération, un rebroyage et trois étapes de nettoyage.
- La flottation de l'or et de la pyrite consiste en un dégrossissage, une récupération et un nettoyage en une étape.
- Épaississement, filtration et conditionnement des concentrés.
- Épaississement et filtration des résidus.
- Remblai en pâte de résidus - mélange et pompage.
- Mélange, stockage et distribution de réactifs.
- Services d'eau et d'air.

L'usine d'Olympias produit trois concentrés : un concentré d'arsénopyrite/pyrite contenant de l'or, un concentré de plomb contenant également de l'argent et de l'or, et un concentré de zinc contenant également de l'or. La Société a négocié avec des négociants en marchandises, des mélangeurs et des fonderies plusieurs contrats de vente pour les concentrés d'Olympias. Des accords avec plusieurs clients dans différents pays sont actuellement en place. Les données de production sur le minerai actuel et les essais métallurgiques sur les minerais futurs confirment les hypothèses de capacité de production et de récupération des métaux de base et des métaux précieux dans les trois types de concentrés.

Infrastructure, permis et activités liées à la conformité

La mine étant en exploitation, ses infrastructures sont solides et complètes. Des routes asphaltées reliées au principal réseau routier en Grèce donnent accès au site de la mine. Des services locaux sont fournis par l'intermédiaire des villes d'Olympiada et de Straton et d'autres services par l'intermédiaire de Thessalonique.

Hellas Gold possède une installation portuaire située à Stratoní, à 9 km de l'usine de traitement d'Olympias (26 km sur route asphaltée). Actuellement, les concentrés de plomb, de zinc et d'arsénopyrite sont expédiés via l'installation portuaire. Le concentré de plomb et d'arsénopyrite peut également être mis en sac à l'usine de traitement et expédié par camion au port de Thessalonique.

L'eau est fournie par l'écoulement des eaux de contact des installations de surface et par l'assèchement des mines souterraines. Une série de trois bassins de décantation, avec un quatrième en réserve, est utilisée pour éliminer les solides en suspension. Cette eau est pompée dans un réservoir d'eau brute situé à côté des réservoirs d'eau propre et d'eau de traitement. L'eau excédentaire provenant de l'assèchement de la mine est traitée dans la station de traitement des eaux de surface. L'eau de traitement est récupérée du circuit d'épaississement et de filtration des résidus et du trop-plein du bassin de clarification du remblai. Une quantité minimale d'eau d'appoint est fournie par le réservoir d'eau brute.

Les déchets de la mine souterraine sont remontés à la surface et transportés jusqu'à l'installation de gestion des résidus de Kokkinolakkas (IGRK). Certains stériles sont entreposés temporairement sous terre et servent à remblayer les vides souterrains laissés par l'exploitation des minières, ce qui permet de réaliser des économies sur les frais de transport ainsi que sur le coût du remblai en pâte.

Les résidus épaissis sont pompés vers l'usine de pâte. Si la production de résidus épaissis dépasse la capacité maximale de l'usine de pâte, les résidus épaissis excédentaires peuvent être pompés vers l'un des deux filtres à pression pour résidus situés à côté de l'usine de traitement. Les résidus filtrés sont ensuite acheminés par camion à l'usine de pâte pour y répondre aux éventuels besoins.

Les résidus épaissis en excès sont pompés vers un filtre à résidus pour produire un gâteau de filtration, dont l'humidité résiduelle s'élève à 13 %, qui est ensuite transporté par camion à l'installation de traitement des déchets de l'IGRK pour être empilé à sec. Cette installation est située à 8,5 km au sud d'Olympias (23 km sur route asphaltée). En plus des résidus miniers provenant des activités minières d'Olympias, les résidus provenant des activités minières antérieures d'Olympias sont également transportés jusqu'à l'IGRK. L'acheminement est prévu pour acheminer en toute sécurité environ 10,5 Mm³ de déchets miniers d'une densité sèche moyenne de 1,6 t/m³.

L'alimentation électrique actuelle du site est assurée par une ligne de transmission de 150 kV provenant du réseau national et alimentant un nouveau poste de transformation 150kV à 20 kV, 25 MVA, dont la capacité nominale est suffisante pour répondre à toutes les augmentations prévues de la charge de la mine. Une alimentation de réserve consiste en la production de 3 700 kW d'électricité au moyen de multiples génératrices diesel décentralisées.

L'eau pour la mine provient de l'assèchement souterrain, après le traitement. Les eaux souterraines excédentaires sont déversées dans le ruisseau Mavrolakkas après sédimentation et traitement, conformément aux normes de déversement des eaux. La capacité actuelle est de 400 m³/h, laquelle a été augmentée à 650 m³/h, ce qui devrait être suffisant pour la durée de vie de la mine. L'eau de service provient d'un puits local et est tirée de la nappe aquifère régionale.

Les installations de surface existantes comprennent un atelier de travail, le bâtiment administratif, le vestiaire, le puits et le réservoir de carburant (capacité de 60 000 litres). L'atelier de travail et le réservoir de carburant suffiront à l'augmentation de la production. Le puits sert uniquement à l'inspection d'une station de pompage existante, et des plans ont été établis en vue de sa remise en état future, si nécessaire. Le site est actuellement alimenté en électricité au moyen d'une ligne de poteaux de 20 kV 10 MVA raccordée au réseau de PPC. Pour faciliter l'augmentation de la production, une nouvelle ligne de poteau à 150 kV 25 mVA, ainsi qu'un nouveau poste, ont été achevés en 2023. Une alimentation de réserve consiste en la production de 4 920 kW d'électricité au moyen de multiples génératrices diesel décentralisées. Une production d'énergie de 2 500 kW supplémentaires sera ajoutée en vue de l'augmentation de la production.

L'étude d'impact sur l'environnement des mines Kassandra porte sur une superficie de 26 400 ha dans le nord-est de la Chalcidique (région de Macédoine). Les mines Kassandra comprennent les sites Skouries, Olympias et Stratoní. Aucune répercussion importante n'est attendue sur le paysage, l'environnement géologique, l'atmosphère ou les ressources en eau de la région. Jusqu'à maintenant, les répercussions globales ont été positives pour l'environnement, car les résidus et le stockage de concentré existants sont

en cours d'évacuation vers l'IGRK et les zones connexes ont été réhabilitées. Les mines de Kassandra, dans leur ensemble, ont des retombées économiques et sociales importantes pour la préfecture de Chalcidique :

- Une contribution importante est apportée à l'économie nationale.
- Des entreprises locales construisent et aménagent des infrastructures importantes.
- Le secteur des services prend de l'ampleur dans la région.
- Emploi d'une main-d'œuvre qualifiée importante.

Après l'achèvement de toutes les opérations dans les mines de Kassandra, les zones du projet seront réhabilitées en fonction des utilisations des terres qui seront appropriées et approuvées. Toutes les structures doivent être enlevées ou laissées dans un état tel qu'elles ne présentent aucun risque pour l'environnement ou le public. L'environnement sera ramené à l'état d'écosystème autonome et des conditions biologiques sûres et stables seront recrées.

Le projet Olympias a reçu et conservé tous les permis requis pour opérer en Grèce. Des discussions sont régulièrement tenues avec les collectivités locales et il n'y a pas de négociations en cours qui pourraient avoir une incidence importante sur le projet ou les activités. Aucune répercussion environnementale connue ne limite la capacité d'extraction des ressources minérales ou des réserves minérales.

Coûts d'investissement et coûts opérationnels

Le projet a fait l'objet d'un programme d'amélioration continue dans tous les aspects de l'exploitation afin d'atteindre une capacité de 650 ktpa. Les coûts d'investissement comprennent la modernisation de l'usine de traitement et la poursuite de la mise en valeur de la mine dans de nouvelles zones. Des fonds sont également affectés à l'infrastructure pour soutenir le projet, y compris les services accessoires et l'agrandissement des systèmes de gestion de l'eau; les coûts indirects incluent les coûts de gestion de l'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour soutenir les projets d'investissement, les coûts des propriétaires, la poursuite des activités d'exploration et les urgences; les coûts sont résumés dans le tableau 1-3

Tableau 1-3 : Sommaire des coûts d'investissement

Dépenses d'investissement de croissance	Total DVM (M\$)
Mise en valeur mine souterraine	28,8 \$
Agrandissement de l'usine	26,8 \$
Installations auxiliaires	9,0 \$
Autres	10,0 \$
Sous-total	75,0 \$
Dépenses d'investissement de maintien	
Mine	144,2 \$
Traitement	59,5 \$
Administration	1,2 \$
Questions environnementales	1,0 \$
Santé et sécurité	0,2 \$
Sous-total	206,1 \$
Exploration capitalisée	2,7 \$
Total des coûts d'investissement	283,7 \$
Coûts de fermeture	59,5 \$

Les coûts opérationnels à Olympias comprennent les coûts d'extraction souterraine, les coûts de traitement et les frais généraux et d'administration. Ces coûts sont résumés dans le tableau 1-4 pour l'ensemble de la DVM, y compris la période de montée en puissance vers un taux de production de 650 ktpa. Il est à noter

que les frais d'exploitation indiqués ici ne comprennent pas les frais de raffinage et de transport des concentrés.

Tableau 1-4 : Résumé des coûts opérationnels

Domaine	DVM moyenne (\$ US/t traitées)
Exploitation minière	119,01
Traitement	60,87
Frais généraux et administratifs du site	17,72
Total des coûts opérationnels de la mine	197,6

Sommaire de 2023 et perspectives pour 2024

La production, les charges d'exploitation décaissées par once et les dépenses d'investissement de maintien pour 2023 et les prévisions pour 2024 s'établissent comme suit dans le tableau 1-5 :

Tableau 1-5 : Sommaire de la production, des charges décaissées et des dépenses d'investissement de maintien

	2023	2024 – Prévisions
Production	67 133 onces	75 000 - 85 000 onces
Charges d'exploitation décaissées par once vendue	1 133 \$	
Charges totales décaissées par once vendue¹		980 – 1 080 \$
Dépenses d'investissement de maintien	19,0 M\$	28 – 33 M\$

¹ Nous avons publié des prévisions de CTILM/oz par site en 2024, en plus des prévisions continues des charges totales décaissées/oz, et de ce fait, nous avons déjà annoncé que nous cesserons de présenter les charges d'exploitation décaissées par once au T1 2024. Le tableau ci-dessus reflète donc des données historiques et prévisionnelles, qui ne seront pas directement comparables.

En 2024, Olympias devrait extraire environ 480 000 à 510 000 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 8,0 à 9,0 g/t d'or, de 120 à 130 g/t d'argent, de 3,8 à 4,3 % de plomb et de 4,2 à 4,7 % de zinc. La production payable devrait s'établir entre 75 000 et 85 000 onces d'or, 1,5 million et 1,7 million d'onces d'argent, 13 000 et 16 000 tonnes de plomb et 12 000 et 15 000 tonnes de zinc. Les charges d'exploitation décaissées par once en 2024 devraient diminuer par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation de la production et du débit ainsi que de la hausse des crédits liés aux sous-produits pour la production d'argent, de plomb et de zinc.

Les dépenses d'investissement de maintien prévues pour 2024, entre 28 M\$ et 33 M\$, comprennent la mise en valeur de la mine souterraine et la gestion de l'installation de gestion des résidus de Kokkinolakas. Les dépenses d'investissements de croissance prévus pour 2024, entre 14 M\$ et 18 M\$, concernent principalement l'agrandissement de l'usine afin de soutenir l'augmentation de la production à 650 ktpa et la modernisation des installations auxiliaires.

Skouries

Rapport technique

Les informations scientifiques et techniques concernant Skouries qui figurent dans la présente notice annuelle proviennent principalement des informations scientifiques et techniques contenues dans le rapport technique intitulé « Technical Report, Skouries Project, Greece », dont la date de prise d'effet est le 22 janvier 2022 (le « rapport technique de Skouries »), ou sont fondées principalement sur celles-ci, préparé par Mo Molavi, ing., Robert Chesher, FAusIMM (CP), RPEQ, MTMS, deux autres anciens employés d'AMC Mining Consultants (Canada) Ltd., un ancien employé de Mining Plus Canada Consulting Ltd., Richard Kiel, P.E., un ancien employé de WSP Canada Inc. et un autre employé de Fluor Canada Ltd., tous des consultants indépendants, qui sont tous des « personnes qualifiées » en vertu du Règlement 43-101. AMC Mining Consultants (Canada) Ltd. est responsable des informations scientifiques et techniques

préparées antérieurement par un de ses anciens employés. Mining Plus Canada Consulting Ltd. est responsable des informations scientifiques et techniques préparées antérieurement par un de ses anciens employés. WSP Canada Inc. est responsable des informations scientifiques et techniques préparées antérieurement par un de ses anciens employés. Fluor Canada Ltd. est responsable des informations scientifiques et techniques préparées antérieurement par un autre de ses employés. Le rapport technique de Skouries peut être consulté en anglais sous le profil d'Eldorado Gold sur SEDAR+ et sur EDGAR.

Description du terrain, emplacement et accès

Le terrain se trouve dans le complexe des mines Kassandra, en Chalcidique, dans le nord de la Grèce. Le complexe, situé à environ 100 km à l'est de Thessalonique, comprend un groupe de concessions minières et d'exploration couvrant 317 km², duquel le terrain fait partie. Les terrains se trouvant dans le complexe comprennent la mine Olympias, actuellement en production, la mine Stratoni, en mode de surveillance et d'entretien, et le gisement de porphyre cuprifère et aurifère Skouries, en phase de mise en valeur.

Le projet Skouries est un gisement de porphyre cuprifère et aurifère qui sera exploité à l'aide de techniques d'extraction souterraine et à ciel ouvert traditionnelles. Les installations de traitement des minéraux produiront un concentré d'or et de cuivre. Le terrain se trouve à une altitude de 350 à 620 m au-dessus du niveau de la mer, près du village de Megali Panagia dans la préfecture de Chalcidique, dans le nord de la Grèce. Il est à une distance d'environ 7,2 km de la route reliant les villages de Megali Panagia et Palaiochori. La zone est centrée au point des coordonnées 4745300 E et 4481400 N du système de référence grec EGSA '87, à environ 40°29' de latitude et 23°42' de longitude. L'emplacement est classé en tant que zone II conformément au code sismique grecque NEAK 2000 (modifié en 2003). Le terrain comprend les concessions minières numérotées OP03, OP04, OP20, OP38, OP39, OP40, OP48 et OP57 qui, collectivement, couvrent une superficie de 55,1 km². Hellas Gold a obtenu des droits miniers sur ces concessions jusqu'au 6 mars 2026. La convention d'investissement signée avec la République hellénique en 2021 et ratifiée par la loi de 4785/2021 prévoit le renouvellement pour deux périodes consécutives de 25 ans chacune. Hellas Gold a présenté une demande de renouvellement pour la première période de 25 ans et l'approbation est attendue. Hellas Gold est propriétaire d'une petite étendue de terres privées à l'intérieur des concessions, a l'autorisation d'utiliser les terres forestières et mène des négociations pour le 0,3 % restant de la région totale requise.

L'analyse d'impact environnemental (« EIE ») pour le projet de gisements de minéraux des mines Kassandra vise une zone de 26 400 hectares (ha) dans le nord-est de la Chalcidique (région de la Macédoine). Le projet Skouries couvre environ 250 ha du complexe Kassandra. L'AIE évalue l'impact potentiel des éléments suivants sur l'environnement local et régional :

- la mine à ciel ouvert et les galeries souterraines;
- la zone de retenue des résidus;
- l'usine de traitement;
- l'infrastructure nécessaire à l'exploitation du projet.

Historique

La longue histoire de l'exploitation minière dans la région remonte à 350 ou 300 ans avant J.-C. et s'est poursuivie pendant les périodes romaine, byzantine et ottomane. Le site de Skouries, cependant, n'a connu qu'un développement limité. À l'époque contemporaine, les premières activités de forage au gisement Skouries ont été effectuées par Nippon Mining et Placer Development (« Placer ») dans les années 1960. Placer a également réalisé des travaux limités de développement souterrain depuis une galerie d'accès. Par la suite, le gisement a été foré dans les années 1970 par Hellenic Fertilizer Company. En août 1996, TVX Gold Incorporated (« TVX ») a lancé un programme de forage en vue de confirmer le gisement et de l'explorer en profondeur. Un programme de forage intercalaire subséquent a été mené en 1997 dans le but d'améliorer l'évaluation des ressources minérales indiquées dans la zone à teneur élevée en profondeur. European Goldfields Limited a acquis le terrain en 2004, a procédé à une vérification du programme de TVX et a préparé une étude de préfaisabilité en 2006. Cette étude prévoyait une exploitation à ciel ouvert,

suivie d'une exploitation souterraine en recourant à des méthodes d'extraction par foudroyage par sous-niveaux, à un taux de production de 6,5 M de tonnes par année (« Mtpa »).

Contexte géologique, minéralisation et types de gisements

Le gisement Skouries est formé autour d'une petite cheminée de porphyre ayant une expression de surface d'environ 200 m de diamètre. Skouries est un gisement caractéristique de porphyre cuprifère et aurifère. La minéralisation se présente dans des filons et des filonnets de stockwerk et sous forme disséminée, d'une manière qui est typique du porphyre, dans une cheminée subverticale. La zone minéralisée a été testée jusqu'à une profondeur de 920 m à partir de la surface et les résultats démontrent que le corps minéralisé est ouvert en profondeur.

L'altération potassique et la minéralisation de cuivre et d'or s'étendent également dans la roche environnante.

Environ deux tiers des ressources mesurées et indiquées se trouvent encaissés à l'extérieur de l'unité de porphyre, réparties de façon presque égale en onces d'équivalent or.

Forage et échantillonnage

Les forages au diamant sont la seule source de données géologiques et de teneur subsuperficielles pour le projet Skouries. Les travaux de forage de délimitation des ressources ont été réalisés dans le cadre de deux grandes campagnes : de 1996 à 1998 par TVX, alors propriétaire, et de 2012 à 2013 par Eldorado. TVX a foré un total de 72 232 m de carottes dans 121 trous de forage au moyen d'une foreuse de diamètre NQ (47,6 mm). La profondeur maximale des trous était de 1 013 m. En 2012 et 2013, Eldorado a mené deux campagnes de forage au projet Skouries : un programme de forage intercalaire de 34 trous sur 6 922 m et un programme de confirmation de 10 trous sur 6 617 m. Le programme de confirmation a été réalisé pour vérifier le centre de la principale partie minéralisée du gisement, afin de pallier l'insuffisance des registres de carottage de la campagne antérieure de TVX. Ces forages de confirmation ont confirmé les résultats obtenus et ne sont pas compris dans l'estimation actuelle des ressources minérales.

La majorité des prélèvements de carottes pour le projet Skouries proviennent de la campagne de forage menée par TVX entre 1996 et 1998. Eldorado a examiné les études de TVX et les procédures de CQ/AQ et approuve les conclusions selon lesquelles les données de forage peuvent être utilisées dans le cadre de l'estimation des ressources minérales. La personne qualifiée, ayant examiné les rapports, approuve cette conclusion concernant les données antérieures à Eldorado. Les données historiques et les résultats du CQ/AQ des travaux d'Eldorado ont été examinés en détail sous la supervision de la personne qualifiée, ont été réorganisés et ont été jugés appropriés à des fins d'estimation. De plus, les résultats du programme de forage de confirmation d'Eldorado augmentent le degré de confiance à l'égard des données.

Essais métallurgiques

Des essais et des études métallurgiques ont été réalisés par Lakefield Research (Canada) sur des composites sélectionnés à partir d'échantillons de carottes des principaux types de roches, couvrant sur la minéralogie, le broyage et la flottation. Ces essais ont été effectués en soutien à la conception originale de 2007 réalisée par Aker Kvaerner. Les critères de conception des infrastructures et de l'usine de traitement ont été établis en se fondant sur ces renseignements.

En 2007, des essais supplémentaires ont été réalisés par Outotec, principalement dans son laboratoire de Pori, en Finlande, afin de renforcer la confiance à l'égard de la conception. Ces essais portaient notamment sur la flottation éclair, la récupération de l'or par gravité, la décantation des concentrés et la filtration.

D'autres essais complémentaires ont été réalisés par FLS Knelson en 2013 sur la récupération de l'or par gravité, et par Wardell Armstrong en 2015 sur la flottation des concentrés. Solvay (anciennement Cytec) et Bureau Veritas Commodities Canada ont travaillé sur la flottation sélective du cuivre dans le minerai riche en pyrite en 2016 et en 2017, respectivement. En 2014, Orway Mineral Consultants (OMC) a examiné les travaux d'essai réalisés par Aker Kvaerner pour concevoir le circuit de broyage de Skouries et a réalisé des études de modélisation du circuit de comminution à l'aide de simulations de circuits.

Ressources minérales et réserves minérales

Des données et titrages provenant de trous de forage au diamant en surface ont été utilisés pour établir l'estimation des ressources minérales du gisement Skouries. L'estimation a été faite au moyen d'un modèle de blocs en trois dimensions (3D) fondé sur les configurations initiales obtenues à partir de la méthode de krigeage probabiliste avec contrainte (Probability Assisted Constrained Kriging ou « PACK »). L'estimation, tant pour l'or que pour le cuivre, s'est située à l'intérieur de ce que l'on appelle l'enveloppe PACK à 0,1 % Cu. La taille du bloc pour le modèle de Skouries a été choisie en fonction de considérations de sélectivité minière et est de 5 m x 5 m x 10 m. C'est dans le porphyre que les teneurs en cuivre et en or sont les plus élevées. Les ratios or-cuivre sont également très différents selon qu'ils se rapportent aux unités intrusives ou aux unités non intrusives. De manière générale, les valeurs du coefficient de variance (« CV ») pour le cuivre dans toutes les unités sont relativement faibles, ce qui reflète la minéralisation de type porphyrique du gisement. Les valeurs du CV pour l'or sont plus élevées, en particulier dans l'unité de schiste, ce qui reflète une certaine influence des teneurs extrêmes locales. Ces valeurs ont été atténuées par un plafond de teneur aurifère de 20 grammes par tonne (g/t), appliqué aux données de titrage avant la composition.

Les titrages ont été regroupés en composites de fond de trou de longueur fixe de 4 m et ont été marqués selon les unités de lithologie et d'enveloppe minéralisée. Le processus de composition et le marquage subséquent ont été examinés et ont donné les résultats escomptés. La modélisation consistait en l'interpolation de la teneur par krigeage ordinaire. Une approche à deux passages a été instaurée pour l'interpolation. Des teneurs du plus proche voisin ont aussi été interpolées à des fins de validation.

Dans le cadre de ces déclarations, la personne qualifiée a examiné et validé le modèle en effectuant des contrôles visuels, statistiques et graphiques sous la forme d'une série de graphiques sectionnels et de rapports de vérification. La personne qualifiée est, sur la base de ces vérifications, satisfaite de la validité du modèle.

Les ressources minérales du gisement Skouries ont été classées selon une logique conforme aux Normes de définitions de l'ICM. La minéralisation du gisement Skouries répond suffisamment aux critères pour permettre un classement dans les catégories des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées.

Le gisement de Skouries, dont les forages sont généralement espacés de 40 à 80 mètres, présente une teneur et une continuité géologique raisonnables sur la majeure partie de son étendue. Conformément à la règle observée, les blocs dont l'estimation avait été établie au moyen d'au moins deux échantillons provenant de trous différents à l'intérieur d'une section de 80 m étaient classés comme ressources minérales indiquées. Pour le classement des ressources minérales mesurées, une règle similaire a été appliquée, mais cette fois, l'estimation devait avoir été établie au moyen d'au moins trois échantillons provenant de trous différents à l'intérieur d'une section de 50 m.

Tous les autres modèles de blocs pour lesquels une estimation de la teneur en or a été établie ont été classés comme ressources minérales présumées.

La démonstration des perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme (« PRERT ») a été effectuée, pour les parties souterraine et à ciel ouvert du gisement, en créant des formes potentiellement exploitables. Dans chaque cas, un prix de l'or à long terme de 1 800 \$ US l'once et un prix du cuivre à long terme de 3,50 \$ US la livre ont été choisis pour déterminer les teneurs de coupure des ressources minérales et l'enveloppe de fosse. Un calcul de l'équivalent or (« AuEq ») a été utilisé pour combiner la valeur des deux métaux payables. Les teneurs de coupure utilisées pour définir les formes étaient de 0,3 g/t AuEq pour la mine à ciel ouvert et 0,7 g/t AuEq pour la mine souterraine, l'équivalent or étant déterminé par la formule $AuEq = Au\text{ g/t} + 1,25 \cdot Cu\%$. Les paramètres des calculs des teneurs de coupure sont présentés dans le tableau 1-1.

Tableau 1-1 : Paramètres économiques pour l'évaluation des PRERT

Description	Unités	Mine à ciel ouvert	Mine souterraine
Prix de l'or	\$ US l'once	1 800	1 800
Prix du cuivre	\$ US la livre	3,50	3,50
Coûts d'extraction	\$ US/t traitée	4,10	19,50
Coûts de traitement	\$ US/t traitée	8,48	8,48
Coûts de l'usine de filtration	\$ US/t traitée	2,13	2,13
IGIDE et gestion de l'eau	\$ US/t traitée	0,13	0,13
Frais généraux et d'administration	\$ US/t traitée	2,78	2,78
Coûts globaux	\$ US/t traitée	17,62	33,02
Taux de récupération de l'or traité	%	86,7	86,7
Taux de récupération du cuivre traité	%	91,5	91,5
Teneur de coupure utilisée	g/t AuEq	0,3	0,7

Les formes potentiellement exploitables représentant des volumes qui présentent des perspectives d'extraction raisonnables ont été déterminées comme suit. Les volumes qui se trouvent dans l'enveloppe PACK à 0,1 % Cu et l'enveloppe de fosse à ciel ouvert et qui sont principalement au-dessus d'une teneur de coupure de 0,3 g/t AuEq sont inclus dans la forme de mine à ciel ouvert aux fins de déclaration. Les volumes qui se trouvent à l'extérieur de l'enveloppe de fosse à ciel ouvert, mais qui se trouvent dans l'enveloppe PACK à 0,1 % Cu et dont la teneur de coupure est principalement supérieure à 0,7 g/t AuEq, sont inclus dans la forme des ressources souterraines aux fins de déclaration. Les volumes inclus dans les formes de mine à ciel ouvert et de ressources souterraines aux fins de déclaration sont déclarés dans leur intégralité. Cela comprend certains blocs isolés dont la teneur est inférieure à la teneur de coupure désignée, mais qui se trouvent dans les volumes réputés présenter des perspectives d'extraction raisonnables. De même, les blocs isolés dont la teneur est supérieure aux teneurs de coupure, mais qui se trouvent à l'extérieur des volumes qui présentent des perspectives d'extraction sont omis de l'estimation des ressources minérales.

Les ressources minérales à Skouries au 30 septembre 2023 sont présentées dans le tableau 1-2. Les paramètres économiques et les facteurs AuEq utilisés sont définis dans les notes au bas du tableau. Les réserves minérales et les cours des métaux utilisés sont les mêmes que ceux utilisés dans l'étude de faisabilité de 2021, mais ils ont été déclarés plus récemment dans le cadre de l'information annuelle du responsable des estimations des réserves et des ressources minérales d'Eldorado en date du 30 septembre 2023.

Tableau 1-2 : Ressources minérales de Skouries au 30 septembre 2023

Catégorie	Tonnes (kt)	Au (g/t)	Cu (%)	Au contenu (koz)	Cu contenu (kt)
Ressources minérales de la mine à ciel ouvert					
Mesurées	50 641	0,62	0,42	1 013	214
Indiquées	14 151	0,22	0,22	99	32
Mesurées et indiquées	64 791	0,53	0,38	1 112	246
Présumées	784	0,16	0,18	4	1
Ressources minérales de la mine souterraine					
Mesurées	40 073	1,14	0,63	1 467	252
Indiquées	135 109	0,56	0,46	2 452	620
Mesurées et indiquées	175 182	0,70	0,50	3 919	872
Présumées	66 873	0,38	0,40	811	265
Total des ressources minérales					
Mesurées	90 714	0,85	0,51	2 479	466
Indiquées	149 260	0,53	0,44	2 551	652
Mesurées et indiquées	239 974	0,65	0,47	5 030	1 118
Présumées	67 657	0,37	0,40	814	267

Notes :

- Les Normes de définitions de l'ICM ont été utilisées aux fins de déclaration des ressources minérales.
- Les ressources minérales de la mine à ciel ouvert sont délimitées par une fosse semi-optimisée fortement circonscrite par les limites du permis et un pilier de couronne et elles sont déclarées selon une teneur de coupure de 0,3 g/t AuEq.
- Les ressources minérales souterraines sont celles se trouvant à l'extérieur de l'enveloppe de fosse et sont déclarées selon une teneur de coupure de 0,70 g/t AuEq.
- $AuEq = Au \text{ g/t} + 1,25 * Cu\%$, en fonction d'un prix de 1 800 \$ US l'once d'or et de 3,50 US \$ la livre de cuivre, et de taux de récupération de 86,7 % pour l'or et de 91,5 % pour le cuivre.
- Les ressources minérales déclarées incluent les réserves minérales.
- Les ressources minérales qui ne constituent pas des réserves minérales n'ont démontré aucune viabilité économique.
- Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué.

Source : Eldorado, présenté par l'Association minière du Canada (AMC) et approuvé par la personne qualifiée.

La personne qualifiée a validé les ressources minérales. Les données, la méthodologie et l'analyse décrites dans le rapport sont considérées comme suffisantes aux fins de déclaration des ressources minérales. Il n'y aucun écart entre les ressources minérales déclarées en septembre 2020 et celles déclarées en septembre 2023. Les deux déclarations sont fondées sur les mêmes éléments. Il n'y a pas eu de production au gisement, et donc pas d'épuisement du modèle de blocs.

Les réserves minérales à Skouries comprennent une composante à ciel ouvert et souterraine. Les éléments du modèle de blocs tirés du modèle géologique pour la planification minière comprenaient les teneurs d'or et de cuivre estimées, ainsi que la classification des ressources minérales. Les ressources minérales mesurées et indiquées ont été utilisées afin de définir les limites de fosse et pour la déclaration des réserves minérales en vue de la planification. Les ressources minérales présumées n'ont pas été utilisées pour établir les réserves minérales.

L'optimisation de la mine à ciel ouvert a été réalisée à l'aide du logiciel de planification minière MineSight (MinePlan). La mine à ciel ouvert de Skouries est circonscrite par les limites existantes établies dans l'AIE à la surface et par un pilier de couronne souterrain potentiel, qui limite la profondeur de la fosse à 420 m au-dessus du niveau de la mer. En plus des contraintes physiques, l'obligation de fournir des matériaux de construction pour l'IGIDE (défini ci-après), qui contient des résidus empilés filtrés à sec, entraîne des conséquences sur la conception et la taille globale de la mine à ciel ouvert.

Les réserves minérales du gisement ont été estimées selon un prix de l'or de 1 300 \$ US l'once et un prix du cuivre de 2,75 \$ US la livre. Les réserves minérales de la mine à ciel ouvert sont déclarées en fonction d'une valeur limite de rendement net de fonderie (RNF) de 10,60 \$US/t. Les réserves minérales prouvées et probables combinées de la mine à ciel ouvert s'élèvent à 59,6 M de tonnes à teneur moyenne de 0,57 g/t Au et de 0,40 % Cu.

La contribution de la mine souterraine aux réserves minérales a été évaluée en fonction d'une valeur limite de RNF diluée de 33,33 \$ US/t, en incluant un pourcentage de matériaux de dilution imprévus dont on suppose qu'ils n'auront aucune valeur métallurgique, de l'ordre de 5 % pour les chantiers de porphyre et de 5,5 % pour les chantiers de schiste, et en supposant un taux de récupération minière global de 95 %. Les réserves minérales du gisement souterrain ont été estimées à 87,5 M de tonnes à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au et de 0,58 % Cu.

Les réserves minérales combinées pour le projet Skouries, au 30 septembre 2023, sont présentées au tableau 1-3. Elles représentent la somme des réserves minérales de la mine à ciel ouvert et de la mine souterraine. Les valeurs limites pour les réserves minérales sont fondées sur le RNF, et sont de 10,60 \$ US/t pour l'estimation des réserves de la mine à ciel ouvert et de 33,33 \$ US/t pour l'estimation des réserves de la mine souterraine. Les réserves minérales et les cours des métaux utilisés sont les mêmes que ceux utilisés dans l'étude de faisabilité de 2021, mais ils ont été déclarés plus récemment dans le cadre de l'information annuelle du responsable des estimations des réserves et des ressources minérales d'Eldorado en date du 30 septembre 2023.

Tableau 1-3 : Réserves minérales de Skouries au 30 septembre 2023

Catégorie	Tonnes (kt)	Au (g/t)	Cu (%)	Au contenu (koz)	Cu contenu (kt)
Prouvées	73 101	0,87	0,52	2 053	381
Probables	74 014	0,66	0,48	1 576	359
Prouvées et probables	147 116	0,77	0,50	3 630	740

Notes :

- Valeurs limites appliquées, mine à ciel ouvert : 10,60 \$ US/t de minerai; mine souterraine : 33,33 \$ US/t de minerai.
- Cours de l'or : 1 300 \$ US l'once.
- Récupération métallurgique de l'or : $92,62 - 17,5 \times \text{oxyde (\%)} - 22 \times e^{-1,2 \times \text{teneur Au (g/t)}}$.
- Cours du cuivre : 2,75 USD/livre.
- Récupération métallurgique du cuivre : $99,41 - 56 \times \text{oxyde (\%)} - 41 \times e^{-338 \times \text{teneur Cu (\%)}}$.
- Récupération minière, mine à ciel à ouvert : 100 %, mine souterraine : 95 %.
- Dilution minière, mine à ciel ouvert : 0,0 %; mine souterraine - mise en valeur du minerai : 5,0 %, chantiers de porphyre : 5,0 %, chantier de schist : 5,5 %.
- Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué.

Source : Mining Plus (MP) et approuvés par les personnes qualifiées.

Activités minières et méthodes d'exploitation

L'extraction à ciel ouvert devrait se faire par des méthodes d'extraction traditionnelles par camions et pelles mécaniques, avec un taux de production de minerai d'environ 5,5 Mtpa, et un coefficient de recouvrement stériles/minerai d'environ 0,90 pour 1. La séquence de minage comprendra le forage, le dynamitage, le chargement et le transport du minerai et des stériles en vue de leur traitement ou de leur évacuation. Selon les catégories de roches modélisées, environ 17 % de la matière à extraire peut être excavée librement. Cette matière ne sera pas dynamitée. Le minerai d'alimentation directe de la mine à ciel ouvert sera acheminé vers l'usine de traitement de Skouries. Une portion de minerai à faible teneur sera transportée directement à l'usine, et une autre portion sera transportée vers la pile de stockage du minerai à faible teneur où elle sera traitée à nouveau pendant la phase 2 du projet.

Les stériles devraient être transportés directement à l'une des structures de gestion des matières de l'IGIDE. Les structures que l'on retrouve dans l'IGIDE sont la digue de minerai à faible teneur, la zone J5, le terril de roches de recouvrement 1, la digue à rideau de palplanches Karatza Lakkos et le canal de dérivation sud. Les activités de forage se dérouleront de façon continue dans le cadre de l'exploitation minière normale. Une fois que la mine aura atteint sa pleine production, des travaux de forage et de dynamitage d'environ 1 M de tonnes (à sec) par mois seront nécessaires pour maintenir les niveaux de production prévus.

Les routes de transport principales sont conçues selon une largeur de 25 m et pour des camions de transport de 90 tonnes. Certaines routes de transport, qui seront utilisées par les camions des entrepreneurs, sont conçues selon une largeur de chaussée générale de 15 m et pour des camions de transport articulés de 55 tonnes.

Le nombre de véhicules de transport a été déterminé en calculant les temps de cycle avec la fonction Haulage© du logiciel MinePlan©, au moyen des profils de cycle de transport annuel de MinePlan©. Les calculs liés au transport ont été effectués en fonction de camions de 90 tonnes et de plus petits camions de 55 tonnes. La vitesse maximale des camions a été fixée à 50 km/h pour les routes plates ou inclinées et à 15 km/h près des zones de chargement et de déchargement et dans les virages des routes en lacet. Dans les descentes, la vitesse maximale a été fixée à 25 km/h. Un facteur de tonnage pour chaque type de matériau a été utilisé pour déterminer la charge utile réelle par rapport à la charge utile maximale théorique pour chaque type de camions. Ces facteurs ont été établis sur la base de l'expérience acquise sur d'autres sites.

Le calendrier de production de la mine à ciel ouvert a été établi selon un taux de production de minerai annuel moyen prévu de 5,5 Mtpa. Le taux annuel réel varie en fonction du calendrier d'accélération de la production de minerai pour la phase I de la mine souterraine, qui viendra compenser la production de minerai de la mine à ciel ouvert. Une exploitation minière à ciel ouvert sur 350 jours par année est prévue, à raison de trois quarts de travail de huit heures par jour sur sept jours par semaine. Le gisement Skouries, qui s'étend sous le fond de la mine à ciel ouvert, se prête à l'emploi d'une méthode d'extraction souterraine en vrac et a fait l'objet d'une évaluation selon plusieurs approches différentes depuis la fin des années 1990, notamment le foudroyage par blocs, le foudroyage par sous-étages et l'abattage à longs trous de sous-niveaux en chambre vide. Il a été confirmé que cette dernière méthode est la méthode d'exploitation souterraine la plus appropriée pour un certain nombre de raisons, notamment :

- la stabilité géotechnique du terrain après sa remise en état définitive après la fin du projet;
- la réduction au minimum de la superficie nécessaire pour les résidus en surface;
- la possibilité de remblayer la mine à ciel ouvert excavée dont les réserves seront épuisées.

Il est estimé que la majorité de l'abattage aura lieu dans une masse rocheuse de qualité raisonnable. L'évaluation de la stabilité du chantier d'abattage a indiqué que, pour l'abattage dans le porphyre, un intervalle de 60 m entre les sous-niveaux (hauteur du chantier de 60 m plus 5 m de forage vers le haut) peut être largement viable sans compromettre de manière significative la stabilité des parois du chantier, si sa longueur ne dépasse pas 30 m. Parmi les chantiers exploités pour le schiste, seulement la moitié exposeront le schiste dans leurs parois latérales, car les chantiers secondaires exposeront le remblai en pâte à l'intérieur des chantiers primaires.

Des évaluations de stabilité de la paroi arrière du chantier ont été réalisées à l'aide du graphique de stabilité du système Q de NGI, ainsi qu'à l'aide de la méthode du graphique de stabilité, afin de déterminer la portée appropriée des chantiers. La portée des chantiers a été limitée à 15 m. Ainsi, les dimensions standards des chantiers ont été fixées à 65 m de hauteur x 30 m de longueur x 15 m de largeur pour les chantiers de porphyre, à 65 m de hauteur x 20 m de longueur x 15 m de largeur pour les chantiers de schiste primaires, et à 65 m de hauteur x 30 m de longueur x 15 m de largeur pour les chantiers de schiste secondaires.

Tous les niveaux des deux phases ont des conceptions semblables. L'aménagement périphérique (rangées de galeries ou ring-drives) permettra d'accéder à tous les côtés du corps minéralisé et se terminera aux emplacements des galeries montantes de retour d'air. Les galeries au minerai pour l'extraction dans le chantier traverseront le corps minéralisé d'est en ouest sur des intervalles de 15 m et seront aménagées progressivement pour respecter le calendrier de production et la séquence d'exploitation. Il est prévu d'utiliser les deux rampes pour transporter le minerai, le gisement étant divisé en deux parties, est et ouest, afin de conserver la séquence d'extraction du centre vers l'extérieur. La partie souterraine du projet Skouries commencera à partir de la rampe existante depuis la surface jusqu'à une altitude de 385 au-dessus du niveau de la mer. La rampe est actuellement aménagée jusqu'à 35 m au-dessus du premier niveau de production, soit le niveau 350. L'exploitation débutera au niveau 350, pour établir des infrastructures et des services importants. Le niveau 350 sera utilisé comme horizon de déblaiement pour deux chantiers d'essai, situés dans le pilier de couronne et dans les limites minières de façon à avoir une représentation minéralisée et précise de l'exploitation devant être effectuée au cours de la phase 1.

De l'an -3 jusqu'à l'an 2, les travaux souterrains seront axés sur le développement de la rampe d'accès et la poursuite de l'établissement des niveaux et des services en vue de la production, tout en développant une deuxième entrée et une deuxième rampe jusqu'à la surface. À l'an 4, l'aménagement devrait commencer en vue de la phase 2. Cet aménagement comprendra les systèmes à double rampe jusqu'au niveau -130, le principal atelier souterrain, la travée de combustible et les excavations pour les systèmes de manutention des matières.

L'extraction souterraine se fera au moyen de techniques conventionnelles d'exploitation souterraine. La séquence de minage comprendra le forage, le dynamitage, le chargement et le transport du minerai et des stériles. Au cours de la phase 1, le minerai sera transporté par camion jusqu'au concasseur en surface. Au cours de la phase 2, le minerai sera remonté à la surface par un puits. Au cours de l'an 4, la construction du chevalement du puits commencera et l'excavation du puits sera lancée au cours de l'an 6. L'excavation du puits se poursuivra tout au long de l'an 8, et l'achèvement de l'ensemble du système de manutention des matières est prévu six mois avant le début de la phase 2 à l'an 10.

La conception de la mine de Skouries prévoit la mise en place d'une technologie d'exploitation minière à distance, qui a une incidence sur les temps de cycle des chantiers et sur la productivité de l'équipement. Cette technologie permet la commande à distance d'équipements mécanisés par un opérateur situé à la surface ou dans une zone éloignée de la mine souterraine. La technologie d'exploitation minière à distance est considérée comme la meilleure technologie disponible et la mine de Skouries est particulièrement bien positionnée pour tirer parti des améliorations apportées au processus d'extraction en raison du caractère simple et répétitif de la conception et de la disponibilité de techniciens hautement qualifiés.

Méthodes de récupération

Pendant les neuf premières années d'exploitation, le minerai sera extrait de la mine à ciel ouvert et de la mine souterraine, pour une charge d'alimentation totale de l'usine de 8,0 Mtpa. À partir de la dixième année d'exploitation et jusqu'à l'épuisement des réserves minérales, l'usine traitera le minerai extrait de la mine souterraine à un débit moyen de 6,5 Mtpa, lequel débit déclinera au cours de l'an 19 et de l'an 20. De l'an 10 à l'an 14, le minerai oxydé précédemment stocké sera à nouveau traité afin de maintenir une alimentation de l'usine à 8,0 Mtpa.

Pendant la durée de vie de la mine, l'usine traitera le minerai de cuivre et d'or à des teneurs de tête moyennes projetées de 0,50 % pour le cuivre et de 0,77 g/t pour l'or. Pendant la durée de vie de la mine, les taux moyens des récupérations payables projetés sont de 87 % pour le cuivre et de 81 % pour l'or. L'usine produira un concentré de flottation qui contient en moyenne 26 % de cuivre et 27 g/t d'or. Les essais métallurgiques ont démontré que le minerai contient une petite quantité de palladium (Pd), qui sera récupéré dans le concentré cuivre-or pendant la flottation.

La conception de l'usine de traitement prévoit une capacité nominale de traitement du minerai de 8,0 Mtpa. Bien qu'un circuit de triage par gravité, un circuit secondaire de triage par gravité et un circuit de raffinage de l'or aient été conçus, leur installation a été reportée dans l'attente de la confirmation de la nécessité d'une concentration par gravité pour atteindre les taux de récupération de l'or globaux prévus.

Les opérations de traitement comprennent :

- Le concassage primaire et la pile de stockage de minerai concassé.
- Le broyage par broyeur à boulets semi-autogène et le concassage de galets.
- La flottation et le rebroyage.
- Le concentré de flottation et l'épaississement des résidus.
- La filtration, le stockage et le chargement du concentré de flottation.
- La filtration et le transport des résidus et la production du remblai en pâte.
- La préparation de réactifs et les services connexes.

Infrastructures du projet

Les principaux déchets issus du projet sont les morts-terrains et les stériles produits par l'exploitation minière à ciel ouvert et la mise en valeur souterraine, ainsi que les résidus provenant des activités de traitement minier. Les morts-terrains et les stériles seront entreposés à la surface, et les résidus devraient servir principalement de remblai en pâte dans la mine souterraine, la portion restante de ces résidus devant être entreposée à la surface. Le plan de la mine et le bilan matière du projet ont été élaborés de façon à ce que les morts-terrains et les stériles soient entièrement récupérés aux fins de la construction, ce qui élimine par le fait même la nécessité de terrils distincts. De plus, le plan de gestion des déchets a été conçu pour assurer l'entreposage en surface des flux de déchets dans l'IGIDE, le tout dans un seul bassin hydrographique.

L'eau au sein du projet peut être classée en deux catégories, soit l'eau de contact et l'eau sans contact. L'eau sans contact s'entend de l'eau de surface qui est détournée pour contourner les installations minières et qui, de cette façon, n'est pas exposée aux infrastructures minières, au moyen d'une série de fossés de drainage de diversion, et de l'eau souterraine provenant des activités de dénoyage de la mine. L'eau de contact comprend l'eau souterraine et l'eau de surface qui tombe sous la forme de précipitations et qui a été exposée aux infrastructures minières. Un modèle numérique des eaux souterraines a été élaboré pour le projet, en fonction de données propres au site issues de vérifications sur le terrain, pour estimer les taux de dénoyage pour l'eau de contact et l'eau sans contact.

Le projet est avantageusement situé pour tirer avantage du réseau de transport moderne de la Grèce pour l'envoi de matériel de construction et d'exploitation. La principale route d'accès relie l'usine de traitement et la zone d'exploitation minière au réseau routier national. Le principal centre régional à proximité, soit Thessalonique, se trouve à environ 80 km, et est accessible par l'autoroute EO 16. Thessalonique compte un aéroport international et l'un des plus importants ports de mer du pays. La ville est d'ailleurs reliée au reste de la Grèce par la route nationale de la Grèce, laquelle a été largement modernisée au cours des 20 dernières années. L'accès à l'Europe et à la Türkiye est assuré par des infrastructures autoroutières et ferroviaires. La sous-station du site du projet Skouries est alimentée en électricité par une nouvelle ligne de transmission aérienne de 150 kV d'une longueur de 6 km raccordée au réseau électrique national. Hellas Gold a conclu en 2015 un contrat avec l'administrateur du système hellénique de transport d'électricité, qui prévoit les modalités et conditions du raccordement des installations au réseau électrique grec. La sous-station à haute tension construite pour le projet Skouries offre une capacité de 51 MW.

Obtention des permis

L'étude technique soumise au ministère de l'environnement pour le projet Skouries a été initialement approuvée en février 2012. Après de nombreux ajouts de renseignements complémentaires se rapportant à l'usine de flottation, aux arrangements relatifs à l'installation de gestion des résidus et aux « installations temporaires connexes », le ME a à nouveau donné son approbation en 2013-2014. Une étude technique mise à jour couvrant des aspects modifiés de l'usine de traitement et de l'infrastructure connexe a ensuite été présentée au ME en décembre 2015, lequel l'a approuvée en mai 2016.

Par la suite, une étude technique mise à jour concernant l'usine de flottation a été présentée au ME et approuvée le 11 novembre 2016. Une mise à jour du permis d'installation pour l'usine de flottation a été présentée en août 2016, et elle a été approuvée le 3 septembre 2019.

Une convention d'investissement, qui modifie le contrat de transfert de 2003 et prévoit un cadre juridique et financier modernisé qui permettra la poursuite des investissements d'Eldorado dans les mines Kassandra, a été ratifiée au début de 2021 en vertu de la loi grecque. Après les élections parlementaires de 2019 en Grèce, lorsque Eldorado a entrepris des pourparlers avec le gouvernement nouvellement établi, les permis routiniers dont les demandes étaient toujours en cours ont été délivrés.

Hellas Gold a fourni une lettre de garantie de 50,0 M€ au ME, à titre de dépôt de garantie pour la bonne exécution et la réalisation diligente des travaux de remise en état relatifs aux installations minières et métallurgiques du projet des mines Kassandra et pour les travaux d'enlèvement, de nettoyage et de remise en état dans les vieux secteurs perturbés par les activités minières dans le passé au sein du secteur plus large du projet. De plus, une lettre de garantie de 7,5 M€ a été fournie au ME à titre de dépôt de garantie pour l'exploitation en bonne et due forme de l'IGR de Kokkinolakkas.

Coûts d'investissement et coûts opérationnels

Les coûts d'investissement indiqués dans la présente rubrique sont ceux qui sont indiqués dans le rapport technique Skouries. Le 22 février 2024, Eldorado a publié un communiqué qui comprenait une estimation révisée des investissements pour le projet Skouries. Se reporter à la rubrique intitulée « Mise à jour des investissements » qui suit le résumé du rapport technique Skouries.

Le total des coûts d'investissement du projet Skouries comprend les coûts restants pour achever sa construction jusqu'à l'atteinte de l'étape de la production commerciale (le « capital initial ») ainsi que les dépenses d'investissement de maintien subséquentes échelonnées sur les 20 années restantes de la durée de vie de la mine. Les coûts d'investissement sont résumés dans le tableau 1-4. Les coûts irrécupérables jusqu'à la fin de 2021 ne sont pas inclus dans l'estimation des coûts d'investissement. Le degré d'exactitude des estimations de coûts est conforme aux normes définies par l'Association for the Advancement of Cost Engineering (AACE). L'estimation des coûts est une estimation fondée sur le degré de faisabilité classée dans la catégorie 3 de l'AACE. Les coûts directs ont été établis à partir de propositions de prix, d'estimations des matériaux, de contrats existants, de références propres au projet et de données de référence historiques. Les coûts indirects et les coûts des propriétaires ont été estimés au moyen des engagements existants, du calcul des besoins du projet et de données de référence historiques. Une réserve pour éventualités a été appliquée à chaque élément de coût de l'estimation, en fonction du niveau de définition technique et de la fiabilité de ses taux unitaires.

Tableau 1-4 : Résumé des coûts d'investissement

Domaine	Coût (en M\$ US)
Dépenses d'investissement de mise en valeur (pré-production)	
Phase 1 de la mise en valeur de la mine souterraine	123
Mine à ciel ouvert	99
Traitement et infrastructure	390
IGIDE et gestion de l'eau	158
Ligne de transport d'électricité	9
Coûts des propriétaires	66
Total des dépenses d'investissement de mise en valeur – pré-production⁽¹⁾	845
Dépenses d'investissement de mise en valeur (phase 2 de la mine souterraine)	172
Dépenses d'investissement de maintien	
Mine souterraine	569
Mine à ciel ouvert	21
Traitement et infrastructure	190
IGIDE et gestion de l'eau	81
Sous-total des dépenses d'investissement de maintien	861
Période de démarrage (coûts moins les revenus de production)	-19
Ajout au titre des pièces de rechange	5
Total des dépenses d'investissement de maintien	847
Total des coûts d'investissement (dépenses d'investissement de mise en valeur et de maintien)	1 863

Note : Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué.

(1) Les investissements pré-mise en valeur du projet Skouries ont été mis à jour par la suite par la Société en février 2024. Voir « Mise à jour des investissements » ci-après.

L'estimation des coûts opérationnels établit les coûts opérationnels pour la durée de vie de la mine qui concernent les activités d'exploitation minière, l'usine de traitement, l'usine de filtration des résidus, l'usine de remblayage, l'usine de traitement des eaux, les réseaux d'alimentation en eau ainsi que les installations à vocation générale et administrative. Les coûts opérationnels comprennent tous les coûts sur le site, de l'extraction jusqu'à la production de concentré de cuivre, y compris les activités de filtration et de compactage des résidus et la production de pâte.

L'estimation des coûts opérationnels est établie chaque année en fonction du plan minier et d'exploitation prévu d'Eldorado. Les coûts totaux estimés par centre de coûts et par catégorie de coûts sont présentés dans le tableau 1.5.

Un taux de change de 1,2 entre l'euro et le dollar américain a été utilisé pour la préparation des coûts opérationnels. Les moyennes des coûts par tonne pour l'extraction à ciel ouvert et souterraine sont calculées en fonction du tonnage extrait pour les années de production de ces phases. Les moyennes des dépenses des centres de coûts autres que ceux des activités d'extraction sont établies en fonction du débit de minerai traité à l'usine de traitement pour les années de production. Les coûts opérationnels excluent les coûts associés aux années antérieures à la production.

Tableau 1-5 : Coûts opérationnels

Centre de coûts	Coût total pour les années de production (M\$ US)	Coûts par tonne de la production de minerai pour les années de production (\$ US/t)
Extraction à ciel ouvert	245	4,24*
Extraction souterraine	1 681	19,32*
Usine de traitement	1 247	8,54
Usine de filtration des résidus	314	2,15
Usine de remblayage	28	0,19
Réseau d'alimentation en eau	20	0,14
Frais généraux et d'administration	409	2,80
Sous-total – activités d'extraction	1 925	13,18
Sous-total – activités autres que	2 018	13,81
Total	3 944	26,99

L'analyse économique est fondée sur le calendrier de production pour les réserves minérales, l'alimentation de l'usine, le taux de récupération des métaux ainsi que les coûts d'investissement et les coûts opérationnels. Les cours des métaux du scénario établi pour le projet Skouries qui sont utilisés dans le modèle économique sont de 1 500 \$ US/once Au et de 3,85 \$ US/livre Cu. Le modèle économique a également été évalué en fonction de prix de l'or et du cuivre pour les réserves minérales de 1 300 \$ US/oz et de 2,75 \$ US/lb, respectivement. Le modèle établit au départ les valeurs en euros en faisant appel aux principes fondamentaux (first principles), puis convertit ces valeurs en dollars américains. Toutes les sommes indiquées sont en dollars américains.

L'analyse des flux de trésorerie après impôts démontre que le projet Skouries offre un rendement solide sur le capital qu'il reste à investir pour achever la portée du projet et atteindre l'étape de la production commerciale. Lorsque les prix des métaux du scénario du projet, soit 1 500 \$ US/oz Au et 3,85 \$ US/lb Cu, sont utilisés, un taux de rendement interne (« TRI ») de 19 % après impôts est atteint. En appliquant ces mêmes cours, la valeur actualisée nette (VAN) estimative du projet Skouries s'établit à 1 273 M\$ US compte tenu d'un taux d'actualisation de 5 %, la récupération des dépenses en immobilisations restantes étant atteinte dans un délai de 3,7 ans après le début de la production commerciale.

Le modèle économique a été soumis à une analyse de sensibilité afin de déterminer les effets de l'évolution des cours des métaux, des coûts opérationnels et des coûts d'investissement sur les rendements financiers du projet Skouries. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont présentés dans les tableaux 1-6 à 1-9.

Un contrôle de la rentabilité de l'extraction pour les réserves minérales de Skouries est effectué par analyse de sensibilité (voir ci-après). En supposant des prix des métaux de 1 300 \$ US/oz Au et de 2,75 \$ US/lb Cu pour les réserves minérales, le projet affiche une rentabilité. Le TRI après impôts est de 9,8 % et la VAN estimative est de 354 M\$ US compte tenu d'un taux d'actualisation de 5 %, et le délai de récupération est de 8,1 ans après le début de la production commerciale. Le taux d'imposition sur le revenu des entreprises en Grèce s'établit à 22 % du bénéfice net. Il est possible de déduire du bénéfice d'exploitation les coûts d'exploitation ainsi que les biens capitalisés amortissables selon un calendrier d'amortissement fondé sur le type d'actif.

L'analyse de sensibilité démontre que le projet Skouries est avant tout sensible aux cours des métaux. Suivent dans l'ordre les coûts opérationnels et les coûts d'investissement. La variable à laquelle il est le moins sensible est la teneur des concentrés de cuivre. Les fourchettes de sensibilité démontrent que les perspectives du projet Skouries sont également favorables lorsqu'elles sont évaluées à partir d'hypothèses de cours des métaux plus faibles ou de coûts opérationnels et de coûts d'investissement plus élevés. Les flux de trésorerie et la VAN demeurent positifs lorsque les prix des métaux sont de 1 125 \$ US/oz Au et de 2,89 \$ US/lb Cu (sauf lorsque la VAN est actualisée à un taux de 8 %), que les coûts opérationnels et les coûts d'investissement augmentent de 25 %, individuellement, ou que la teneur des concentrés diminue de 25 %.

Tableau 1-6 : Analyse de sensibilité au cours des métaux

Paramètres	Unités	Scénario des réserves	Fourchettes de sensibilité				
			-25 %	-12,5 %	Scénario du projet	+12,5 %	+25 %
Prix de l'or	\$ US l'once	1 300,00	1 125,00	1 312,50	1 500,00	1 687,50	1 875,00
Prix du cuivre	\$ US la livre	2,75	2,89	3,37	3,85	4,33	4,81
Résultats (après impôts)							
VAN à 0 %	M\$ US	1 104	834	1 818	2 726	3 596	4 451
VAN à 5 %	M\$ US	354	195	755	1 273	1 772	2 261
VAN à 8 %	M\$ US	105	-16	401	788	1 161	1 526
TRI %	%	9,8	7,7 %	14,1 %	19,0 %	23,4 %	27,3 %
Délai de récupération	années	8,1	8,8	5,3	3,7	3,1	2,7
Imposition	M\$ US	253	209	417	667	913	1 154
Redevances	M\$ US	87	79	120	193	308	444

Tableau 1-7 : Analyse de sensibilité aux coûts d'investissement

Paramètres	Unités	Fourchettes de sensibilité				
		-25 %	-12,5 %	Scénario du projet	+12,5 %	+25 %
Coûts d'investissement pour la DVM	M\$ US	1 397	1 630	1 863	2 096	2 329
Résultats (après impôts)						
VAN à 0 %	M\$ US	3 100	2 913	2 726	2 538	2 349
VAN à 5 %	M\$ US	1 578	1 426	1 273	1 121	968
VAN à 8 %	M\$ US	1 064	926	788	651	512
TRI	%	26,4	22,3	19,0 %	16,3	14,1

Tableau 1-8 : Analyse de sensibilité aux coûts opérationnels

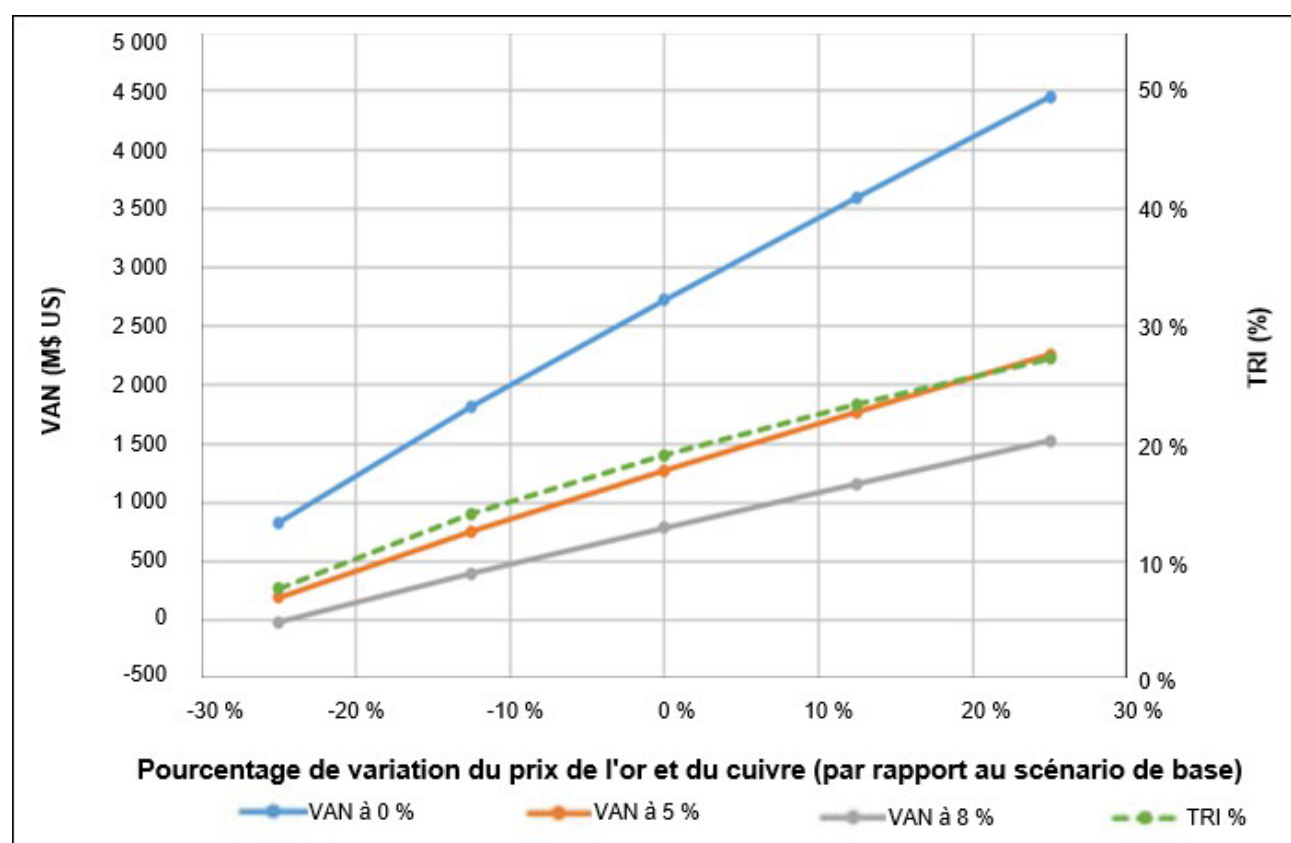
Paramètres	Unités	Fourchettes de sensibilité				
		-25 %	-12,5 %	Scénario du projet	+12,5 %	+25 %
Coûts opérationnels pour la DVM	\$ US/t minerais	20,24	23,62	26,99	30,36	33,74
Résultats (après impôts)						
VAN à 0 %	M\$ US	3 495	3 110	2 726	2 338	1 950
VAN à 5 %	M\$ US	1 696	1 484	1 273	1 061	849
VAN à 8 %	M\$ US	1 097	943	788	634	478
TRI	%	22,4	20,8	19,0	17,2	15,3

Tableau 1-9 : Analyse de sensibilité à la teneur des concentrés

Paramètres	Unités	Fourchettes de sensibilité				
		-25 %	-12,5 %	Scénario du projet	+12,5 %	+25 %
Coûts opérationnels pour la DVM	% Cu	19,5	22,75 %	26 %	29,25 %	32,5 %
Résultats (après impôts)						
VAN à 0 %	M\$ US	2 601	2 672	2 726	2 767	2 800
VAN à 5 %	M\$ US	1 203	1 243	1 273	1 297	1 315
VAN à 8 %	M\$ US	736	766	788	806	820
TRI	%	18,4	18,8	19,0	19,2	19,4

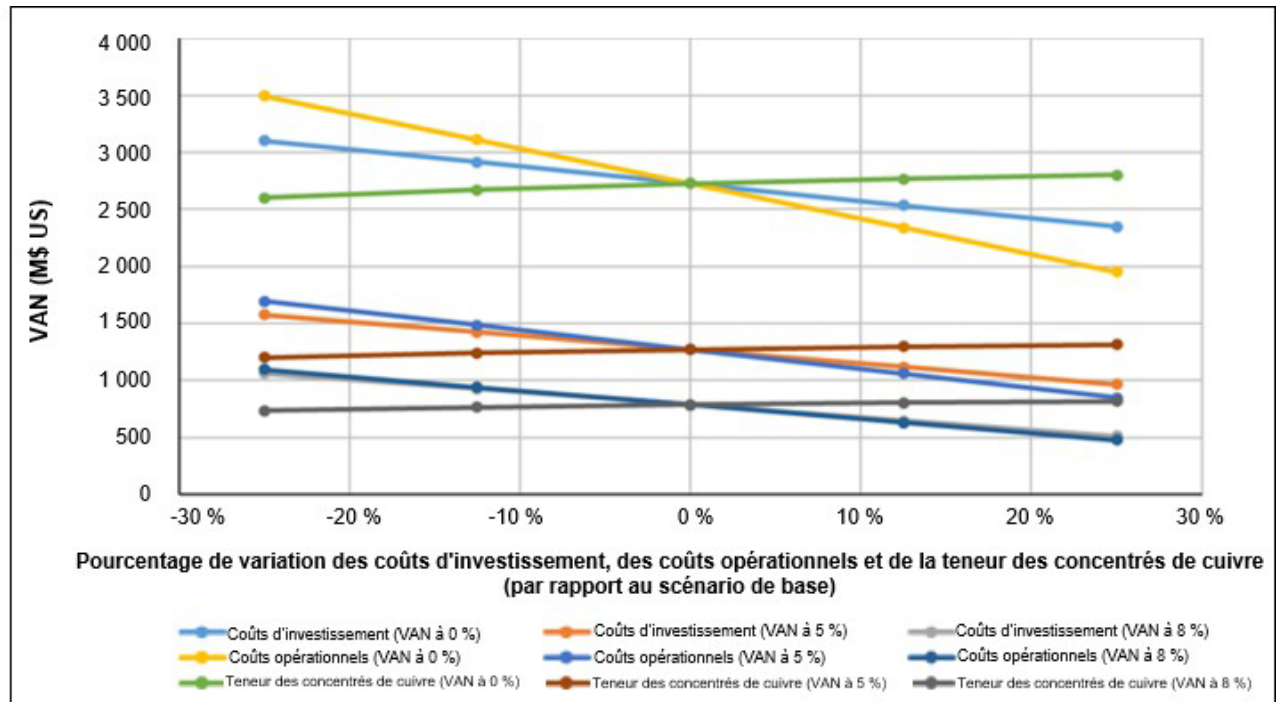
Note : Les graphiques de sensibilité aux cours des métaux, aux coûts d'investissement, aux coûts opérationnels et à la teneur des concentrés de cuivre en fonction d'une variation de $\pm 25\%$ sont présentés aux figures 1.1 à 1.3.

Figure 1.1 : Graphique de sensibilité aux prix des métaux



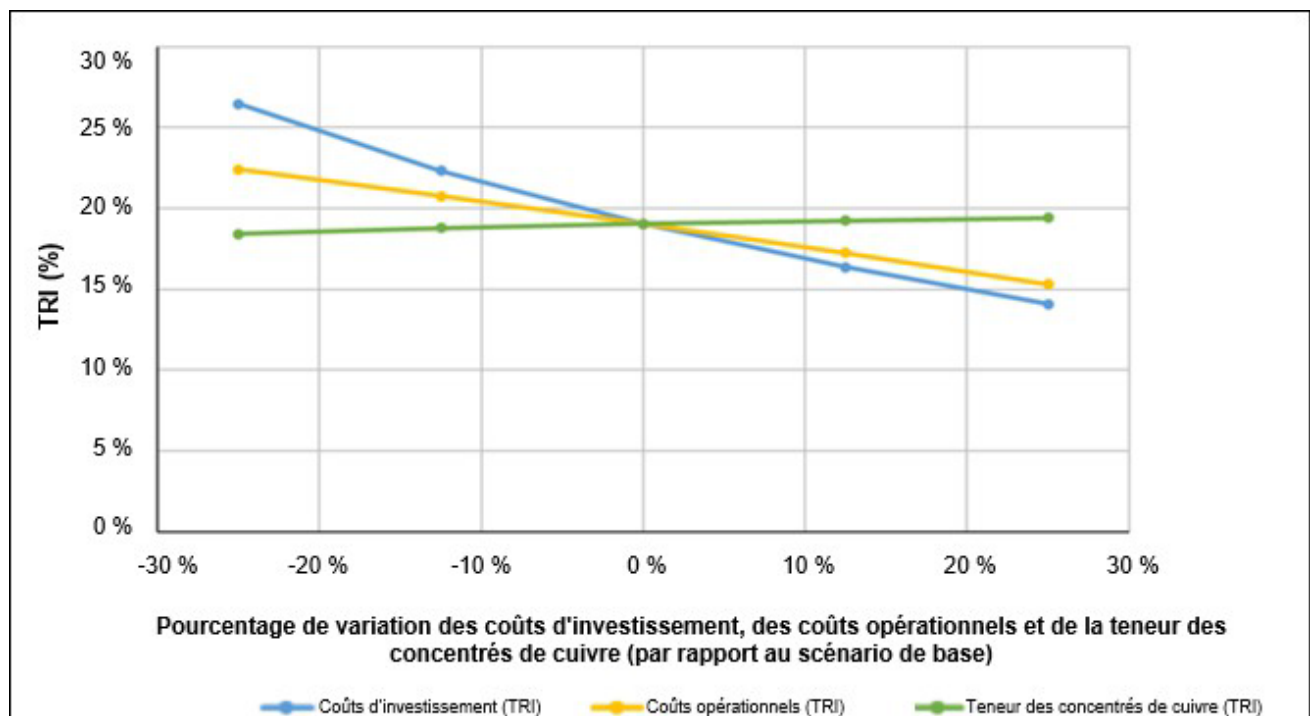
Source : AMC 2022

Figure 1.2 : Graphique de sensibilité de la VAN pour les coûts d'investissement, les coûts opérationnels et la teneur des concentrés de cuivre



Source : AMC 2022

Figure 1.3 : Graphique de sensibilité du TRI pour les coûts d'investissement, les coûts opérationnels et la teneur des concentrés de cuivre



Source : AMC 2022

Mise à jour des investissements et du calendrier

Le 22 février 2024, Eldorado a fourni une mise à jour de l'estimation des coûts d'investissement de Skouries. Cette section est distincte du rapport technique de Skouries et a été approuvée par Simon Hille en sa qualité de personne qualifiée à Eldorado.

Après la finalisation des contrats clés en 2023, l'estimation des coûts d'investissement à Skouries est demeurée conforme à l'estimation de l'étude de faisabilité de décembre 2021. Grâce à une procédure d'appel d'offres diligente, les contrats les plus récents et en cours prévoient des taux et des heures de main-d'œuvre supérieurs à ceux de l'étude de faisabilité. Cela a donné lieu à une révision des estimations des dépenses d'investissement de mise en valeur pré-production de 920 M\$, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'estimation initiale du « Total des dépenses d'investissement de mise en valeur pré-production » de 845 M\$ présentée dans le tableau 1-4 Sommaire des dépenses en immobilisations ci-dessus.

Le temps consacré à la négociation diligente des contrats clés du projet a accru la confiance dans l'exécution, ce qui a eu une incidence modeste sur le calendrier de production. La première production de concentré de cuivre et d'or est maintenant prévue pour le troisième trimestre de 2025 contre 2024 selon les prévisions antérieures. Par conséquent, la fourchette de production d'or de 2025 a été revue à la baisse, soit entre 50 000 et 60 000 onces, contre 80 000 à 90 000 onces selon les prévisions antérieures. La production de cuivre devrait se situer entre 15 et 20 millions de livres en 2025. Une courbe de croissance accélérée est prévue au cours du deuxième semestre de 2025 et pour une production commerciale toujours prévue pour fin de 2025. Nous évaluons nos plans dans le but d'accroître notre production d'or et de cuivre à Skouries en 2026.

Lamaque

Pour plus de clarté, la Société désignera certains actifs du portefeuille d'Eldorado Québec sous l'appellation complexe Lamaque. Le complexe Lamaque (tel que défini précédemment) comprend la mine Triangle (supérieure et inférieure), le gisement Ormaque, le gisement Parallèle, le gisement n° 4 Plug et l'usine Sigma.

Rapport technique

Les informations scientifiques et techniques concernant le complexe Lamaque qui figurent dans la présente notice annuelle proviennent principalement des informations scientifiques et techniques contenues dans le rapport technique intitulé « Technical Report for the Lamaque Project, Québec, Canada » dont la date de prise d'effet est le 31 décembre 2021, préparé par Eldorado Gold Corporation, y compris les employés d'Eldorado Jacques Simoneau, géo., Peter Lind, ing., Ertan Uludag, géo., Sean McKinley, géo., Jessy Thelland, géo., Mehdi Bouanani, ing., Vu Tran, ing., David Sutherland, ing. et Michael K. Murphy, ing. de Stantec Consulting, qui sont tous des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Ce rapport peut être consulté en anglais sous le profil d'Eldorado Gold sur SEDAR+ et sur EDGAR.

Description du projet, emplacement et accès

Le complexe Lamaque se trouve près de la ville de Val-d'Or, dans la province de Québec, au Canada, à environ 550 km au nord-ouest de Montréal. Les coordonnées du centre approximatif de l'hôte des réserves minérales, le gisement Triangle, sont 48°4'38" de latitude N et 77°44'4" de longitude O. Les terrains qui forment le complexe Lamaque représentent la fusion de trois terrains distincts mais contigus : Lamaque Sud, Sigma-Lamaque et Aumaque, qui étaient auparavant enregistrés au nom d'Integra Gold et d'Or Integra. L'usine Sigma est accessible par la route provinciale 117, à une distance de 1,4 km à l'est de Val-d'Or. Le site de la mine Triangle est accessible à partir du sud de la ville de Val-d'Or, à une distance de 3,7 km à l'est le long d'une voie de service privée en gravier, soit la voie de service Goldex- Manitou.

La ville de Val-d'Or a un climat continental humide qui correspond presque à un climat subarctique. Les hivers sont froids et neigeux, et les étés chauds et humides. Toutes les exigences, y compris celle de compter sur un approvisionnement de qualité en énergie hydroélectrique afin de soutenir une exploitation minière, sont satisfaites à Val-d'Or, et le projet Lamaque dispose d'un approvisionnement en eau à proximité ou sur place amplement suffisant pour une exploitation minière. Une main-d'œuvre locale qualifiée, constituée de personnel minier et technique expérimenté, est également disponible.

Le terrain dans la région de l'Abitibi, de type Bouclier canadien, est peu accidenté et comporte quelques collines et de nombreux lacs. Le site de la mine est bordé au nord par une vaste région boisée non peuplée, dont une partie est actuellement utilisée pour l'évacuation des stériles et des résidus.

Le taux d'imposition sur le revenu des entreprises au Québec est de 26,5 %. L'impôt minier du Québec est appliqué sur la base d'une échelle mobile en fonction de la marge bénéficiaire, avec des taux de 16 % / 22 % / 28 %.

Historique

La région de Val-d'Or est un secteur minier très actif depuis un siècle, où l'on retrouve de nombreux gisements minéraux importants. De l'or est produit aux anciennes mines Sigma et du complexe Lamaque depuis le début des années 1930. Plus récemment, Eldorado a acquis le projet Lamaque lorsqu'elle a fait l'acquisition d'Integra Gold Corp. En 2017. Eldorado a atteint l'étape de la production commerciale le 31 mars 2019 pour ce qui est du minerai extrait des zones de la partie supérieure du gisement Triangle et traité à l'usine Sigma remise à neuf.

Contexte géologique, minéralisation et types de gisements

Le complexe Lamaque est situé dans le district de Val-d'Or, dans la partie est de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans la province du Lac Supérieur du Bouclier canadien. Les gisements et occurrences minérales connus dans le secteur du projet, notamment le gisement Triangle, sont constitués de filons de quartz pauvres en sulfure ou de filons de quartz-tourmaline-carbonate typiques de nombreux gisements aurifères orogéniques de la région. La roche hôte se compose de coulées de lave et de roches volcanoclastiques de la formation de Val-d'Or, recoupées par une variété d'intrusions intermédiaires à mafiques de diverses formes, dont des culots, des dykes et des filons-couches. Les filons minéralisés se présentent surtout sous forme de filons de cisaillement situés dans des zones de failles et de cisaillement, et, dans une moindre mesure, sous forme de failles secondaires et de filons d'extension. Ces filons se situent principalement dans les intrusions mafiques et dans les séquences volcaniques hôtes qui se trouvent à proximité des intrusions, ce qui offre un hôte compétent pour l'emplacement des filons aurifères de quartz-tourmaline.

Les ressources aurifères actuelles du complexe Lamaque se trouvent dans les gisements Triangle, n° 4 Plug, Parallèle et Ormaque, la majorité se présentant dans les gisements Triangle et Ormaque. Le gisement Triangle se trouve à l'intérieur et en périphérie d'une intrusion de diorite porphyrique à feldspath appelée la Cheminée Triangle. La minéralisation aurifère au gisement Triangle se présente dans des filons de quartz-tourmaline-carbonate-pyrite dans une zone de cisaillement traversant la Cheminée Triangle et s'étendant dans les tufs à lapilli et à blocs mafiques avoisinants. Les filons les plus épais et les moins entrecoupés se trouvent dans des zones de cisaillement inverse à caractère ductile-fragile orientées est-ouest et ayant un pendage de 50 à 70° vers le sud. Les filons se présentent aussi sous forme de filons d'extension en cisaillement d'un pendage de 20 à 45° vers le sud et de filons d'extension subhorizontaux. L'or se trouve à l'intérieur des filons ainsi que dans les salbandes d'altération de silice-séricite-carbonate-pyrite qui longent les filons.

Le gisement Ormaque se présente principalement dans la diorite « porphyre C », qui renferme également l'essentiel du gisement Sigma, tout le long de la surface de contact avec les roches andésitiques et volcanoclastiques de la formation de Val-d'Or. Les teneurs élevées en or sont associées à des filons de quartz-tourmaline-carbonate, tant dans les filons mêmes que dans des roches encaissantes à concentration élevée de tourmaline. La présence d'or à gros grains visibles est courante. Les filons minéralisés se présentent sous forme de filons d'extension et de filons de cisaillement d'extension hybrides présentant habituellement un pendage de 10° à 25° vers le ouest-sud-ouest. Les deux filons sont à proximité de zones de failles ductiles-fragiles présentant un pendage abrupt vers le nord-nord-ouest. Cette géométrie de filons et de failles est similaire à celle de l'ancienne mine no 2, située entre le gisement Ormaque et la mine Sigma.

Le gisement n° 4 Plug, situé à 550 m au nord du gisement Triangle, contient des filons minéralisés qui se limitent à une intrusion de gabbro subverticale cylindrique à grains fins à moyens, d'un diamètre d'environ 100 à 150 m. Des zones de cisaillement inverse orientées est-ouest et présentant un pendage de 45° à 75° vers le sud traversent l'intrusion et recèlent des filons aurifères de quartz-tourmaline-carbonate-pyrite.

Des filons d'extension en cisaillement minéralisés ayant un pendage de 35° à 45° vers le sud sont associés à ceux-ci, mais leur continuité latérale est limitée. Les filons d'extension subhorizontaux forment des grappes ou des réseaux filoniens de quelques dizaines de mètres allant jusqu'au cœur de l'intrusion de gabbro. L'épaisseur des filons varie de 1 mm à 1,25 m, mais la plupart d'entre eux ont une épaisseur comprise entre 5 et 10 cm. Ces grappes filoniennes peuvent avoir d'importantes concentrations en or, mais les teneurs sont irrégulières.

Les zones minéralisées du gisement Parallèle prennent la forme de filons d'extension subhorizontaux peu profonds (70 à 200 m) et de filons de cisaillement d'un pendage de 30° à 45° vers le sud, enfouis plus profondément. Les filons minéralisés sont composés de quartz et de carbonate et, dans une moindre mesure, de tourmaline, de chlorite et de séricite et traversent une zone de diorite porphyrique à grains fins à moyens. Les filons d'extension subhorizontaux, qui se prolongent latéralement (jusqu'à 300 m), sont disposés en échelons et présentent une structure à boudins et étranglements. Ce sont généralement des groupes de 10 à 25 m d'épaisseur chacun contenant jusqu'à 7 ou 8 filons superposés. Les filons comprennent jusqu'à quatre filons parallèles dans un corridor de 75 m de large. Ces filons ont généralement une largeur de 15 cm à 1,5 m, mais peuvent mesurer jusqu'à 2,6 m de large par endroit.

La minéralisation aurifère est également documentée dans de nombreuses zones en périphérie des quatre gisements précités, lesquelles présentent des structures de filons et des caractéristiques de roche hôte semblables. Voici les principales zones actuellement définies du projet : la zone Fortune; le gisement n° 5 Plug (y compris le filon n° 35); la mine n° 3 (y compris les filons n° 1 et 2); la zone Triangle Sud; la zone Mylamaque; le filon n° 4; le filon n° 6; la zone Seize; et la zone Sigma Est. Par ailleurs, les mines Sigma et Lamaque recèlent d'importantes zones de minéralisation résiduelle non exploitée lors des opérations d'extraction antérieures.

Travaux d'exploration

Des activités d'exploration sont menées dans la région de Val-d'Or depuis environ un siècle. Depuis l'acquisition d'Integra Gold Corp. par Eldorado en 2017, d'importantes activités d'exploration ont été réalisées dans le gisement Triangle, ainsi que dans plusieurs autres cibles, notamment n° 4 Plug, Parallèle, Aumaque, Gabbro Sud, Lamaque Profond, Filon 6, Espace P5, Extension Sigma Est et Secteur Nord. En janvier 2020, Eldorado a annoncé la découverte du gisement Ormaque. Eldorado continue de mener d'importantes activités d'exploration sur le terrain du complexe Lamaque.

Forage

Les travaux de forage aux gisements Triangle, Parallèle, n° 4 Plug et Ormaque ont donné lieu à 3 330 trous de forage totalisant 821 284 m. La plupart des forages ont été réalisés depuis 2015, et, en 2015, Eldorado a pris en charge les responsabilités relatives à la planification, à la diagraphie des carottes, à l'interprétation, à la supervision et à la validation des données dans le cadre des campagnes de forage au diamant. Le forage a été effectué par câble à l'aide d'une foreuse de calibre NQ (diamètre nominal de 47,6 mm) pour le forage d'exploration et de conversion et des carottes de taille BQTK/BTW pour le forage de définition (contrôle des teneurs).

En 2023, les travaux de forage à Lamaque comprenaient 67 665 m de forage de conversion des ressources et 38 365 m de forage d'exploration visant l'expansion des ressources et des cibles au stade préliminaire.

Échantillonnage, analyse et vérification des données

Des données géologiques et géotechniques sont recueillies dans le cadre de l'examen des carottes avant de procéder à l'échantillonnage. Des échantillons supplémentaires sont prélevés à toutes les occurrences de filons et de zones de cisaillement dans la roche hôte non minéralisée des deux côtés des filons ou des zones de cisaillement. En règle générale, l'échantillonnage est réalisé sur environ 50 % d'un trou donné. Les carottes d'exploration sont coupées à la carothèque de la Société à Val-d'Or (Québec). Pour des raisons de sécurité et de contrôle de la qualité, les carottes prélevées par forage au diamant sont cataloguées sur des bordereaux d'expédition, remplis au moment de l'emballage des échantillons avant l'envoi. Des échantillons standards, des échantillons en double et des échantillons témoins sont insérés dans le courant d'échantillonnage par le personnel d'Eldorado.

Les procédures de préparation des échantillons comprenaient un broyage initial jusqu'à un obtenir un grain passant 10 mesh, suivi du passage d'un sous-échantillon de 250 g dans un diviseur à riffles, lequel sous-échantillon était pulvérisé à 85 % passant 200 mesh. Ce sous-échantillon était envoyé en vue de son titrage. Pour ce faire, une tranche de 30 g de ce sous-échantillon était soumis à un essai pyrognostique à fini par spectrométrie d'absorption atomique (« AA »). Lorsque la teneur en or était égale ou supérieure à 5 g/t, une nouvelle analyse pyrognostique à fini gravimétrique était réalisée. Les lots d'échantillons contenaient des échantillons de CQ/AQ comprenant des échantillons étalons de référence, des échantillons en double et des échantillons témoins. La personne qualifiée estime que les résultats de CQ/AQ démontrent que la base de données des analyses du projet Lamaque est suffisamment exacte et précise pour permettre l'estimation des ressources.

La personne qualifiée a conclu que les données sous-jacentes à l'évaluation des ressources du projet Lamaque sont suffisamment exemptes d'erreurs pour être utilisées aux fins d'une estimation. Eldorado a mis en place un protocole de vérification des données complet et approfondi afin de garantir l'exactitude et la validité de toutes les données incorporées (mais non limitées) à la déviation des trous de forage au diamant, les essais, la modélisation géologique, la planification de la mine, l'analyse économique, etc.

Traitement du minerai et essais métallurgiques

Grâce aux données d'exploitation recueillies et aux nombreux essais métallurgiques effectués sur une période de trois ans, les réponses métallurgiques du minerai de la partie supérieure du gisement Triangle sont bien comprises. Les essais qui y ont été menés comprenaient des analyses chimiques, des essais de comminution, des essais de concentration par gravité, des essais de cyanuration du minerai entier, des essais d'absorption d'or par le carbone, des essais de destruction du cyanure ainsi que des essais portant sur l'épaississement, la rhéologie et la filtration. Des taux de récupération métallurgique élevés (96 % - 97 %) sont obtenus à partir du minerai de la partie supérieure du gisement Triangle et nécessitent un minerai fin (40 µm P₈₀), une longue durée de rétention (>70 heures) et un pH élevé.

Les récents programmes d'essais se sont concentrés sur des échantillons provenant de la partie inférieure du gisement Triangle (zones C6 à C10) et du gisement Ormaque. Les programmes d'essais ont été réalisés par des laboratoires commerciaux tiers.

Comparativement au minerai provenant de la partie supérieure du gisement Triangle, les échantillons provenant de la partie inférieure du gisement Triangle sont légèrement plus durs, leur indice de broyabilité de Bond variant de 12,8 kWh/t à 13,5 kWh/t. Les taux de récupération de la partie inférieure du gisement Triangle sont légèrement inférieurs à ceux de la partie supérieure du gisement Triangle, le taux de récupération prévu s'établissant à 95 %. Les essais portant sur les échantillons provenant d'Ormaque indiquent que le matériel minéralisé est légèrement plus dur, à 14,2 kWh/t, et que la récupération métallurgique est conforme à celle du minerai de la partie supérieure du gisement Triangle (96,5 %). Une plus grande proportion d'or grossier récupérable par gravimétrie a été remarquée dans les échantillons provenant d'Ormaque.

Estimations des réserves minérales et des ressources minérales

Des données provenant de trous de forage au diamant en surface et sous terre ont été utilisées pour établir l'estimation des ressources minérales du gisement Triangle. Les estimations des ressources ont été établies à l'aide de modèles de blocs en 3D créés au moyen d'un logiciel commercial de modélisation géologique et de planification minière. La taille des cellules du modèle de blocs était de 5 mètres à l'est par 5 mètres au nord par 5 mètres en hauteur. Les ressources minérales du gisement Triangle ont été classées dans une logique conforme aux Normes de définitions de l'ICM dont il est fait mention dans le Règlement 43-101. La minéralisation du projet répond suffisamment aux critères pour permettre un classement dans les catégories des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Les ressources minérales du gisement Triangle en date du 30 septembre 2023 sont présentées dans le tableau 1-1. Les ressources incluent les 20 kt de stocks de réserve en surface en date de la fin du mois de septembre 2023. Les ressources minérales sont déclarées selon les volumes de domaine minéralisé circonscrits qui ont été créés pour le contrôle de la déclaration des ressources et sont fondées sur une teneur de coupure en or de 3,0 g/t.

Tableau 1-1 : Ressources minérales du gisement Triangle au 30 septembre 2023

Nom du gisement	Catégories	Tonnes (x 1 000)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (en milliers d'onces)
Partie supérieure du gisement Triangle	Mesurées	1 356	7,92	345
	Indiquées	4 462	7,68	1 103
	Mesurées et indiquées	5 818	7,74	1 448
	Présumées	1 428	6,89	316
Partie inférieure du gisement Triangle	Indiquées	61	7,78	15
	Présumées	7 620	7,46	1 828

Des données provenant de trous de forage au diamant en surface ont été utilisées pour établir l'estimation des ressources minérales du gisement Parallèle. Les estimations des ressources ont été établies à l'aide de modèles de blocs en 3D créés au moyen d'un logiciel commercial de modélisation géologique et de planification minière. La taille des cellules du modèle de blocs était de 5 mètres à l'est par 5 mètres au nord par 5 mètres en hauteur. Le modèle de blocs n'a pas fait l'objet d'une rotation.

Les ressources minérales du gisement Parallèle ont été classées dans une logique conforme aux Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales dont il est fait mention dans le Règlement 43-101. La minéralisation du projet répond suffisamment aux critères pour permettre un classement dans les catégories des ressources minérales indiquées et présumées. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Les ressources minérales du gisement Parallèle en date du 30 septembre 2023 sont présentées dans le tableau 1-2. Les ressources minérales sont déclarées selon les volumes de domaine circonscrits qui ont été créés pour le contrôle de la déclaration des ressources et selon une teneur de coupure en or de 3,0 g/t.

Tableau 1-2 : Ressources minérales du gisement Parallèle au 30 septembre 2023

Nom du gisement	Catégories	Tonnes (en milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (en milliers d'onces)
Gisement Parallèle	Indiquées	221	9,87	70
Gisement Parallèle	Présumées	200	8,83	57

La même approche de classification qui a été utilisée pour le gisement Triangle a été utilisée pour le gisement Parallèle en raison de la similarité des deux gisements, soit l'approche selon laquelle la distance moyenne des échantillons par rapport au centre d'un bloc interpolée au moyen d'échantillons provenant d'au moins deux trous de forage, jusqu'à 30 m, était classée dans la catégorie des ressources minérales indiquées. Tous les autres modèles de blocs contenant une estimation de la teneur en or ont été classés comme ressources minérales présumées.

L'estimation des ressources minérales pour la zone n° 4 Plug a été réalisée à partir de données provenant de trous de sondage au diamant en surface. Les estimations des ressources ont été établies à l'aide de modèles de blocs en 3D créés au moyen d'un logiciel commercial de modélisation géologique et de planification minière. La taille des cellules du modèle de blocs était de 5 mètres à l'est par 5 mètres au nord par 5 mètres en hauteur. Le modèle de blocs n'a pas fait l'objet d'une rotation.

Les ressources minérales de la zone n° 4 Plug ont été classées dans une logique conforme aux Normes de définitions de l'ICM dont il est fait mention dans le Règlement 43-101. La minéralisation du projet répond suffisamment aux critères pour permettre un classement dans les catégories des ressources minérales indiquées et présumées. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Les ressources minérales pour la zone n° 4 Plug, au 30 septembre 2023, sont présentées dans le tableau 1-3. Les ressources minérales sont déclarées selon les volumes de domaine circonscrits qui ont été créés pour le contrôle de la déclaration des ressources et selon une teneur de coupure en or de 3,0 g/t.

Tableau 1-3 : Ressources minérales de la zone n° 4 Plug, au 30 septembre 2023

Nom du gisement	Catégories	Tonnes (en milliers de tonnes)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (en milliers d'onces)
Zone n° 4 Plug	Indiquées	709	6,39	146
Zone n° 4 Plug	Présumées	480	6,68	103

La même approche de classification qui a été utilisée pour le gisement Triangle a été utilisée pour le gisement Ormaque en raison de la similarité des deux gisements, soit l'approche selon laquelle la distance moyenne des échantillons par rapport au centre d'un bloc interpolée au moyen d'échantillons provenant d'au moins deux trous de forage, jusqu'à 30 m, était classée dans la catégorie des ressources minérales indiquées. Tous les autres modèles de blocs contenant une estimation de la teneur en or ont été classés comme ressources minérales présumées.

Des données provenant de trous de forage au diamant en surface ont été utilisées pour établir l'estimation des ressources minérales du gisement Ormaque. Les estimations des ressources ont été établies à l'aide de modèles de blocs en 3D créés au moyen d'un logiciel commercial de modélisation géologique et de planification minière. Le modèle de bloc pour Ormaque a une longueur horizontale fixe de 5 m et une longueur variable pour l'axe Z entre 0 et 5 m.

Les ressources minérales du gisement Ormaque ont été classées dans une logique conforme aux Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales dont il est fait mention dans le Règlement 43-101. La densité des données de forage et la continuité de la minéralisation à Ormaque ne soutiennent qu'une classification dans la catégorie des ressources présumées pour toutes les ressources. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Les ressources minérales du gisement Ormaque en date du 30 septembre 2023 sont présentées dans le tableau 1-4. Les ressources minérales sont déclarées selon les volumes circonscrits qui ont été créés pour le contrôle de la déclaration des ressources et selon une teneur de coupure en or de 3,5 g/t.

Tableau 1-4 : Ressources minérales du gisement Ormaque au 30 septembre 2023

Nom du gisement	Catégories	Tonnes (x 1 000)	Teneur en Au (g/t)	Or contenu (en milliers d'onces)
Ormaque	Indiquées	309	19,24	191
Ormaque	Présumées	1869	15,43	927

L'estimation des réserves minérales est fondée sur les ressources minérales mesurées et indiquées du gisement Parallèle et de la partie supérieure du gisement Triangle pour lesquelles il a été démontré, par le plan minier et l'étude économique, qu'une extraction rentable est possible. Les réserves minérales sont déclarées en fonction d'un cours de l'or de 1 400 \$ US l'once et d'un taux de change de 1,30 \$ CA/1,00 \$ US. Une teneur de coupure de 5,06 g/t après dilution a été appliquée à l'échelle des chantiers pour séparer les matériaux à retenir dans les réserves, et tous les chantiers affichant une teneur inférieure à la teneur de coupure ont été retirés du plan minier. Les chantiers isolés affichant une teneur à peine au-dessus de la teneur de coupure ont été retirés des réserves si leur extraction ne permettait pas de soutenir le coût de la mise en valeur. Dans la perspective d'une teneur de coupure marginale qui tient compte des coûts irrécupérables, la mise en valeur obligatoire des zones minéralisées a été incluse dans les réserves si la teneur affichée dans ces zones était d'au moins 1,0 g/t.

Les éléments d'incertitude qui peuvent avoir une incidence importante sur les estimations des réserves minérales incluent, notamment, ce qui suit :

- le prix de l'or sur le marché et le taux de change;
- les hypothèses relatives aux coûts, plus particulièrement la hausse des coûts;
- la complexité et la continuité géologiques;
- les facteurs de dilution et de récupération;
- les hypothèses géotechniques concernant la stabilité de la masse rocheuse.

Des structures filaires des corps minéralisés ont été produites dans le logiciel Leapfrog Geo et un modèle de blocs interpolés a été produit à l'aide du logiciel MineSight (MinePlan). Des formes de chantier ont été créées au moyen du module Deswik Stope Optimizer, en fonction des contraintes et des facteurs modificateurs suivants :

- Seules les matières comprises dans les ressources mesurées et indiquées ont été retenues en vue de leur inclusion dans les réserves minérales.
- La méthode d'extraction est fondée sur une hauteur verticale de 25 m, un pendage minimal de 45° et une largeur de chantier de 3 m à 10 m pour ce qui est de la méthode d'abattage à longs trous avec retrait longitudinal, en fonction de longueurs de chantier allant jusqu'à 25 m, et sur un pendage minimal de 45° et une largeur de chantier de plus de 10 m pour ce qui est de la méthode d'abattage à longs trous par chantiers transversaux primaires et secondaires, en fonction de longueurs de chantier de 15 m.
- Dilution externe de 25 %.
- La mise en valeur du minerai a tenu compte de la dilution interne prévue et est fondée sur un taux de récupération minière de 100 % sans rupture par excavation.
- Les matières susceptibles de mise en valeur dont la teneur s'élevait à au moins 1,0 g/t ont été incluses si la mise en valeur était obligatoire.
- Un taux de récupération minière de 95 % et un taux de récupération métallurgique de 97 %.

L'estimation des réserves minérales en date du 30 septembre 2023, telle que préparée par Eldorado Québec, est résumée dans le tableau 1-5. Toutes les ressources minérales sont classées selon les normes de définition de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales (10 mai 2014), qui sont incorporées par référence dans le Règlement 43-101.

Tableau 1-5 : Réserves minérales du complexe Lamaque au 30 septembre 2023

Réserves	Prouvées			Probables			Réserves prouvées et probables totales			
Zone	Tonnes	Teneur	Onces	Tonnes	Teneur	Onces	Tonnes	Teneur	Onces	%
C1	0	s.o.	0	156 726	6.37	32 103	156 726	6.37	32 103	3.7 %
C2	94 224	5.19	15 714	72 635	5.48	12 803	166 859	5.32	28 518	3.3 %
C3	36 280	5.25	6 120	140 560	6.07	27 446	176 840	5.90	33 566	3.8 %
C4	882 112	6.20	175 946	1 734 646	5.28	294 325	2 616 758	5.59	470 272	53.6 %
C5	0	s.o.	0	1 030 734	7.69	254 938	1 030 734	7.69	254 938	29.1 %
Gisement Parallèle	0	s.o.	0	286 337	5,83	53 645	286 337	5,83	53 645	6,1 %
Inventaire de surface	20 033	5,87	3 781	0	s.o.	0	20 033	5,87	3 781	0,4 %
Total	1 032 649	6.07	201 562	3 421 637	6.14	675 261	4 454 285	6.12	876 823	100 %
Récupération totale (97 %)			195 515			655 003			850 518	

Note : Les tonnes et les teneurs sont diluées et tiennent compte de la récupération minière. L'ensemble des filons au point de divergence sont regroupés dans leur zone principale associée.

Les estimations des ressources minérales et des réserves minérales pour Lamaque peuvent être affectées par des facteurs techniques et d'autres facteurs pertinents qui sont plus spécifiquement décrits dans notre section « Facteurs de risque ».

Méthodes d'exploitation

La principale méthode d'exploitation qui est actuellement utilisée à Lamaque est l'abattage mécanique à longs trous. À l'heure actuelle, la flotte d'équipement mobile, constituée d'équipement conventionnel, les infrastructures minières et les services, ainsi que les compétences de la main-d'œuvre, sont adaptés à l'abattage à longs trous, laquelle méthode continuera d'être utilisée. Le minerai est remonté à la surface par des camions de transport souterrain d'une capacité de 45 tonnes au moyen de la rampe Sigma nouvellement construite, et transporté jusqu'à la halde à minerai située près de l'usine Sigma. La méthode d'exploitation actuelle de l'abattage à longs trous sera maintenue pour l'exploitation proposée de la partie inférieure du gisement Triangle.

En ce qui a trait à l'exploitation proposée du gisement Ormaque, des méthodes d'extraction à flanc de coteaux et par remblai devraient être employées en raison du faible pendage des zones minéralisées, ce qui permettra la récupération presque complète de la minéralisation et offrira une meilleure sélectivité tout en faisant en sorte que le minerai à faible teneur puisse demeurer dans les chantiers. Du nouvel équipement minier surbaissé sera vraisemblablement requis afin de réduire la hauteur d'extraction à 3,0 m et de diminuer la dilution externe.

L'exploitation minière utilise actuellement du remblai rocheux cimenté et du remblai rocheux non cimenté pour le remblayage. Dans les plans miniers proposés pour la partie inférieure du gisement Triangle et le gisement Ormaque, l'ajout d'une usine de remblai en pâte procurant du remblai en pâte cimenté est en cours d'évaluation. Les matières minéralisées continueront d'être ramenées à la surface au moyen de camions de transport souterrain. La descenderie Sigma-Triangle nouvellement construite menant à la halde à minerai de surface située près de l'usine Sigma est une amélioration récente pour le transport des matières jusqu'à l'usine. Lorsque possible, les stériles demeureront sous terre pour servir de remblai.

Méthodes de traitement et de récupération

En 2024, Lamaque devrait extraire et traiter environ 870 000 à 910 000 tonnes de minerai. Cela correspond à une capacité de production à l'usine de 110 tonnes par heure d'exploitation lorsque la vitesse d'alimentation est à son niveau le plus élevé, soit 2 500 tonnes par jour. Cette capacité de production est conforme aux performances démontrées de l'usine.

L'usine Sigma opère un procédé conventionnel incluant :

- Un concasseur à mâchoires primaire et un concasseur à cônes secondaire;
- Un circuit de broyage composé d'un broyeur à barres de 9' sur 12' et de deux broyeurs à boulets de 12' sur 14';
- D'une concentration par gravité;
- D'un circuit de lixiviation (7 réservoirs);
- D'un circuit de charbon en pulpe (CIP) (7 réservoirs);
- D'un procédé d'élution et des zones de régénération du charbon et de raffinerie.

Les taux de récupération métallurgique à l'usine Sigma sont constamment supérieurs à 96 %. Les taux de récupération prévus du minerai à la partie supérieure du gisement Triangle s'élèvent à 97 %. En ce qui concerne le minerai de la partie inférieure du gisement Triangle, les taux de récupération prévus sont légèrement inférieurs, soit de 95 %, et dans le cas du gisement Ormaque, les taux de récupération prévus sont de 96,5 %. Les taux de récupération ont été légèrement supérieurs au cours de l'été en raison de l'effet positif des températures plus élevées du lixiviat.

Infrastructures

Le site de la mine Triangle comprend les bâtiments suivants construits dans le cadre des infrastructures de surface actuelles de la mine :

- un bâtiment de deux étages abritant des bureaux pour l'administration, les services techniques et les activités d'exploitation. Il comprend également un vestiaire pouvant accueillir 400 personnes.
- un garage comportant six aires de travail, un entrepôt, une chambre des compresseurs et des bureaux pour le personnel d'entretien et d'approvisionnement;
- un ensemble de bâtiments près de la principale cheminée de ventilation pour les ventilateurs principaux, le système de chauffage et la chambre des compresseurs;
- des installations de diagraphies de carottes forées au diamant achevées;
- une usine de boue de ciment et un silo de ciment sec, connectés au système souterrain par des conduits;
- des modules préfabriqués abritant des bureaux et des vestiaires pour les entrepreneurs du site;
- plusieurs dômes en membrane qui servent de chambre froide.
- Station d'essence en surface reliée à une canalisation souterraine.

Le complexe Lamaque compte trois installations de résidus boueux. Les résidus sont actuellement déposés à l'installation de gestion des résidus située à proximité de l'usine Sigma, désignée comme l'installation de gestion des résidus (IGR) Sigma. Une deuxième IGR est située sur le site Aurbel, désignée comme l'IGR

Aurbel. La troisième installation de résidus est située dans la zone opérationnelle de Lamaque, et désignée comme l'IGR Lamaque. Aucun résidu n'est actuellement déposé à l'IGR Aurbel ou à l'IGR Lamaque.

En 2021, Eldorado a mis sur pied un comité d'examen indépendant sur les résidus (« CEIR ») chargé de fournir des conseils techniques sur les pratiques de conception et d'exploitation sur ses installations de résidus. Des examens indépendants de toutes les installations de résidus sont effectués régulièrement.

Depuis 2020, en plus des inspections quotidiennes et mensuelles habituelles, des instruments de télémétrie, notamment des piézomètres, des inclinomètres et des tensiomètres, ont été installés dans l'installation de résidus de Sigma pour aider à surveiller le comportement des dykes. Le CEIR donne des conseils sur la conception, la construction et les processus d'exploitation de l'installation de gestion des résidus afin de s'assurer qu'il s'y applique les meilleures pratiques du secteur.

Le complexe Lamaque compte une importante infrastructure fixe sur le gisement Triangle et l'usine Sigma. Cette infrastructure comprend un système de rampe souterraine qui s'étend actuellement à 775 m de profondeur et dont les dimensions avoisinent les 5,1 m x 5,5 m, garantissant l'accès aux zones de minerai à des intervalles verticaux de 18 m dans la mine supérieure et à des intervalles verticaux de 25 m dans les centres de production à une profondeur de plus de 275 m, ainsi qu'un système de ventilation qui comprend deux ventilateurs de surface de 1500 hp et de nombreuses monteries connectées entre les niveaux de la mine, d'un diamètre variant entre 3,4 m et 7,3 m, fournissant l'air nécessaire pour l'exploitation souterraine. L'air qui circule est chauffé à l'aide de brûleurs au gaz naturel pendant les mois d'hiver. Un système pour mélanger et distribuer du ciment de sable est utilisé pour le remblayage des chantiers miniers avec du ciment. Une série d'immeubles en surface comprenant les bureaux du site de la mine, le vestiaire, l'atelier, l'entrepôt, les bureaux des entrepreneurs, des cours de dépôt, le réservoir pour le diesel, l'entrepôt d'explosifs et des remblais de réserve pour le minerai et les résidus sont disponibles et sont en mesure de supporter les activités d'exploitation actuelles au site Triangle.

Le minerai en provenance du site Triangle est traité à l'usine Sigma. Cette infrastructure était en grande partie déjà en place à l'usine Sigma et utilisée par les exploitants précédents. Nos projets d'avenir concernant l'infrastructure comprennent la poursuite de la rampe principale pour mettre en valeur les ressources de la partie supérieure du gisement Triangle et les zones minéralisées potentielles de la partie inférieure du gisement Triangle. Un circuit modernisé de destruction du cyanure a été mis en place. Des études sont en cours pour acheminer cette boue dans une éventuelle nouvelle usine de résidus en pâte pour utilisation dans les systèmes de remblayage souterrains.

Le complexe Lamaque compte également sur une flotte d'équipements miniers souterrains exploités par leur propriétaire, comme des camions de transport de 30 à 45 t, des chargeurs souterrains dont la taille varie entre 3,1 et 7,6 m³, des foreuses jumbo de développement, des foreuses de production, des boulonneuses mécanisées et de l'équipement de soutien comme des plateformes élévatrices à ciseaux, des transporteurs, des pelles rétrocaveuses, des camions-flèches, des chargeurs à explosifs et autres. Un camion électrique de 50 tonnes (BEV) de marque Sandvik a été mis en service en 2023 et un deuxième devrait le rejoindre au premier trimestre de 2024.

Coûts d'investissement et coûts opérationnels

Le tableau 1-6 présente un sommaire des coûts d'investissement nécessaires à l'extraction et au traitement des réserves actuelles :

Tableau 1-6 : Sommaire des coûts d'investissement

Dépenses d'investissement de croissance	Total DVM (M\$)
Résidus	79,7 \$
Autres	0,5 \$
Sous-total	80,2 \$
Dépenses d'investissement de maintien	
Mine	249,2 \$
Traitement	18,9 \$
Finances / Administration	1,4 \$
Sous-total	269,5 \$
Exploration capitalisée	26,0 \$
Total des coûts d'investissement	375,7 \$

Le tableau 1-7 présente un sommaire des coûts opérationnels :

Tableau 1-7 : Résumé des coûts opérationnels

Domaine	DVM moyenne (\$ US/t traitées)
Exploitation minière	92,90 \$
Traitement	25,10 \$
Frais généraux et administratifs du site	30,14 \$
Total des coûts opérationnels de la mine	148,14 \$

La production, les charges d'exploitation décaissées par once et les dépenses d'investissement de maintien pour 2023 et les prévisions pour 2024 s'établissent comme suit dans le tableau 1-8 :

Tableau 1-8 : Sommaire de la production, des charges décaissées et des dépenses d'investissement de maintien

	2023	2024 – Prévisions
Production	177 069 onces	175 000 - 190 000 onces
Charges d'exploitation décaissées par once vendue	643 \$	
Charges totales décaissées par once vendue¹		700 - 800 \$
Dépenses d'investissement de maintien	72,7 M\$	85 - 95 M\$

¹ Nous avons publié des prévisions de CTILM/oz par site en 2024, en plus des prévisions continues des charges totales décaissées/oz, et de ce fait, nous avons déjà annoncé que nous cesserons de présenter les charges d'exploitation décaissées par once au T1 2024. Le tableau ci-dessus reflète donc des données historiques et prévisionnelles, qui ne seront pas directement comparables.

En 2024, Lamaque devrait extraire et traiter environ 870 000 à 910 000 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne se situant entre 6,3 et 6,8 grammes d'or par tonne. Le total des coûts directs de production par once vendue devrait être légèrement supérieur à celui de 2023, en raison d'une utilisation accrue des biens non durables (carburant, cyanure, explosifs) et d'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

Les dépenses d'investissement de maintien pour 2024 devraient être environ de 85 M\$ à 95 M\$, et comprennent les dépenses liées aux importantes activités de mise en valeur de la mine souterraine et de forage de conversion des ressources qui auront lieu au gisement Triangle. Les dépenses d'investissement de croissance de 17 à 22 M\$ prévues pour 2024, comprennent des dépenses d'exploration autres que de maintien pour la conversion des ressources et le forage d'expansion des ressources au gisement Ormaque,

le traitement des résidus, la mise en valeur à Ormaque pour l'obtention d'un échantillon global et des camions souterrains électriques.

Les programmes d'exploration passés en charges en 2024 seront axés sur l'essai par forage de cibles à un stade précoce, à proximité des activités existantes et de la mise en valeur historique de la mine dans le secteur Sigma - Lamaque - Triangle du complexe Lamaque, sur la poursuite de la définition de cibles et de l'exploration sur le terrain Bourlamaque adjacente, ainsi que sur la génération de cibles à un stade précoce supplémentaires aux fins d'essais de forage futurs.

Autres mines et projets en exploitation

Perama Hill

Perama Hill et Perama South, situées à 1,5 km au sud-est de Perama Hill, sont des gisements épithermaux d'or et d'argent situés dans la région de Thrace, dans le nord de la Grèce. S'il est mis en valeur, le site Perama Hill sera exploité comme une petite mine à ciel ouvert et utilisera un circuit classique de lixiviation au charbon pour la récupération de l'or. L'optimisation du projet et des études sur la participation des parties prenantes sont en cours.

Projet Sapes

Le projet Sapes se trouve à environ 2 km à l'est du village de Sapes, dans le nord-est de la Grèce, et est situé à 14 km au nord-est du projet Perama Hill. Par son acquisition de Glory Resources Limited, Eldorado Gold a acquis en 2014 le projet Sapes. Nous examinons actuellement le projet afin de déterminer les travaux techniques, économiques, sociaux et environnementaux futurs.

Stratoni

Stratoni est une mine souterraine d'argent-plomb-zinc située dans la péninsule Chalcidique, dans le nord de la Grèce. En date du 13 décembre 2021, la mine Mavres Petres a été mise en mode de surveillance et d'entretien et la main-d'œuvre a été réaffectée à d'autres installations de Hellas Gold.

Certej

La concession minière Certelj a été prolongée en janvier 2020 pour une période supplémentaire de cinq ans. En octobre 2022, la Société a conclu une convention visant la vente du projet Certelj. Bien que la convention de souscription d'actions ait expiré le 24 mars 2023, la Société s'est engagée à poursuivre son plan visant à vendre sa participation dans le projet au cours des douze prochains mois.

Bourlamaque

La propriété Bourlamaque couvre environ 20 000 hectares au Québec, contigus au complexe Lamaque. Eldorado a effectué des forages d'exploration sur cette propriété et entreprend actuellement des travaux techniques afin de définir des cibles de forage futures.

Réserves minérales et ressources minérales

Tableaux des réserves minérales et des ressources minérales de 2023

Tableau 1 : Réserves minérales d'Eldorado au 30 septembre 2023									
Projet	Réserves minérales prouvées			Réserves minérales probables			Total des réserves minérales prouvées et probables		
Or	Tonnes	Au	Au in situ	Tonnes	Au	Au in situ	Tonnes	Au	Au in situ
	(milliers)	g/t	Onces (milliers)	(milliers)	g/t	Onces (milliers)	(milliers)	g/t	Onces (milliers)
Efemçukuru	1 290	5,18	215	2 082	5,01	335	3 372	5,08	550
Kışladağ	163 085	0,68	3 543	13 491	0,50	216	176 576	0,67	3 759
Complexe Lamaque	1 033	6,07	202	3 422	6,14	675	4 454	6,12	877
Olympias	2 354	8,88	672	6 502	5,91	1 235	8 856	6,70	1 907
Perama Hill	3 116	4,08	409	7 176	2,54	586	10 292	3,01	995
Skouries	73 101	0,87	2 053	74 015	0,66	1 576	147 116	0,77	3 630
TOTAL OR	243 978	0,90	7 093	106 687	1,35	4 624	350 665	1,04	11 717
ARGENT	Tonnes	Ag	Ag in situ	Tonnes	Ag	Ag in situ	Tonnes	Ag	Au in situ
	(milliers)	g/t	Onces (milliers)	(milliers)	g/t	Onces (milliers)	(milliers)	g/t	Onces (milliers)
Efemçukuru	1 290	13	528	2 082	15	991	3 372	14	1 519
Olympias	2 354	126	9 568	6 502	126	26 242	8 856	126	35 810
Perama Hill	3 116	4,0	403	7 176	5,4	1 237	10 292	5,0	1 639
TOTAL ARGENT	6 760	48	10 499	15 760	56	28 470	22 520	54	38 968
CUIVRE	Tonnes	Cu	Cu in situ	Tonnes	Cu	Cu in situ	Tonnes	Cu	Cu in situ
	(milliers)	%	Onces (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)
Skouries	73 101	0,52	381	74 015	0,48	359	147 116	0,50	740
TOTAL CUIVRE	73 101	0,52	381	74 015	0,48	359	147 116	0,50	740
PLOMB	Tonnes	Pb	Pb in situ	Tonnes	Pb	Pb in situ	Tonnes	Pb	Pb in situ
	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)
Olympias	2 354	4,0	94	6 502	4,3	280	8 856	4,2	374
TOTAL PLOMB	2 354	4,0	94	6 502	4,3	280	8 856	4,2	374
ZINC	Tonnes	Zn	Zn in situ	Tonnes	Zn	Zn in situ	Tonnes	Zn	Zn in situ
	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)
Olympias	2 534	4,7	111	6 502	5,5	357	8 856	5,3	468
TOTAL ZINC	2 354	4,7	111	6 502	5,5	357	8 856	5,3	468

*Teneurs limites des réserves minérales : Efemçukuru : 123,62 \$/t RNF (abattage par trou profond), 126,60 \$/t RNF (à flanc de coteaux et par remblai); Kışladağ : 0,17 g/t Au récupérables; Lamaque (mine Triangle) : 5,06 g/t Au; Olympias : 217,63 \$/t RNF; Perama Hill : 0,81 g/t Au; Skouries : 10,60 \$/t RNF (mine à ciel ouvert), 33,33 \$/t RNF (souterrain).

Tableau 2 : Ressources minérales d'Eldorado au 30 septembre 2023 ⁽¹⁾

Projet	Ressources minérales mesurées			Ressources minérales indiquées			Total des ressources mesurées et indiquées			Ressources minérales présumées		
Or	Tonnes	Au	Au in situ	Tonnes	Au	Au in situ	Tonnes	Au	Au in situ	Tonnes	Au	Au in situ
	(milliers)	g/t	Tonnes (milliers)	(milliers)	g/t	Tonnes (milliers)	(milliers)	g/t	Tonnes (milliers)	(milliers)	g/t	Tonnes (milliers)
Efemçukuru	1 588	7,15	365	3 991	6,51	835	5 580	6,69	1 200	1 323	4,13	176
Kışladağ	286 037	0,61	5 585	44 280	0,50	705	330 317	0,59	6 290	7 529	0,44	107
<i>Triangle, Parallèle, 4 Plug</i>	1 356	7,92	345	5 454	7,61	1 334	6 810	7,67	1 679	9 728	7,37	2 305
<i>Ormaque ⁽²⁾</i>	0	0,00	0	309	19,24	191	309	19,24	191	1 869	15,4 3	927
Complexe Lamaque (Total)	1 356	7,92	345	5 763	8,23	1 525	7 119	8,17	1 870	11 597	8,67	3 232
Olympias	3 447	10,59	1 174	8 992	7,00	2 024	12 439	8,00	3 198	2 339	7,84	589
Perama Hill	3 093	4,15	412	10 973	2,73	962	14 066	3,04	1 374	1 136	1,63	59
Perama South	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00	0	14 870	1,52	728
Piavitsa	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00	0	6 613	4,82	1 025
Sapes	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00	0	3 434	7,43	820
Skouries	90 714	0,85	2 479	149 260	0,53	2 551	239 974	0,65	5 030	67 657	0,37	814
<i>Pour dessaisissement</i>												
Certej	29 300	1,73	1 626	58 653	1,17	2 203	87 953	1,35	3 829	842	0,86	23
TOTAL OR	415 362	0,89	11 950	282 086	1,20	10 841	697 448	1,02	22 791	117 341	2,01	7 574
ARGENT	Tonnes	Ag	Au in situ	Tonnes	Ag	Au in situ	Tonnes	Ag	Au in situ	Tonnes	Ag	Au in situ
	(milliers)	g/t	Onces (milliers)	(milliers)	g/t	Onces (milliers)	(milliers)	g/t	Onces (milliers)	(milliers)	g/t	Onces (milliers)
Efemçukuru	1 588	20	1 017	3 991	21	2 694	5 580	21	3 711	1 323	32	1 346
Olympias	3 447	152	16 849	8 992	144	41 770	12 439	147	58 619	2 339	179	13 488
Perama Hill	3 093	4	415	10 973	7	2 579	14 066	7	2 994	1 136	2	83
Piavitsa	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 613	54	11 389
Stratoni	0	0	0	1 391	152	6 785	1 391	152	6 785	1 807	166	9 672
<i>Pour dessaisissement</i>												
Certej	29 300	9	8 111	58 653	10	18 103	87 953	9	26 214	842	4	110
TOTAL ARGENT	37 428	22	26 392	84 000	27	71 931	121 429	25	98 323	14 060	80	36 088
CUIVRE	Tonnes	Cu	Cu in situ	Tonnes	Cu	Cu in situ	Tonnes	Cu	Cu in situ	Tonnes	Cu	Cu in situ
	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)
Skouries	90 714	0,51	466	149 260	0,44	652	239 974	0,47	1 118	67 657	0,40	267
TOTAL CUIVRE	90 714	0,51	466	149 260	0,44	652	239 974	0,47	1 118	67 657	0,40	267
PLOMB	Tonnes	Pb	Pb in situ	Tonnes	Pb	Pb in situ	Tonnes	Pb	Pb in situ	TOTAL PLOMB	Pb	Pb in situ
	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)

Olympias	3 447	4,8	167	8 992	4,9	441	12 439	4,9	608	2 339	6,2	146
Stratoni	0	0,0	0	1 391	6,0	84	1 391	6,0	84	1 807	6,9	124
TOTAL PLOMB	3 447	4,84	167	10 383	5,1	525	13 830	5,0	692	4 146	6,5	270
ZINC	Tonnes	Zn	Zn in situ	Tonnes	Zn	Zn in situ	Tonnes	Zn	Zn in situ	Tonnes	Zn	Zn in situ
	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)	(milliers)	%	Tonnes (milliers)
Olympias	3 447	5,9	204	8 992	6,6	593	12 439	6,4	797	2 339	6,8	160
Stratoni	0	0,00	0	1 391	8,4	117	1 391	8,4	117	1 807	8,3	150
TOTAL ZINC	3 447	5,9	204	10 383	6,8	710	13 830	6,6	914	4 146	7,5	310

Notes :

(1) Les teneurs des ressources sont déclarées non diluées, mais les ressources sont évaluées en fonction d'attentes raisonnables en matière d'extraction rentable, en appliquant les formes minières minimales prévues.

(2) En raison de l'étroitesse des filons, toute conversion potentielle future des ressources en réserves à Ormaque tiendra compte des teneurs inférieures attendues afin de représenter pleinement les facteurs modificateurs de l'exploitation minière.

* Teneurs de limite des ressources minérales : Certej : 0,60 g/t Au; Efemçukuru : 2,5 g/t Au; Kışladağ : 0,25 g/t Au (in situ); Lamaque (mine Triangle) : 3,0 g/t Au; Ormaque : 3,5 g/t Au; Olympias: 125 \$/t RNF; Perama Hill et Perama South : 0,50 g/t Au; Piavitsa : 4,0 g/t Au; Sapes : 2,5 g/t Au (souterrain), 1,0 g/t Au (mine à ciel ouvert); Skouries : 0,30 g/t Au teneur équivalente (mine à ciel ouvert), 0,70 g/t Au teneur équivalente (souterrain) (AuEq = Au g/t + 1,25*Cu %); Stratoni : 200\$/t RNF

Notes générales sur la compilation des réserves minérales et des ressources minérales

Les réserves et ressources minérales sont calculées à 100 % pour chaque terrain et, lorsque cela est applicable, sont calculées afin de correspondre aux relevés miniers de la fin de septembre 2023. À l'exception de ce qui est décrit dans la présente notice annuelle, on ne connaît d'enjeux environnementaux, de permis, légaux, fiscaux, politiques ou autres enjeux pertinents qui auraient des incidences importantes sur les estimations des réserves minérales et des ressources minérales. Les estimations des ressources minérales comprennent les réserves minérales.

Les estimations de teneurs des ressources minérales sont fondées presque entièrement sur des échantillons de forage au diamant. L'échantillonnage et les analyses de ces échantillons sont régis par des protocoles à l'échelle de la Société afin de produire des résultats uniformes et de qualité. L'analyse de la teneur en or, en argent, en plomb et en zinc, a été effectuée principalement sur des échantillons de carottes sciés en deux selon les méthodes analytiques par spectrométrie d'absorption atomique et ICP. Ces analyses et la préparation de la procédure sont strictement contrôlées par les programmes d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité d'Eldorado. Parmi celles-ci mentionnons les échantillons étalons, les échantillons témoins et les doubles qui sont insérés régulièrement avant l'expédition du site. Les résultats sont utilisés pour surveiller et contrôler la qualité des données de titrage, et uniquement les données qui atteignent les seuils fixés dans ces programmes sont utilisées dans nos estimations des ressources.

Sauf description à l'effet contraire aux présentes, les estimations des réserves minérales intègrent des marges suffisantes pour la perte de minerai et la dilution des déchets. Les réserves minérales sont fondées sur les hypothèses de cours suivantes :

Métal	Prix	Terrains pertinents
Or ⁽¹⁾	1 400 \$/once	Efemçukuru, Kışladağ, Lamaque, Olympias
Argent	19,00 \$/once	Olympias
Cuivre	2,75 \$/livre	Skouries
Plomb	2 000 \$/t	Olympias
Zinc	2 500 \$/t	Olympias

(1) Les réserves minérales des projets Skouries et Perama Hill ont été établies en fonction d'un cours de l'or de 1 300 \$ l'once.

Le classement des ressources en ressources minérales mesurées, indiquées et présumées et le classement des réserves en réserves minérales prouvées et probables ont été établis selon la logique conforme aux définitions adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (les définitions figurent à l'adresse www.cim.org) et elles respectent les exigences en matière d'information du Règlement 43-101.

Les ressources minérales admissibles aux fins de déclaration ont réussi à démontrer des perspectives raisonnables d'extraction rentable éventuelle. Les teneurs de coupure ou les valeurs des ressources minérales ont été déterminées au moyen d'un cours de l'or à long terme de 1 800 \$ l'once. Cela a permis d'orienter l'étape suivante, visant à établir des surfaces ou des volumes circonscrits pour délimiter la déclaration des ressources. Des enveloppes de fosses ont été établies en fonction du prix de l'or à long terme pour les projets de mines uniquement à ciel ouvert (Kışladağ, Perama Hill et Perama South) afin de circonscrire les modèles de blocs à présenter. Les ressources minérales souterraines ont été circonscrites au moyen de volumes 3D dont la conception a été établie en fonction de la teneur de coupure ou de la valeur de déclaration, des zones contiguës de minéralisation et de la capacité de mise en valeur. Seuls les matériaux à l'intérieur de ces volumes étaient admissibles aux fins de déclaration. Pour ce qui est des projets comportant à la fois des mines à ciel ouvert et des ressources souterraines (Skouries), les ressources en exploitation à ciel ouvert ont été circonscrites par le permis, et les ressources souterraines ont été circonscrites par la forme établie aux fins de déclaration.

Comprendre le classement des réserves minérales et des ressources minérales

La réserve minérale correspond à la part d'une ressource minérale indiquée ou mesurée qui pourrait être économiquement exploitée, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité qui comprend des renseignements adéquats sur des facteurs d'extraction, de traitement et de métallurgie, des facteurs économiques et d'autres facteurs pertinents pouvant établir (au moment de l'établissement du rapport) qu'une extraction économique peut être justifiée. Se reporter à la définition de « réserves minérales » dans le « Glossaire » pour de plus amples renseignements.

Les ressources minérales sont des concentrations ou des venues de minéraux qui sont estimées présenter des perspectives raisonnables d'extraction rentable. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir de connaissances ou de preuves géologiques précises. Les ressources minérales sont classées dans les catégories de ressources minérales mesurées, indiquées et présumées. Les ressources minérales présumées ne sont pas connues avec le même degré de certitude que les ressources minérales mesurées et indiquées et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. Se reporter à la définition de « ressource minérale » dans le « Glossaire » pour de plus amples renseignements.

Les ressources minérales qui n'ont pas été déjà classées dans la catégorie des réserves minérales n'ont démontré aucune viabilité économique et rien ne garantit qu'elles seront ultimement converties en réserves minérales. Par conséquent, ces ressources minérales comportent un risque plus élevé que les réserves minérales.

Comprendre les estimations

L'estimation des réserves minérales et des ressources minérales est un processus subjectif. L'exactitude dépend de la quantité et de la qualité de données disponibles et des hypothèses et des jugements effectués au moment de leur interprétation, lesquels pourraient ne pas être fiables.

Les teneurs de coupure pour les gisements sont basées sur certaines de nos hypothèses relatives au taux de récupération de l'usine, les cours des métaux, la dilution minérale et le rendement, de même que nos estimations des coûts d'investissement et des coûts opérationnels. Nous pourrions devoir recalculer nos réserves minérales et ressources minérales estimées en fonction de la production réelle ou des résultats d'exploration.

Les fluctuations du cours de l'or, les coûts de production ou les taux de récupération pourraient faire en sorte qu'il ne soit pas rentable pour nous d'exploiter ou de mettre en valeur un terrain en particulier pendant une période donnée. Se reporter aux rubriques « Information prospective et risques » et « Facteurs de risque » pour de plus amples renseignements.

Personnes qualifiées au sens du Règlement 43-101

Mike Tsafaras, ing., directeur de la planification minière souterraine de la Société, a examiné et approuvé les réserves minérales d'Efemçukuru et de Skouries (souterraines) et est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101; Victor Vdovin, ing., chef des services techniques de Kassandra pour la Société, a examiné et approuvé les réserves minérales d'Olympias et de Skouries (mine à ciel ouvert) et est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101; Jessy Thelland, géo., (OGQ n° 758), directeur des services techniques à Lamaque pour la Société, a examiné et approuvé les réserves minérales du complexe Lamaque et est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101; et Herb Ley, SME-RM, directeur principal de projet de Stantec Consulting International LLC a examiné et approuvé les réserves minérales de Kışladağ et de Perama Hill et est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101.

Sean McKinley, géo., directeur, Géologie minière et réconciliation de la Société, a examiné et approuvé les ressources minérales de Perama Hill, Perama South, Piavitsa, Sapes, Skouries et Certej et est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. Jessy Thelland, géo. (OGQ n° 758), directeur, Services techniques, Lamaque, de la Société, a examiné et approuvé les ressources minérales du complexe Lamaque et l'information scientifique et technique relative à la modélisation des ressources minérales d'Ormaque et est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. Ertan Uludag, géo., directeur, Géologie des ressources de la Société, a examiné et approuvé les ressources minérales d'Efemçukuru, de Kışladağ, d'Olympias et de Straton et est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101.

Facteurs de risque

Eldorado est active dans l'exploration, la découverte, l'acquisition, le financement, la mise en valeur, la production, la remise en état des lieux et l'exploitation de terrains miniers. Nous faisons face à plusieurs risques et incertitudes, qui pourraient avoir une incidence importante défavorable sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

La direction surveille les risques au moyen d'un processus d'examen de la gestion des risques. La direction prépare chaque trimestre un rapport d'évaluation des risques décrivant les risques opérationnels et financiers. Le conseil examine le rapport afin d'évaluer et de déterminer les risques auxquels la Société est exposée dans divers marchés et discute des mesures prises par la direction pour les gérer et les atténuer.

Les risques décrits ci-après ne sont pas les seuls risques et incertitudes que nous rencontrons. Bien que nous fassions de notre mieux pour relever les risques liés à nos activités, rien ne garantit que nous avons relevé chaque risque important ou potentiellement important. Les risques identifiés ci-après pourraient avoir une incidence plus importante sur la Société à l'avenir ou pourraient perdre de l'importance. De plus, les risques et les incertitudes existants qui ne sont pas actuellement relevés par la Société, les risques que nous ne jugeons pas actuellement importants et les risques qui pourraient survenir à l'avenir pourraient faire en sorte que les faits réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont formulés dans nos informations prospectives, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Nous avons classé les risques selon l'ordre de priorité que nous jugeons adéquat pour Eldorado, selon notre évaluation, entre autres, de la probabilité et de l'incidence de ces risques, et nos capacités prévues pour atténuer ces risques. Par conséquent, nous vous prions d'examiner la présente rubrique dans son intégralité.

Activités à l'étranger

Un grand nombre de nos activités sont situées dans des territoires étrangers et sont exposées à divers degrés de risques et d'incertitudes politiques, économiques et autres. Ces risques et incertitudes fluctuent d'un pays à l'autre et comprennent notamment ce qui suit :

- les tremblements de terre, les feux de forêt, les inondations et d'autres catastrophes naturelles;
- les changements touchant la situation politique et sociale, l'environnement géopolitique ou les gouvernements;
- la délivrance en temps opportun des permis et autorisations nécessaires;
- la renégociation ou l'annulation des droits, concessions, licences, permis et contrats existants;
- les restrictions sur le change étranger, le contrôle des devises et le rapatriement des capitaux et profits;
- les fluctuations extrêmes des taux de change;
- les taux élevés d'inflation;
- l'agitation ouvrière, la hausse des coûts de la main-d'œuvre et la pénurie de la main-d'œuvre;
- les restrictions sur la mobilité du personnel et des entrepreneurs;
- les risques de guerre ou d'agitation civile;
- les modifications apportées aux lois ou à la réglementation (notamment au chapitre de la réglementation relative aux mines, de l'impôt et des redevances);
- les modifications aux politiques (notamment les politiques monétaires et les politiques en matière de permis);
- la corruption et l'extorsion;
- l'expropriation;
- la fiabilité du système judiciaire;
- l'application de la règle de droit;
- la disponibilité de droits et de recours juridiques;
- les sanctions liées à la guerre entre la Russie et l'Ukraine;
- les guérillas, l'insurrection et le terrorisme;

- le militantisme;
- la prise d'otages;
- la répression militaire;
- les intrusions, l'exploitation minière illégale, le vol et le vandalisme.

La survenance de l'un de ces risques dans les pays où nous exerçons nos activités pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Le secteur minier et des métaux est de plus en plus ciblé par les gouvernements locaux comme sources de revenus et pour des raisons politiques, alors que les gouvernements continuent de faire face à des déficits et aux problèmes découlant de l'effet des économies fortement déprimées. Les gouvernements évaluent constamment les modalités fiscales des régimes et des accords miniers qui s'appliquent à une entité qui souhaite exploiter des ressources dans leur pays et plusieurs pays ont dernièrement adopté des modifications à leurs régimes miniers respectifs qui reflètent le contrôle accru du gouvernement sur le secteur minier ou leur participation dans celui-ci.

La possibilité d'autres modifications aux régimes miniers dans les pays où nous exerçons des activités apporte de l'incertitude que nous ne pouvons prédire avec exactitude, ce qui pourrait donner lieu à des coûts, des retards ou des exigences réglementaires supplémentaires. De plus, tout pareil changement pourrait restreindre notre capacité à conclure des ententes avec des personnes ou à exercer des activités dans certains pays. Rien ne garantit que les gouvernements ne retireront pas nos droits, n'imposeront pas des conditions sur nos entreprises, ne nous empêcheront pas d'exercer nos activités, ou n'accorderont pas des droits supplémentaires aux entreprises d'État, aux entités nationales privées, à des groupes d'intérêts spéciaux, aux peuples autochtones ou aux résidents des pays où nous exerçons des activités, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Nous espérons dégager des flux de trésorerie et des profits de nos filiales étrangères et nous pourrions devoir rapatrier des fonds de ces filiales pour réduire notre dette ou réaliser nos plans d'affaires. À l'occasion, les gouvernements des pays dans lesquels Eldorado exerce ses activités peuvent imposer des restrictions sur le rapatriement de fonds par Eldorado. Par conséquent, nous pourrions ne pas être en mesure de rapatrier des fonds de territoires étrangers à l'avenir ou nous pourrions être exposés à des paiements d'impôts ou d'autres coûts en agissant de la sorte, en raison d'une modification apportée aux exigences fiscales ou aux lois applicables localement aux filiales ou au niveau d'Eldorado Gold.

Nous avons une mine en exploitation, deux projets de mise en valeur et une mine en mode de surveillance et d'entretien en Grèce. À la suite de la crise financière mondiale de 2008 et 2009, l'économie grecque a subi un sérieux ralentissement. La crise économique subséquente de 2011 à 2018 a donné lieu à des mesures d'austérité, à une grave récession de l'économie grecque, à des contrôles des capitaux de 2015 à 2019 et à des préoccupations concernant le défaut de paiement de la dette souveraine et la sortie de la Grèce de la zone euro. Durant cette crise, la Grèce a connu une instabilité politique prolongée, un taux de chômage élevé, une agitation populaire en réaction aux mesures d'austérité et des cycles de négociations avec diverses parties gouvernementales et privées en vue de son sauvetage. Depuis 2019, et dans une large mesure en raison des mesures économiques adoptées pendant la crise, l'économie grecque s'est stabilisée et, depuis 2023, les obligations de la République hellénique sont classées dans la catégorie « investissement ». La Grèce a organisé des élections nationales en mai et juin 2023. Bien qu'on ne puisse jamais offrir de garantie quant aux circonstances politiques ou économiques futures, et que l'OCDE et le FMI continuent de croire à de nouvelles réformes, le consensus actuel est que l'économie grecque a rebondi après la crise et que les perspectives sont globalement positives.

À la suite des élections parlementaires de 2019 en Grèce, la Société a entrepris des pourparlers avec le gouvernement nouvellement établi. En février 2021, nous avons conclu la convention d'investissement avec la République hellénique afin de régir la poursuite du développement, de la construction et de l'exploitation du projet Skouries et des mines et installations d'Olympias et de Stratoni/Mavres Petres, qui offre un cadre juridique et financier modernisé pour permettre l'avancement de notre investissement dans ces actifs. En mars 2021, la convention d'investissement modifiée a été ratifiée par le Parlement grec et publiée dans la Gazette du gouvernement grec, devenant ainsi officiellement une loi.

Nous détenons actuellement tous les permis nécessaires pour nos activités d'exploitation en Grèce et la mise en valeur de la mine de Skouries, mais par le passé, nous avons connu des retards importants dans l'obtention en temps voulu des permis et autorisations nécessaires de la part de la République hellénique pour faire progresser les activités d'exploitation en Grèce, et il est possible que nous connaissions à nouveau des retards à l'avenir, nonobstant la convention d'investissement. En outre, rien ne garantit que la Grèce n'adoptera pas à l'avenir des modifications législatives, réglementaires ou de politiques publiques susceptibles d'avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours de l'action de la Société.

Nous avons également deux mines en production en Türkiye. Ce pays qui a été et est toujours aux prises avec une instabilité politique et économique exacerbée en raison d'une instabilité géopolitique régionale. Cette situation pourrait s'aggraver en raison de la conjoncture économique mondiale ou lors des processus électoraux. Plus particulièrement, des problèmes politiques ont frappé la Türkiye et sa région, notamment une agitation civile le long des frontières avec la Syrie, l'Iran et l'Irak, des actes terroristes, y compris des attentats à la bombe dans les grands centres et une crise des réfugiés. La Türkiye a également connu son lot de coalitions gouvernementales fragiles, composées de nombreux partis politiques, des manifestations anti-gouvernement, une agitation à la suite des enquêtes ouvertes en décembre 2013 sur la corruption présumée du gouvernement, et une tentative de coup d'État en 2016. Nos activités n'ont pas été perturbées de façon marquée par ces périodes d'instabilité, et nous poursuivons nos activités dans des conditions normales. Toutefois, rien ne garantit qu'une période d'instabilité future n'aura pas d'incidences négatives sur nos activités actuelles et futures en Türkiye. Une telle période d'instabilité pourrait également avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

En 2023, certaines modifications ont été apportées à la législation fiscale de la Türkiye, ce qui a donné lieu à un ajustement hyperinflationniste de 59,4 M\$ de l'assiette fiscale locale de la Türkiye. Par conséquent, nous avons enregistré des recouvrements d'impôt sur les sociétés différé plus importants qu'en 2022, bien que ces variations aient été partiellement contrebalancées par l'affaiblissement de la livre turque en 2023. En outre, en juillet 2023, la Türkiye a adopté des augmentations du taux de l'impôt sur les sociétés, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023. Nous ne pouvons prédire les modifications futures à la législation fiscale turque ni leur incidence sur nos résultats financiers.

Depuis la fin de 2023, les expéditeurs commerciaux qui exercent des activités dans la mer Rouge ont dû s'adapter à un environnement de menaces croissantes à la sécurité de leurs navires, de leurs marchandises et de leur personnel (y compris des attaques à la roquette, des frappes de drones et des tentatives de saisir ou de commander des navires, des marchandises et des membres de l'équipage). Ces menaces se sont poursuivies jusqu'au début de 2024, et il n'est pas certain que les conditions plus normales reprendront dans la région, ni à quel moment elles reprendront. Compte tenu de la conjoncture actuelle, bon nombre de sociétés du secteur du transport commercial sont confrontées à une hausse des coûts liés à la sécurité et aux assurances. D'autres transporteurs commerciaux ont choisi de réorienter entièrement leur trafic autour de la région, en renonçant au canal de Suez et à la mer Rouge au profit d'un voyage plus long le long de la côte sud de l'Afrique. Ces changements dans le secteur du transport de départ et d'arrivée ont eu une incidence sur nos activités de transport vers la Grèce et vers la Türkiye. Nous pourrions subir des retards, des augmentations de coûts supplémentaires ou l'incapacité d'envoyer ou de recevoir certains matériaux ou équipements en temps opportun ou de façon rentable. Les frais d'expédition ont déjà augmenté de façon très importante depuis la fin de l'année 2023 et pourraient atteindre des niveaux intenable pour des raisons indépendantes de notre volonté. De plus, si, à l'avenir, nos activités d'expédition à l'arrivée ou de départ étaient touchées par les conditions actuelles dans la mer Rouge, nos polices d'assurance commerciale en vigueur pourraient ne pas fournir de couverture en raison des exclusions habituelles en vigueur.

Outre les activités de la Société, la mer Rouge est essentielle aux producteurs d'énergie mondiaux et relie divers carrefours de transport. Les perturbations continues dans la mer Rouge pourraient faire augmenter considérablement les prix mondiaux de l'énergie. Il s'agit d'un facteur de production important pour la Société, ainsi que pour ses fournisseurs et ses fournisseurs de services (qui peuvent choisir de transférer les coûts plus élevés à la Société).

Bien que la Société tente d'atténuer ces effets, rien ne garantit que la situation ne se détériorera pas davantage à court ou à long terme, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités actuelles et futures de la Société en Grèce et en Türkiye (ou, en cas d'une hausse des prix internationaux de l'énergie, à l'échelle internationale), et pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours de l'action d'Eldorado Gold.

Nous exerçons nos activités dans des environnements variés, et nos employés, entrepreneurs et fournisseurs sont exposés à des risques de blessures ainsi qu'à des maladies ou des désastres naturels.

Le 6 février 2023, un important tremblement de terre a frappé le sud-est de la Türkiye, entraînant de nombreux décès et des dommages aux infrastructures dans plusieurs villes et villages de la zone touchée. Bien que nos activités n'aient pas été perturbées de façon marquée par cette catastrophe naturelle, rien ne garantit qu'un futur désastre naturel semblable, que ce soit en Türkiye ou dans un autre territoire où nous exerçons nos activités, n'aura pas d'effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière. Si notre main-d'œuvre est affectée par une incidence élevée de blessures, de maladies ou de désastres naturels, les installations et les traitements offerts pourraient ne pas atteindre les mêmes normes que celles auxquelles nous pourrions nous attendre dans des pays plus développés sur le plan économique comme le Canada et les États-Unis, ce qui pourrait avoir un effet sur la disponibilité d'un personnel suffisant pour le bon fonctionnement de nos activités. Cela pourrait entraîner une période d'inactivité ou nous pourrions faire l'objet d'une ordonnance de cessation des activités, ce qui aurait un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold. Voir également « Changements climatiques ».

La sécurité de nos employés et des entrepreneurs associés est d'une importance capitale pour la Société. Divers problèmes de sécurité peuvent se produire dans tout territoire où nous exerçons des activités. Nous courons un risque d'incursions ou d'actes de terrorisme de la part de tierces parties, susceptibles d'entraîner le vol de nos biens ou de les endommager. Nous nous efforçons de prendre les mesures appropriées pour contrer ces risques, ce qui pourrait avoir des répercussions sur nos activités et nous obliger à engager des coûts supplémentaires.

Risques liés à la mise en valeur à Skouries et à d'autres projets de mise en valeur

L'exploration aurifère et d'autres métaux est de nature hautement spéculative et comporte de nombreux risques, et nous ne pouvons garantir que nos efforts de mise en valeur porteront fruit. Des dépenses importantes sont nécessaires pour : établir les réserves minérales prouvées et probables, déterminer le procédé métallurgique optimal pour extraire les métaux du minerai et planifier et construire des installations d'extraction et de traitement sur de nouveaux sites et maintenir ces installations sur les sites existants. Après avoir trouvé des quantités suffisantes de minerai et des teneurs dignes d'être considérées comme rentables pour l'extraction, nous devons passer à l'étape des essais métallurgiques afin de déterminer si les métaux peuvent être extraits de façon rentable. Il peut s'écouler plusieurs années d'exploration et de mise en valeur avant que la production ne soit possible, et pendant ce temps la faisabilité économique de la production peut changer.

Les dépenses d'investissement et le temps nécessaire à la mise en valeur de nouvelles mines sont considérables et des changements dans les coûts ou les calendriers de construction peuvent entraîner une hausse importante de temps et de capital nécessaires pour réaliser le projet, y compris en ce qui concerne les coûts et le calendrier de construction prévus pour le projet Skouries. Bien que la mise en valeur soit actuellement en cours, les calendriers de mise en valeur des projets dépendent de l'obtention du soutien des collectivités locales, de l'obtention des approbations gouvernementales nécessaires à l'exploitation d'un projet et, le cas échéant, de l'achèvement de la procédure réglementaire nécessaire en ce qui concerne toute nouvelle découverte archéologique sur le site. Les nouvelles mines pourraient faire face à de l'opposition au sein des collectivités locales, et le délai pour obtenir les approbations gouvernementales nécessaires est souvent indépendant de notre volonté. Se reporter également aux rubriques « Dette », « Risque de liquidité et risque lié au financement » et « Relations avec la collectivité et acceptabilité sociale ».

Il n'est pas inhabituel dans le secteur minier que les exploitations minières rencontrent des problèmes inattendus au cours de la phase de démarrage d'une mine, entraînant ainsi des retards et nécessitant plus de capital que ce qui était prévu. En raison de dépenses importantes qui sont engagées dans le cadre de projets de mise en valeur, des dépassements de coûts importants sont à prévoir. Bien que nous ayons pris des mesures pour atténuer ce risque, notamment en obtenant la facilité de crédit à terme, rien ne garantit que la rentabilité ou la faisabilité économique d'un projet ne seront pas touchées de manière négative par des facteurs indépendants de notre volonté. Des retards peuvent également survenir lors du démarrage de la production. Par le passé, nous avons rajusté nos estimations en fonction des changements survenus vis-à-vis de nos hypothèses et nos résultats réels. Rien ne garantit que de tels rajustements atténueront les effets de tels problèmes ou retards. Ces événements imprévus pourraient également avoir une incidence sur notre conformité à certaines conditions générales et clauses restrictives énoncées dans la facilité de crédit à terme et dans les conventions commerciales et autres conventions importantes liées au développement de Skouries. Voir également « Risque de liquidité et risque lié au financement ».

Les projets de mise en valeur miniers s'étendent en règle générale sur plusieurs années et nécessitent d'importantes dépenses au cours de la période de mise en valeur avant que la production ne soit possible, et rien ne garantit que chacun des projets de mise en valeur deviendra une mine en production.

Les projets de mise en valeur sont soumis à la réalisation d'études de faisabilité et d'évaluation environnementale positive, à l'obtention des permis gouvernementaux requis et à l'obtention du financement approprié. La faisabilité économique est fondée sur plusieurs facteurs, notamment :

- les réserves minérales estimées;
- les récupérations métallurgiques prévues;
- des considérations environnementales et l'obtention des permis;
- les cours futurs de l'or, du cuivre et d'autres métaux;
- les coûts d'immobilisations et d'exploitation prévus pour les projets;
- la réalisation dans les délais du plan de mise en valeur.

Les projets de mise en valeur ne possèdent aucun antécédent d'exploitation sur lequel les estimations de la production et des charges d'exploitation futures décaissées pourraient être fondées. Plus particulièrement en ce qui a trait aux projets de mise en valeur, les estimations concernant les réserves minérales prouvées et probables et les coûts d'exploitation décaissés sont fondées, dans une large mesure, sur :

- l'interprétation de données géologiques provenant de forages et sur d'autres techniques d'échantillonnage; et
- des études de faisabilité qui calculent les coûts d'exploitation décaissés en fonction :
 - du tonnage prévu et des concentrations de minerai devant être exploité et traité;
 - de la configuration du corps minéralisé;
 - les taux de récupération prévus de l'or et d'autres métaux précieux et de base du minerai;
 - des frais d'exploitation estimatifs;
 - des conditions climatiques prévues et d'autres facteurs.

Par conséquent, il est possible que les coûts d'exploitation réels décaissés et le rendement économique diffèrent considérablement de ceux que nous avons estimés avant d'entreprendre la production.

L'extraction de minéraux contenant des substances nécessite l'enlèvement des matériaux stériles avant d'avoir accès et d'extraire le matériau à valeur marchande. Selon la localisation du minerai, on peut procéder à l'enlèvement du matériau au-dessus du minerai dans une situation de mine à ciel ouvert (prédécapage) ou à l'établissement de tunnel souterrain pour avoir accès à la matière plus profonde. Lorsque cela est possible, ces matériaux sont en règle générale utilisés ailleurs dans le projet à des fins de construction de l'infrastructure de l'installation. À mesure que le projet se développe, un plan est mis en place pour réaliser le prédécapage ou le développement souterrain nécessaire, de sorte que l'extraction du minerai puisse commencer conformément au calendrier global afin d'alimenter le minerai à l'installation de traitement au bon moment. Le degré de prédécapage dans une mine à ciel ouvert est établi à partir de forages sélectionnés, ce qui pourrait entraîner des rajustements dans le modèle du corps minéralisé et nécessiter plus ou moins de prédécapage. Ceci pourrait entraîner un déficit des matériaux nécessaires pour réaliser d'autres travaux autour de l'installation du projet, tels que des installations de résidus ou une augmentation des exigences de prédécapage avant le commencement de l'extraction minière. De même, à la mise en valeur souterraine, la méthode et la conception optimisée d'extraction sont établies en fonction d'une quantité de forages qui augmentera au cours des activités normales. À mesure que les travaux se poursuivent, des conditions du terrain inconnues jusqu'alors ou d'autres changements apportés aux paramètres d'extraction pourraient entraîner un changement dans la conception de la mine ou la direction du développement souterrain. L'un ou l'autre de ces événements pourrait dégager plus ou moins de matériaux qui pourraient être utilisés pour d'autres projets, s'ils sont conçus ainsi, et pourrait également retarder le démarrage de la production permanente, ce qui pourrait se traduire par des produits d'exploitation moindres avec l'accélération du projet vers des taux d'exploitation normale.

En Grèce, nous avons entrepris un processus de transformation considérable pour améliorer le rendement des mines Kassandra. Nous entrevoyons une possibilité d'interruption ou de ralentissement des travaux d'une durée importante à mesure que nous progressons dans la mise en place des conditions nécessaires au processus de transformation. Par conséquent, la production pourrait être inférieure à ce qui avait été

initialement prévu au cours de cette transformation. Toute interruption de travail touchant nos employés (y compris en raison d'un ralentissement, d'une pénurie de la main-d'œuvre, d'une grève ou d'un lock-out, comme le permet la législation applicable), nos entrepreneurs ou nos activités d'exploitation, ou toute installation détenue conjointement exploitée par une autre entité, présente un risque important pour Eldorado et pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold. Voir également « Main-d'œuvre - Relations avec les employés et les syndicats/Transformation en Grèce » et « Main-d'œuvre qualifiée ».

Nos estimations de la production, des dépenses en immobilisations et des coûts d'exploitation se rapportant aux projets de mise en valeur sont fondées sur certaines hypothèses. Nous utilisons ces hypothèses pour établir nos estimations des réserves minérales, mais nos estimations de coûts sont assujetties aux incertitudes importantes mentionnées plus haut. Même si nous avons pris d'importantes mesures pour comprendre et mettre à jour nos hypothèses et nos estimations relatives au projet Skouries et que nous poursuivrons ces travaux pour le projet Skouries ainsi que pour nos autres projets de mise en valeur, il est probable que les résultats réels de nos projets seront différents des estimations et des hypothèses actuelles, et ces différences peuvent être importantes. L'expérience que nous tirons de nos activités d'exploitation minière et de traitement peut également faire place à de nouvelles conditions ou des conditions non prévues entraînant une production moindre que les estimations actuelles ou des dépenses en immobilisations ou des coûts d'exploitation supérieurs aux estimations actuelles. Si les résultats réels sont inférieurs à nos estimations actuelles, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Relations avec la collectivité et acceptabilité sociale

Entretenir des relations positives avec les collectivités dans lesquelles nous exerçons des activités est essentiel pour la poursuite fructueuse des activités de nos projets et mines existants ainsi que pour la construction et la mise en valeur des projets et mines existants ou de nouveaux projets ou mines. Comme le soutien de la collectivité constitue un élément clé de la réussite des activités ou des projets miniers, Eldorado cherche des façons d'intégrer de façon stratégique les facteurs de soutien de la collectivité dans nos processus.

Comme entreprise minière, nous pourrions subir des pressions dans les territoires où nous exerçons des activités, ou nous en exercerons à l'avenir, pour démontrer que les parties concernées (y compris les employés, les collectivités environnantes des activités d'exploitation, les ayants droits autochtones et les pays où nous exerçons des activités) tireront avantage et continueront de tirer avantage de nos activités commerciales et que nous exerçons nos activités de manière à atténuer tout dommage ou perturbation éventuel aux intérêts de ces parties concernées. L'évolution des attentes en matière de droits de la personne, de droits des Autochtones et de protection de l'environnement peut également entraîner une opposition à nos activités actuelles et futures, à la mise en valeur de nouveaux projets et de nouvelles mines, ainsi qu'à nos activités d'exploration. Rien ne garantit que nous serons en mesure d'atténuer ces risques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Les relations avec la collectivité sont influencées par de nombreux facteurs, dont certains que nous pouvons maîtriser alors que d'autres échappent à notre contrôle. Les relations peuvent être tendues ou l'acceptabilité sociale perdue en raison du comportement inadéquat de la Société dans des domaines tels que la santé, la sécurité, les répercussions environnementales de l'exploitation minière, l'augmentation de la circulation, le bruit et d'autres facteurs liés aux communications et aux interactions avec différents groupes touchés ou intéressés. La Société consacre d'importantes ressources financières et de gestion pour se conformer à diverses lois relatives à l'environnement, à la santé et la sécurité dans divers territoires (y compris la mise en œuvre de protocoles de sécurité aux sites, la surveillance des indicateurs avancés et en mettant l'accent sur le renforcement positif). Malgré ces efforts, des facteurs externes tels que la surveillance de la presse ou d'autres médias des activités d'Eldorado ou des activités d'extraction minière en règle générale de la part des médias, des gouvernements, des organismes non gouvernementaux ou de personnes intéressées pourraient également influencer le jugement et les perceptions à l'égard de la Société et de ses activités.

Les collectivités environnantes peuvent avoir une incidence sur les activités et les projets en restreignant l'accès au site pour l'équipement, les fournitures et le personnel ou en présentant des contestations juridiques. Cela pourrait nuire aux activités d'exploitation de la Société et constituer une menace pour la sécurité des employés ou des équipements. L'acceptabilité sociale peut également avoir des répercussions sur notre capacité à obtenir des permis, la réputation de la Société et notre capacité à bâtir des relations positives avec la collectivité dans les secteurs d'exploration ou autour des nouveaux terrains acquis. Cette opposition peut également se manifester par des procédures juridiques ou administratives ou s'exprimer par des manifestations, telles que des protestations, des barrages de routes ou d'autres formes d'expressions publiques contre nos activités, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur notre réputation ou nos activités à l'échelle locale ou mondiale.

L'érosion de l'acceptabilité sociale ou les activités de tiers cherchant à remettre en question l'acceptabilité sociale pourraient avoir pour effet de ralentir la mise en valeur de nouveaux projets et d'augmenter les frais de construction et d'exploitation de ces projets. L'opposition de la collectivité et de groupes d'activistes à nos activités pourrait nous obliger à modifier nos projets ou pourrait entraver nos activités ou la mise en valeur de nos projets et de nos mines, en plus de nous obliger à conclure des ententes avec ces groupes ou les gouvernements locaux relativement à nos projets et à nos mines ou à nos activités d'exploration et, dans certains cas, causer une hausse des coûts et des retards considérables dans la poursuite de nos projets. La productivité pourrait également baisser en raison de restrictions d'accès, de la nécessité de composer avec des problèmes de sécurité, des poursuites ou des retards dans l'obtention des permis, et des coûts supplémentaires pourraient être engagés en vue d'améliorer les relations entre Eldorado et les collectivités environnantes. Nous cherchons à atténuer ces risques au moyen de notre engagement d'exercer des activités d'une manière responsable d'un point de vue social; toutefois, rien ne garantit que nos efforts à cet effet atténueront ces risques.

En outre, les gouvernements de nombreux territoires dans lesquels nous exerçons des activités, y compris la province du Québec, doivent consulter les parties locales concernées, notamment les peuples autochtones, en ce qui concerne l'octroi de droits miniers et la délivrance ou la modification d'autorisations de projets. Ces exigences sont susceptibles de changer de temps à autre. Eldorado soutient la consultation et l'engagement auprès des collectivités locales, et la consultation et les autres droits des peuples autochtones peuvent nécessiter des accommodements, y compris des engagements concernant la compensation financière, l'emploi et d'autres questions. Cela peut avoir une incidence sur notre capacité à acquérir dans un délai raisonnable des titres miniers ou des permis environnementaux valides dans ces territoires, y compris dans certaines parties du Canada où des titres autochtones sont revendiqués, et sur le calendrier et les coûts de développement des propriétés minières dans ces territoires. Le risque de revendications ou de griefs imprévus des peuples autochtones pourrait également nuire aux opérations existantes ainsi qu'aux projets de mise en valeur et aux acquisitions futures. Ces exigences légales et le risque d'opposition des peuples autochtones peuvent augmenter nos coûts d'exploitation et nuire à notre capacité à étendre ou à transférer des opérations existantes ou à mettre en valeur de nouveaux projets.

Risque de liquidité et risque lié au financement

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses engagements prévus et prévisibles, y compris quant à ses dépenses en immobilisations et dépenses d'exploitation. Nous pouvons être exposés au risque de liquidité si nous ne sommes pas en mesure de maintenir nos positions de trésorerie, nos flux de trésorerie ou notre portefeuille d'actifs miniers, ou d'obtenir un financement approprié à des conditions que nous jugeons acceptables. De plus, nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir des prêts et d'autres facilités de crédit ainsi que les sources de financement nécessaires pour poursuivre et soutenir nos plans d'affaires, y compris nos plans visant le financement du projet Skouries. À l'avenir, nous pourrions également ne pas être en mesure de maintenir en vigueur, de renouveler ou de refinancer nos billets, la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, y compris les lettres de crédit émises aux termes de celle-ci, le cas échéant, ou la facilité de crédit à terme, ou de le faire à des conditions que nous jugeons favorables.

La Société atténue son risque de liquidité en appliquant une politique de gestion du capital qui consiste à répartir les échéances des placements dans le temps, à gérer ses dépenses d'investissement et ses flux de trésorerie, et à maintenir des marges de crédit adéquates et à chercher des sources de financement externe, au besoin. La direction a mis en place un processus rigoureux de planification, d'élaboration de budget et de prévision afin d'aider la Société à déterminer les fonds dont elle aura besoin pour combler ses besoins d'exploitation courants et pour mener à bien ses projets de croissance. Nous avons dans le passé minimisé le risque lié au financement en diversifiant nos sources de financement, qui comprennent les

facilités de crédit, l'émission de billets, l'émission d'actions accréditatives, les programmes de placements au cours du marché et les flux de trésorerie liés à l'exploitation. En outre, nous estimons qu'Eldorado Gold a la capacité d'avoir accès aux marchés publics des titres d'emprunt et des titres de participation grâce à nos actifs et à nos cotes de crédit actuelles; toutefois, cet accès au marché pourrait devenir plus difficile, et, si nous étions incapables d'avoir accès à du capital au besoin, cela pourrait avoir un effet négatif important sur nous.

Toute diminution de la quantité d'or, de cuivre ou d'autres métaux produite, ou un changement dans l'échéancier de production de l'or, du cuivre ou d'autres métaux ou une fluctuation des prix réalisés pour l'or, le cuivre ou ces autres métaux, aura une incidence directe sur le montant et l'échéancier de nos flux de trésorerie liés à l'exploitation. Un déficit de production ou l'un ou l'autre de ces autres facteurs pourraient avoir pour effet de modifier le calendrier de nos flux de trésorerie prévus et notre capacité à affecter les liquidités au financement de dépenses en immobilisations, y compris les dépenses liées à nos projets. Le défaut d'atteindre les estimations de production ou des coûts pourrait avoir un effet négatif sur nos flux de trésorerie, nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold à l'avenir.

La direction estime que le fonds de roulement au 31 décembre 2023, combiné, au besoin, aux flux de trésorerie d'exploitation futurs et à la tranche inutilisée restante de la facilité de crédit renouvelable dans le cadre de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour suivant l'émission de lettres de crédit pour soutenir la facilité de crédit à terme (au besoin) sont suffisants pour soutenir les engagements existants et prévisibles de la Société pour les douze prochains mois. Toutefois, si des changements importants devaient survenir dans les actifs ou les activités de la Société, y compris le fait d'avoir des résultats ou des besoins en capital réels différents de ce qui est prévu, ou toute impossibilité pour la Société d'obtenir à des conditions jugées satisfaisantes du financement requis, le cas échéant, pour remédier à un tel changement important, cela pourrait nuire à la capacité de la Société à respecter ses obligations financières et ses plans d'exploitation et de croissance. Les crises économiques et autres crises inattendues peuvent accroître le risque de liquidité, car Eldorado pourrait être tenue de chercher à obtenir des liquidités sur un marché en proie à une augmentation soudaine de la demande de liquidités et à une baisse simultanée de l'offre.

Changements climatiques

Nous reconnaissons que les changements climatiques constituent un enjeu mondial qui peut avoir une incidence sur nos activités, nos parties concernées ou intéressées et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités, ce qui peut entraîner des risques physiques et des risques découlant des changements réglementaires liés à la transition. L'augmentation constante des températures à l'échelle mondiale et ses diverses répercussions sur les climats régionaux sont une source de risques pour les infrastructures, le matériel et le personnel. Nous sommes confrontés à la possibilité d'une augmentation des coûts pour tenter d'atténuer les incidences négatives des changements climatiques. Les gouvernements à tous les échelons s'activent pour adopter des lois pour contrer les changements climatiques, telles que les exigences pour réduire les émissions de carbone et accroître l'efficacité énergétique. Là où les lois en cette matière ont déjà été adoptées, la réglementation sur les niveaux d'émissions et l'efficacité énergétique devient plus rigoureuse. Le secteur minier est particulièrement visé par ces règlements parce que c'est un important émetteur de gaz à effet de serre. À titre de mesure proactive, nous visons une atténuation de 30 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de 2020 d'ici 2030 sur la base des activités courantes pour les mines actuellement en exploitation, mais notre capacité à réellement atteindre notre objectif est tributaire de facteurs indépendants de notre volonté, notamment le fait que nous dépendons en partie de la décarbonisation du réseau électrique en Grèce. En outre, les parties concernées ou intéressées, notamment les actionnaires, pourraient insister davantage sur la nécessité de réduire les émissions et nous demander ou demander aux sociétés minières en général de mieux gérer la consommation des ressources ayant une incidence sur les changements climatiques (hydrocarbures, eau, etc.). Les coûts liés au respect de ces exigences peuvent être compensés dans une certaine mesure par un accroissement de l'efficacité énergétique et l'innovation technologique; toutefois, rien ne garantit que se conformer à cette législation et/ou aux demandes des parties concernées n'aura pas un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Les risques physiques liés aux changements climatiques peuvent inclure les changements météorologiques, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations, les sécheresses, les ouragans, les canicules, les tornades et les feux incontrôlés, qui peuvent éventuellement perturber nos activités et les routes de transport que nous empruntons. Bien que toutes nos activités soient exposées aux risques physiques liés aux changements climatiques, les effets prévus sont propres à chaque emplacement. Nous avons fait de notre mieux pour relever les risques physiques importants à court et à moyen terme (jusqu'en 2030) pour chacun de nos terrains importants grâce à notre cadre de gestion des risques d'entreprise dans le but d'atténuer ces risques. En Grèce, l'augmentation de l'intensité des tempêtes, les changements dans les régimes et la quantité de précipitations, l'augmentation de la température, les incendies, le stress hydrique et la sécheresse constituent des risques potentiels pour les mines Kassandra (Olympias, Skouries et Stratoni), tandis que les inondations (crues soudaines) sont actuellement considérées comme un risque physique majeur pour Olympias et Stratoni. En Türkiye, on estime que les fortes pluies, les inondations, la sécheresse, les épisodes de vent et les feux de forêt représentent des risques potentiels. À Kışladağ, les risques sont liés à de fortes précipitations ou à des glissements de terrain induits par les précipitations, et à leur incidence sur les niveaux d'eau et les infrastructures du site. En 2023, des pluies abondantes ont eu des répercussions imprévues sur les activités de lixiviation en tas à Kışladağ. L'augmentation des précipitations a mobilisé de manière sélective les particules fines, ce qui a créé une variabilité dans la perméabilité et a à son tour entraîné une augmentation des stocks de métaux dans l'installation de lixiviation. L'augmentation des précipitations a percolé à travers le tas et a été captée dans les bassins de solution comme prévu. La teneur en solution aqueuse supplémentaire, qui sera retraitée et consommée dans le cadre des activités normales. À Efemçukuru, les crues soudaines causées par de fortes précipitations et les feux incontrôlés représentent les risques attendus. Enfin, à Lamaque, l'augmentation de la fréquence des tempêtes de verglas ou des conditions de glace noire, qui peuvent avoir une incidence sur l'équipement et les infrastructures extérieurs, y compris l'infrastructure électrique, ainsi que les vents violents et les hivers plus chauds, sont considérés comme des risques attendus. Compte tenu de plusieurs feux de forêt qui ont eu lieu à Lamaque en 2023, nous prévoyons que ces feux de forêt pourraient continuer de représenter un risque potentiel dans la région à l'avenir. Voir également « Activités à l'étranger ».

De tels risques physiques ou événements peuvent ralentir ou interrompre temporairement les activités en raison de dommages matériels aux actifs, de la réduction de la productivité des travailleurs découlant des protocoles de sécurité sur place liés aux températures extrêmes ou à la foudre, du transport par avion et par autobus des travailleurs à destination ou en provenance des sites, et des perturbations des voies d'approvisionnement locales ou mondiales qui peuvent limiter le transport des matériaux, des produits chimiques et des fournitures essentiels. Nos installations ont élaboré, au besoin, des plans d'urgence pour la gestion des phénomènes météorologiques extrêmes; toutefois, des perturbations prolongées pourraient entraîner une interruption de la production et des livraisons aux acheteurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold. Nos installations dépendent de l'approvisionnement régulier et permanent de biens non durables (eau, carburant diesel, réactifs, etc.) pour fonctionner efficacement. Nos activités dépendent également de l'approvisionnement en énergie de réseaux publics dont le fonctionnement peut être affecté par les températures extrêmes ou encore par des intempéries et des événements climatiques. Les changements climatiques peuvent également avoir une incidence sur l'approvisionnement en eau. Si les changements climatiques causent une perturbation prolongée des livraisons de marchandises essentielles ou de nos produits, ou s'ils affectent autrement la disponibilité de ces marchandises essentielles ou leur prix, l'efficacité de notre production pourrait être réduite, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Les changements réglementaires liés à la transition peuvent avoir pour conséquences les répercussions financières des règlements sur la tarification du carbone si les sites en exploitation d'Eldorado sont visés par ces règlements, la gestion des coûts du carburant et de l'électricité et des incitatifs pour l'adoption de technologies à faibles émissions de carbone, les primes d'assurance liées aux phénomènes météorologiques et à l'intensité des émissions, l'accès aux capitaux pour l'avancement et le financement des activités et des projets miniers à faibles émissions de carbone, l'accès aux capitaux liés au développement durable et la gestion de la conformité réglementaire et de la réputation de la Société relativement à l'évolution des attentes gouvernementales et sociétales. Ces conséquences peuvent avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Risque lié à l'inflation

Les pressions inflationnistes générales peuvent avoir une incidence sur les coûts de la main-d'œuvre, des marchandises et des autres intrants, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre situation

financière, nos résultats d'exploitation et les dépenses en immobilisations nécessaires à la mise en valeur et à l'exploitation des projets d'Eldorado. Plus précisément, les coûts de la main-d'œuvre à Kışladağ et Efemçukuru ont augmenté conformément aux engagements pris dans le cadre de notre convention collective. Nous reconnaissons que le besoin de soutenir notre main-d'œuvre face à la hausse des coûts des aliments et de l'électricité pourrait avoir une incidence sur les conventions collectives et les coûts futurs de la main-d'œuvre. Les coûts de la main-d'œuvre sont libellés en monnaie locale, et comme la dépréciation de la livre turque par rapport au dollar américain a ralenti au cours des derniers mois, les augmentations de coûts peuvent ne pas être compensées par les fluctuations du change. Nous continuons de surveiller les effets de la hausse des coûts sur nos activités. Certains marchés émergents où nous exerçons des activités, ou pourrions en exercer dans l'avenir, ont enregistré des taux d'inflation variables. En Türkiye, par exemple, le taux d'inflation annuel des prix à la consommation sur 12 mois est passé de 64,77 % en décembre 2023 à 64,86 % en janvier 2024. Rien ne garantit que les gouvernements prendront des mesures pour contrôler les cycles inflationnistes ou déflationnistes ou que les mesures prises par les gouvernements seront efficaces ou qu'elles ne contribueront pas à l'incertitude économique. Les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre l'inflation ou la déflation peuvent également influencer sur les cours du change. Par conséquent, l'inflation et toute réponse gouvernementale à celle-ci pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Questions environnementales

Même si nous surveillons nos installations pour contrer les dangers environnementaux éventuels, rien ne garantit que nous pouvons ou pourrions détecter tous les risques possibles en environnement découlant de nos activités. Nous consacrons des ressources importantes pour nous conformer aux lois, règlements et exigences de permis en matière d'environnement et nous prévoyons continuer à le faire à l'avenir. Le défaut de se conformer à ces lois, règlements et exigences de permis en matière d'environnement pourrait donner lieu à des injonctions, des dommages-intérêts, la suspension ou la révocation des permis et l'imposition de pénalités, ainsi qu'à un sinistre dépassant les montants de garantie de nos assurances et à une atteinte à la réputation. Rien ne garantit que :

- nous nous sommes conformés ou nous nous conformons en tout temps à ces lois, règlements et exigences de permis en matière d'environnement ou aux modifications apportées à ceux-ci à l'occasion;
- notre conformité ne fera pas l'objet de contestation;
- les coûts pour nous conformer seront raisonnables ou n'auront pas une incidence négative importante, à l'avenir, sur nos flux de trésorerie, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nous pourrions être poursuivis (et nos employés pourraient faire l'objet d'accusations criminelles dans certains territoires) pour des manquements présumés de nous conformer à des lois, des règlements ou des exigences de permis en matière d'environnement de plus en plus stricts, ou pour le fait de constituer une menace ou de causer des dangers ou des dommages à l'environnement ou à des personnes ou à la propriété. Durant le cours de ces poursuites, nous pourrions subir des retards ou des inconvénients en ce qui concerne la mise en valeur et la construction de nos projets et nos activités ou la mise en valeur et la construction de nos projets et nos activités pourraient être suspendues et, même si nous obtenons gain de cause, nous pourrions ne pas être dédommagés pour les pertes découlant de ces poursuites ou retards.

Nos mines ou nos projets pourraient constituer un danger, une contamination ou des dommages à l'environnement existants que nous ne connaissons pas. Nous pourrions être tenus responsables d'éliminer tout danger, de traiter toute contamination ou de réparer tout dommage à l'environnement causé par les anciennes activités ou les activités actuelles à nos mines ou à nos projets, ou toute exposition à des substances dangereuses, peu importe si le danger, le dommage, la contamination ou l'exposition a été causé ou non par nos activités ou par des anciens propriétaires ou exploitants du terrain, des anciens propriétaires ou des propriétaires actuels de terrains adjacents ou en raison des conditions naturelles et peu importe si le danger, le dommage, la contamination et l'exposition étaient inconnus ou non détectables.

Un verdict de responsabilité dans ces poursuites pourrait entraîner des coûts et des retards importants supplémentaires dans l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de nos terrains et d'autres pénalités et responsabilités se rapportant aux pertes connexes, y compris notamment :

- des sanctions monétaires (y compris des amendes);
- des restrictions sur nos activités ou la suspension de celles-ci;

- la perte de nos droits, permis et terrains, y compris la perte de notre capacité d'exercer des activités dans le pays ou en règle générale;
- la réalisation d'importantes mesures de nettoyage correctif ou le paiement des mesures de nettoyage correctif prises par le gouvernement ou un tiers;
- la remise en état prématurée de nos installations d'exploitation;
- la saisie de fonds ou la déchéance des cautions.

Les coûts pour se conformer à toute ordonnance rendue ou à toute mesure de nettoyage exigée et des obligations liées à ces poursuites ou à ces événements pourraient être importants et pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les effets précis que des changements ultérieurs apportés aux lois, règlements et normes du secteur en matière d'environnement, de santé et de sécurité pourraient avoir sur notre exploitation et nos activités et sur notre situation financière résultante. Toutefois, nous prévoyons que les dépenses en immobilisations et les charges d'exploitation augmenteront dans l'avenir par suite de l'entrée en vigueur de nouveaux règlements et de nouvelles lois et normes du secteur de plus en plus stricts en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Par exemple, les normes relatives aux émissions de dioxyde de carbone et de dioxyde de soufre sont de plus en plus rigoureuses, comme le sont les lois qui concernent l'utilisation et la production de substances chimiques réglementées ainsi que la consommation d'eau par les activités industrielles. De nouvelles modifications apportées aux lois, règlements et normes du secteur en matière d'environnement, de santé et de sécurité, de nouveaux renseignements sur les conditions environnementales, de santé et de sécurité existantes ou d'autres événements, y compris des poursuites judiciaires fondées sur ces conditions ou l'incapacité à obtenir les permis nécessaires, pourraient nécessiter la formation de réserves financières plus importantes ou entraîner des frais de conformité accrus ou avoir par ailleurs des effets négatifs importants sur Eldorado. Les modifications des lois, règlements et normes du secteur en matière d'environnement, de santé et de sécurité pourraient aussi avoir des effets négatifs importants sur la demande visant les produits, sur la qualité des produits et sur les méthodes de production, de traitement et de distribution. S'il est démontré que l'un de nos produits a des effets nocifs sur la santé, nous pourrions être exposés à des réclamations en indemnisation des accidents du travail ou en responsabilité du fait des produits qui pourraient avoir des effets négatifs importants sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold. Voir également « Élimination des déchets ».

Le 27 mai 2021, le ministère de l'Industrie et des Technologies de l'information de la République populaire de Chine a publié la norme YS/T 3004-2021 pour le secteur aurifère (la « norme sectorielle »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Lorsqu'ils sont importés en Chine, les concentrés d'or conformes à la norme sectorielle sont dédouanés en vertu du numéro tarifaire HS 2616 9000.01 et sont exonérés des taxes d'importation, tandis que tous les autres concentrés d'or sont dédouanés en vertu du numéro tarifaire HS 2616 9000.09 et des frais de TVA de 13 % sont imposés. Les concentrés d'or d'Olympias n'entrent pas dans le champ d'application de la norme sectorielle compte tenu du niveau d'arsenic qu'ils contiennent; depuis le 1^{er} octobre 2021, ils sont donc dédouanés en vertu du numéro tarifaire HS 2616 9000.09 lors de leur importation en Chine et sont assujettis à une TVA à l'importation de 13 %. Même si nous explorons d'autres marchés et tenons compte de ce changement dans nos accords commerciaux bilatéraux afin d'en réduire l'effet, environ 35 % des ventes d'Olympias devraient être assujetties à la TVA de 13 % à l'avenir, et rien ne garantit que la norme sectorielle n'aura pas un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Eldorado.

Production et traitement

Les estimations du total de la production et des coûts futurs liés à nos activités d'exploitation minière sont fondées sur nos plans pour la DVM. Ces estimations peuvent changer, et nous pourrions ne pas atteindre ces estimations, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur une partie ou la totalité de nos flux de trésorerie futurs, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Nos plans sont entre autres fondés sur notre expérience dans le domaine de l'extraction minière, nos estimations des réserves, nos hypothèses relativement aux conditions du sol et aux caractéristiques physiques du minerai (comme sa dureté et la présence ou l'absence de certaines caractéristiques

métallurgiques, y compris la présence de matériaux pouvant avoir une incidence néfaste sur notre capacité à traiter, à exporter et à vendre nos produits) et nos estimations des taux et des coûts de production. Notre production et nos coûts réels pourraient différer de façon importante par rapport à nos estimations pour plusieurs raisons, notamment les risques et dangers analysés ailleurs dans la présente notice annuelle, ainsi que des conditions défavorables à l'exploitation, ou les événements externes ayant une incidence sur les activités d'exploitation, notamment ce qui suit :

- le minerai exploité véritablement par rapport aux estimations quant à la teneur, au tonnage et aux qualités minéralogiques et autres caractéristiques;
- les accidents industriels, les incidents environnementaux et les phénomènes naturels, y compris le rejet de métaux, de concentrés, de polluants ou de matières dangereuses;
- l'infiltration de résidus ou d'autres installations de stockage ou bassins;
- la défaillance des pentes de la fosse, de l'installation de stockage des déblais et des parois de la zone de retenue des résidus, d'autres structures de stockage de l'eau et des structures de lixiviation en tas;
- les incendies de surface ou souterrains, les inondations, les glissements de terrain ou la subsidence du sol;
- les modifications relatives à l'alimentation en énergie et au coût de l'énergie et les pénuries éventuelles d'énergie;
- l'imposition d'un moratoire sur nos activités;
- l'incidence de l'aliénation d'actifs miniers;
- les pénuries touchant les principaux biens et équipements nécessaires à l'exploitation, y compris les explosifs, le carburant, les réactifs, l'eau, les pièces d'équipement et les lubrifiants, ou les retards de livraison de ceux-ci;
- la défaillance de technologies non éprouvées ou en évolution, l'atteinte à l'intégrité de l'information ou la perte de données;
- les conditions géologiques, géochimiques et hydriques (sol et surface) imprévues;
- les conditions métallurgiques variables et la récupération des métaux;
- une capacité insuffisante d'élimination des déchets miniers provenant de nos activités;
- des fluctuations imprévues des stocks pour les activités de lixiviation en tas;
- les éboulements de terrain lors de l'extraction souterraine;
- l'activité sismique;
- le renouvellement des permis et des licences nécessaires;
- les litiges;
- les interruptions ou les retards de livraison;
- la gestion du processus minier, y compris la révision des plans miniers;
- l'entretien imprévu et la fiabilité;
- les interruptions de travail imprévues ou les coûts et les pénuries de main-d'œuvre et les grèves;
- les incidents liés à la sécurité;
- les pressions inflationnistes en général;
- les taux de change actuels;
- la présence de sous-produits de valeur comme le cuivre (qui peuvent être essentiels pour contrebalancer les coûts de production de l'or);
- les modifications aux lois, à la réglementation ou aux politiques.

La survenance d'un ou de plusieurs de ces événements dans le cadre de nos activités d'exploration, de mise en valeur et de production et de la fermeture des activités minières pourrait entraîner le décès de nos employés, d'autres membres du personnel ou de tiers, ou leur causer des blessures, la perte d'équipements miniers, des dommages ou la destruction de biens miniers, d'installations de production ou de biens nous appartenant ou appartenant à d'autres, des pertes monétaires, des dommages environnementaux et des responsabilités juridiques éventuelles. De plus, la survenance d'un ou de plusieurs des événements énumérés ci-dessus pourrait entraîner une exploitation moins qu'optimale et une cadence inférieure ou une récupération moindre, ainsi que des interruptions, des reports ou des fluctuations imprévues de la production. Ces événements pourraient faire en sorte qu'un gisement minéral ne soit plus rentable, même si, par le passé, il a fait l'objet d'une exploitation minière rentable. Même si nous examinons et évaluons les risques liés à l'extraction et visons à mettre en place des mesures d'atténuation

appropriées, rien ne garantit que nous avons prévu et/ou pris en compte tous les facteurs possibles qui pourraient avoir une incidence sur les activités d'exploitation, la production et le traitement. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces événements pourrait par conséquent avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold. Voir aussi « Questions environnementales », « Élimination des déchets » et « Considérations géotechniques ».

En ce qui concerne les modifications relatives à l'alimentation en énergie et au coût de l'énergie et les pénuries éventuelles d'énergie, nos activités en Türkiye et en Grèce ont subi les répercussions liées aux récents problèmes d'approvisionnement en énergie qui ont donné lieu à une diminution de l'approvisionnement en gaz, en pétrole et en électricité et à une augmentation du prix de ces ressources, qui sont utilisées dans le cadre de nos activités. Une augmentation soutenue des prix de l'énergie ou une diminution soutenue de l'approvisionnement en énergie pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Eldorado, ainsi que sur le cours de l'action d'Eldorado Gold.

Un certain nombre de facteurs pourraient avoir des incidences sur notre capacité de traitement du minerai selon les tonnages que nous avons estimés ou les quantités de métaux ou de matériaux nuisibles que nous récupérons, et notre capacité à traiter de façon efficace les matériaux selon les volumes estimés, notamment la présence de matériaux de surclasse à l'étape du concassage, les matériaux affichant des caractéristiques de bris différentes de ce qui avait été prévu et les matériaux aux teneurs non conformes à la gamme de teneurs planifiée.

Le procédé de lixiviation en tas fait partie de nos activités d'exploitation à Kışladağ. Bien qu'elle nécessite moins de dépenses en capital que le processus de concentration conventionnel, le procédé de lixiviation en tas comporte des incertitudes associées aux procédés chimiques et physiques inhérents à la lixiviation, qui peuvent avoir une incidence sur les taux de récupération finale ou sur les durées du cycle de lixiviation nécessaires pour atteindre le taux de récupération finale. Bien que les récents ajouts de circuits aux cylindres de broyage à haute pression et à l'agglomération devraient permettre d'augmenter le taux de récupération du circuit, rien ne garantit que ce circuit continuera à fonctionner conformément à nos attentes. Voir également « Changements climatiques ».

Certaines de nos activités de traitement reposent sur l'utilisation de cyanure de sodium pour extraire l'or et l'argent du minerai. En raison de la hausse des prix de l'énergie et d'autres facteurs, les prix du cyanure de sodium ont augmenté et, de plus, les grands fournisseurs de cyanure de sodium ont considérablement réduit ou cessé temporairement leur production, notamment en Europe, ce qui a entraîné une pénurie de cyanure de sodium. Une augmentation soutenue des prix du cyanure de sodium ou une pénurie prolongée de cette substance pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Eldorado, ainsi que sur le cours de l'action d'Eldorado Gold.

La survenance de l'un des éléments ci-dessus pourrait avoir une incidence sur notre capacité à traiter le nombre de tonnes prévues, à récupérer des matériaux à valeur marchande, à retirer des matériaux nuisibles et à traiter le minerai, les concentrés et les résidus conformément à ce qui était prévu. Cette situation pourrait entraîner une cadence inférieure, des récupérations plus faibles, une diminution de la qualité des produits, plus d'interruptions ou une combinaison des quatre. Même si certaines questions mineures de cette nature font partie des activités normales, des problèmes plus nombreux que prévu peuvent survenir, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos flux de trésorerie, nos résultats d'exploitation et notre situation financière futurs.

Élimination des déchets

Les activités de collecte et de traitement d'eau et d'élimination des eaux usées aux mines de la Société sont assujetties à un grand nombre de règlements et comportent des risques environnementaux importants. Le processus d'extraction de l'or et des métaux peut produire des résidus. Les résidus constituent les déchets du processus générés dès que le broyage et l'extraction de l'or et des autres métaux du minerai sont réalisés, lesquels sont ensuite conservés dans des installations aménagées et conçues, construites, exploitées et fermées conformément aux exigences locales et aux meilleures pratiques. Les résidus peuvent être filtrés et séchés pour leur placement dans une installation de surface ou être mélangés avec du ciment (et possiblement à d'autres déchets miniers) afin d'être utilisés sous terre comme remblai structurel. Un certain nombre de facteurs peuvent avoir une incidence sur notre capacité à traiter de façon concluante les déchets sous une forme qui est optimale pour nos activités, notamment :

- l'accès à des endroits convenables compte tenu des restrictions touchant les permis, les activités d'exploitation et d'autres restrictions;

- l'exigence d'encapsulation des matériaux acides ou d'autres matières dangereuses;
- les matériaux traités broyés trop finement et nécessitant un traitement ultérieur;
- une infrastructure suffisante pour placer les matériaux sous terre aux bons endroits.

Si un problème avec l'un des éléments ci-dessus se produit, l'élimination normale ou le processus de placement peut être perturbé, nécessitant de notre part des modifications aux plans existants. Même si des problèmes mineurs de cette nature font partie des activités normales, des problèmes plus nombreux que prévu peuvent survenir, ce qui peut avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

La Société exploite ses installations de résidus conformément aux lignes directrices VDMD et cherche à se conformer aux normes de l'Association canadienne des barrages. La Société exploite des installations de stockage de résidus secs au centre d'exploitation d'Efemçukuru en Türkiye (désignée sous le nom d'IGR d'Efemçukuru) et au centre d'exploitation d'Olympias en Grèce (désignée sous le nom d'IGR de Kokkinolakkas).

Le complexe Lamaque compte trois installations de résidus boueux. Les résidus sont actuellement déposés à l'installation de gestion des résidus située à proximité de l'usine Sigma, désignée comme l'installation de gestion des résidus (IGR) Sigma. Une deuxième IGR est située sur le site Aurbel, désignée comme l'IGR Aurbel. La troisième installation de résidus est située dans la zone opérationnelle de Lamaque, et désignée comme l'IGR Lamaque. Aucun résidu n'est actuellement déposé à l'IGR Aurbel ou à l'IGR Lamaque.

En 2021, Eldorado a mis sur pied un CEIR chargé de fournir des conseils techniques sur les pratiques de conception et d'exploitation sur ses installations de résidus. Des examens indépendants de toutes les installations de résidus sont effectués régulièrement.

Bien que la Société ait mis en place le CEIR et qu'elle réalise de nombreuses activités d'entretien et de surveillance, qu'elle recrute des consultants externes et qu'elle engage des coûts importants pour maintenir ses activités, son équipement et ses infrastructures, y compris les installations de gestion des résidus (notamment, les installations de résidus, tant actives qu'inactives, liées aux activités d'Eldorado en Türkiye, en Grèce et au Québec), des défaillances ou des dommages imprévus, des équipements ou des infrastructures insuffisants, de même que des modifications apportées aux lois et aux règlements peuvent survenir et pourraient entraîner des blessures, des pertes de production, de la pollution environnementale, un sinistre dépassant les montants de garantie des assurances ou une atteinte à la réputation ou pourraient avoir d'autres effets négatifs importants sur les activités et la situation financière de la Société, ce qui peut se traduire par des pertes monétaires importantes, des restrictions sur les activités et/ou une responsabilité légale.

Un déversement, une défaillance ou un écoulement important des installations des résidus (y compris en raison d'événements hors du contrôle de la Société, comme des conditions climatiques extrêmes, un événement sismique ou tout autre incident) pourrait causer des dommages à l'environnement et aux collectivités environnantes. Une mauvaise conception ou un mauvais entretien des structures de retenue des résidus ou une gestion inappropriée de l'eau sur le site pourrait contribuer à la rupture de la structure ou à un rejet des résidus et pourrait également entraîner des dommages ou des blessures. Le défaut de se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité, en vigueur ou à venir, peut donner lieu à des injonctions ou des amendes, à la suspension ou la révocation des permis, et à d'autres pénalités. Les coûts et les retards liés au respect de ces lois, règlements et permis pourraient empêcher la Société d'entreprendre la mise en valeur d'un projet ou l'exploitation d'une mine ou de poursuivre la mise en valeur d'une mine ou ils pourraient augmenter les coûts de mise en valeur ou de production et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ainsi que sur le cours des actions d'Eldorado Gold. La Société pourrait également être tenue responsable des coûts relatifs à une enquête et au traitement d'une contamination (y compris, des réclamations pour des dommages à des ressources naturelles) ou des amendes ou pénalités imposées par les autorités gouvernementales en lien avec les problèmes de contamination sur d'anciens sites ou des sites actuels, détenus directement par la Société ou par des tiers. La Société pourrait également être tenue responsable des réclamations liées à une exposition à des substances dangereuses et toxiques et à des déversements importants ou à une défectuosité des installations des résidus, ce qui peut comprendre le bris d'une zone de retenue des résidus. Les coûts associés à de telles responsabilités et obligations pourraient être considérables, plus élevés que prévus et inclure un long nettoyage. De plus, si la Société est réputée responsable de tout dommage causé par un déversement, une défaillance ou un écoulement important des installations des résidus (y compris en

raison d'événements hors du contrôle de la Société, comme des conditions climatiques extrêmes, un événement sismique ou tout autre incident), les pertes de la Société ou les conséquences d'une mesure réglementaire pourraient dépasser les montants de garantie des assurances. Si la Société n'est pas en mesure de financer l'intégralité des coûts pour remédier à ces préoccupations environnementales, elle pourrait être tenue de suspendre ses activités de façon temporaire ou permanente. De tels incidents pourraient également avoir une incidence négative sur la réputation et l'image de la Société

Considérations géotechniques

Dans l'ensemble de l'industrie minière, les conditions d'exploitation continuent de devenir plus difficiles. La nécessité d'exploiter des gisements de plus en plus variables et profonds augmente l'exposition à l'activité sismique, à la complexité géotechnique et à l'incertitude hydrogéologique. Bien que des précautions adéquates soient prises pour minimiser les risques, des conditions défavorables imprévues peuvent survenir et peuvent être difficiles à prévoir.

Les défis géotechniques peuvent également être observés dans les installations de surface telles que :

- les remblais de lixiviation en tas;
- les structures de gestion de l'eau et les bassins;
- les zones de stockage des déblais;
- les zones de stockage des résidus (boueux et secs); et
- les activités d'exploitation à ciel ouvert.

Des conditions et variables et défavorables peuvent survenir et des risques et des dangers indépendants de notre volonté peuvent avoir une incidence sur celles-ci, qui peuvent entraîner un déplacement soudain ou imprévu de matières, y compris des glissements ou d'autres défaillances dans les remblais de lixiviation en tas, les zones de stockage des déblais ou les mines à ciel ouvert, des décharges de l'enceinte de confinement et des fuites de lixiviat. Ces événements pourraient ne pas être détectés à l'avance et tous pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold. Voir également « Questions environnementales », « Élimination des déchets » et « Production et traitement ».

Contexte économique mondial

Les événements sur les marchés et la situation financière, y compris la turbulence dans les marchés du crédit internationaux et les autres systèmes financiers ainsi que la détérioration de la situation économique mondiale, pourraient faire augmenter le coût du capital ou entraver notre accès à des capitaux.

Les événements économiques et géopolitiques peuvent créer de l'incertitude sur les marchés mondiaux des capitaux et du crédit. La situation mondiale de l'endettement peut provoquer un accroissement de l'instabilité politique et financière mondiale qui s'est traduit par une pression à la baisse sur les prix pour plusieurs catégories d'actifs, une augmentation de la volatilité et des écarts de risque.

Par exemple, le 24 février 2022, les forces militaires russes ont lancé une invasion militaire à grande échelle en Ukraine. En réaction, les militaires et les civils ukrainiens résistent activement à l'invasion. De nombreux pays à travers le monde ont prêté main-forte à l'Ukraine sous forme d'aide financière et, dans certains cas, d'équipements militaires et d'armes pour l'aider à résister à l'invasion russe. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (« OTAN ») a également mobilisé des forces dans les pays membres de l'OTAN qui sont proches du conflit afin de dissuader toute nouvelle agression russe dans la région. L'issue de ce conflit est incertaine et risque d'avoir de vastes répercussions sur la paix et la stabilité dans la région, sur la disponibilité et le prix des matières premières produites dans la région (p. ex. les hydrocarbures) et sur l'économie mondiale. Certains pays, dont le Canada et les États-Unis, ont imposé des sanctions financières et commerciales strictes à l'encontre de la Russie et ces sanctions peuvent avoir de vastes conséquences sur l'économie mondiale. La Russie étant un important exportateur de pétrole et de gaz naturel, toute perturbation de l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel en provenance de Russie pourrait entraîner une grave pénurie mondiale de pétrole et de gaz naturel et avoir une forte incidence sur les prix du pétrole et du gaz dans le monde. Une offre insuffisante et des prix élevés du pétrole et du gaz naturel pourraient également avoir des effets négatifs importants sur l'économie mondiale. Les répercussions à long terme du conflit et des sanctions imposées à la Russie demeurent incertaines.

Ces répercussions, ainsi que d'autres répercussions du conflit entre la Russie et l'Ukraine ou d'autres conflits armés, pourraient également avoir pour effet d'amplifier bon nombre des autres risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque », notamment le facteur de risque intitulé « Nombre limité de fonderies et d'acheteurs ». Il est difficile de prévoir l'incidence qu'aura en définitive le conflit entre la Russie et l'Ukraine sur nos activités. Cette incidence dépend de facteurs qui évoluent et échappent à notre contrôle, notamment l'ampleur et la durée du conflit, ainsi que les mesures prises par les autorités gouvernementales et les tierces parties en réponse à ce conflit. Ces perturbations pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold, même lorsque le conflit entre la Russie et l'Ukraine sera chose du passé.

De telles perturbations pourraient, entre autres choses, faire en sorte qu'il nous soit encore plus difficile d'obtenir des capitaux et du financement pour nos activités, ou en augmenter le coût.

Si une telle situation économique défavorable perdure ou empire, cela pourrait mener à une augmentation de l'incertitude politique et financière, laquelle pourrait entraîner des modifications réglementaires ou au régime dans les territoires où nous exerçons des activités. Les niveaux élevés de volatilité et les perturbations du marché pourraient avoir une incidence négative sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Pandémies, épidémies et crises de santé publique

La survenance ou la réapparition d'une pandémie, d'une épidémie, d'une endémie ou d'une menace similaire pour la santé publique (comme la COVID-19) et leur incidence négative sur l'économie mondiale et les marchés financiers, dont la durée et l'ampleur sont très incertaines et pourraient être importantes, pourraient avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

L'ampleur de l'impact des pandémies mondiales sur nos activités à l'avenir dépendra de divers facteurs, notamment les directives des autorités gouvernementales et de santé publique, les perturbations et la volatilité des marchés financiers mondiaux, qui peuvent faire augmenter le coût du capital et avoir un impact négatif sur l'accès au capital; les répercussions sur la main-d'œuvre dans les régions où nous exerçons nos activités, qui pourraient empêcher notre effectif de travailler de façon efficace, notamment en raison de maladies, de quarantaines, de mesures gouvernementales, de fermetures d'installations ou d'autres restrictions liées à ces pandémies; la distribution et l'efficacité des vaccins ou d'autres traitements; les retards dans la fonte et le raffinage des produits en raison de restrictions ou de fermetures temporaires; la perturbation continue des chaînes d'approvisionnement mondiales; et d'autres répercussions imprévisibles qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle. Ces répercussions et d'autres répercussions d'une pandémie, d'une épidémie, d'une endémie ou d'une menace similaire pour la santé publique pourraient aussi avoir pour effet d'accroître bon nombre des autres risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque ».

Nombre limité de fonderies et d'acheteurs

La production et la distribution du produit de nos activités dépendent d'un nombre limité de fonderies et d'acheteurs, dont un nombre important se trouve en Chine. La quantité de concentré d'or et d'autres concentrés que nous pouvons produire et vendre dépend de l'accessibilité aux fonderies et aux acheteurs, de leur disponibilité et de leur proximité, ainsi que de leur capacité à produire et à distribuer le produit de nos activités. La capacité insuffisante des fonderies à traiter le concentré d'or et les autres concentrés d'Eldorado, en Chine et ailleurs, que ce soit en raison de lois, règlements et normes sectorielles en matière d'environnement, de santé et de sécurité ou pour d'autres raisons, pourrait limiter la capacité d'Eldorado à amener ses produits au marché. De plus, la norme sectorielle pourrait empêcher Eldorado de réaliser le plein potentiel économique de certains de ses produits ou entraîner une réduction du prix offert pour certains concentrés d'or d'Eldorado. En outre, notre capacité à transporter le concentré vers les fonderies peut être affectée par des considérations géopolitiques, y compris la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les développements plus récents concernant les menaces à la sécurité et à la sûreté des opérations de transport maritime commercial dans la mer Rouge. Des fermetures imprévues, des problèmes de transport du concentré ou l'indisponibilité des fonderies, en raison de mesures prises par les organismes de réglementation ou autres, pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Eldorado, ainsi que sur le cours de l'action d'Eldorado Gold. Voir également « Conflit Russie-Ukraine » et « Activités à l'étranger ».

Main-d'œuvre - Relations avec les employés et les syndicats et transformation en Grèce

Nous dépendons de notre personnel pour explorer les ressources et réserves minérales, effectuer la mise en valeur de nos projets et exploiter nos mines. Nos programmes visent à recruter et à former la main-d'œuvre nécessaire pour nos activités, et nous travaillons fort pour maintenir de bonnes relations avec notre main-d'œuvre afin de réduire au minimum les risques de défections et de grèves, de lock-outs (lorsqu'ils sont autorisés par la législation applicable) et d'autres arrêts sur nos sites de travail. De plus, les relations avec nos employés peuvent être perturbées par des modifications apportées aux lois sur les relations de travail qui pourraient être présentées par les autorités gouvernementales des territoires où nous exerçons des activités. De telles modifications à ces lois ou un arrêt de travail ou une pénurie de main-d'œuvre prolongée à l'un ou l'autre de nos projets ou de nos mines pourraient avoir une incidence négative considérable sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Une grande partie de nos employés dans un certain nombre de pays sont représentés par des syndicats, aux termes de diverses conventions collectives dont les durées et les dates d'échéance varient. Les conventions collectives sont négociées périodiquement et peuvent ne pas être renouvelées ou ne pas l'être à des conditions que nous jugeons acceptables. Si nous ne réussissons pas à négocier de nouvelles conventions collectives avec nos travailleurs syndiqués, nous pourrions subir des grèves prolongées et d'autres interruptions de nos activités d'exploitation minière, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold. En outre, si nous concluons une nouvelle convention collective avec un syndicat qui augmente de manière importante nos coûts de main-d'œuvre par rapport à nos concurrents, notre capacité à livrer concurrence pourrait s'en trouver grandement désavantagée. Nous nous attendons à ce que les pénuries de main-d'œuvre et la dynamique de l'industrie qui sont indépendantes de notre volonté puissent contribuer à la pénurie croissante de la main-d'œuvre qualifiée, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité à développer ou à exploiter divers projets.

Nous pourrions subir des conflits de travail comme des interruptions de travail, un ralentissement des travaux, des campagnes de syndicalisation, des grèves ou des lock-out (s'ils sont autorisés par la législation applicable) qui pourraient avoir un effet négatif sur nos activités. Par exemple, nous avons entrepris un processus de transformation considérable en Grèce pour améliorer la performance des mines Kassandra en exploitation, dans le cadre duquel des interruptions de travaux d'une durée importante sont possibles à mesure que nous progressons dans la mise en place des conditions nécessaires à ces travaux. Toute interruption de travail touchant les employés d'Eldorado (y compris en raison d'une grève ou d'un lock-out, comme le permet la législation applicable) ou ses activités, ou toute installation détenue conjointement exploitée par une autre entité, présente un risque important pour Eldorado et pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Eldorado. Voir également « Main-d'œuvre qualifiée » et « Risque d'inflation ».

Inconduite de la part des employés

Nous dépendons de la bonne réputation de nos employés et sommes exposés au risque de l'insubordination d'un employé. Bien que nous prenions les précautions pour empêcher ou détecter l'insubordination d'un employé, cette précaution pourrait ne pas être efficace et la Société pourrait être exposée à des risques ou des pertes non connus et non gérés. L'existence de notre code d'éthique et de conduite professionnelle, parmi d'autres politiques et processus de gouvernance et de conformité, pourrait ne pas empêcher des vols, des actes malhonnêtes ou d'autres comportements frauduleux. Nous ne pouvons non plus garantir la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Ces formes d'inconduite pourraient donner lieu à des dommages ou des pertes non connus et non gérés, notamment des sanctions réglementaires et un tort important à notre réputation. Les précautions que nous prenons pour empêcher et détecter ces activités pourraient ne pas être efficaces. Si l'inconduite importante d'un employé se produit, nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold pourraient subir des répercussions.

Personnel clé

Nous dépendons de certaines personnes clés, notamment des membres de la haute direction et autres dirigeants. Nous ne souscrivons pas d'assurance vie pour employés clés. Chacun des membres de la haute direction possède un contrat d'emploi, toutefois, la perte de l'un de ceux-ci pourrait avoir un effet négatif sur nos activités.

Nous devons continuer de mettre en œuvre et d'améliorer nos systèmes de gestion et à recruter et former de nouveaux employés afin de gérer nos activités de manière plus efficace. Nous avons réussi à attirer et à conserver du personnel qualifié et expérimenté dans le passé, et espérons pouvoir le faire à l'avenir, mais rien ne garantit que nous le pourrions.

Main-d'œuvre qualifiée

Nous dépendons d'une main-d'œuvre qualifiée, notamment en ce qui concerne les ingénieurs dans les secteurs miniers, de la métallurgie et de la géologie, les géologues, les spécialistes en environnement et en sécurité, et des exploitants miniers pour explorer et mettre en valeur nos projets et exploiter nos mines. Nous pouvons compter sur des programmes et des initiatives afin d'attirer et conserver une main-d'œuvre qualifiée. Toutefois, nous pouvons être confrontés à une pénurie de professionnels qualifiés en raison de la concurrence dans le secteur des mines, et étant donné que des employés expérimentés continuent d'abandonner ce secteur. Ainsi, nous devons continuer d'améliorer nos programmes de formation et de perfectionnement pour les employés, ainsi que nos partenariats actuels auprès des universités et des écoles techniques locales afin de former et de perfectionner une main-d'œuvre qualifiée pour l'avenir. Ces efforts sont coûteux et rien ne garantit qu'ils permettront à Eldorado de disposer de la main-d'œuvre dont elle a besoin, ni que cette main-d'œuvre se trouvera à l'emplacement voulu, aura les compétences voulues ou sera disponible au moment voulu. Voir également « Main-d'œuvre - Relations avec les employés et les syndicats/Transformation en Grèce » et « Risque lié à l'inflation »

Expatriés

Nous comptons sur les expatriés pour travailler dans nos mines et les projets en raison du manque d'expertise et de compétence en gestion nécessaire dans les pays où nous exerçons des activités. De plus, nous comptons sur les expatriés pour le transfert des connaissances et des pratiques, et la formation et le perfectionnement du personnel sur place et l'intégration des membres du personnel remplaçants dans leur rôle. Cette formation nécessite l'accès à nos sites, accès que les gouvernements peuvent nous interdire. Nous exerçons des activités dans des endroits exigeants et devons continuer de conserver des programmes de rémunération et d'avantages sociaux concurrentiels pour attirer et conserver du personnel étranger. Nous devons également former du personnel dans le pays pour le bon fonctionnement de nos mines à l'avenir. Une pénurie de personnel qualifié et expérimenté pour des postes clés de gestion pourrait avoir une incidence négative sur nos activités.

Entrepreneurs

Nous pourrions faire appel à différents entrepreneurs au cours de la mise en valeur et la phase de construction de nos projets, y compris un contrat forfaitaire pour des services précis ou dans le cadre d'une gamme d'options techniques, de fournitures, de construction et de gestion, selon le type et la complexité du travail devant être entrepris et le degré technique qui a été réalisé lorsque le contrat a été octroyé. Selon le type de contrat et le moment où il a été octroyé, des variations pourraient se produire quant à la portée du contrat, ce qui pourrait entraîner des travaux supplémentaires qui n'avaient pas été envisagés dans le cadre de la portée initiale ou des avenants de modifications. Ces variations peuvent entraîner une augmentation des coûts d'investissement. De même, nous pourrions faire l'objet de contestation de la part des entrepreneurs dans l'interprétation du contrat, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts d'investissement en vertu du contrat ou un retard dans la réalisation du projet si la contestation du contrat perturbe les efforts de l'entrepreneur sur le terrain. Il est également possible que les entrepreneurs et sous-entrepreneurs doivent faire face à des conflits de travail ou qu'ils deviennent insolvables, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, nos les résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Dette

Au 31 décembre 2023, notre dette totale s'élevait à environ 636 M\$. Si nous nous endettons fortement ou maintenons un niveau d'endettement important, cela pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, le cours des actions d'Eldorado Gold et notre capacité à saisir les occasions d'affaires.

Une dette à long terme pourrait entraîner des conséquences défavorables, notamment :

- limiter notre capacité pour obtenir du financement supplémentaire afin de financer à l'avenir le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, les acquisitions, les dividendes et les autres besoins généraux de la Société, ou nous obliger à effectuer des dessaisissements non stratégiques;
- nous obliger à affecter une partie importante de nos flux de trésorerie au paiement du service de la dette au détriment d'autres fins, réduisant ainsi le montant des flux de trésorerie disponibles pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, les acquisitions, les dividendes et les autres besoins généraux de la Société;
- accroître notre vulnérabilité lorsque la conjoncture économique ou la conjoncture du marché sont défavorables;
- limiter notre souplesse au moment de réagir aux changements de l'industrie dans laquelle nous devons rivaliser;
- nous désavantager par rapport à d'autres concurrents dont le niveau d'endettement est moins élevé;
- augmenter nos coûts d'emprunt;
- nous exposer à un risque de défaut si nous n'effectuons pas les paiements ni ne remboursons la présente dette conformément aux engagements applicables.

Bien que nos statuts ou nos règlements administratifs ne limitent pas le montant de la dette que nous pouvons contracter, notre endettement aux termes de nos billets, de notre quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour et de la facilité de crédit à terme pourrait à l'occasion nuire à notre capacité à l'avenir d'obtenir du financement supplémentaire ou d'en obtenir dans les délais voulus et nuire à notre capacité de tirer avantage des occasions d'affaires qui pourraient se présenter, ce qui pourrait éventuellement limiter notre souplesse d'exploitation ainsi que notre souplesse financière.

Restrictions sur nos activités actuelles et futures

Nos billets, notre quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour et la facilité de crédit à terme renferment certains engagements restrictifs qui nous imposent d'importantes restrictions d'exploitation et financières. Dans certains cas, les engagements restrictifs peuvent limiter notre souplesse d'exploitation et notre capacité d'entreprendre des mesures qui pourraient nous être profitables à long terme, y compris, entre autres, des restrictions sur notre capacité à :

- contracter des dettes supplémentaires et garantir des dettes;
- verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions ou racheter nos actions;
- rembourser par anticipation ou racheter certaines dettes;
- effectuer des prêts ou des investissements, y compris des investissements dans certaines filiales;
- vendre, céder ou autrement aliéner des actifs;
- engager certaines obligations locatives;
- accorder certains privilèges ou permettre l'existence de ceux-ci;
- conclure des opérations avec des membres du même groupe;
- entreprendre certaines acquisitions;
- réaliser certains changements au sein de l'entreprise;
- conclure certains arrangements de couverture;
- conclure des conventions visant à limiter la capacité des filiales à verser des dividendes;
- consolider, fusionner ou vendre la totalité ou une partie importante de nos actifs.

De plus, les engagements restrictifs de notre quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour et de notre facilité de crédit à terme renferment certaines restrictions à notre égard et nous obligent à maintenir

des ratios financiers précis et à respecter d'autres critères financiers. Notre capacité à respecter ces ratios et critères financiers peut être perturbée par des événements qui échappent à notre contrôle. Ces restrictions pourraient limiter à l'avenir notre capacité à obtenir du financement, effectuer des acquisitions, assurer une croissance conforme à notre stratégie ou garantir le fonds de roulement nécessaire pour résister aux ralentissements futurs de nos activités ou de l'économie en général, ou autrement tirer profit des occasions d'affaires qui pourraient se présenter, alors que l'un ou l'autre de ces événements pourrait nous placer dans une situation concurrentielle désavantageuse par rapport à nos concurrents qui pourraient être moins endettés que nous et non assujettis à de telles restrictions. Le défaut de respecter ces conditions et critères pourrait constituer des cas de défaut aux termes de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour.

Changement de contrôle

À la survenance d'événements de changement de contrôle spécifique, nous serons tenus d'offrir de racheter la totalité des billets en circulation à 101 % de leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé, le cas échéant, à la date d'achat. En outre, aux termes de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, un changement de contrôle (défini aux présentes) constituera un cas de défaut qui permet aux prêteurs de déclarer la déchéance du terme des emprunts aux termes de la convention de crédit et de résilier leurs engagements de prêter de l'argent.

La source des fonds pour tout achat des billets ou remboursement des emprunts aux termes de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour se composerait de notre encaisse disponible ou des liquidités tirées des activités de nos filiales ou d'autres sources, y compris des emprunts, des ventes d'actifs ou des ventes de titres de participation, selon le cas. Nous pourrions ne pas être en mesure de racheter les billets ou de rembourser les montants dus aux termes de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour au moment d'un changement de contrôle puisque nous pourrions ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour acheter la totalité des titres de créance qui sont offerts au moment d'un changement de contrôle et de rembourser la totalité d'une autre dette qui pourrait devenir exigible. Nous pourrions avoir besoin de financement supplémentaire auprès de tiers pour financer ces achats et nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir un tel financement ou d'obtenir du financement selon des modalités satisfaisantes. De plus, notre capacité à racheter des billets pourrait être limitée par la loi. Afin d'éviter les obligations de rachat des billets et les cas de défaut et les manquements éventuels à la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, nous pourrions devoir laisser tomber certaines opérations de changement de contrôle qui nous auraient été autrement avantageuses.

Obligations au titre du service de la dette

Notre capacité à honorer les paiements prévus sur nos titres de créance, à les refinancer ou à commencer à les rembourser repose sur notre capacité financière et notre rendement financier qui sont assujettis à la conjoncture économique et au cadre concurrentiel en vigueur et à certains facteurs financiers, commerciaux, législatifs, réglementaires et autres qui échappent à notre contrôle, y compris ceux identifiés ailleurs dans la présente notice annuelle. Nous pourrions ne pas être en mesure de maintenir un niveau suffisant de flux de trésorerie tiré des activités d'exploitation pour nous permettre de rembourser le capital, la prime, s'il y a lieu, et les intérêts sur notre dette.

Si nos flux de trésorerie et nos ressources en capital sont insuffisants pour financer nos obligations au titre du service de la dette, nous pourrions être confrontés à de graves problèmes de liquidité et être obligés de réduire ou de retarder des investissements ou des dépenses en immobilisations ou de nous dessaisir d'actifs ou d'activités d'exploitation importants, de demander du financement ou du capital supplémentaire ou de restructurer ou de refinancer notre dette.

Nous pourrions ne pas être en mesure d'entamer le remboursement de la dette tel que prévu. Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre en place ces mesures de rechange, au besoin, ou de les mettre en place selon des modalités raisonnables d'un point de vue commercial et, même si nous réussissons, ces solutions de rechange pourraient ne pas nous permettre d'honorer nos paiements prévus sur nos titres de créance. Les billets et la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour limiteront notre capacité d'aliéner certains actifs et d'affecter le produit de ces aliénations autrement que pour rembourser ces obligations et pourraient limiter également notre capacité à émettre des titres d'emprunt ou à mobiliser les capitaux affectés au remboursement d'autres dettes lorsqu'elles viennent à échéance. Nous pourrions ne

pas être en mesure de réaliser ces aliénations ou d'obtenir un produit d'un montant suffisant pour honorer toute obligation au titre du service de la dette alors exigible.

En outre, Eldorado Gold exerce la quasi-totalité de ses activités par l'entremise de ses filiales. Par conséquent, le remboursement de la dette d'Eldorado Gold dépendra en grande partie des flux de trésorerie dégagés par ses filiales ainsi que de leur capacité à mettre ces flux de trésorerie à la disposition d'Eldorado Gold, grâce au versement de dividendes, au remboursement de dettes intersociétés ou par d'autres moyens. Sauf si elles sont ou deviennent garantes des titres d'emprunt d'Eldorado Gold, les filiales d'Eldorado Gold ne sont nullement tenues de rembourser les montants échus au titre des emprunts ni de débloquent des fonds à ces fins. Les filiales d'Eldorado Gold pourraient ne pas être en mesure de verser ou ne pas être autorisées à verser des distributions qui permettraient à Eldorado Gold d'effectuer les remboursements au titre de ses emprunts. De plus, certaines filiales d'Eldorado Gold pourraient ne pas être en mesure de réaliser ou ne pas être autorisées à réaliser certains investissements dans d'autres filiales d'Eldorado Gold au-delà d'un certain seuil. Chaque filiale est une entité juridique distincte et, dans certains cas, des restrictions juridiques et contractuelles pourraient limiter la capacité d'Eldorado Gold à obtenir des liquidités auprès de ses filiales. Bien que les billets et la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour limitent la capacité des filiales d'Eldorado Gold de se partager équitablement les restrictions sur leur capacité respective de verser des dividendes ou de verser d'autres paiements intersociétés en faveur d'Eldorado Gold, ces limites sont assujetties à des réserves et à des exceptions. De plus, les fonds d'Eldorado sont affectés à la mise en valeur de projets dans des territoires étrangers par l'intermédiaire de filiales étrangères, d'où le risque de restrictions sur la capacité des filiales étrangères à verser des dividendes ou à effectuer d'autres remboursements intersociétés en faveur d'Eldorado Gold. Si Eldorado Gold ne reçoit aucune distribution de la part de ses filiales, elle pourrait être incapable d'effectuer les paiements de capital et d'intérêt exigibles sur sa dette, y compris les billets et la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour.

Notre incapacité de dégager des flux de trésorerie suffisants pour honorer nos obligations au titre du service de la dette, ou de refinancer notre dette ou de la refinancer selon des modalités raisonnables d'un point de vue commercial, pourrait avoir une incidence négative importante sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et notre capacité d'honorer nos obligations et nos titres d'emprunt.

Manquement à nos obligations

Tout manquement aux engagements aux termes des billets, de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, de la facilité de crédit à terme ou d'autres titres de créance pourrait entraîner un cas de défaut aux termes de l'endettement applicable. Un tel défaut pourrait permettre aux créanciers d'exiger le remboursement anticipé de la dette et donner lieu au remboursement anticipé de toute autre dette à laquelle s'applique une clause de déchéance croisée ou de défaut croisé. De plus, un cas de défaut aux termes de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour donnerait droit aux prêteurs aux termes de celle-ci de mettre fin à tous les engagements de prolongation de crédit futur aux termes de cette facilité. De plus, si nous sommes incapables de rembourser tout montant exigible et payable aux termes de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, ces prêteurs pourraient introduire une procédure contre les biens grevés qui leur ont été accordés afin de garantir cette dette. Dans le cas où nos prêteurs ou porteurs de titre exigent l'accélération du remboursement de nos emprunts, nous pourrions ne pas pouvoir compter sur suffisamment d'actifs pour rembourser cette dette.

Si nous ne sommes pas en mesure de produire des flux de trésorerie suffisants ou d'obtenir autrement des fonds nécessaires pour honorer le remboursement exigé du capital, de la prime, le cas échéant, ou de l'intérêt sur notre dette, ou si nous omettons autrement de nous conformer aux divers engagements de nos titres de créance, lesquels pourraient entraîner une déchéance ou un défaut croisé aux termes de nos clauses d'endettement, nous pourrions être en défaut aux termes des modalités des conventions régissant cette autre dette. Dans le cas d'un tel défaut :

- les porteurs de la dette pourraient être en mesure de faire affecter la totalité de nos flux de trésorerie disponibles au remboursement de la dette et, dans un tel cas, pourraient choisir de déclarer que tous les fonds empruntés aux termes de celle-ci sont exigibles et payables, ainsi que les intérêts courus et impayés;
- nous pourrions devoir entreprendre des procédures de faillite, de liquidation ou de restructuration.

Si notre rendement d'exploitation devait fléchir, nous pourrions à l'avenir devoir modifier les conventions régissant notre dette et demander des concessions auprès des porteurs de celle-ci. Rien ne garantit que de telles concessions seraient possibles.

Cotes de crédit

À l'heure actuelle, nos billets en circulation ont une cote de crédit qui n'est pas de qualité et une agence de notation peut abaisser ou retirer entièrement une cote de crédit si, à son avis, des événements futurs sur lesquels est fondée la cote de crédit, notamment des changements importants à nos activités ou à nos affaires, l'exigent. En conséquence, les changements réels ou prévus à nos cotes de crédit auront généralement une incidence sur la valeur marchande des billets. En outre, il est possible que les cotes de crédit ne tiennent pas compte des effets éventuels des risques liés aux billets. Tout abaissement futur de nos cotes de crédit pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile ou plus coûteux pour nous d'obtenir du financement additionnel. En 2023, aucun changement n'a été apporté aux cotes de crédit attribuées par S&P, Moody's ou Fitch.

Réglementation gouvernementale

Les activités d'exploration, de mise en valeur, d'extraction et de traitement minier d'Eldorado dans les pays où nous exerçons des activités sont assujetties à diverses lois régissant une vaste gamme de questions, notamment ce qui suit :

- l'environnement, notamment l'utilisation de la terre et de l'eau;
- le droit d'exercer nos activités, y compris des restrictions sur nos droits dans des territoires où nous sommes considérés une entité étrangère et les restrictions sur les investissements étrangers;
- les droits et les méthodes de prospection et d'exploration;
- les activités de mise en valeur;
- la construction;
- la production minière;
- la remise en état des lieux;
- les redevances, taxes, droits et impôts;
- l'importation de marchandises;
- les restrictions sur le change;
- la vente de nos produits;
- le rapatriement des profits et le remboursement du capital;
- l'immigration (y compris les visas d'entrée et l'emploi de notre personnel);
- les normes de travail et la sécurité au travail;
- la transparence de la chaîne d'approvisionnement (y compris la Loi sur l'esclavage moderne du Canada);
- la sécurité dans les mines;
- l'utilisation des substances toxiques;
- les titres miniers, la tenure minérale et la concurrence pour les revendications de terres;
- les répercussions sur les collectivités et les entités locales et les droits de participation de celles-ci.

Même si nous estimons que nos activités d'exploration, de mise en valeur, d'extraction et de traitement minier sont actuellement effectuées conformément à l'ensemble des lois, règles, règlements et politiques applicables, rien ne garantit que de nouvelles lois, règles ou de nouveaux règlements ou que des modifications à ceux-ci ne seront pas adoptés, que de nouvelles politiques ne seront pas appliquées, que les lois, règles ou règlements existants ne seront pas appliqués ou qu'un pouvoir discrétionnaire ne sera pas exercé d'une manière qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold, y compris des modifications apportées au régime fiscal de l'un des pays où nous exerçons des activités, notamment :

- les lois portant sur la propriété ou la participation gouvernementale dans les projets;
- les lois portant sur les investissements étrangers autorisés;
- les redevances, taxes, droits et impôts;

- les règlements ou les restrictions sur l'importation de marchandises et le mouvement du personnel;
- les règlements ou les restrictions sur les opérations de change;
- les règlements ou les restrictions sur la vente de nos produits, ou d'autres lois généralement applicables dans un pays, ou des modifications sur la façon dont ces lois sont appliquées, qui pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold;
- les lois portant sur la réglementation sociale et environnementale, y compris les exigences en matière d'information environnementale.

Nous sommes assujettis aux directives en matière de gouvernance d'entreprise et aux normes en matière de communication de l'information qui visent les sociétés canadiennes inscrites à la cote de la TSX et aux normes en matière de gouvernance qui s'appliquent à nous à titre d'émetteur privé étranger inscrit à la cote de la NYSE et inscrit auprès de la SEC aux États-Unis.

Bien que nous nous conformions pour l'essentiel aux lignes directrices en matière de gouvernance de la NYSE, nous avons obtenu certaines dispenses de la NYSE étant donné que nous sommes assujettis aux exigences en matière de gouvernance canadiennes. Nous pourrions demander, à l'occasion, d'autres dispenses des exigences des bourses, des exigences en matière de gouvernance et de celles des lois sur les valeurs mobilières, auprès de la NYSE et d'autres autorités.

Loi Sarbanes-Oxley (« SOX »)

Nous documentons et testons nos procédures de contrôle interne en ce qui concerne la communication de l'information financière afin de satisfaire aux exigences de l'article 404 de la SOX. La SOX exige que la direction effectue une évaluation annuelle de nos contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière, et que nos auditeurs externes effectuent une vérification indépendante de l'efficacité de nos contrôles à la fin de chaque exercice.

Il est possible que nos contrôles internes en ce qui concerne la communication de l'information financière ne soient pas adéquats, ou que nous ne soyons pas en mesure de les maintenir comme il est requis par la SOX. Il est également possible que nous ne soyons pas en mesure de maintenir des contrôles internes adéquats à l'égard de notre information financière de façon continue si les normes sont modifiées ou complétées à l'occasion.

Si nous n'arrivons pas à satisfaire aux exigences de la SOX de façon continue et opportune, les investisseurs pourraient perdre confiance dans la fiabilité de nos états financiers, ce qui pourrait nuire à nos activités et influencer négativement sur le cours ou la valeur marchande des titres d'Eldorado Gold.

Si, à l'occasion, nous n'arrivons pas à mettre en place des systèmes de contrôle nouveaux ou améliorés lorsque cela est nécessaire, ou si nous avons de la difficulté à les mettre en place, nos résultats financiers pourraient être touchés ou nous pourrions ne pas être en mesure de répondre à nos obligations en matière de communication de l'information. Rien ne garantit que nous serons en mesure de corriger les faiblesses importantes, s'il en est, décelées au cours des périodes à venir, ou de maintenir la totalité des contrôles nécessaires pour assurer une conformité continue, et rien ne garantit que nous serons en mesure de retenir le personnel de qualité en comptabilité et en finances, tout particulièrement en raison de la forte demande pour ces postes parmi les sociétés ouvertes. Si l'un ou l'autre de nos effectifs omet de divulguer de l'information importante qui doit être divulguée, aucune évaluation ne peut garantir entièrement que notre contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière détectera ou révélera un tel manquement.

Si l'un ou l'autre de nos effectifs omet de divulguer de l'information importante qui doit être divulguée, aucune évaluation ne peut garantir entièrement que notre contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière détectera ou révélera un tel manquement. L'efficacité de nos contrôles et procédures en ce qui concerne la communication de l'information financière pourrait également être limitée en raison de simples erreurs ou de jugements erronés. La mise à jour continue de nos contrôles internes en ce qui concerne la communication de l'information financière demeure importante, particulièrement à mesure que nous continuons à prendre de l'expansion, et les défis que comporte la mise en œuvre de contrôles internes appropriés à l'égard de la communication de l'information financière augmenteront. Bien

que nous ayons l'intention de consacrer beaucoup de temps pour nous assurer de continuer à respecter ce qui précède, y compris d'engager les frais nécessaires à ce titre, nous ne pouvons pas garantir que nous réussirons à être conformes à l'article 404 de la SOX.

Nous sommes assujettis aux règles et aux règlements en évolution promulgués par un certain nombre d'organismes gouvernementaux et d'autoréglementation des États-Unis et du Canada, notamment la SEC, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la NYSE, la TSX et le Financial Accounting Standards Board. Ces règles et ces règlements continuent d'évoluer en ampleur et en complexité et plusieurs nouvelles exigences ont été créées en réponse aux lois adoptées par les gouvernements, rendant la conformité plus difficile et incertaine. Un exemple d'une telle évolution réglementaire est la règle « *Modernization of Property Disclosures for Mining Registrants* » de la SEC (la « nouvelle règle »).

La SEC a adopté la nouvelle règle pour remplacer l'Industry Guide 7 de la SEC. La nouvelle règle est entrée en vigueur pour les sociétés inscrites à la SEC pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021. Bien qu'Eldorado soit actuellement exemptée de la nouvelle règle puisqu'elle dépose son rapport annuel en vertu du régime d'information multinational (« RIM ») entre le Canada et les États-Unis, si Eldorado n'est plus en mesure de déposer ses rapports en vertu de ce régime ou si elle dépose certaines déclarations d'inscription auprès de la SEC, Eldorado devra se conformer à la nouvelle règle. Même si la nouvelle règle présente des similitudes avec le Règlement 43-101, Eldorado pourrait être tenue de mettre à jour ou de réviser tous ses rapports techniques existants, ce qui pourrait entraîner des révisions (à la hausse ou à la baisse) des réserves minérales et des ressources minérales d'Eldorado, pour se conformer à la nouvelle règle. En outre, la nouvelle règle pourrait faire l'objet d'interprétations inconnues, ce qui pourrait obliger Eldorado à engager des coûts importants pour s'y conformer.

Les efforts d'Eldorado pour se conformer aux règles et règlements canadiens et américains, et à d'autres nouvelles règles ou nouveaux règlements en matière d'information publique, ont donné lieu, et possiblement continueront de donner lieu, à un accroissement des dépenses générales et administratives et à un détournement de l'attention et du temps de la direction par rapport aux activités génératrices de produits d'exploitation pour se conformer à ces activités.

Si Eldorado ne se conforme pas à cette réglementation, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Risque lié au prix des marchandises

La rentabilité des activités de la Société dépend, en grande partie, du prix de l'or, de l'argent, du cuivre et d'autres marchandises. Les cours de l'or, du cuivre et d'autres marchandises peuvent fluctuer largement et ils peuvent être influencés par plusieurs facteurs indépendants de notre volonté, notamment : la demande industrielle, les événements politiques ou économiques à l'échelle mondiale ou régionale, la volatilité des marchés de l'or et des marchés financiers et d'autres facteurs liés aux marchés, la popularité des cryptomonnaies comme placement de rechange à l'or, ainsi que l'achat et la vente d'or et les prêts d'or par la banque centrale.

L'offre mondiale de l'or est composée de la nouvelle production provenant de l'exploitation minière et des réserves existantes de lingots d'or, de retailles d'or et d'or ouvré que détiennent les gouvernements, les institutions financières publiques et privées, les organisations industrielles et les particuliers.

Si le cours des métaux devait chuter significativement ou baisser pendant une période prolongée, Eldorado pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, de mettre en valeur ses terrains ou de respecter l'ensemble ou une partie de ses obligations en vertu de ses permis et licences ou aux termes des ententes avec ses associés, et cette situation pourrait accroître la probabilité que nous ayons à comptabiliser une charge de dépréciation à l'égard de nos actifs et augmenter le montant de cette charge. Par conséquent, la Société pourrait perdre sa capacité à exploiter de façon rentable l'ensemble de ses terrains ou une partie de ceux-ci, ou être forcée de les vendre, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Les coûts de production, de mise en valeur et d'exploration dépendent des cours du marché de certaines matières consommables nécessaires à l'exploitation, notamment le diesel, l'électricité et les réactifs. En

Türkiye, le prix de l'électricité est établi à l'échelle régionale et est partiellement réglementé par les autorités turques, ce qui réduit le risque lié aux fluctuations des prix. La Société a choisi de couvrir une partie de son exposition au risque lié aux prix des marchandises, soit de l'or et du cuivre, au moyen d'un contrat de vente à terme limité (avec livraison le 30 juin 2026). La Société pourrait à l'avenir choisir de maintenir sa position ou de couvrir davantage les contrats sur les prix des marchandises, de temps à autre, afin de gérer son exposition aux fluctuations des prix de l'or, du cuivre et d'autres métaux. Toutefois, rien ne garantit qu'Eldorado sera en mesure d'effectuer d'autres opérations de couverture à des conditions raisonnables ou que les mécanismes de couverture qui ont été mis en place ou qui pourraient être mis en place atténueront ces risques ou qu'ils ne produiront pas des résultats économiques désavantageux que nous n'aurions pas connus si nous n'avions pas mis en œuvre des mécanismes de couverture.

En mai 2023, nous avons conclu une série de tunnels à prime zéro sur l'or afin de gérer la variabilité des flux de trésorerie pendant la période de construction de Skouries. Au 31 décembre 2023, des dérivés aurifères visant 400 008 onces étaient en cours, et 16 667 onces se règlent mensuellement à un prix de levée de l'option de vente moyen pondéré de 1 850 \$ l'once et à un prix de levée de l'option d'achat moyen pondéré de 2 716 \$ l'once. Les contrats de 2023 sont arrivés à échéance sans qu'aucun règlement financier ne soit exigé.

Titres miniers

Dans les pays où nous exerçons des activités, les droits miniers, ou certaines parties de ceux-ci, appartiennent aux gouvernements concernés. Dans ces pays, nous devons conclure des contrats avec les gouvernements applicables ou obtenir des permis ou des concessions de la part de ceux-ci afin de pouvoir détenir des droits à l'égard de droits miniers et des droits (y compris des droits de propriété) sur des parcelles de terrains et d'exercer nos activités sur ceux-ci. La disponibilité de ces droits et l'étendue des activités que nous pouvons entreprendre au titre de ceux-ci sont assujetties au pouvoir discrétionnaire des gouvernements applicables et peuvent être soumises à des conditions. De nouvelles lois et de nouveaux règlements, ou des modifications aux lois et règlements se rapportant à la tenure minière et aux titres fonciers et à l'usage de ceux-ci, y compris les expropriations et les dépossessions de droits contractuels, s'ils sont proposés ou adoptés, pourraient avoir des répercussions sur nos droits à nos terrains miniers.

Par exemple, nous pouvons au début obtenir uniquement le droit de mener des activités d'exploration dans certains secteurs prescrits, mais l'obtention des droits pour procéder à la mise en valeur, à l'extraction et à la production sur ces secteurs ou pour les utiliser à d'autres fins connexes, telles que le stockage des résidus ou la gestion de l'eau, est assujettie à l'obligation de présenter d'autres demandes, de respecter d'autres conditions ou d'obtenir d'autres licences, dont l'octroi est souvent à la discrétion des gouvernements. Dans plusieurs cas, nos droits sont limités à des périodes fixes de temps assortis de droits de renouvellement qui sont souvent accordés de façon discrétionnaire. Les retards dans le processus de demandes pour ces droits ou des renouvellements ou des prolongations, ou la nature des conditions imposées par le gouvernement pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, y compris nos activités de mise en valeur et nos mines existantes, et nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Le coût de conservation de ces droits augmente souvent avec le temps ou selon l'étendue de l'expansion de nos droits d'exploitation. Rien ne garantit que les régimes de droits miniers aux termes desquels nous détenons des terrains ou qui régissent nos activités ne seront pas modifiés ou appliqués d'une manière qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold, que les coûts actuels pour l'obtention ou le maintien de nos droits demeureront raisonnables et n'entraîneront pas des retards irrécupérables ou que la capacité de se conformer à des conditions imposées, à l'occasion, sera toujours possible. L'incapacité d'obtenir ou de conserver des droits d'utilisation de terrains pour nos activités en cours ou l'incapacité de les obtenir ou de les conserver dans les délais pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Il pourrait arriver que nos titres soient contestés ou soient assujettis à des ententes ou à des transferts antérieurs non publiés, ou à des utilisations concurrentielles. En outre, certains terrains au Canada sont assujettis aux droits des Autochtones, à des droits issus de traités et/ou à des droits revendiqués à l'égard de territoires traditionnels. Nos droits pourraient également être touchés par des vices non détectés affectant le titre. Rien ne garantit que l'un de nos avoirs fonciers ne sera pas contesté. Nous pourrions être également exposés à des procédures d'expropriation pour diverses raisons. En raison de ces contestations

ou de ces procédures, nous pourrions subir des retards importants dans nos activités ou la suspension de nos activités et nous pourrions ne pas être dédommagés pour les pertes subies. Tous vices, contestations, ententes, cessions ou utilisations concurrentielles qui empiètent sur nos droits, et toutes expropriations de nos avoirs fonciers, pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, y compris la perte totale de ces droits, et nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Certains de nos terrains miniers sont assujettis à des ententes de redevances et d'autres obligations de paiement. Si nous ne respectons pas ces obligations, nous pouvons perdre nos droits.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de conserver ou d'exploiter nos terrains ou de les conserver ou les exploiter en la forme où ils le sont actuellement, ou que nous serons en mesure de faire valoir nos droits relativement à nos avoirs fonciers, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Permis

De par leur nature, les activités de notre entreprise ne peuvent être qu'exercées aux termes d'une vaste gamme de permis et de licences conformément aux lois et règlements pertinents dans les pays où nous exerçons nos activités. Ces permis et licences comprennent ceux qui nous autorisent, entre autres, à exercer des activités dans ces pays, à importer ou exporter des biens ou des matériaux, à embaucher du personnel étranger dans le pays et à faire fonctionner de l'équipement.

Dans le cadre de la délimitation des projets, nous pourrions discuter activement de permis avec diverses autorités gouvernementales. La durée et la réussite de chaque effort en matière de permis sont tributaires de plusieurs facteurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Dans le cas des activités à l'étranger, les approbations, licences et permis gouvernementaux sont, en pratique, accordés à la discrétion des États visés et de leurs représentants. Des retards peuvent se produire dans le processus d'examen. Si la Société connaît de tels retards, elle pourrait devoir engager des dépenses pour la période de suspension des activités, comme le versement d'une partie des salaires des employés qui doivent être suspendus en attendant l'issue du processus de délivrance des permis. De plus, certains des terrains miniers d'Eldorado sont assujettis à des ententes de redevances et à d'autres obligations de paiement. Le défaut de respecter les obligations de paiement d'Eldorado aux termes de ces ententes pourrait entraîner la perte de ses droits.

Dans le contexte de l'obtention des permis en matière d'environnement, notamment l'approbation des plans de remise en état, nous devons nous conformer aux lois et aux règlements existants et à d'autres normes qui peuvent entraîner des coûts et des délais plus ou moins appréciables selon la nature de l'activité à autoriser et l'interprétation des lois et des règlements mis en place par l'autorité compétente.

En outre, la délivrance en temps opportun par la République hellénique des permis et autorisations nécessaires pour poursuivre nos activités en Grèce, notamment à Skouries, a accusé des retards importants dans le passé. Par conséquent, le projet Skouries a été placé en mode de surveillance et d'entretien et ces retards ont eu une incidence sur les activités et la situation financière de la Société. Nous détenons actuellement tous les permis nécessaires au développement de la mine Skouries, mais il convient de noter qu'il est possible qu'à l'avenir d'autres retards dans l'obtention en temps voulu des permis nécessaires puissent retarder ou avoir une incidence sur nos activités d'exploitation. Les retards et les autres répercussions peuvent être exacerbés par des contestations juridiques, des examens ou des appels de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Au deuxième trimestre de 2023, nous avons obtenu une modification et une prolongation (jusqu'en 2038) de l'approbation des exigences environnementales visant les mines Kassandra (l'« approbation des exigences environnementales de 2023 ») qui couvre l'agrandissement de l'installation de traitement d'Olympias et la modernisation du port de Stratoni. Nos exigences environnementales actuelles sont valides jusqu'en avril 2038 et couvrent toutes nos activités. En juin 2023, des associations locales et des résidents des environs des mines Kassandra ont interjeté appel afin d'obtenir l'annulation de l'approbation des exigences environnementales de 2023. L'appel fait valoir des motifs juridiques liés à la convention d'investissement et demande que les dispositions concernant le vérificateur environnemental indépendant et certaines dispositions environnementales soient déclarées nulles. La Société a déposé une demande d'intervention et l'audience devrait avoir lieu en 2024. En cas d'annulation partielle ou complète de l'approbation des exigences environnementales de 2023, les exigences environnementales de 2011 (comme elles s'appliquent en 2023) seraient toujours valides aux chapitres concernés. Toutefois, toute

disposition des exigences environnementales de 2023 qui n'est pas visée par les exigences environnementales de 2011 serait soumise à un nouveau processus d'approbation et, en fonction de l'étendue des dispositions pertinentes et la durée du processus, pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

De plus, certaines de nos licences actuelles et certains de nos permis et de nos titres miniers actuels, notamment certains permis environnementaux et permis d'exploitation pour Olympias, arriveront à échéance avant la fin de vie prévue de nos mines et devront être renouvelés selon des modalités acceptables pour Eldorado. La convention d'investissement contient des dispositions pertinentes pour leur renouvellement; toutefois, rien ne garantit que nous serons en mesure d'obtenir ou de renouveler les permis ou les titres dont nous avons besoin pour effectuer nos activités ou de les effectuer dans les délais ou que nous serons en mesure de respecter toutes les conditions imposées. Le défaut d'obtenir ou de renouveler certains permis ou titres, ou l'imposition de nombreuses conditions particulières à leur obtention, pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Pratiques et rendement en matière d'environnement, de développement durable et de gouvernance

Nos pratiques, notre rendement et nos informations en matière d'ESG font l'objet d'une surveillance accrue de la part des parties concernées et intéressées, y compris l'importance que nous accordons aux pratiques de production durable et responsable, à la décarbonisation, à la gestion des risques liés aux changements climatiques, à la gestion des résidus et à l'acceptabilité sociale de nos activités dans les territoires où nous exerçons nos activités. Comme le souligne notre rapport annuel sur le développement durable, nous avons adopté une approche responsable en matière d'exploitation minière, exposée dans notre cadre en matière de développement durable et concrétisée par la mise en œuvre de notre système de gestion en matière de durabilité.

Il est possible que nos parties concernées ne soient pas satisfaites de nos pratiques, de notre rendement ou de nos informations en matière d'ESG, ou de la rapidité de leur adoption ou de leur mise en œuvre et de leur succès mesurable. Si nous ne répondons pas à ces attentes en constante évolution, notre réputation, notre accès à des sources de financement et le coût du capital, ainsi que le cours de nos actions, pourraient en souffrir.

En outre, nos clients et utilisateurs finaux pourraient exiger que nous mettions en œuvre certaines procédures ou normes ESG supplémentaires avant de commencer ou de continuer à faire affaire avec nous, ce qui pourrait entraîner des achats préférentiels fondés sur nos pratiques ESG par rapport aux pratiques ESG de nos concurrents.

Les groupes de défense des investisseurs, certains investisseurs institutionnels, les fonds d'investissement, les créanciers et d'autres investisseurs influents s'intéressent de plus en plus à nos pratiques ESG et ont accordé ces dernières années une importance croissante aux répercussions de leurs placements. Les organisations qui communiquent de l'information aux investisseurs sur des questions liées au rendement en matière d'ESG et d'autres questions connexes ont élaboré des processus de collecte de données quantitatives et qualitatives et des processus de notation permettant d'évaluer les sociétés en ce qui concerne leur approche en matière d'ESG. Certains investisseurs se fondent sur ces notes pour prendre leurs décisions en matière de vote et de placement. Une note ou une évaluation défavorable de nos pratiques ESG pourrait entraîner une perception défavorable des investisseurs à notre égard, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le cours de nos actions, sur notre accès à des sources de financement et sur le coût du capital. En outre, si nous ne nous adaptons pas ou ne nous conformons pas aux attentes et aux normes en constante évolution des investisseurs et des parties concernées, ou si nous sommes perçus comme n'ayant pas répondu adéquatement à celles-ci, qu'il existe ou non une obligation légale de le faire, cela pourrait porter atteinte à notre réputation et avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et/ou le cours de nos actions.

Eldorado prend au sérieux son obligation de respecter et de promouvoir les droits de la personne; elle est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et a adopté une politique sur les droits de la personne qui s'inspire de la Charte internationale des droits de l'homme, des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail, des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne et des

Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Depuis le 1^{er} janvier 2024, Eldorado Gold et Eldorado Québec sont assujetties à la nouvelle Loi sur l'esclavage moderne du Canada. Plus tard cette année, Eldorado préparera et livrera le document d'information nécessaire énumérant, entre autres, les mesures qu'Eldorado a prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.

Bien que la Société ait mis en œuvre un certain nombre de mesures et de balises importantes, dont notre politique sur les droits de la personne, qui visent à s'assurer que le personnel comprend et respecte les normes en matière de droits de la personne, la mise en œuvre de ces mesures ne peut garantir que le personnel, la police nationale ou d'autres forces de sécurité publique respecteront les normes en matière de droits de la personne dans tous les cas.

Le défaut de mener les activités conformément aux normes de la Société, y compris celles décrites dans notre rapport annuel sur le développement durable et notre politique sur les droits de la personne, pourrait causer des préjudices à des employés, à des membres de la collectivité ou à des intrus, faire monter les tensions au sein de la collectivité, porter atteinte à notre réputation, engager notre responsabilité criminelle ou civile ou entraîner des dommages-intérêts ou des amendes.

Information financière

Valeur comptable des actifs

La valeur comptable de nos actifs est comparée à nos estimations de leur juste valeur estimée pour évaluer ce que nous pouvons récupérer en fonction des événements et des circonstances actuelles. Les estimations de la juste valeur par la Société tiennent compte de nombreuses hypothèses et sont rajustées à l'occasion, et il se pourrait que la juste valeur réelle, qui fluctue également avec le temps, diffère grandement de ces estimations.

Si nos hypothèses d'estimation se révèlent fausses, ou si la juste valeur de nos unités d'exploitation diminue, cela pourrait entraîner une perte de valeur susceptible de nuire à notre entreprise et à la valeur de nos titres.

Changements dans les normes d'information financière

Des modifications aux normes comptables et d'information financière pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation à l'avenir.

Organismes non gouvernementaux

Certains organismes non gouvernementaux (« ONG ») qui s'opposent à la mondialisation et à la mise en valeur des ressources sont souvent les critiques les plus bruyants de l'industrie minière et de ses pratiques, notamment pour ce qui est de l'utilisation de substances dangereuses dans les activités de traitement et des répercussions environnementales qui en découlent, et ces ONG peuvent s'opposer à nos activités actuelles et futures ou à l'expansion du développement ou à de nouveaux développements de projets ou d'activités pour ces motifs. La publicité négative propagée par ces ONG ou d'autres parties et portant généralement sur les industries d'extraction, ou particulièrement sur nos activités, pourrait avoir un effet négatif sur notre réputation et pourrait miner nos relations avec les collectivités où nous exerçons des activités, et au bout du compte pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière ainsi que le cours des actions d'Eldorado Gold.

Les ONG peuvent faire du lobbying auprès de gouvernements pour faire adopter des changements aux lois, à la réglementation et aux politiques régissant le secteur minier et nos activités commerciales, changements qui, s'ils étaient adoptés, pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière ainsi que le cours des actions d'Eldorado Gold.

Les ONG peuvent organiser des manifestations, installer des barrages routiers, demander des injonctions en vue d'obtenir des interruptions de travaux, intenter des poursuites en dommages-intérêts et intervenir et participer à des poursuites visant à faire annuler nos droits, nos permis et nos licences. Ces actions peuvent se rapporter non uniquement aux activités actuelles, mais également aux activités minières antérieures par d'anciens propriétaires des terrains miniers visés, ce qui pourrait avoir une incidence

importante et négative sur nos activités. Les ONG pourraient également déposer des plaintes auprès des autorités en réglementation relativement aux dépôts de nos documents réglementaires et de ceux de nos administrateurs et initiés, pour ce qui est d'Eldorado Gold. Ces plaintes, peu importe si elles sont fondées ou non en droit, pourraient avoir pour effet de miner la confiance du public ou d'une autorité en réglementation envers Eldorado Gold ou ces administrateurs ou ces initiés, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur nos possibilités d'obtenir des approbations réglementaires nécessaires à l'avancement de certains ou de la totalité de nos projets ou de certaines ou de la totalité de nos activités d'exploration et de mise en valeur, et sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière ainsi que le cours des actions d'Eldorado Gold.

Corruption et sanctions

Nos activités sont régies par plusieurs échelons gouvernementaux dans de nombreux pays et comportent des échanges avec ceux-ci. Comme pour la plupart des sociétés, nous devons nous conformer aux lois sur la lutte contre la corruption, notamment le Code criminel (Canada), la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) et la loi américaine intitulée *Foreign Corrupt Practices Act*, ainsi qu'aux lois semblables qui s'appliquent à nos activités, y compris dans les pays où nous exerçons nos activités ou les pays où nos titres sont négociés (collectivement, les « lois sur la lutte contre la corruption »). La Société a mis en place et adopté une politique pour contrer la corruption, laquelle doit, avec notre code d'éthique et de conduite professionnelle, être respectée par tous les administrateurs, dirigeants et employés.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à un accroissement général de la sévérité des pénalités et de la fréquence des poursuites et à un resserrement de l'application aux termes de ces lois, entraînant ainsi des peines plus sévères et un examen plus minutieux des sociétés accusées de contrevenir aux lois sur la lutte contre la corruption. De plus, une société peut être trouvée coupable de violation non seulement pour les agissements de ses administrateurs, dirigeants et employés, mais également pour ceux des mandataires et représentants. Même si nous avons adopté des politiques et utilisons une approche fondées sur les risques dans le but d'atténuer ces risques, de telles mesures pourraient ne pas toujours être efficaces pour nous assurer que nous-mêmes, nos administrateurs, nos dirigeants, nos employés ou nos mandataires ou représentants nous conformerons strictement à ces lois sur la lutte contre la corruption. Si nous devions faire l'objet d'une mesure d'exécution ou étions jugés responsables de violer ces lois sur la lutte contre la corruption, cela pourrait entraîner d'importantes pénalités, amendes ou sanctions pénales imposées contre nous et une couverture médiatique très défavorable, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre réputation, nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Nos activités peuvent également être touchées par des lois sur la lutte contre le terrorisme et sur les sanctions économiques et financières, y compris le Code criminel (Canada), la Loi sur les Nations Unies (Canada), la Loi sur les mesures économiques spéciales (Canada), la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski) (Canada) et la Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus (Canada), ainsi que, plus récemment, par les sanctions concertées contre la Russie en raison de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, de même que par des lois analogues dans les pays où nous exerçons nos activités ou les pays où nos titres sont négociés (collectivement, les « lois en matière de sanctions »). En 2022, certains produits de base et biens non durables ont connu des augmentations de prix considérables en raison des craintes liées à l'approvisionnement suscitées par les sanctions financières et commerciales contre la Russie ainsi que de la perturbation continue des chaînes d'approvisionnement imputable à la COVID-19. Ces hausses de coûts ont principalement touché l'électricité en Grèce et en Türkiye, et le carburant et les réactifs à Kışladağ. Les prix des facteurs de production ne sont pas encore revenus aux niveaux d'avant la pandémie de COVID-19. Ces lois en matière de sanctions et les règlements, décrets ou politiques qui en découlent peuvent imposer des restrictions et des interdictions relatives aux échanges commerciaux, aux transactions financières, aux placements et à d'autres activités économiques avec des personnes ou des sociétés sanctionnées ou désignées d'un ou de plusieurs pays ou des régions au sein d'un pays ou dans des secteurs ou des marchés visés. Ces restrictions et interdictions peuvent également viser des relations avec des parties non étatiques, comme des groupes terroristes, et peuvent changer de temps à autre. Ces restrictions et interdictions peuvent aussi viser des membres du groupe de personnes sanctionnées ou désignées et les personnes qui agissent en leur nom en tant que mandataires ou représentants. Les lois en matière de sanctions sont continuellement mises à jour afin de répondre aux événements et aux situations imprévus partout dans le monde. Nous déployons tous les efforts possibles pour réagir le plus rapidement possible aux modifications apportées aux lois en matière de sanctions partout dans le monde. Toutefois, il nous faut du temps pour examiner les mises à jour. Ces retards potentiels sont parfois exacerbés par le fait que les gouvernements ne fournissent pas nécessairement des directives suffisantes aux entreprises qui veulent se conformer aux lois applicables. Bien que nous n'estimions pas contrevenir à ces lois en matière de sanctions, rien ne

garantit que nous nous y conformons ou que nous nous y conformerons en tous points à tout moment et qu'il n'y aura pas d'effet négatif important sur notre réputation, nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Systèmes des technologies opérationnelles et de l'information

Nos activités reposent, en partie, sur les systèmes des technologies opérationnelles et de l'information. Nos systèmes des technologies opérationnelles et de l'information, y compris les machines et l'équipement, peuvent faire l'objet d'interruptions, de dommages, d'une désactivation, d'une mauvaise utilisation, d'un dysfonctionnement ou de défaillances pour diverses raisons, y compris des actes de piratage, des virus informatiques, des manquements à la sécurité, des désastres naturels, des pannes de courant, du vandalisme, des vols, des logiciels malveillants, des cybermenaces, de l'extorsion, des erreurs d'employés, des méfaits ou des défauts de conception. Nous pourrions également être la cible de cybersurveillance ou de cyberattaques par des cybercriminels, des concurrents ou des gouvernements. L'un ou l'autre de ces événements pourrait entraîner des défaillances de nos systèmes des technologies opérationnelles et de l'information, des retards d'exploitation, des ralentissements de production, des accidents dans le cadre de l'exploitation, des pertes de revenus attribuables à la perturbation des activités, la nécessité d'engager des frais de remédiation ou de réparation ou de payer des rançons, la destruction ou la corruption de données, la diffusion de renseignements confidentiels en contravention aux lois applicables, des litiges, des amendes et notre responsabilité pour défaut de nous conformer aux lois sur la protection de la vie privée et la sécurité de l'information, un accès à des données exclusives ou sensibles, des manquements à la sécurité ou d'autres manipulations ou utilisations inappropriées de nos données, systèmes et réseaux, et des enquêtes et une surveillance resserrée par les organismes de réglementation, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre réputation, nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière ainsi que le cours des actions d'Eldorado Gold.

Même si jusqu'à présent nous n'avons pas connu de pertes importantes liées à des cyberattaques ou d'autres défaillances du système de sécurité, rien ne garantit que nous ne subirons pas de telles pertes à l'avenir. Notre risque et notre exposition à ces problèmes ne peuvent être complètement éliminés en raison, entre autres, de l'évolution de la nature de ces menaces. Par conséquent, la cybersécurité et le développement et l'amélioration constants des contrôles, des procédés et des pratiques conçus pour protéger nos systèmes, ordinateurs, logiciels, données et réseaux contre des attaques, des dommages ou des accès non autorisés demeurent une priorité. Du fait de l'évolution continue des cybermenaces, nous pourrions être tenus de consacrer des ressources supplémentaires pour continuer de modifier ou d'améliorer nos mesures de protection et d'enquêter et de résoudre toute vulnérabilité à la sécurité. Les risques liés à la cybersécurité sont surveillés de façon continue par la haute direction et le conseil d'administration d'Eldorado Gold.

Des pannes de système ou de réseau pourraient également nous nuire si de nouveaux systèmes des technologies opérationnelles ou de l'information ou des systèmes des technologies opérationnelles ou de l'information mis à niveau sont défectueux, ne sont pas installés correctement ou ne sont pas intégrés adéquatement à nos activités. Diverses mesures ont été mises en œuvre pour gérer les risques liés à l'implantation et à la modification des systèmes, mais les échecs de modification des systèmes pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et le cours des actions d'Eldorado Gold et pourraient, si la mise en œuvre n'est pas réussie, nuire à l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière.

Des dommages, une désactivation, une mauvaise utilisation, un dysfonctionnement ou une défaillance qui provoquent une interruption des activités d'exploitation pourraient avoir un effet défavorable sur la production provenant de nos terrains et la mise en valeur de ceux-ci. Même si nous avons des systèmes, des politiques, du matériel informatique, des pratiques et des procédures conçus pour prévenir ou limiter les conséquences d'une désactivation, d'une mauvaise utilisation, d'un dysfonctionnement ou d'une défaillance de nos installations, de nos infrastructures, de nos machines et de notre équipement d'exploitation, rien ne garantit que ces mesures seront suffisantes et que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, que des mesures correctives adéquates seront prises en temps opportun.

Litiges et contrats

Nous sommes périodiquement visés par des réclamations fondées ou non en droit. Nous sommes régulièrement partie à diverses actions en justice courantes. Nous estimons qu'il est peu probable que l'issue de ces actions en justice ou réglementaires ait une incidence négative importante sur nous. Cependant, les frais de défense et de règlement pourraient être importants, même dans le cas des réclamations non fondées en droit.

En raison de l'incertitude qui caractérise toute affaire litigieuse, y compris des procédures d'arbitrage, et toute discussion avec les organismes de réglementation, nous ne pouvons offrir aucune garantie que le règlement d'une action en particulier n'aura aucune incidence importante et/ou négative sur nous. De plus, dans le cas où ses activités à l'étranger provoqueraient un différend, la Société pourrait être assujettie à la compétence exclusive de tribunaux étrangers ou de groupes d'arbitrage, ou pourrait échouer dans sa tentative de faire assujettir des personnes étrangères à la compétence de tribunaux canadiens.

Dans le cadre de nos activités, nous concluons des contrats avec diverses parties. Rien ne garantit que les parties avec lesquelles nous concluons des contrats respecteront et exécuteront ces contrats conformément à leurs modalités ou que nous serons en mesure de faire exécuter les obligations aux termes de tels contrats.

À la lumière des informations actuellement disponibles, nous ne croyons pas que l'issue d'une quelconque procédure judiciaire prise individuellement aura un effet négatif important sur notre situation financière, mais les issues, prises individuellement ou collectivement, pourraient avoir un effet important sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée, selon la nature et l'ampleur de l'issue et les résultats d'exploitation de la période.

Estimation des réserves et des ressources minérales

Estimations seulement

Les estimations des réserves et des ressources minérales ne sont que des estimations. Il est possible que nous ne réalisions pas les niveaux de production d'or ou d'autres métaux estimés.

Les réserves et les ressources minérales prouvées et probables pourraient devoir être révisées en raison de divers facteurs, notamment :

- des données de production réelle;
- notre capacité à demeurer propriétaire et exploitant de nos mines et de nos terrains;
- les fluctuations du cours de l'or, du cuivre ou des autres métaux;
- les résultats de forage ou d'analyse métallurgique;
- les coûts de production;
- les taux de récupération.

Les valeurs limites et les teneurs de coupure pour les réserves et les ressources minérales sont fondées sur nos hypothèses ayant trait à la récupération en usine, au cours des métaux, à la dilution d'extraction et à la récupération à l'extraction, de même qu'à nos estimations visant les charges d'exploitation et les coûts d'investissement qui sont fondés sur des données de production historiques. Il est possible que nous devions recalculer nos projections de réserves et de ressources minérales en fonction de la production réelle ou des résultats d'exploitation. Les fluctuations du cours de l'or, les augmentations imprévues des coûts de production (comme la main-d'œuvre, l'énergie ou d'autres facteurs de production importants) ou les taux de récupération pourraient faire en sorte qu'il ne soit pas rentable pour nous de mettre en valeur ou d'exploiter un terrain en particulier pendant une période donnée. Dans le cadre du processus d'examen annuel des réserves et des ressources minérales, dont un résumé a été publié le 13 décembre 2023 avec prise d'effet le 30 septembre 2023, les valeurs limites ou les teneurs de coupure ont été mises à jour pour rendre compte des conditions d'exploitation et de marché actuelles. Toute réduction importante des estimations de nos réserves minérales ou notre capacité à extraire ces réserves minérales pourrait avoir un effet négatif important sur nos flux de trésorerie futurs, nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Il existe des incertitudes inhérentes à l'estimation des réserves minérales prouvées et probables et des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées, dont plusieurs facteurs échappant à notre volonté. L'estimation des réserves et des ressources minérales est un processus subjectif. L'exactitude de ces estimations repose sur la quantité et la qualité des données disponibles et des hypothèses élaborées ainsi que des jugements utilisés dans l'interprétation des données géologiques et techniques, qui peuvent se révéler non fiables ou faire l'objet de changements. De par leur nature, il est impossible de connaître parfaitement les particularités des structures géologiques, des failles, des vides, des intrusions, des variations naturelles au sein des catégories de roche et des autres occurrences. Tout fait nouveau dont nous prenons connaissance, ou le défaut d'identifier et de tenir compte de ces occurrences dans notre évaluation des réserves et des ressources minérales, peut faire augmenter les coûts de l'extraction minière à des niveaux prohibitifs et affecter sa rentabilité, ce qui peut avoir un effet négatif important à l'avenir sur nos flux de trésorerie, nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Rien ne garantit que les estimations sont exactes, que les réserves et ressources minérales sont exactes ou que les réserves ou ressources minérales peuvent faire l'objet d'une exploitation minière ou être traitées de façon rentable. Les ressources minérales qui ne sont pas classées comme des réserves minérales n'ont démontré aucune viabilité économique. Il ne peut être présumé que la totalité ou une partie des ressources minérales mesurées, des ressources minérales indiquées ou des ressources minérales présumées ne passeront jamais à une catégorie supérieure, ou qu'une partie ou la totalité d'une ressource minérale présumée existe et peut être exploitée de façon rentable et légale.

Puisque les mines ont des réserves minérales prouvées et probables à durée de vie limitée, nous devons continuellement remplacer et augmenter nos réserves minérales et tous les droits de surface nécessaires qui y sont rattachés à mesure que nos mines produisent de l'or et que leur DVM raccourcit.

Notre capacité à maintenir ou à augmenter la production annuelle d'or et d'autres métaux dépendra en bonne partie de ce qui suit :

- le niveau d'expertise géologique et technique de notre équipe de direction et des équipes d'exploration;
- la qualité des terrains disponibles pour l'exploration;
- nos activités d'extraction et de traitement;
- notre capacité à mener des activités concluantes d'exploration;
- notre capacité à développer de nouveaux projets et procéder à des acquisitions.

À mesure que nous explorons et mettons en valeur un terrain, nous déterminons sans cesse la quantité de forages et de travaux d'analyse nécessaire pour maintenir ou mettre à jour notre confiance dans le modèle géologique. En fonction de la continuité, la quantité de forages variera d'un gisement à l'autre. Le degré des travaux d'analyse est déterminé par la variabilité du minerai, le genre de processus métallurgique utilisé et la possibilité d'éléments nuisibles dans le minerai. Nous n'effectuerons pas des forages exhaustifs dans tous les gisements ni n'analysons tous les échantillons pour chaque élément connu en raison des coûts prohibitifs. Toutefois, des formations géologiques non connues sont possibles, ce qui limiterait notre capacité à accéder au minerai ou à la coupure du minerai lorsque nous espérons une continuité. Il est également possible que nous ne relevions pas correctement tous les métaux ou les éléments nuisibles dans le minerai afin de configurer correctement les processus métallurgiques.

Il peut y avoir des métaux ou des minéraux associés qui sont nuisibles au processus d'extraction ou qui peuvent rendre les processus métallurgiques en aval plus difficiles. La présence de ces métaux ou minéraux pourrait nous causer des problèmes dans le développement d'un procédé qui nous permet d'extraire le minerai de façon plus rentable. D'autre part, le minerai pourrait ne pas être aussi précieux que prévu en raison des récupérations plus faibles reçues ou des pénalités liées à l'extraction de matières nuisibles qui sont vendues dans le cadre du produit vendable.

Rien ne garantit que nos programmes d'exploration feront accroître nos réserves minérales actuelles ou les remplaceront par de nouvelles réserves minérales. Le défaut de remplacer ou d'accroître nos réserves minérales ainsi que de maintenir ou d'accroître notre production annuelle d'or et d'autres métaux pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Normes différentes

Les normes utilisées pour préparer et déclarer les réserves et les ressources minérales dans le cadre de la présente notice annuelle diffèrent des exigences de la SEC qui s'appliquent aux sociétés déclarantes intérieures des États-Unis. Les réserves et les ressources minérales déclarées par Eldorado conformément au Règlement 43-101 peuvent ne pas être admissibles comme telles au sens des normes de la SEC, y compris la nouvelle règle. Par conséquent, les informations qui figurent dans la présente notice annuelle contenant une description des gisements minéraux d'Eldorado peuvent ne pas être comparables à des informations analogues rendues publiques par des sociétés américaines assujetties aux obligations de déclaration et d'information prévues par les lois sur les valeurs mobilières fédérales des États-Unis et les règles et règlements de la SEC pris en application de ces lois. Voir également « Déclaration des réserves minérales et des ressources minérales ».

Risque lié au crédit

Nous pouvons être exposés au risque de crédit si une partie à un instrument financier auquel Eldorado est également partie ne remplit pas ses obligations et nous fait ainsi subir une perte financière. La Société limite son risque de contrepartie en concluant des arrangements avec des contreparties ayant une excellente cote de crédit, en limitant le montant de l'exposition au risque que présente chaque contrepartie et en surveillant la situation financière des contreparties. Conformément à la politique de placement à court terme de la Société, les dépôts à terme et les placements à court terme sont détenus auprès d'institutions financières ayant obtenu une cote de crédit élevée des agences de notation. En ce qui a trait à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie soumise à des restrictions, aux dépôts à terme, aux actifs dérivés et aux débiteurs, le risque lié au crédit est représenté par la valeur comptable inscrite au bilan.

Les paiements à l'égard des ventes de métaux sont normalement effectués selon les pratiques commerciales habituelles pour la réception des biens et dépendent des modalités du contrat conclu avec l'acheteur. Bien que par le passé le seuil de défaillance des clients ait été négligeable, ce qui a réduit le risque de crédit lié aux créances clients au 31 décembre 2023, rien ne garantit que les acheteurs, y compris ceux qui sont visés par des modalités de vente exclusives, ne manqueront pas à leurs obligations, ce qui pourrait entraîner un effet négatif sur le rendement financier de la Société. En cas de défaillance, Eldorado serait tenue de trouver d'autres acheteurs. Toutefois, il peut y avoir des retards associés à la conclusion de nouveaux contrats de vente ou à la comptabilisation des produits tirés des ventes finales.

La Société investit sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'importantes institutions financières et dans des titres d'État, conformément à la politique de placement à court terme de la Société. Au 31 décembre 2023, la Société détient un montant considérable en trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de diverses institutions financières en Amérique du Nord et aux Pays-Bas. La Société surveille la cote de crédit de toutes les institutions financières auprès desquelles elle détient de la trésorerie et des placements. Au cours des dernières années, la cote de crédit de la Türkiye a été revue à la baisse en raison des risques liés à l'inflation élevée et à la dépréciation de la monnaie, tout comme celle de nombreuses institutions bancaires de ce pays, notamment deux institutions auprès desquelles la Société a placé un montant en trésorerie. Au 31 décembre 2023, des dépôts équivalant à environ 9 M\$ US sont détenus dans une institution bancaire exerçant ses activités en Türkiye, dont la cote de crédit est moins élevée que celle d'autres institutions financières auprès desquelles la Société détient de la trésorerie et des placements. Cette situation, conjuguée à la révision à la baisse de la cote de crédit souverain de la Türkiye, expose la Société à un risque de crédit plus élevé. Ce risque lié au crédit est atténué par une politique de solde de trésorerie limitée dans le pays; toutefois, les montants de trésorerie détenus dans des institutions financières en Türkiye peuvent augmenter à l'avenir en fonction des exigences sur le plan de l'exploitation ou d'autres exigences. Le risque de crédit associé à des institutions financières dans d'autres territoires continue d'être considéré comme étant faible. Rien ne garantit que certaines institutions financières de pays étrangers où la Société exerce des activités ne manqueront pas à leurs engagements.

Volatilité du cours des actions, fluctuations de volume et dilution

Les marchés financiers ont connu un degré élevé de volatilité en termes de cours et de volume des actions vendues au cours des dernières années. Le cours des titres de plusieurs sociétés a fait l'objet de fluctuations qui n'étaient pas nécessairement liées au rendement d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Rien ne garantit que le cours des actions d'Eldorado Gold ne sera pas touché.

De futures acquisitions pourraient se faire au moyen de l'émission de titres de participation d'Eldorado Gold. Nous pourrions avoir besoin de fonds supplémentaires pour financer nos programmes d'exploration et de mise en valeur ainsi que d'éventuelles acquisitions. Le financement pourrait se faire au moyen de l'émission de titres de participation. L'émission de titres de participation supplémentaires pourrait substantiellement diluer les participations des actionnaires d'Eldorado Gold. L'émission d'un nombre substantiel de titres d'Eldorado Gold, ou la disponibilité de ces titres pour la vente, pourrait avoir une incidence défavorable sur les cours des titres d'Eldorado Gold. Une baisse du cours des actions d'Eldorado Gold pourrait compromettre la capacité d'Eldorado Gold de réunir des capitaux supplémentaires au moyen de la vente de ses titres.

Mesures prises par des actionnaires activistes

Par le passé, les actionnaires ont intenté des recours collectifs contre des sociétés dont le cours des titres a été volatile. Les recours collectifs peuvent entraîner des coûts importants ainsi qu'une diversion de l'attention de la direction et des ressources, ce qui pourrait nuire grandement à notre rentabilité et à notre réputation. Rien ne garantit qu'Eldorado Gold ne sera pas visée par des recours collectifs.

Un nombre croissant de sociétés inscrites en bourse font également l'objet de campagnes menées par des investisseurs qui souhaitent instaurer certains changements en matière de gouvernance ou certaines mesures ayant une incidence sur le capital, par exemple des restructurations financières, le versement de dividendes spéciaux, des rachats d'actions, des ventes d'actifs ou même la vente de la société. Nous pourrions faire l'objet de telles activités ou demandes d'actionnaires. Compte tenu des défis que notre entreprise a dû relever au cours des dernières années, les récents changements apportés à notre gouvernance et à notre orientation stratégique pourraient déplaire à de tels actionnaires, et ces derniers pourraient tenter de promouvoir d'autres changements ou d'acquiescer le contrôle de la Société. Les mesures requises pour composer avec des courses aux procurations, des campagnes dans les médias ou d'autres mesures prises par des actionnaires activistes sont très coûteuses et chronophages. Elles perturberont également nos activités et détourneront l'attention du conseil d'administration et des membres de la haute direction de la poursuite de nos objectifs stratégiques, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos perspectives. Si des personnes qui sont élues au conseil poursuivent un objectif précis d'accroissement à court terme de la valeur pour les actionnaires, cela pourrait nuire à notre capacité de mettre en œuvre nos plans de façon efficace. Les mesures prises par des actionnaires activistes peuvent semer le doute quant à notre orientation future et cela pourrait occasionner des pertes d'occasions d'affaires et compliquer le recrutement et la fidélisation de personnes compétentes et de partenaires commerciaux, à notre détriment.

Dépendance envers les infrastructures, les marchandises et les biens non durables

Infrastructures

Nos activités reposent sur notre capacité à obtenir et à conserver une infrastructure adéquate et fiable, y compris les routes et les ponts, les sources d'alimentation en énergie et en électricité et en eau. Nous pourrions devoir construire une infrastructure nécessaire si celle-ci n'est pas disponible rapidement pour un projet donné, mais rien ne garantit que nous serons en mesure de le faire ou de le faire dans les délais. Toute infrastructure inadéquate, incompatible ou coûteuse pourrait compromettre plusieurs aspects de la faisabilité, de la viabilité ou de la rentabilité du projet, notamment les calendriers de construction, les coûts d'investissement et les coûts opérationnels ainsi que la disponibilité de la main-d'œuvre.

Rien ne garantit que nous pourrions accéder à l'infrastructure dont nous avons besoin et l'entretenir, et de nombreux sites essentiels n'ont qu'un seul accès routier (qui pourrait être fermé pour des raisons indépendantes de notre volonté, comme des accidents ou des conditions météorologiques défavorables). Par ailleurs, rien ne garantit que, au besoin, nous pourrions obtenir des droits de passage, des matières premières et les autorisations et les permis gouvernementaux pour construire, mettre à jour ceux-ci à un coût raisonnable ou dans les délais, si tant est que nous puissions les obtenir.

Notre accès aux infrastructures et aux marchandises mentionnées ci-après pourrait être interrompu par des causes naturelles, telles que la sécheresse, les inondations, les feux de forêt, les tremblements de terre et d'autres phénomènes climatiques, ou des causes humaines, telles des barrages, le sabotage, les conflits, les litiges avec le gouvernement, les causes politiques, les protestations, le rationnement ou les

utilisations concurrentielles. Par exemple, un éboulement de terrain s'est produit à la mine Stratoni le 27 juin 2021. Il n'y a eu aucun blessé, mais une enquête a révélé que plusieurs autres sites présentaient des conditions de soutènement similaires. Conformément aux protocoles de sécurité rigoureux, les activités ont été suspendues à Stratoni en juillet et en août 2021 pour corriger le problème de soutènement. L'exploitation minière a repris à Stratoni en septembre 2021, mais a été suspendue à nouveau à la fin de 2021, lorsque la mine est passée en mode de surveillance et d'entretien. Même si nous évaluons la reprise des activités en fonction du succès des activités d'exploration et de l'obtention de résultats positifs au terme d'un examen technique et économique plus poussé, rien ne garantit que de tels incidents ne se reproduiront pas à la mine Stratoni ou dans d'autres mines d'Eldorado. À compter de la fin de mai 2023, les feux de forêt dans la région de l'Abitibi ont eu une incidence sur les activités de Lamaque et un certain nombre de quarts de travail ont été suspendus. Nous avons révisé le calendrier d'entretien et conçu une autre voie pour amener les employés à la mine souterraine Triangle en toute sécurité. À Kışladağ, les risques sont liés à de fortes précipitations ou à des glissements de terrain induits par les précipitations, et à leur incidence sur les niveaux d'eau et les infrastructures du site. En 2023, des pluies abondantes ont eu des répercussions imprévues sur les activités de lixiviation en tas à Kışladağ. L'augmentation des précipitations a mobilisé de manière sélective les particules fines, ce qui a créé une variabilité dans la perméabilité et a à son tour entraîné une augmentation des stocks de métaux dans l'installation de lixiviation. L'augmentation des précipitations a percolé à travers le tas et a été captée dans les bassins de solution comme prévu. Notre incapacité à obtenir ou à construire les infrastructures nécessaires et à maintenir un accès adéquat et permanent à celles-ci et à avoir accès à des quantités importantes de marchandises, d'énergie et d'eau, à un coût raisonnable, pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold. Voir également « Changements climatiques ».

Électricité et eau

Nos activités d'exploitation minière utilisent des quantités importantes d'eau et d'électricité durant l'extraction et le traitement. Notre capacité à obtenir des quantités suffisantes d'électricité et d'eau à un coût raisonnable repose sur plusieurs facteurs qui pourraient échapper à notre contrôle, notamment l'offre et la demande mondiale et régionale, la situation politique et les conditions économiques ainsi que les problèmes touchant l'approvisionnement local.

Rien ne garantit que nous serons en mesure d'obtenir de l'électricité et de l'eau ou de les obtenir selon des modalités raisonnables et, si nous étions incapables de le faire ou que se produisait une interruption de l'approvisionnement ou une augmentation importante des prix, cela pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Marchandises et biens non durables

Nos activités d'exploitation utilisent une quantité importante de marchandises, de biens non durables et d'autres matériaux. Les cours du carburant diesel, de l'acier, du béton, des produits chimiques (y compris les explosifs, la chaux et le cyanure) et d'autres matériaux, produits de base et biens non durables nécessaires à nos activités peuvent être volatils et les fluctuations de prix peuvent être importantes et se produire pendant de courtes périodes et sont influencées par des facteurs indépendants de notre volonté. Les prix de l'électricité, du carburant et d'autres matériaux, produits de base et biens non durables nécessaires à nos activités ont augmenté considérablement en 2022 en raison des craintes liées à l'approvisionnement suscitées, entre autres, par les sanctions financières et commerciales contre la Russie. Ces hausses de coûts pourraient se prolonger et avoir un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Les coûts élevés ou la quantité limitée des matériaux de construction, tels que l'acier et le béton, peuvent avoir une incidence sur le calendrier et le coût de nos projets de mise en valeur, y compris Skouries.

Si le coût de certaines marchandises augmente de façon importante et continue, nous pourrions décider qu'il n'est pas viable sur le plan économique de poursuivre une partie où la totalité de notre production commerciale et de nos activités de mise en valeur, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Nous pourrions en outre maintenir d'importants inventaires de biens non durables, en fonction de la fréquence et de la fiabilité du processus de livraison de ceux-ci et en fonction des fluctuations prévues pour une utilisation régulière. Nous comptons sur les fournisseurs pour combler nos besoins pour ces marchandises; toutefois, il peut arriver que ces marchandises ne soient pas disponibles. Si les taux de consommation de ces marchandises s'écartent des taux prévus de façon importante ou que la livraison est retardée pour quelque motif que ce soit, nous pourrions devoir trouver une nouvelle source d'approvisionnement ou négocier avec des sources existantes pour augmenter l'approvisionnement. Si les pénuries ne sont pas corrigées dans les délais, cela pourrait entraîner une réduction de récupération ou des retards dans la restauration des conditions d'exploitation optimales.

La demande mondiale accrue de ressources importantes comme de l'équipement de forage et des pneus pourrait avoir une incidence sur notre capacité à les acquérir et entraîner des délais de livraison et une augmentation des coûts imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos coûts d'exploitation, nos dépenses en immobilisations et le calendrier de production.

De plus, nous comptons sur certains fournisseurs et entrepreneurs tiers clés pour l'équipement, les matériaux bruts et les services utilisés et la prestation de services nécessaires pour la mise en valeur, la construction et l'exploitation continue de nos actifs. Par conséquent, nos activités sont exposées à plusieurs risques, dont certains échappent à notre contrôle, notamment la négociation d'ententes avec les fournisseurs et les entrepreneurs selon des modalités acceptables et l'incapacité de remplacer un fournisseur ou un entrepreneur et son équipement ou les matériaux bruts ou les services qu'il fournit dans le cas où l'une des parties résilie l'entente.

La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Risque lié aux devises

Nous vendons notre or en dollars américains, tandis que nous engageons nos coûts en différentes monnaies, notamment en dollars américains, en dollars canadiens, en livres turques, en euros et en leis roumains. Toute variation de la valeur de l'une de ces devises par rapport au dollar américain peut avoir une incidence sur les coûts de production et les dépenses en immobilisations, ce qui risque d'avoir un effet important, à l'avenir, sur les flux de trésorerie, les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold, et mener à des coûts de construction, de mise en valeur et autres coûts plus élevés que ce que nous avons prévu. Au 31 décembre 2023, environ 80 % de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme d'Eldorado étaient détenus en dollars américains.

Nous nous sommes dotés d'une politique de gestion des risques qui comprend la couverture de notre l'exposition aux risques de change afin de réduire le risque lié à la fluctuation des monnaies. En 2023, nous avons conclu des tunnels à prime zéro pour atténuer le risque lié aux fluctuations de l'euro, pour la mine Olympias, et du dollar canadien, pour les activités de Lamaque. En août et en octobre 2023, la Société a conclu des contrats de change à terme afin de fixer le taux de change entre le dollar américain et l'euro pour une partie de son engagement en capitaux propres à l'égard du projet Skouries. En décembre 2022, nous avons annoncé que Hellas Gold avait conclu un swap de taux d'intérêt couvrant 70 % de son exposition aux taux d'intérêt variables, conformément aux modalités de notre facilité de crédit à terme. Hellas a également conclu des arrangements de couverture de change afin de fixer le change de dollars américains en euros pour une partie des remboursements de la facilité de crédit à terme.

Ces instruments dérivés établissent une fourchette à l'intérieur de laquelle nous prévoyons être en mesure de nous protéger contre les fluctuations du change, que ce soit au-dessus ou en dessous des prix d'exercice spécifiques. Rien ne garantit qu'Eldorado sera en mesure d'obtenir des mécanismes de couverture à des conditions raisonnables à l'avenir ou que les mécanismes de couverture mis en place atténueront ces risques ou qu'ils ne produiront pas des résultats économiques moins avantageux que nous n'aurions pas connus si nous n'avions pas mis en œuvre des mécanismes de couverture. Par exemple, la livre turque s'est dépréciée d'environ 57 % par rapport au dollar américain en 2023 et la volatilité reste possible à l'avenir. Bien que l'incidence ultime des récentes fluctuations de la devise turque soit difficile à prévoir et dépende de facteurs qui évoluent et échappent à notre contrôle, cette incidence et les autres répercussions de l'exposition aux risques de change pourraient également avoir pour effet d'amplifier

certaines des autres risques décrits aux rubriques « Activités à l'étranger », « risque lié au crédit » et « Réglementation gouvernementale ».

Le tableau ci-après présente nos actifs et nos passifs libellés en devises autres que le dollar américain au 31 décembre 2023. Nous avons comptabilisé un gain de change de 16,0 M\$ sur les activités poursuivies en 2023, comparativement à un gain de 9,7 M\$ sur les activités poursuivies en 2022.

31 décembre 2023 (en millions)	Dollar canadien	Euro	Livre turque
	\$	€	TRY
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12,9	98,6	125,7
Débiteurs et autres ⁽¹⁾	14,8	17,4	350,6
Actifs dérivés courants	—	0,4	—
Autres actifs non courants	2,7	67,5	—
Placements dans des titres négociables	133,3	—	—
Comptes créditeurs et autres	(97,2)	(92,7)	(1 818,0)
Passifs dérivés non courants	—	(10,9)	—
Emprunts non courants - Facilité de crédit à terme	—	(156,2)	—
Autres passifs non courants	(13,7)	(4,7)	(201,6)
Solde net	52,7	(80,6)	(1 543,2)
Équivalent en dollars américains	40,00 \$	(89,1 \$)	(52,4 \$)

L'exposition nette au passif d'autres monnaies étrangères équivaut à 0,2 M\$ US.⁽¹⁾ Le montant inscrit au titre de « Débiteurs et autres » représente les montants à recevoir au titre des taxes sur les biens et services, de l'impôt sur le résultat et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Risque lié au taux d'intérêt

Les taux d'intérêt déterminent l'intérêt que la Société paie sur sa dette ainsi que l'intérêt qu'elle touche sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ce qui peut avoir une incidence sur ses flux de trésorerie futurs.

Les billets portent intérêt à un taux fixe de 6,25 %. Les sommes prélevées aux termes de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour portent intérêt à des taux variables fondés sur le SOFR et l'ajustement de l'écart est fondé sur la teneur. Les prélèvements sur la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour portent intérêt à des taux variables, ce qui expose la Société au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'était prélevé aux termes de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour.

La Société pourrait conclure des swaps de taux d'intérêt à l'avenir, qui font intervenir l'échange de paiements d'intérêt à taux variables contre des paiements d'intérêt à taux fixes, afin de réduire la volatilité des taux d'intérêt. Cependant, rien ne garantit qu'Eldorado sera en mesure d'obtenir des swaps de taux d'intérêt à des conditions raisonnables ou que ces swaps ne produiront pas des résultats économiques moins favorables que ceux que nous aurions connus si nous n'avions pas mis en œuvre les swaps.

Après des années de taux d'intérêt historiquement bas, en 2022 et au premier semestre de 2023, les banques centrales du monde entier ont augmenté les taux d'intérêt afin de combattre l'inflation. Dans la mesure où l'inflation reste élevée, les banques centrales du monde entier pourraient décider de maintenir ou d'augmenter encore les taux d'intérêt par rapport à leur niveau actuel. Si les taux d'intérêt demeurent élevés, cela pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société à contracter des dettes supplémentaires à des taux favorables ou à refinancer sa dette existante à des taux semblables à ceux qui lui ont déjà été offerts. Par exemple, la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour de la Société devra être refinancée avant son échéance en 2025. L'incapacité d'obtenir des emprunts supplémentaires à des taux favorables ou le refinancement de dettes existantes comme la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour à des taux semblables à ceux qui existaient avant l'échéance pourrait avoir un effet

négligé important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Questions fiscales

Nos activités s'étendent, et se sont étendues, à un certain nombre de pays, dont chacun possède son propre régime fiscal auquel nous sommes assujettis. Le régime fiscal et les politiques d'application des administrateurs en fiscalité de chacun de ces pays sont compliqués et peuvent tous varier à l'occasion et échapper ainsi à notre contrôle. Nos investissements dans ces pays, les importations de biens et de matériaux, l'utilisation des terrains, les dépenses, les ventes d'or et d'autres produits, les revenus, le rapatriement de fonds et tous les autres aspects de nos investissements et nos activités peuvent être imposés, et nous ne pouvons prévoir les secteurs de nos activités qui feront l'objet d'une cotisation ou imposés, ni à quels taux.

Notre résidence aux fins d'impôts et la résidence aux fins d'impôts de nos filiales (tant actuelles qu'antérieures) sont visées par plusieurs facteurs, dont certains qui échappent à notre contrôle, notamment l'application et l'interprétation des lois et traités pertinents en matière de fiscalité. Si nous-mêmes ou nos filiales devions être imposés comme non-résidents dans les territoires où nous-mêmes ou nos filiales déclarons ou avons déclaré nos revenus ou sommes autrement imposés ou sommes réputés être résidents (aux fins de l'impôt) dans un autre territoire, nous pourrions être tenus de payer des impôts supplémentaires. En outre, nous avons conclu divers arrangements relativement à la vente de produits minéraux ou d'actifs miniers, qui pourraient être assujettis à un traitement fiscal non prévu. Si de tels impôts devaient être payables, cela pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Nous cherchons à structurer, et à restructurer à l'occasion, notre organisation générale de manière efficace d'un point de vue commercial et si l'un de ces efforts de planification est jugé par une autorité fiscale constituer un évitement fiscal, cela pourrait donner lieu à une hausse des impôts et à des pénalités fiscales, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre situation financière.

Toute nouvelle loi ou tout nouveau règlement ou toute nouvelle interprétation de ceux-ci ou modification à ceux-ci ou toute politique d'application se rapportant aux lois fiscales ou aux ententes fiscales avec les autorités gouvernementales, dans l'hypothèse où ils sont proposés et adoptés, pourrait avoir une incidence sur notre situation financière actuelle et entraîner une hausse des impôts que nous devons payer.

Il est également possible que les accords tarifaires des pays dans lesquels Eldorado exerce ses activités soient modifiés, comme c'est le cas pour les exigences relatives à l'importation de concentrés en Chine énoncées dans la norme sectorielle. Rien ne garantit que notre situation financière actuelle ne subira pas de changement à l'avenir à la suite de telles modifications. Voir également « Questions environnementales ».

Dividendes

Bien que nous ayons mis en place une politique de versement de dividendes visant les actions ordinaires d'Eldorado Gold, rien ne garantit le montant des dividendes qui seront déclarés à l'avenir, si tant est qu'ils le soient.

Nos investissements futurs éventuels nécessiteront d'importantes dépenses d'investissement, et nos flux de trésorerie d'exploitation pourraient ne pas être suffisants pour faire face à toutes ces dépenses. Par conséquent, de nouvelles sources de capitaux pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins de financement de ces investissements, financer nos activités commerciales courantes, financer la construction et l'exploitation de projets futurs éventuels et de divers projets de prospection, financer les opérations de rachat d'actions et verser des dividendes. Si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir du financement ou d'assurer le service de la dette actuelle ou future, nous pourrions être obligés de réduire, d'interrompre ou d'éliminer le versement de dividendes ou toute opération future de rachat d'actions.

Obligations de remise en état et obligations à long terme

Nous sommes tenus par les divers gouvernements des pays où nous exerçons nos activités de fournir une sécurité financière suffisante pour permettre à un tiers de mettre en œuvre des plans de fermeture et de remise en état approuvés si nous n'étions pas en mesure de le faire. Les lois applicables régissant la détermination de l'étendue et des coûts des obligations de fermeture et de remise en état, et le montant et les formes d'assurance financière exigés, sont complexes et varient d'un territoire à l'autre.

Au 31 décembre 2023, Eldorado a fourni aux autorités de réglementation compétentes des lettres de crédit non financières et financières de 58,2 M EUR et de 0,4 M\$ CA, respectivement. Les lettres de crédit ont été émises pour garantir certaines obligations liées à la fermeture de mines dans les divers territoires où la Société exerce ses activités. Le montant et la nature de cette assurance financière reposent sur plusieurs facteurs, notamment notre situation financière et les estimations des coûts de remise en état des lieux. Des modifications à ces montants, ainsi que la nature de la garantie devant être fournie, pourraient faire augmenter considérablement nos coûts, rendant l'entretien et la mise en valeur des mines existantes et des nouvelles mines beaucoup moins rentables économiquement. Les autorités de réglementation pourraient exiger d'autres assurances financières et, dans la mesure où l'évaluation de la garantie fournie est, ou devient, insuffisante pour couvrir le montant que nous sommes tenus de déposer en garantie, nous pourrions être obligés de remplacer ou de compléter la garantie existante par des formes plus dispendieuses de garantie. Cela pourrait comprendre des dépôts au comptant, ce qui réduirait l'encaisse disponible pour nos activités et les activités de mise en valeur. Rien ne garantit qu'à l'avenir nous serons en mesure de maintenir ou d'accroître les niveaux actuels de l'assurance financière alors que nous pourrions ne pas disposer des ressources en capital suffisantes pour ce faire.

En outre, les changements climatiques pourraient entraîner des modifications des risques physiques auxquels sont exposées nos activités, ce qui pourrait entraîner des changements dans nos plans de fermeture et de remise en état pour faire face à ces risques. Toute modification à nos plans de fermeture et de remise en état pouvant être nécessaire pour faire face aux risques physiques liés au climat pourrait augmenter sensiblement les coûts associés à la fermeture et à la remise en état d'un ou de l'ensemble de nos sites miniers actifs ou inactifs et les obligations d'assurance financière qui y sont liées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques physiques liés aux changements climatiques, se reporter au facteur de risque intitulé « Changements climatiques ».

Bien que nous ayons actuellement constitué des provisions pour certaines de nos obligations de remise en état des lieux, rien ne garantit que ces provisions seront suffisantes à l'avenir. Le défaut de fournir l'assurance financière demandée pour toute remise en état des lieux pourrait éventuellement entraîner la fermeture de l'une ou de plusieurs de nos installations, ce qui aurait un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Acquisitions et aliénations

Acquisitions

Bien que nous recherchions activement des occasions d'acquisition qui s'inscrivent dans notre stratégie d'acquisition et de croissance, il n'est pas garanti que nous serons en mesure d'identifier des acquisitions potentiellement intéressantes, réalisables à un prix raisonnable, de compléter une acquisition ou d'intégrer avec succès toute entreprise acquise dans nos activités. Les acquisitions peuvent comporter un certain nombre de risques, de circonstances ou de responsabilités juridiques, lesquelles peuvent avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Les acquisitions peuvent être effectuées en utilisant les liquidités disponibles, en contractant des dettes, en émettant des actions ordinaires ou d'autres titres, ou toute combinaison de ce qui précède. Ces mesures pourraient limiter notre flexibilité à réunir des capitaux, à exploiter, explorer et mettre en valeur nos terrains et à effectuer d'autres acquisitions, sans compter qu'elles pourraient faire diminuer le cours des actions ordinaires et causer une dilution encore plus grande de celles-ci. Au moment d'évaluer une occasion d'acquisition, nous ne pouvons être certains que nous aurons bien saisi et géré les risques et les coûts inhérents à l'entreprise que nous pourrions acquérir.

Nous sommes en pourparlers et effectuons d'autres activités avec des cibles d'acquisition possibles à l'occasion, et chacune de ces activités pourrait être à un stade de développement différent. Rien ne garantit qu'une opération éventuelle sera complétée et la cible intégrée à nos activités, nos systèmes, notre gestion et notre culture avec succès de manière efficace, concluante et dans les délais, ou que les fondements ou les sources prévus de synergie produiront réellement les avantages escomptés. En outre, les synergies présument la réalisation à long terme de certains cours de l'or et d'autres métaux. Si les cours réels s'avèrent inférieurs aux cours présumés, cela pourrait avoir un effet négatif sur les synergies à réaliser. Si nous ne réussissons pas à gérer notre stratégie d'acquisition et de croissance avec succès, cela pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Nous continuons à chercher des occasions pour acquérir des actifs avancés en matière d'exploration de manière conséquente avec notre stratégie. En tout temps, des pourparlers et des activités relatives à de telles possibilités peuvent être en marche, chacune de ces initiatives en étant à un stade différent de vérification diligente. De temps à autre, nous pourrions acquérir des titres et autres participations dans des sociétés et nous pourrions conclure des ententes d'acquisition ou d'autres types d'opérations avec d'autres sociétés.

Les transactions visant des acquisitions comportent des risques inhérents, notamment l'estimation exacte de la valeur, des atouts, des faiblesses, des passifs éventuels et autres, et de la rentabilité possible des acquisitions cibles, la possibilité limitée de mener une vérification diligente et l'efficacité de celle-ci, la capacité de produire les synergies établies et prévues dans les plans opérationnels et financiers, les coûts, passifs et radiations non prévus, y compris des coûts d'investissement et des coûts opérationnels plus élevés que ceux prévus au moment de l'acquisition, ainsi que le détournement de l'attention de la direction vis-à-vis des activités existantes.

En raison de l'un ou l'autre de ces facteurs de risque ou en raison d'autres risques, nous pourrions être incapables de réaliser des avantages devant découler de l'acquisition d'autres terrains ou sociétés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre capacité de croître, ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Les acquisitions peuvent poser certains défis dans le cadre de la mise en œuvre des processus, des procédures et des contrôles exigés dans le cadre des activités acquises. Les sociétés que nous acquérons peuvent ne pas posséder des contrôles et des procédures en matière de publication de l'information ou de contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière qui soient aussi détaillés ou efficaces que ceux qui sont exigés par les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent actuellement à nous.

En raison de la nature de certaines opérations proposées, il est possible que les actionnaires n'aient pas le droit d'évaluer les avantages ou les risques d'une acquisition future, sauf selon les lois et les règles des bourses applicables.

Aliénations

Si nous décidons de nous départir de certains actifs ou projets, nous pourrions être confrontés à certains défis, comme la difficulté à repérer un acheteur ou à trouver d'autres façons de nous départir de ces actifs ou projets à des modalités acceptables et en temps voulu, ce qui pourrait retarder l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Par exemple, des délais dans l'obtention de décisions en matière d'impôt et d'approbations ou d'autorisations réglementaires, ou encore la perturbation ou la volatilité des marchés financiers, peuvent affecter notre capacité à réaliser les aliénations envisagées. De plus, nous pourrions devoir nous défaire d'une entreprise à un prix ou selon des modalités moins favorables que prévu. Une fois conclue l'entente avec un acheteur ou un vendeur dans le cadre de l'aliénation d'une entreprise, nous pourrions être tenus d'obtenir les approbations réglementaires et gouvernementales nécessaires selon des modalités acceptables, et des conditions préalables à la clôture pourraient devoir être satisfaites, ce qui pourrait nous empêcher de réaliser l'opération. Les aliénations peuvent avoir des répercussions sur notre production, nos réserves et ressources minérales ainsi que sur notre croissance et notre situation financière futures. Par ailleurs, malgré l'aliénation des entreprises dont nous nous défaisons, nous pourrions continuer à être tenus responsables de mesures prises pendant notre contrôle et notre exploitation de l'entreprise. Enfin, les aliénations peuvent également nécessiter la poursuite de notre participation financière aux activités de l'entreprise aliénée, notamment sous la forme du maintien d'une participation en actions, de garanties,

d'indemnités ou d'autres obligations financières. Aux termes de tels arrangements, le rendement des entreprises aliénées ou d'autres conditions indépendantes de notre volonté pourraient toucher nos résultats financiers futurs.

Substances réglementées

Le transport et l'usage de certaines substances que nous utilisons dans nos installations sont réglementés par les gouvernements des territoires où nous exerçons des activités. Deux exemples frappants sont les explosifs et le cyanure. La réglementation pourrait comprendre, notamment, des restrictions sur l'endroit où la substance peut être achetée, l'obligation que l'achat et le transport des substances soient approuvés ou effectués par un certain ministère du gouvernement, ainsi que des restrictions sur la quantité de ces substances qui peut être conservée sur place en tout temps.

Eldorado Gold est signataire du Code de gestion du cyanure, qui nous engage à mandater nos installations à adhérer à des pratiques exemplaires reconnues pour l'achat, le transport, l'usage et l'élimination du cyanure. Chacune de nos installations signataires est audité tous les trois ans pour une évaluation du maintien de la conformité au Code. Bien que nous ayons une bonne compréhension des restrictions dans les divers territoires, ces lois peuvent être modifiées, ou les parties responsables au sein du gouvernement peuvent changer ou ne pas être disponibles à un moment critique où ils devraient prendre part à notre processus. Cela pourrait occasionner des retards dans les activités normales, ou une interruption, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos résultats d'exploitation dans les cas extrêmes. L'exploitation de Lamaque a réalisé une autoévaluation et cherche actuellement à obtenir une certification complète en vertu du Code de gestion du cyanure.

Équipement

Nos activités dépendent d'une quantité importante d'équipement de toute taille qui est essentielle à la mise en valeur, la construction et l'exploitation de nos projets. Les défaillances ou la non-disponibilité de l'équipement pourraient causer des interruptions ou des retards dans nos activités de mise en valeur et de construction ou des interruptions ou une réduction de la production de nos activités (particulièrement lorsqu'elles dépassent nos cibles prévues). Ces risques pourraient accroître avec l'usure de certaines pièces d'équipement. Les risques liés à l'équipement comprennent les retards dans la réparation ou le remplacement de l'équipement en raison de la non-disponibilité ou d'une pénurie de pièces de rechange; les retards dans la réparation ou le remplacement d'équipements en raison d'une pénurie de la main-d'œuvre qualifiée au sein de la Société, de ses fournisseurs d'équipement ou de ses principaux fournisseurs de services (notamment en raison de la pénurie croissante de la main-d'œuvre dans l'industrie minière et dans les secteurs connexes); les défaillances répétées ou non prévues de l'équipement; et les restrictions sur le transport et l'installation du gros équipement, y compris les retards ou l'incapacité d'obtenir les permis nécessaires pour ce transport ou cette installation, entre autres.

Les retards dans la construction ou la mise en valeur d'un projet, les périodes de ralentissement ou de réduction des activités ou les baisses d'efficacité qui pourraient découler des risques susmentionnés ou les efforts à déployer pour reprendre les activités à la suite d'une interruption ou la correction à la suite d'une baisse d'efficacité de production pourraient nous obliger à consacrer des sommes considérables pour réparer, remplacer ou reconfigurer l'équipement. Tous ces facteurs pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Terrains détenus en copropriété

Les projets miniers sont souvent réalisés au moyen d'une coentreprise sans personnalité morale ou d'une coentreprise en copropriété constituée en société. Les copropriétés nécessitent souvent l'approbation unanime des parties à la société ou de leurs représentants pour certaines décisions fondamentales comme l'augmentation (ou la réduction) du capital autorisé, une fusion, une division, une dissolution, une modification des documents constitutifs et la mise en gage des actifs, ce qui signifie que chaque copropriétaire dispose d'un droit de veto à l'égard de ces décisions, ce qui pourrait se traduire par une impasse. Nous sommes exposés à un certain nombre de risques supplémentaires liés aux copropriétés, notamment le risque de désaccord avec un copropriétaire au sujet de la façon de mettre en valeur, d'exploiter ou de financer le projet, le risque qu'un copropriétaire ait à tout moment des intérêts ou des buts économiques ou commerciaux qui sont ou deviennent incompatibles avec nos intérêts ou buts

commerciaux, ainsi que le risque qu'un copropriétaire ne respecte pas les ententes régissant notre relation avec lui.

Certaines de nos participations se font, et certaines de nos participations futures pourraient se faire, par l'intermédiaire de sociétés en copropriété constituées en vertu des lois des pays respectifs et régies par ces lois.

Lorsqu'un copropriétaire est une entité du secteur étatique, ses actions et ses priorités peuvent être dictées par des politiques gouvernementales ou autres politiques plutôt que par des considérations purement commerciales. Les décisions d'un copropriétaire peuvent avoir un effet négatif sur les résultats de nos activités à l'égard des projets auxquels se rapporte la copropriété.

Non-disponibilité d'assurance

Lorsque cela est possible, Eldorado souscrit une assurance contre certains risques liés à l'exploitation de nos activités, mais la couverture comporte des exclusions et des limites. Rien ne garantit que l'assurance sera adéquate et qu'elle couvrira les obligations, ou qu'elle demeurera disponible, et ce, selon des modalités que nous estimons acceptables sur le plan commercial.

Dans certains cas, des assurances peuvent ne plus être disponibles ou la protection offerte peut être réduite. Une hausse importante des coûts pourrait amener Eldorado à décider de réduire, voire d'éliminer la protection. En outre, les assurances sont souscrites auprès d'un certain nombre d'assureurs tiers, souvent dans le cadre de contrats d'assurance par tranches, et certains de ces assureurs pourraient cesser d'offrir une protection pour leurs propres raisons liées aux polices ou stratégiques. Par exemple, une assurance contre des risques comme la perte de titres de terrains miniers, la pollution environnementale ou d'autres dangers liés à l'exploration et la production ne nous est généralement pas offerte et n'est pas offerte aux autres sociétés du secteur minier selon des conditions acceptables, et ce dans plusieurs territoires où Eldorado exerce des activités. Si une telle assurance n'était plus disponible, le risque global auquel nous sommes exposés pourrait être accru. Les pertes découlant de ces événements non assurés pourraient entraîner des coûts importants qui pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, ainsi que le cours des actions d'Eldorado Gold.

Conflits d'intérêts

Certains de nos administrateurs agissent également à titre d'administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans l'exploration et la mise en valeur des ressources naturelles, ce qui peut entraîner un conflit d'intérêts relativement à la répartition de leur temps entre Eldorado et ces autres sociétés. Il existe également la possibilité que ces autres sociétés puissent nous livrer concurrence pour l'acquisition d'actifs. Par conséquent, il existe la possibilité que ces administrateurs se trouvent en conflit quant à savoir quelle société devrait saisir une occasion d'acquisition donnée. Si un tel conflit d'intérêts devait se produire, l'administrateur visé par un conflit d'intérêts devra faire part de ce conflit à la réunion de nos administrateurs et s'abstenir de participer aux discussions ou aux décisions liées à la question. Dans des cas particuliers, Eldorado Gold créera un comité spécial d'administrateurs indépendants pour étudier les situations dans lesquelles plusieurs administrateurs ou la direction pourraient se trouver en conflit d'intérêts. Cependant, les conflits d'intérêts pourraient se révéler difficiles à déceler, ou ne se déceler qu'avec le recul, et un administrateur ayant un conflit d'intérêts pourrait exercer son jugement au détriment des intérêts d'Eldorado.

Protection des renseignements personnels

Eldorado est assujettie aux lois sur la protection des renseignements personnels en vigueur dans les pays où elle exerce des activités, y compris le Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») de l'Union européenne et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* du Québec (la « Loi sur la protection des renseignements personnels du Québec »), qui a récemment été modifiée par le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (le « projet de loi n° 64 »).

Le RGPD est plus rigoureux que la directive qu'il a remplacée (la Directive sur la protection des données 95/46/EC). De même, le projet de loi n° 64 apporte des modifications importantes et plus rigoureuses à la

Loi sur la protection des renseignements personnels du Québec et il entrera en vigueur progressivement sur une période de trois ans (certaines des dispositions sont entrées en vigueur en 2022 et 2023 et les autres dispositions devraient entrer en vigueur en 2024). Eldorado est tenue de mettre au point et de mettre en application des programmes qui attestent la conformité à chacun, selon le cas. En cas de manquement, elle s'expose à des amendes et des pénalités rigoureuses. En effet, les sociétés qui ne respectent pas le RGPD s'exposent à des amendes pouvant atteindre 4 % de leur chiffre d'affaires annuel global ou 20 M€, selon le plus élevé des deux montants, tandis que les sociétés qui ne respectent pas la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Québec modifiée s'exposent à des amendes pouvant atteindre 4 % de leur chiffre d'affaires annuel global ou 25 M\$ CA, selon le plus élevé des deux montants. De tels manquements peuvent donner lieu à des amendes considérables et avoir une incidence négative sur nos relations avec des gouvernements, sur nos activités, sur notre réputation, sur notre situation financière et sur le cours des actions d'Eldorado Gold.

Risques d'atteinte à la réputation

Les dommages à la réputation d'Eldorado peuvent découler de la survenance réelle ou apparente de plusieurs événements qui peuvent comprendre toute publicité négative vraie ou pas. Même si nous estimons que nous exerçons nos activités de manière respectueuse envers toutes les parties concernées et que nous prenons soin de protéger notre image et notre réputation, nous n'avons pas le contrôle sur la façon dont nous sommes perçus par les autres. Toute atteinte à la réputation peut donner lieu à une diminution de la confiance des investisseurs et une augmentation des défis pour développer et maintenir les relations avec la collectivité, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Concurrence

Nous livrons concurrence pour des terrains et des projets miniers intéressants avec d'autres entités qui possèdent des ressources financières, une expérience d'exploitation, des capacités techniques, une main-d'œuvre qualifiée et des forces politiques importantes, notamment des entités d'État et des entités nationales dans les pays où nous exerçons présentement ou pourraient souhaiter à l'avenir exercer des activités.

Nous pourrions ne pas être en mesure de l'emporter sur ces concurrents pour ce qui est de l'obtention de propriétés minières qui produisent ou sont en mesure de produire des métaux, d'attirer et de conserver la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour la mise en valeur et l'exploitation de nos projets ou de livrer une concurrence efficace pour les cibles de fusions et d'acquisitions, ou de le faire selon des modalités que nous jugeons acceptables. Cela pourrait limiter notre croissance et notre capacité à remplacer ou à augmenter nos réserves minérales et nos ressources minérales et avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours des actions d'Eldorado Gold.

Information à l'intention des investisseurs

Structure de notre entreprise

Date	Événement
2 avril 1992	Eldorado Corporation Ltd. est constituée par un acte constitutif en vertu de la Companies Act (Bermudes)
23 avril 1996	Eldorado change sa dénomination pour « Eldorado Gold Corporation » et est prorogée en vertu de la Company Act (Colombie-Britannique)
28 juin 1996	Eldorado est prorogée en vertu de la LCSA**
19 novembre 1996	Eldorado et HRC Development Corporation fusionnent et adoptent la dénomination « Eldorado Gold Corporation », conformément à un plan d'arrangement en vertu de la LCSA
5 juin 2006	Eldorado modifie ses statuts constitutifs et dépose une mise à jour de ses statuts constitutifs aux termes de la LCSA
3 avril 2009	Eldorado adopte de nouveaux règlements administratifs qui sont entérinés par les actionnaires le 7 mai 2009
12 décembre 2013	Eldorado adopte de nouveaux règlements administratifs qui sont entérinés par les actionnaires le 1 ^{er} mai 2014
27 mai 2014	Eldorado modifie ses statuts en vertu de la LCSA
27 décembre 2018	Eldorado modifie ses statuts en vertu de la LCSA

**Une entreprise constituée en société en vertu d'autres lois que les lois fédérales canadiennes peut demander sa « prorogation » en vertu de la LCSA en présentant une demande de certificat de prorogation à Corporations Canada. À l'émission du certificat, l'entreprise ainsi prorogée devient une société assujettie à la LCSA, tout comme si elle avait été constituée en société en vertu de la LCSA.

Structure du capital d'Eldorado Gold

Aux termes de ses statuts, Eldorado Gold est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires.

Capital-actions au 28 mars 2024

Actions ordinaires en circulation	203 963 873
Options (nombre d'actions réservées)	3 610 999
Unités d'actions liées au rendement (UAR)*	979 430

*Les UAR sont assujetties au respect des cibles d'acquisition liées au rendement pour une période de rendement, ce qui peut entraîner un nombre d'UAR supérieur ou inférieur au nombre attribué à la date d'attribution. Le règlement de rachat peut être versé en actions ordinaires (une action contre une action), au comptant ou une combinaison des deux. Le nombre d'actions ordinaires indiqué ci-dessus à l'égard des UAR présume que la totalité des UAR octroyées (sans modification) seront acquises et payées en actions ordinaires, à raison d'une action contre une action. Cependant, tel qu'il est indiqué, le nombre définitif d'UAR pouvant être gagnées et rachetées peut être inférieur ou supérieur au nombre d'UAR octroyées initialement.

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire permet à l'actionnaire de faire ce qui suit :

- recevoir un avis de convocation pour toutes les assemblées des actionnaires, y assister et y exercer un droit de vote par action qu'il détient;
- participer au même titre que les autres actionnaires à ce qui suit :
 - dividendes déclarés par le conseil;
 - distribution des actifs, en cas de liquidation ou de dissolution.

Actions ordinaires émises en 2023

Émises et en circulation au 31 décembre 2023	203 138 351
--	-------------

Billets de premier rang

Le 26 août 2021, Eldorado Gold a réalisé un placement visant 500 M\$ de billets de premier rang non garantis portant intérêt au taux nominal de 6,25 % et échéant le 1er septembre 2029 (les « billets »). Les intérêts sur les billets sont versés semestriellement, le 1er mars et le 1er septembre, depuis le 1er mars 2022. Les billets sont non garantis et sont cautionnés par Eldorado Gold (Netherlands) B.V., Eldorado Québec., SG et Tüprag, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Société.

Acte de fiducie

Les billets sont régis par un acte de fiducie intervenu le 26 août 2021 entre Eldorado Gold, les filiales cautions énumérées ci-dessus, Computershare Trust Company, N.A., en qualité de fiduciaire aux États-Unis, et Société de fiducie Computershare du Canada, en qualité de fiduciaire canadien.

Aux termes de l'acte de fiducie, les billets sont remboursables par la Société, en totalité ou en partie, contre une somme au comptant, comme suit :

- a. en tout temps avant le 1er septembre 2024, à un prix de remboursement correspondant à la somme de 100 % du montant total en capital des billets, plus les intérêts courus et impayés, plus une prime correspondant au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 % du montant en capital des billets devant être remboursés ou b) l'excédent, s'il y a lieu, de (i) la valeur actualisée A) du prix de remboursement de ces billets le 1er septembre 2024, plus B) tous les paiements d'intérêt requis à l'égard de ces billets jusqu'au 1er septembre 2024, calculés selon un taux d'actualisation correspondant au taux des bons du Trésor majoré de 50 points de base, sur (ii) le montant en capital alors impayé de ces billets;
- b. en tout temps avant le 1er septembre 2024, jusqu'à concurrence de 40 % du montant en capital initial des billets au moyen du produit au comptant net provenant d'un ou de plus d'un placement d'actions, à un prix de remboursement correspondant à 106,25 % du montant total en capital des billets remboursés, plus les intérêts courus et impayés;
- c. à compter des dates indiquées ci-dessous, au prix de remboursement, exprimé en pourcentage du montant en capital des billets devant être remboursés, comme il est indiqué ci-dessous, majoré des intérêts courus et impayés sur les billets :

1 ^{er} septembre 2024	103,125 %
1 ^{er} septembre 2025	101,563 %
1 ^{er} septembre 2026 et par la suite	100,000 %

Si elle vend une partie de ses actifs ou fait l'objet de changement de contrôle spécifique, Eldorado Gold doit offrir d'acheter les billets. Les billets constituent des obligations non garanties de premier rang d'Eldorado Gold et de chaque caution et prennent un rang égal à celui de toutes les dettes de premier rang existantes et futures d'Eldorado Gold et de chaque caution quant au droit de paiement, et un rang supérieur à celui de toutes les dettes subordonnées existantes et futures d'Eldorado Gold et de chaque caution quant au droit de paiement. Les billets sont également effectivement subordonnés à toute dette garantie existante ou future d'Eldorado Gold et de chaque caution, jusqu'à concurrence de la valeur du bien donné en garantie. En outre, les billets sont, de par leur nature, subordonnés aux obligations des filiales d'Eldorado Gold qui n'agissent pas comme caution.

L'acte de fiducie contient des clauses restrictives qui limitent notamment la capacité de la Société d'effectuer des distributions dans certaines circonstances, et de vendre des actifs importants, dans chaque cas, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2023, la Société respectait ces clauses restrictives. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modalités des billets, se reporter à l'acte de fiducie, lequel est déposé sur SEDAR+ sous la dénomination d'Eldorado Gold à l'adresse www.sedarplus.com.

Notations

En date de la présente notice annuelle, les billets ont des notes de B3 (Moody's), de BB- (S&P) et de B+ (Fitch).

Les notes de Moody's font partie d'une échelle de notation qui vont de AAA à C, soit la plus haute et la plus basse qualité de ces titres. La note de « B » par Moody's est la sixième note la plus élevée de neuf

catégories. Elle est décernée à des obligations jugées spéculatives et comportant un risque de crédit élevé. L'ajout d'un modificateur 1, 2 ou 3 après une note indique la position relative à l'intérieur de cette catégorie. Le modificateur 1 indique que l'émission se classe à l'extrémité supérieure de sa catégorie de notation générique, le modificateur 2 indique une position en milieu de fourchette alors que le modificateur 3 indique une note qui se classe dans l'extrémité inférieure de sa catégorie de notation générique.

Les notes de S&P font partie d'une échelle de notation qui s'échelonnent de AAA à D, soit de la plus haute à la plus basse qualité. La note de « BB » par S&P est la cinquième note la plus élevée de dix catégories. Selon le système de notation de S&P, un débiteur dont les titres d'emprunt sont notés BB est moins vulnérable à court terme, mais fait face à d'importantes incertitudes continues en raison d'une conjoncture commerciale, financière ou économique défavorable. L'ajout d'un plus (+) ou d'un moins (-) après la note indique la position relative au sein d'une catégorie de notation particulière.

Les notes de Fitch font partie d'une échelle de notation qui s'échelonnent de AAA à D, soit de la plus haute à la plus basse qualité. La note de « B » est la sixième note la plus élevée de onze catégories. Les notes de « B » indiquent que le risque de défaut est important, mais qu'il reste une marge de sécurité limitée, et que les engagements financiers sont actuellement respectés; cependant, la capacité de continuer à payer est susceptible de se détériorer dans le contexte commercial et économique. L'ajout d'un plus (+) ou d'un moins (-) indique la position relative au sein d'une catégorie de notation particulière.

Les notes attribuées aux billets ne traitent pas directement des risques autres que le risque de crédit. Les notes attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations d'achat, de maintien ou de vente de titres, ni ne fournissent-elles d'indication sur le cours d'un titre ou sur la pertinence d'un titre pour un investisseur donné. Il n'y a pas de certitude qu'une note de crédit sera maintenue pendant une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée ou retirée entièrement par une agence de notation dans l'avenir si, selon cette dernière, des circonstances le justifient.

Eldorado a versé des frais de notation à Moody's, S&P et Fitch pour les notes attribuées aux billets. En plus des frais de surveillance annuels pour les billets, des paiements supplémentaires sont effectués pour d'autres services fournis dans le cadre de divers services-conseils concernant la notation.

Facilité de crédit garantie de premier rang

Le 15 octobre 2021, la Société a conclu une quatrième facilité de crédit garantie de premier rang modifiée et mise à jour de 250 M\$ (la « quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour »), qui est assortie d'une clause accordéon permettant de majorer le crédit disponible de 100 M\$ et qui doit venir à échéance le 15 octobre 2025. Au 31 décembre 2023, la Société respectait les clauses restrictives liées à la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, et aucun montant n'avait été prélevé.

En septembre 2022, la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour a été modifiée afin de remplacer le taux interbancaire offert à Londres par un taux de référence fondé sur le taux Secured Overnight Financing Rate. La modification à la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour a également permis l'utilisation de la facilité de crédit renouvelable afin de fournir une lettre de crédit émise par une banque (la « lettre de crédit du projet ») en faveur des prêteurs dans le cadre de la lettre de mandat, et a permis l'utilisation de l'euro aux fins de la lettre de crédit du projet. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modalités de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, veuillez consulter l'exemplaire de celle-ci qui a été déposé sous le profil d'Eldorado Gold sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com.

Facilité de financement de projet

Le 15 décembre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une facilité de financement du projet de 680,4 M€ (la « facilité de crédit à terme ») aux fins de la mise en valeur du projet Skouries. La facilité de crédit à terme fournira 80 % du financement futur qui devrait être nécessaire pour achever le projet Skouries et comprend des fonds d'un montant pouvant aller jusqu'à 200 M€ provenant de la Facilité pour la reprise

et la résilience pour la Grèce (la « FRR »). La facilité de crédit à terme est offerte à la Société sans recours à l'encontre de la Société et est garantie par les actifs d'exploitation du projet Skouries et d'Hellas.

La Société a commencé à prélever un premier montant sur la facilité de crédit à terme au deuxième trimestre de 2023. La facilité de crédit à terme est structurée de façon à fournir 80 % du financement nécessaire pour achever le projet Skouries, les 20 % restants devant être financés par la Société. Ce montant de l'engagement d'investissement de la Société pour le projet Skouries était initialement entièrement garanti par une lettre de crédit provenant de la Lettre de crédit visant les projets de la Société, qui a par la suite été réduite au fil du temps, à mesure que la Société injectait des capitaux dans Hellas Gold pour financer l'engagement de 20 %. Le produit du placement privé de la BERD (81,5 M\$ CA), qui a été conclu ultérieurement au troisième trimestre de 2023, sera porté au crédit de l'engagement de financement par capitaux propres de 20 % de la Société.

La facilité de crédit à terme comprend les éléments suivants :

- i. un prêt commercial de 480,4 M€;
- ii. un prêt initial au titre de la FRR de 100 M€;
- iii. un prêt supplémentaire au titre de la FRR de 100 M€.

La facilité de crédit à terme offre également une facilité de crédit renouvelable de 30 M€ pour financer la TVA remboursable liée au projet Skouries.

Le financement de projet comprend également, en plus de la facilité de crédit à terme, une facilité de dépassement de coûts conditionnelle d'un montant additionnel correspondant à 10 % des coûts d'investissement, financée par les prêteurs et Hellas Gold dans les mêmes proportions que la facilité de crédit à terme.

Les taux d'intérêt de la facilité sont les suivants :

- i. Prêt commercial : Taux d'intérêt variable de 6,86 % au 31 décembre 2023 (composé du taux Euribor sur 6 mois majoré d'une marge fixe) jusqu'à l'achèvement du projet, suivi d'une réduction de 0,20 % de la marge fixe à l'achèvement du projet. 70 % de l'exposition à taux variable est couverte par un swap de taux d'intérêt pour la durée de la facilité.
- ii. Prêt initial au titre de la FRR : taux d'intérêt fixe de 3,04 % pour la durée de la facilité.
- iii. Prêt supplémentaire au titre de la FRR : taux d'intérêt fixe de 4,06 % pour la durée de la facilité.

Conformément aux exigences de la facilité de crédit à terme, Hellas Gold a conclu divers contrats de couverture en avril 2023, y compris la couverture de volumes limités de la production d'or et de cuivre, la couverture d'une partie de son risque de change et un swap de taux d'intérêt (comme il est indiqué ci-dessus).

La facilité de crédit à terme peut être utilisée jusqu'à la première des dates suivantes : Le 31 mars 2026 ou le 26 août 2026 (si l'option de report est exercée) ou trois mois après la « date d'achèvement du projet ». Le calendrier de remboursement est de sept ans, les premiers versements semestriels commençant le 30 juin 2026 et se terminant le 31 décembre 2032.

Politique en matière de dividendes

Le conseil d'administration a mis sur pied une politique en matière de dividendes en mai 2010 et Eldorado Gold a déclaré son premier dividende de 0,05 \$ CA par action ordinaire. Tout versement de dividendes, si un dividende est déclaré, devrait être tiré d'un fonds de dividendes établi en fonction d'un montant, calculé au gré du conseil d'administration au moment où toute décision de verser un dividende est prise, multiplié par le nombre d'onces d'or vendues par Eldorado Gold au cours des deux trimestres

précédents. En 2011, le conseil d'administration a modifié la politique en matière de dividendes afin de prévoir des hausses supplémentaires en fonction des hausses réalisées du cours de l'or. Le conseil d'administration a encore dû modifier la politique en matière de dividendes en 2013 pour réviser la gradation des montants fixes en dollars par once d'or vendu.

Le montant du fonds de dividendes sera réparti parmi toutes les actions ordinaires émises d'Eldorado Gold pour produire le dividende payable par action. Par conséquent, le calcul d'un dividende, si un dividende est déclaré, sera également assujéti, entre autres choses, au cours de l'or.

La déclaration et le versement de dividendes sont à l'entière discrétion du conseil d'administration et reposent, notamment, sur la situation financière et les perspectives de la Société, la conjoncture générale, le respect de toutes les restrictions juridiques et réglementaires applicables relativement au versement de dividendes par Eldorado Gold et sur les besoins en matière de flux de trésorerie et de financement de la Société.

La Société n'a pas déclaré de dividendes au cours des trois dernières années.

Les billets de premier rang et la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour de la Société prévoient certaines clauses restrictives qui peuvent, dans certaines circonstances, limiter la capacité de la Société à verser des dividendes ou à effectuer d'autres distributions. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » – « Restrictions sur nos activités actuelles et futures »

Marché pour la négociation des titres

Eldorado Gold est inscrite à la cote des bourses suivantes :

- TSX sous le symbole ELD;
- (inscrite le 23 octobre 1993 – indice aurifère mondial S&P/TSX);
- NYSE sous le symbole EGO;
- (inscrite le 20 octobre 2009 – indice Gold BUGS Index de la bourse des États-Unis (« AMEX »)).

Nos actions ordinaires ont été inscrites à la cote de l'AMEX du 23 janvier 2003 au 20 octobre 2009. Le tableau qui suit présente la fourchette des cours et des volumes de négociation pour nos actions ordinaires à la TSX en 2023.

Activité boursière en 2023

2023	Montant maximal	Montant minimal	Clôture (en \$ CA)	Volume
Janvier	12,91	11,18	12,74	16 654 416
Février	13,25	11,19	12,75	17 223 816
Mars	14,29	12,51	14,00	18 245 168
Avril	15,86	13,87	14,97	12 566 628
Mai	16,40	12,63	12,82	20 208 071
Juin	13,53	12,56	13,41	15 651 444
Juillet	15,20	12,31	12,93	9 404 982
Août	13,06	11,53	12,91	10 629 818
Septembre	13,73	11,83	12,12	9 416 007
Octobre	15,50	11,38	15,00	12 617 219
Novembre	17,84	14,17	17,81	15 570 595
Décembre	18,30	15,94	17,20	14 845 182

Ventes antérieures

Le tableau suivant énumère tous les titres émis par la Société au cours du dernier exercice, à l'exception de nos actions ordinaires :

Type de titres	Nombre de titres	Date d'émission	Prix d'émission / Prix d'exercice*
Options d'achat d'actions	885 725	2 mai 2023	15,17 \$
	42 094	1 ^{er} août 2023	12,93 \$
	69 501	16 août 2023	11,90 \$
	18 946	6 septembre 2023	13,04 \$
	38 165	11 septembre 2023	12,89 \$
Unités d'actions liées au rendement (UAR)	304 908	2 mai 2023	s.o.
	23 974	1 ^{er} août 2023	s.o.
	51 045	16 août 2023	s.o.
	13 803	6 septembre 2023	s.o.
	27 772	11 septembre 2023	s.o.
Unités d'actions à négociation restreinte (UANR)	321 656	2 mai 2023	s.o.
	15 463	1 ^{er} août 2023	s.o.
	25 522	16 août 2023	s.o.
	6 901	6 septembre 2023	s.o.
	13 885	11 septembre 2023	s.o.
Unités différées (UD)	66 316	2 mai 2023	s.o.
	2 906	31 décembre 2023	s.o.

Pour des renseignements détaillés au sujet des régimes visant les options d'achat d'actions, les UAR, les unités d'actions de négociation restreinte et les unités différées, y compris les principes de rémunération qui régissent les octrois et attributions, se reporter à notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour nos actions ordinaires	Société de fiducie Computershare du Canada, 510 Burrard Street 510 Burrard Street, 3rd Floor Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B9
Bureau des dossiers et notre bureau aux fins de signification d'actes juridiques	Eldorado Gold Corporation a/s Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Suite 2900, 550 Burrard Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3
Agent chargé de la tenue des registres et fiduciaire pour nos billets	Fiducies d'entreprises de Computershare 1505 Energy Park Drive St. Paul (MN) 55108

Gouvernance

Administrateurs

Le tableau qui suit présente une liste de nos administrateurs, y compris leur province ou leur état de résidence, et les principaux postes qu'ils ont occupés au cours des cinq dernières années.

Administrateur	Comités du conseil	Principaux postes et fonctions
Carissa Browning Alberta (Canada) Administratrice indépendante	Gouvernance et candidatures (présidente) Développement durable	Administratrice depuis le 1 ^{er} janvier 2022 Avocate pour Enernext Partners (2017 à aujourd'hui) Conseillère juridique pour l'Alberta Securities Commission (2019) Avocate principale et conseillère juridique à la British Columbia Hydro & Power Authority (2016 à 2017) Conseillère juridique pour TransAlta Corp. (2011 à 2016)
George Burns, IAS. A Président, chef de la direction et administrateur Colombie-Britannique (Canada)		Administrateur depuis le 27 avril 2017 Vice-président directeur et chef de l'exploitation de Goldcorp Inc. (2012 à 2017) Premier vice-président, opérations au Mexique (2011 à 2012) Vice-président, Canada et États-Unis (2007 à 2011) Premier vice-président de Centerra Gold (2003 à 2007)
Teresa Conway, CPA (CA), IAS.A Colombie-Britannique (Canada) Administratrice indépendante	Audit Rémunération (présidente)	Administratrice depuis le 21 juin 2018 Présidente et chef de la direction de Powerex (2005 à 2017) Fonctions de direction au sein de Powerex (1993-2005), Chef des finances et vice-présidente, Finances, vice-présidente, Stratégie et planification, directrice, Finances PriceWaterhouseCoopers (1985-1992) Secteur minier Actuellement administratrice d'Altius Minerals Corp. et d'Entree Resources Ltd.
Catharine Farrow, IAS.A Ontario (Canada) Administratrice indépendante	Technique (Présidente) Rémunération Développement durable	Administratrice depuis le 30 avril 2020 Chef de la direction fondatrice, administratrice et cofondatrice de TMAC Resources Inc. (2012 à 2017) Administratrice indépendante Chef de l'exploitation de KGHM International (auparavant, Quadra FNX Mining Ltd.) (2010 à 2012) Actuellement administratrice de Centamin plc, de Corporation Franco-Nevada et d'Aclara Resources Inc., et présidente du conseil d'Exiro Minerals Corp.

Pamela Gibson, adm. a. Hampshire (Royaume-Uni) Administratrice indépendante	Rémunération Gouvernance et candidatures Développement durable	Administratrice depuis le 2 septembre 2014 Avocate chez Shearman & Sterling LLP (2005-2023) Directrice, Marchés des capitaux, Europe et Asie (de 2002 à 2004). Associée directrice Londres (1995 à 2002) et Toronto (1990 à 1995); associée (1990 à 2004) et avocate salariée (1984 à 1989) chez Shearman & Sterling LLP.
Judith Mosely Surrey (Royaume-Uni) Administratrice indépendante	Développement durable (présidente) Audit	Administratrice depuis le 1 ^{er} septembre 2020 Directrice du développement des affaires pour les mines et métaux pour Rand Merchant Bank à Londres (2011 à 2019) A dirigé l'équipe des finances minières de la Société Générale à Londres (2005 à 2011) Actuellement administratrice de Blackrock World Mining Trust plc et de Galiano Gold Inc.
Steven Reid, IAS.A Alberta (Canada) Administrateur indépendant Ne fait pas partie du groupe de la direction Président du conseil	Rémunération Technique	Président du conseil depuis le 1 ^{er} janvier 2021 et administrateur depuis le 2 mai 2013 Vice-président directeur et chef de l'exploitation de Goldcorp Inc. (de 2007 à septembre 2012) Actuellement administrateur de Gold Fields Limited.
Stephen Walker Ontario (Canada) Administrateur indépendant	Technique Audit	Administrateur depuis le 9 juin 2022 Conseiller, Skycatch Inc. (2021 à ce jour) Consultant, BP Energy Partners (2020 à 2021) Directeur général et chef de la recherche minière mondiale de RBC Marchés des Capitaux (1999 à 2020)
John Webster, IAS.A Dir. comptes, FCA, FCPA Colombie-Britannique (Canada) Administrateur indépendant	Audit (président) Gouvernance et candidatures	Administrateur depuis le 1 ^{er} janvier 2015 PricewaterhouseCoopers Canada (1981 à 2011) : associé (1992 à 2011), Chef de file minier (1996 à 2000), Associé directeur de la région de la Colombie-Britannique (2001 à 2009). Associé de PricewaterhouseCoopers Roumanie (2011 à 2014), chef de file en assurance pour la Roumanie et le sud-est de l'Europe indépendant Actuellement président du conseil d'Euro Manganèse Inc.

Nos neuf administrateurs ont tous été élus à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2023. Le mandat de chacun des administrateurs prend fin à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Dans le cadre de notre plan de relève du conseil d'administration, nous prévoyons que huit de nos administrateurs actuels seront des candidats à l'élection par les actionnaires à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024.

En date de la présente notice annuelle, les administrateurs et membres de la haute direction désignés de la Société détenaient au total 1 044 216 actions, un montant total de 1 018 993 options d'achat d'actions permettant d'acquérir des actions ordinaires, ce qui correspond à un pourcentage total de 0,99 % de nos actions ordinaires émises et en circulation, après dilution. Se reporter à notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour de plus amples renseignements sur les administrateurs et les membres

de la haute direction, y compris leurs biographies, ainsi que sur leur propriété d'actions et d'autres titres comme des UANR, des UAR et des UD.

Comités du conseil

Le conseil d'administration compte cinq comités permanents :

- Audit
- Rémunération
- Gouvernance et candidatures
- Développement durable
- Technique

Comité d'audit

Le conseil d'administration a nommé, de façon distincte, un comité d'audit conformément au Règlement 52-110 sur le comité d'audit et conformément au manuel intitulé NYSE Listed Company Manual. À l'heure actuelle, le comité d'audit compte quatre administrateurs indépendants :

- John Webster (président)
- Teresa Conway
- Judith Mosely
- Stephen Walker

Les quatre membres du comité d'audit possèdent des compétences financières, c'est-à-dire qu'ils sont en mesure de lire et de comprendre les états financiers de la Société et de comprendre la portée et le niveau de complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées dans les états financiers de la Société. M. Webster, le président du comité d'audit, et Mme Conway sont des experts financiers du comité d'audit (au sens de *audit committee financial experts*), comme cette expression est définie par la SEC.

John Webster, président du comité d'audit

Comptable professionnel agréé, M. Webster possède l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE. Webster a occupé divers postes au sein de Pricewaterhousecoopers LLP au cours des 30 dernières années. Il possède une vaste expérience à titre d'associé en audit et a prodigué des conseils à plusieurs clients sur des opérations complexes. Il est titulaire d'un baccalauréat de l'université de Kent, détient le titre de FCPA, FCA (Colombie-Britannique) et de ACA (Institute of Chartered Accountants de l'Angleterre et du Pays de Galles).

Teresa Conway

Comptable professionnelle agréée, Mme Conway possède l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE. Mme Conway était jusqu'à tout récemment présidente et chef de la direction de Powerex. Depuis son entrée à Powerex en 1993, elle y a occupé divers postes de direction, dont celui de chef de la direction financière. Avant de se joindre à Powerex, elle a travaillé pour PricewaterhouseCoopers (PwC) de 1985 à 1992. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'université Simon-Fraser et détient le titre de comptable professionnelle agréée (Colombie-Britannique).

Judith Mosely

Mme Mosely possède plus de 20 ans d'expérience dans le secteur des mines et des métaux, et a occupé récemment le poste de directrice du développement commercial pour Rand Merchant Bank à Londres. Auparavant, elle a dirigé l'équipe des finances minières de la Société Générale à Londres et elle possède une vaste expérience dans l'ensemble des secteurs des produits de base, travaillant avec les juniors au sein des multinationales. Elle est titulaire d'une maîtrise de l'Université Oxford, d'un diplôme en administration des affaires de l'Université de Warwick et d'un certificat intitulé ESG Competent Boards et détient le titre Global Competent Designation (GCB.D.). Elle est également titulaire d'une maîtrise en leadership en développement durable de l'Université de Cambridge.

Stephen Walker

M. Walker cumule plus de 37 années d'expérience dans les marchés des capitaux et le secteur des ressources minérales. Avant de prendre sa retraite, il a occupé divers postes au cours de ses 20 années à la Banque Royale, notamment celui de directeur général et de chef de la recherche minière mondiale de 2007 à 2020 et de directeur de la recherche, actions canadiennes, de 2004 à 2006, après avoir initialement

occupé le poste d'analyste minier. Avant 1995, alors qu'il œuvrait dans le secteur bancaire, M. Walker a travaillé pendant 11 ans comme géologue auprès de Noranda Mines et Hemlo Gold au Canada. Il est titulaire d'un B.Sc., géologie, de l'Université Dalhousie, d'une M.Sc., géologie, de l'Université Western Ontario et d'un MBA de l'Université Queen's.

Le comité d'audit est chargé, notamment, de superviser la communication de l'information financière, les contrôles internes, le processus d'audit, l'information financière dans nos documents d'information publique et (avec le comité de gouvernance et des candidatures) de surveiller notre code d'éthique et de conduite professionnelle, surveiller certains systèmes et certaines pratiques de gestion des risques adoptés par la Société, et de recommander la nomination de l'auditeur externe et d'examiner le plan d'audit annuel et la rémunération de l'auditeur.

L'auditeur externe relève directement du comité d'audit. KPMG a exécuté nos services d'audit en 2023 et 2022. Les services non liés à l'audit ne peuvent être fournis que par l'auditeur externe s'ils ont fait l'objet d'une approbation préalable par le comité d'audit. L'obligation d'approbation préalable est satisfaite en ce qui concerne la prestation de services non liés à l'audit de valeur minime lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le montant total de tous ces services non liés à l'audit ne constitue pas plus de 5 % du montant total des honoraires versés au cours de l'exercice;
- les services n'ont pas été reconnus comme des services non liés à l'audit au moment du contrat;
- les services sont approuvés par le comité avant l'achèvement de l'audit.

En règle générale, ces services sont fournis par d'autres cabinets conformément à des ententes distinctes approuvées par la direction.

Se reporter à notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour obtenir de plus amples renseignements sur l'expérience et la formation de chacun des membres du comité d'audit.

À propos de l'auditeur

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, est notre auditeur externe depuis juin 2009.

L'auditeur effectue l'audit annuel de nos états financiers et possède l'autorisation préalable requise pour fournir d'autres services, et il relève du comité d'audit du conseil.

Honoraires d'audit

Le tableau qui suit illustre la rémunération que nous avons versée à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les services rendus en 2023 et en 2022 :

Exercices clos le 31 décembre

	2023	2022
Honoraires d'audit	1 864 990	1 484 090
Honoraires pour services liés à	97 859	100 200
Honoraires pour	-	-
fiscaux Autres	8 250	-
Total	1 971 099 \$	1 584 290 \$

Dirigeants

Le tableau qui suit présente, au 31 décembre 2023, la liste de nos membres de la haute direction, y compris leur province ou leur état de résidence, et leurs principaux postes et leurs fonctions chez Eldorado Gold.

Membre de la haute	Principaux postes et fonctions
George Burns, Colombie-Britannique (Canada) Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction depuis le 27 avril 2017 Vice-président exécutif et chef de l'exploitation, Goldcorp Inc. (2012 à 2017) Vice-président principal, opérations au Mexique (2011 à 2012), Vice-président, Canada et États-Unis (2007 à 2011), Vice-président principal et chef de l'exploitation, Centerra Gold (2003 à 2007)
Philip Yee ⁽¹⁾ Colombie-Britannique (Canada) Vice-président exécutif et chef des finances	Chef des finances du 24 septembre 2018 au 2 janvier 2024 Vice-président exécutif et chef de la direction financière, Kirkland Lake Gold (octobre 2016 à septembre 2018) Vice-président principal et chef de la direction financière, Lake Shore Gold (avril 2013 à mars 2016) Vice-président et chef de la direction financière, Patagonia Gold (mai 2011 à avril 2013) Vice-président, finances de Kumtor Gold Company (filiale de Centerra Gold) (mai 2001 à avril 2011)
Joseph Dick ⁽⁴⁾ Amsterdam (Pays-Bas) Vice-président exécutif et chef de l'exploitation	Chef de l'exploitation du 2 décembre 2019 au 29 février 2024 Vice-président principal, Amérique latine, Goldcorp (laquelle a été fusionnée avec Newmont Mining en avril 2019) (mars 2016 à juin 2019) Chef de l'exploitation, opérations au Mexique, Goldcorp (juin 2014 à mars 2015) Directeur général de la mine Pueblo Viejo de Société aurifère Barrick (avril 2011 à juin 2014)
Paul Ferneyhough ⁽²⁾ Alberta (Canada) Vice-président exécutif et chef des finances	Vice-président exécutif et chef des finances depuis le 2 janvier 2024 Vice-président exécutif, chef de la stratégie et des affaires commerciales (novembre 2023 à janvier 2024) Vice-président principal, chef de la stratégie et des affaires commerciales (janvier 2023 à novembre 2023) Vice-président principal, chef de la croissance et de l'intégration (mai 2021 à janvier 2023) Directeur général, Amérique du Nord, Repsol Oil and Gas Canada (2018 à 2020) Administrateur de sociétés, finances et relations avec les investisseurs, Repsol SA (2016 à 2018)

Simon Hille Colombie-Britannique (Canada) Vice-président exécutif, Services techniques et exploitation	Vice-président exécutif, Services techniques et exploitation depuis novembre 2023 Vice-président principal, services techniques et exploitation (janvier 2023 à novembre 2023). Vice-président principal, Services techniques (avril 2022 à janvier 2023) Vice-président, Services techniques (novembre 2020 à avril 2022) Président, Whytecliff Mining Corp. (2020) Chef de groupe, ingénierie technique des projets mondiaux, Newmont Gold (2019 à 2020) Vice-président, innovation mondiale, métallurgie et traitement, Goldcorp (2014 à 2020)
Lisa Ower ⁽³⁾ Colombie-Britannique (Canada) Vice-présidente exécutive, Ressources humaines et affaires externes	Vice-présidente exécutive, Ressources humaines et affaires externes du 1^{er} novembre 2020 au 2 janvier 2024 Vice-présidente, Ressources humaines (août 2018 à octobre 2020) Vice-présidente, Gens, Culture et Communications, Enerplus (2014 à 2016) Vice-présidente, Gens et Services d'entreprise, Veresen (2013 à 2014)
Frank Herbert Ontario (Canada) Vice-président exécutif, avocat général et chef du service de la conformité	Vice-président exécutif, avocat général et chef du service de la conformité depuis le 1^{er} janvier 2023 Avocat général par intérim, Eldorado Gold Corporation (2022-2023) Président, avocat général et secrétaire général, Centerra Gold Inc. (de novembre 2004 à décembre 2017)
Louw Smith Thessalonique (Grèce) Vice-président exécutif, Développement, Grèce	Vice-président exécutif, Développement, Grèce, depuis le 1^{er} janvier 2024 Directeur général de TEX (mars 2022 à octobre 2023) Chef de l'exploitation, Nord Gold Plc (de juillet 2013 à février 2023) Chef de l'exploitation, Alacer Gold Corp. (janvier 2011 à juin 2013)
Mehmet Yilmaz Ankara (Türkiye) Vice-président et directeur général, Türkiye	Vice-président et directeur général, Türkiye depuis le 11 mars 2020 Président du conseil de Tüprag Metal Madencilik A.Ş (filiale d'Eldorado Gold Corporation) depuis le 1^{er} avril 2020 Vice-président, Türkiye depuis 2013
Christos Balaskas Athènes (Grèce) Vice-président, Croissance commerciale et relations externes	Vice-président, Affaires commerciales, croissance et relations externes depuis le 1^{er} janvier 2024 Vice-président, directeur général, Grèce (d'octobre 2017 à janvier 2024) Directeur général, Athens Natural Gas Supply & Distribution Company (décembre 2009 à septembre 2017)

Sylvain Lehoux	Vice-président, directeur national, Canada depuis le 1 ^{er} avril 2023
Québec (Canada)	Vice-président, directeur général, Québec (décembre 2020 à avril 2023)
Vice-président, directeur national, Canada	Vice-président, exploitation, Corporation minière Alexis (mai 2011 à juin 2012) Directeur général, mine Westwood, IAMGOLD (juin 2012 à juin 2017)

- (1) M. Yee a pris sa retraite et a cessé d'être un dirigeant en date du 2 janvier 2024.
- (2) M. Ferneyhough a été nommé vice-président exécutif et chef des finances avec prise d'effet le 2 janvier 2024.
- (3) M^{me} Ower a cessé d'être une dirigeante en date du 2 janvier 2024.
- (4) M. Dick a quitté son poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 29 février 2024. En date du 1^{er} mars 2024, M. Dick demeure un employé à temps plein et occupera le poste de conseiller spécial afin de soutenir la Société pendant sa transition à la retraite.

En date de la présente notice annuelle, nos administrateurs et membres de la haute direction désignés étaient propriétaires véritables d'un total de 1 044 216 actions ordinaires, ou exerçaient une emprise, directement ou indirectement, sur ce nombre d'actions ordinaires (qui représente 0,51 % du total des actions ordinaires émises et en circulation). Se reporter à notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour obtenir de plus amples renseignements sur la propriété ou la détention d'actions (et d'autres titres comme des options, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions liées au rendement) par les administrateurs et les membres de la haute direction.

Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions

Au cours des dix dernières années, aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants d'Eldorado Gold ou, à notre connaissance, aucun actionnaire important, n'a été administrateur ou haut dirigeant (pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année qui a suivi la cessation de cette fonction) d'une société (y compris la nôtre) qui a fait faillite, a fait une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou a vu un séquestre, un séquestre- gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, ou ceux de cette personne, non plus qu'à titre personnel.

Aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants d'Eldorado Gold n'est ou n'a été au cours des dix dernières années administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance refusant le droit à une société concernée de se prévaloir de toute dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières pour une durée de plus de 30 jours consécutifs, qui a été rendue pendant que l'administrateur occupait cette fonction ou qu'elle ait été rendue après qu'il ait cessé d'occuper cette fonction, mais qui a donné lieu à un événement qui s'est produit pendant qu'il occupait cette fonction.

Aucun de nos administrateurs ou hauts dirigeants et, à notre connaissance, aucun de nos actionnaires importants, n'a fait l'objet de pénalité ou de sanction imposée par un tribunal ou un organisme réglementaire, ni n'a conclu un règlement avec une autorité de réglementation en valeurs mobilières depuis le 31 décembre 2000.

Conflits d'intérêts

Eldorado Gold n'a pas connaissance de conflit d'intérêts, existant ou éventuel, entre elle ou l'un de ses administrateurs ou dirigeants qui n'a pas été divulgué au conseil d'administration. Toutefois certains de ses administrateurs ou dirigeants peuvent agir comme administrateurs et membres de la haute direction d'autres sociétés ouvertes et, en conséquence, il est possible que surgisse un conflit entre leurs fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'Eldorado Gold et les fonctions qu'ils exercent pour d'autres sociétés.

Les administrateurs et dirigeants d'Eldorado Gold connaissent l'existence des lois régissant la responsabilité des administrateurs et des dirigeants en ce qui concerne les occasions favorables pour l'entreprise. Ils comprennent qu'ils sont tenus de divulguer tout conflit d'intérêts conformément à la LCSA et qu'ils doivent eux-mêmes agir au mieux de leur capacité conformément aux lois en vigueur.

Le conseil d'administration prend les mesures appropriées pour exercer un jugement indépendant lorsqu'il examine des opérations et des conventions. Si un administrateur a une participation importante, il est tenu de se retirer des parties appropriées des réunions du conseil d'administration et des comités de façon à ce que les administrateurs puissent discuter de la question ouvertement et franchement.

Contrats importants

À l'exception de la quatrième convention de crédit modifiée et mise à jour, de l'acte de fiducie et de la convention relative à la facilité de crédit à terme, nous n'avons conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice et nous n'avons conclu, au cours d'un précédent exercice, aucun contrat important qui est encore en vigueur.

Intérêts des experts

Nous nous fions à nos experts pour auditer nos états financiers, préparer nos estimations de réserves et de ressources minérales et préparer les rapports techniques.

Nos auditeurs sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Ils ont confirmé être indépendants d'Eldorado au sens des règles pertinentes et de leurs interprétations connexes prescrites par les organismes professionnels au Canada ainsi que par les lois ou les règlements applicables, et être des experts-comptables indépendants d'Eldorado aux termes de toutes les normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes.

Nous établissons la liste des personnes qui ont préparé nos estimations des réserves et des ressources minérales à la rubrique « Réserves et ressources minérales » qui débute à la page [75](#), ainsi que des personnes qualifiées chargées de la communication de l'information technique et/ou de nos rapports techniques sur chacun de nos terrains.

Aucune de ces personnes ni leurs employeurs n'ont, directement ou indirectement, une participation importante, ou une propriété véritable, dans la propriété de la Société ou les titres d'Eldorado Gold ou des membres du même groupe que nous ou des parties ayant des liens avec nous, sauf les experts auxquels nous avons recours. Les experts auxquels nous avons recours détiennent moins de 1 % de nos titres.

Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes

Sauf comme il a été divulgué dans la présente notice annuelle et dans notre rapport de gestion annuel, nous ne sommes au courant d'aucune opération au cours des trois derniers exercices révolus ou au cours de l'exercice en cours qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur nous, alors que les personnes suivantes avaient une participation importante, directe ou indirecte :

- nos administrateurs ou membres de la haute direction, ou ceux de nos filiales;
- une personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos titres avec droit de vote, ou exerce un contrôle ou une emprise sur ceux-ci; ou
- une personne ayant des liens avec les personnes susmentionnées ou un membre de leur groupe.

Au cours de l'exercice 2023, nous n'avons eu recours à aucune dispense pour répondre à nos obligations en matière de communication de l'information de l'exercice.

Poursuites et application de la loi

Litiges

Grèce – Décision relative à l'évaluation d'impact environnemental (AIE)

Comme il est indiqué à la rubrique « Facteurs de risque – Permis », au deuxième trimestre de 2023, Hellas Gold a obtenu une modification et une prolongation (jusqu'en 2038) de l'approbation des exigences environnementales visant les mines Kassandra (auparavant définie comme l'« approbation des exigences environnementales de 2023 ») qui couvre l'agrandissement de l'installation de traitement d'Olympias et la

modernisation du port de Stratoni. En juin 2023, des associations locales et des résidents ont interjeté appel de l'annulation de l'approbation des exigences environnementales de 2023, invoquant des motifs juridiques liés à la convention d'investissement et demandant l'annulation des dispositions concernant le vérificateur environnemental indépendant et de certaines dispositions environnementales. Hellas Gold a déposé une demande d'intervention et l'audience devrait avoir lieu en 2024. En cas d'annulation partielle ou complète de l'approbation des exigences environnementales de 2023, les exigences environnementales de 2011 (comme elles s'appliquent en 2023) seraient toujours valides aux chapitres concernés. Toutefois, toute disposition des exigences environnementales de 2023 qui n'est pas visée par les exigences environnementales de 2011 (selon le cas en 2023) serait soumise à un nouveau processus d'approbation.

En plus du litige à l'encontre de Hellas Gold décrit dans la présente rubrique intitulée « Litiges », où il est mentionné que ce litige vise l'ensemble des mines Cassandra, Hellas Gold fait de temps à autre l'objet de diverses plaintes, réclamations, enquêtes, instances, poursuites et procédures judiciaires, dans le cours normal des activités, notamment en ce qui concerne les licences, les permis, les fournitures, les services, les employés et l'impôt. Eldorado Gold et Hellas Gold ne peuvent prédire de manière raisonnable l'éventualité ou l'issue de ces démarches.

Pour une description plus détaillée de tous nos risques, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

À l'exception de ce qui précède, nous n'avons connaissance d'aucune poursuite importante mettant en cause notre Société ou nos biens, ni d'aucune poursuite de cet ordre qui est envisagée.

Nous n'avons fait l'objet d'aucune pénalité ni aucune sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation relativement aux lois sur les valeurs mobilières ou aux exigences réglementaires ou par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait considérée comme importante pour un investisseur raisonnable dans le cadre de sa décision d'investissement. Nous n'avons également jamais participé à une entente de règlement avec un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières.

Mandat du comité d'audit

Le conseil d'administration (le « **conseil** ») d'Eldorado Gold Corporation (la « **Société** ») a créé le comité d'audit du conseil (le « **comité** ») et a approuvé son mandat qui fixe les rôles, les responsabilités, la composition, les fonctions et les autres questions concernant le comité.

I. Rôle

Le comité a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance relativement à la comptabilité et au processus d'information financière de la Société en :

- i) examinant l'intégrité et l'efficacité des systèmes de contrôles financiers internes et de présentation de la situation financière de la Société;
- ii) surveillant les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe de la Société (l'« auditeur »), et la recommandation du conseil aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur;
- iii) veillant à l'intégrité des processus d'audit interne de la Société et en examinant la communication et la présentation de l'information financière de la Société;
- iv) veillant à ce que la direction de la Société (la « direction ») se conforme aux exigences juridiques et réglementaires applicables;
- v) surveillant certains systèmes et certaines pratiques de gestion des risques adoptés par la Société.

II. Responsabilités

Le comité a les fonctions et les responsabilités suivantes :

États financiers et présentation de renseignements financiers

- i) Examiner avec l'auditeur et la direction, avant de recommander au conseil pour son approbation, ce qui suit :
 - a) les états financiers trimestriels non audités et les états financiers annuels audités, y compris les notes y afférentes;
 - b) le rapport de gestion figurant dans les rapports trimestriels et le rapport annuel, et sa conformité avec les états financiers;
 - c) tout rapport ou avis d'experts obtenu par la Société relativement aux états financiers;
 - d) le traitement fiscal relativement à toute opération importante ou non, dans le cadre normal des activités de la Société ou dans laquelle participe une entité non consolidée;
 - e) la nature et la substance des comptes de régularisation, de la comptabilité des réserves et d'autres estimations ayant un effet important sur les états financiers;
 - f) la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, y compris les hypothèses et les pratiques clés utilisées pour déterminer la comptabilisation à la juste valeur et les rajustements à la valeur du marché y afférents;
 - g) tout arrangement de financement hors bilan;
 - h) le recours à des titres dérivés et opérations de couverture;
 - i) les obligations liées à la mise hors service et de remise en valeur d'immobilisations;
 - j) les obligations liées au régime de retraite;
 - k) les questions d'ordre fiscal (y compris les initiatives importantes en matière de planification fiscale) qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers;
 - l) les principes, politiques et pratiques de comptabilité et d'audit de la Société, y compris toute modification à ceux-ci;
 - m) la pertinence des contrôles internes de la Société (y compris toute lacune ou faiblesse importante dans le contrôle interne de la présentation de l'information financière de la Société) et les responsabilités de la fonction d'audit interne de la Société à l'égard des contrôles internes;
 - n) tous les rajustements importants effectués ou proposés par la direction ou par l'auditeur relativement aux états financiers de la Société;
 - o) les détails des redressements après audit non comptabilisés;

- p) les provisions pour perte de valeur constituées suivant les calculs du plafonnement du coût entier ou d'autres calculs, y compris la valeur comptable de l'écart d'acquisition;
- q) Le recours par la Société à des mesures financières nouvelles ou non communiquées qui ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») ou à de l'information financière prospective contenue dans un document d'information;
- r) la conformité par le chef de la direction et le chef des finances de la Société avec les exigences de certification applicable aux termes des lois applicables sur les valeurs mobilières;
- s) toute autre question que le comité juge nécessaire dans le cadre de la préparation des rapports financiers de la Société.
- ii) Examiner le caractère adéquat des procédures mises en place par le conseil ou la direction pour l'examen de l'information financière avant sa divulgation au public.
- iii) Examiner avec l'auditeur les problèmes ou les difficultés liés à l'audit et la réponse de la direction à ceux-ci, y compris les restrictions imposées sur l'étendue des activités de l'auditeur, l'accès à l'information demandée, les désaccords avec la direction ou la pertinence des contrôles internes.
- iv) Examiner la lettre de recommandation de l'auditeur et le rapport de l'auditeur.
- v) Examiner avec la direction (et avec l'auditeur, au besoin) et approuver ou recommander que le conseil approuve, avant la divulgation au public, ce qui suit :
 - a. les états financiers audités annuels consolidés et le rapport de gestion y afférent;
 - b. les états financiers trimestriels non audités consolidés et le rapport de gestion y afférent;
 - c. les communiqués de presse renfermant de l'information financière, y compris celles fondées sur les états financiers annuels et trimestriels et les mesures financières non conformes aux PCGR, les produits d'exploitation ou les bénéfices ou toutes autres informations prospectives;
 - d. l'information financière contenue dans tout prospectus, toute notice annuelle, circulaire d'information, circulaire de prise de contrôle, note d'information, circulaire de placement de droits, ou tout autre document d'information.

Auditeur externe

- i) Recommander au conseil la nomination de l'auditeur devant être nommé à l'assemblée annuelle des actionnaires. L'auditeur est ultimement responsable devant le conseil et le comité, agissant à titre de représentant des actionnaires.
- ii) Recommander au conseil la rémunération de l'auditeur.
- iii) Exiger de l'auditeur qu'il fasse rapport au comité.
- iv) Superviser le travail de l'auditeur, y compris le mandat de l'auditeur, la lettre d'engagement annuel, le plan d'audit et la portée de l'audit.
- v) Examiner et évaluer les rapports devant être produits par l'auditeur au sujet des principales conventions et pratiques comptables et des choix importants de méthodes comptables lorsque différents choix de méthodes possibles selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement ainsi que le mode de traitement préconisé par l'auditeur.
- vi) Examiner et évaluer les autres communications écrites importantes entre l'auditeur et la direction, ainsi que tout autre élément devant être communiqué par l'auditeur au comité en vertu des règles et règlements applicables.
- vii) Évaluer l'équipe d'audit externe.
- viii) Prêter assistance, au besoin, dans la résolution des différends entre la direction et l'auditeur au sujet de la communication de l'information financière.
- ix) Examiner et approuver au préalable les services non liés à l'audit proposés par l'auditeur, dans la mesure exigée par la loi. Le comité peut déléguer à son président (le « **président** ») le pouvoir d'approuver au préalable des services non liés à l'audit, auquel cas le président soumet toute approbation préalable au comité à sa prochaine réunion prévue. L'obligation d'approbation préalable est satisfaite en ce qui concerne la prestation de services non liés à l'audit de valeur minime lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- a. le montant total de tous les services non liés à l'audit rendus à la Société qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constitue pas plus de 5 % du montant total des honoraires versés par la Société et ses filiales à l'auditeur au cours de l'exercice pendant lequel les services non liés à l'audit sont rendus;
 - b. la Société ou ses filiales n'ont pas reconnu les services comme des services non liés à l'audit au moment du contrat;
 - c. les services sont promptement portés à l'attention du comité et approuvés, avant l'achèvement de l'audit, par le comité ou par un ou plusieurs de ses membres à qui le comité a délégué le pouvoir d'accorder ces approbations.
- x) Examiner et approuver les honoraires et les dépenses de l'auditeur.
 - xi) Établir des lignes directrices pour l'embauche de l'auditeur pour des services non liés à l'audit, y compris un examen de la question de savoir si la prestation de ses services aurait une incidence sur l'indépendance de l'auditeur.
 - xii) Au moins une fois par année, examiner et évaluer les éléments suivant et présenter un rapport à cet égard au conseil : (i) l'indépendance de l'auditeur, (ii) la déclaration écrite de l'auditeur décrivant toutes les relations entre celui-ci et la Société, garantissant que la rotation de l'associé responsable de la mission est effectuée, conformément à la loi, et décrivant toute autre relation qui pourrait porter atteinte à l'indépendance de l'auditeur, et (iii) l'évaluation de l'associé responsable de la mission, en tenant compte de l'avis de la direction.
 - xiii) Se réunir régulièrement avec l'auditeur en l'absence des membres de la direction.
 - xiv) Dans le cas où le comité le juge approprié, recommander le remplacement de l'auditeur et superviser les procédures nécessaires pour son remplacement.
 - xv) Examiner et approuver les politiques de la Société relativement à l'embauche *des associés et employés en poste et des anciens associés et employés* de l'auditeur en poste et de l'ancien auditeur.

Contrôles et systèmes internes

- i) Examiner, avec la direction, l'efficacité de la conception et de l'exploitation des systèmes de contrôle interne de la Société ou toute lacune et toute allégation de fraude, importante ou non, impliquant la direction ou d'autres employés qui occupent une fonction dans les contrôles internes de la Société.
- ii) Examiner, avec la direction et l'auditeur, les systèmes et contrôles de comptabilité interne et d'information financière pour vérifier l'efficacité ou toute lacune dans la conception et l'exploitation de ces contrôles internes pour obtenir une assurance raisonnable que la Société possède :
 - a. Les livres, registres et comptes pertinents, établis d'une manière suffisamment détaillée pour refléter fidèlement et précisément les opérations de la Société;
 - b. Des systèmes de contrôles internes efficaces;
 - c. Des méthodes adéquates d'appréciation du risque d'inexactitudes importantes dans les états financiers et de détection des lacunes dans les contrôles internes ou des cas de fraude.
- iii) Examiner, avec la direction, les politiques et les procédures de la Société en regard de leur conformité avec les nouveaux développements relatifs aux principes de comptabilité, des lois et des règlements et leurs incidences sur les états financiers de la Société, et conseiller le conseil sur ces questions.
- iv) Examiner le rapport de la direction et l'évaluation de l'auditeur sur les contrôles internes de la Société et faire part de toutes les lacunes et des mesures de redressement au conseil.
- v) S'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de la fonction d'audit interne, notamment en exigeant que la fonction soit libre de toute influence qui pourrait avoir une incidence négative sur sa capacité d'assumer objectivement ses responsabilités, en s'assurant qu'elle se rapporte au comité, et en rencontrant régulièrement le responsable de la fonction d'audit interne, hors la présence de la direction, pour discuter, par exemple, des questions soulevées par le comité relativement à la relation entre la fonction d'audit interne et la direction et l'accès à l'information requise.
- vi) Se réunir régulièrement avec la fonction d'audit interne en l'absence des membres de la direction et de l'auditeur.

Gestion des risques

- i) Examiner, avec la direction, les principales expositions aux risques financiers majeurs de la Société et les mesures qu'a prises la direction pour surveiller et contrôler ces expositions.
- ii) Examiner toute opération avec une personne apparentée avant qu'une telle opération ne soit présentée au conseil pour son approbation.
- iii) Établir un processus de traitement des plaintes et des procédures pour lanceurs d'alerte pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou aux questions touchant les audits, ce qui comprend la transmission confidentielle et anonyme de préoccupations en application du code de conduite et d'éthique (le « **code de conduite** »).
- iv) Examiner, à l'occasion, la conformité de la politique de placement de la Société régissant les investissements des soldes excédentaires.
- v) Recevoir et examiner le rapport de la gestion et, selon le cas, le rapport de l'auditeur, relativement à toute correspondance importante avec les autorités de réglementation ou gouvernementales, ou à toute mesure importante par ces dernières, toute procédure légale importante intéressant la Société ou à des allégations concernant la non-conformité de la Société aux lois applicables ou aux normes en matière d'inscription.
- vi) Examiner régulièrement tout rapport de dénonciation.
- vii) Faire enquête sur toute violation déclarée au code de déontologie et déterminer une réponse appropriée, y compris des mesures correctives ou des mesures préventives au besoin. Tous les rapports seront traités de façon confidentielle dans la mesure du possible.
- viii) Examiner périodiquement la couverture du programme d'assurance de la Société et les risques couverts connexes, y compris la couverture pour la responsabilité du fait des produits, les dommages matériels, les pertes d'exploitation, les responsabilités et la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants.
- ix) Examiner régulièrement et superviser les contrôles de la Société en matière de cybersécurité, y compris les risques connexes et les mesures d'atténuation des risques.

Autres questions

- i) Diriger et superviser l'enquête concernant toute question ayant été soumise au comité, dans les limites de ses fonctions.
- ii) Exécuter toute autre tâche qui aura été confiée au comité par le conseil, de temps à autre, ou que pourraient exiger la loi ou les autorités de réglementation compétentes.

III.

Composition

- i) Sur la recommandation du comité de gouvernance et des candidatures, le conseil : nomme tous les ans au moins trois administrateurs pour former le comité, ceux-ci devant tous être « indépendants » et « posséder des compétences financières » au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières, et au moins un membre de ce comité doit satisfaire à la définition d'« expert financier » au sens des lois américaines applicables sur les valeurs mobilières; et nommer le président.
- ii) Le conseil peut, en tout temps, retirer ou remplacer un membre, ou nommer des membres supplémentaires pour combler toute vacance ou augmenter ou diminuer la taille du comité. Un membre siège au comité jusqu'à la fin de son mandat ou jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé ou que la personne cesse d'être administrateur de la Société.
- iii) Le conseil ou le comité peut établir des politiques limitant le nombre de comités d'audit auxquels les membres du comité peuvent être nommés. Si un membre du comité souhaite siéger simultanément au comité d'audit, il doit d'abord demander l'approbation du conseil pour s'assurer que ces mandats simultanés ne nuisent pas à sa capacité à siéger de manière efficace au comité.

IV.

Réunions et procédures

- (i) Le comité se rencontre dès qu'il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace, mais non moins de quatre fois par année. Le comité, sous réserve des modalités aux présentes et du droit applicable, établit ses procédures et se régit lui-

- même de la façon que les membres du comité jugent nécessaire afin de s'acquitter de ses devoirs et responsabilités aux termes des présentes.
- (ii) Les réunions du comité peuvent être convoquées à la demande d'un membre du comité, du chef de la direction, du secrétaire général, du chef des finances ou de l'auditeur de la Société, et se tiennent à l'heure et à l'endroit déterminés, par la personne qui les convoque. Un préavis d'au moins 24 heures annonçant la réunion, est transmis, de vive voix ou par écrit, personnellement, par télécopie ou par courrier électronique, accompagné d'un ordre du jour de la réunion, à chaque membre du comité et à l'auditeur, à moins que tous les membres du comité soient réunis et qu'ils renoncent à cet avis de convocation, ou que ceux qui sont absents de cette réunion renoncent à l'avis de convocation par écrit ou aient autrement consenti par écrit à la tenue d'une telle réunion.
 - (iii) Une majorité de membres du comité forme le quorum (pourvu que le quorum ne soit pas inférieur à deux membres). Les décisions du comité sont prises par le vote affirmatif de la majorité des membres du comité qui votent à une réunion, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité. En cas d'égalité des voix, le président n'a pas de vote prépondérant. Le comité peut également agir par voie de résolution écrite signée par tous les membres du comité.
 - (iv) Le conseil, ou à défaut, le comité lui-même, choisit, parmi ses membres, le président (ou en son absence, un président substitut).
 - (v) Le comité tient ou fait tenir un procès-verbal ou d'autres comptes rendus de ses réunions et procédures et les fournit, à son gré, à la Société.
 - (vi) Tout membre du comité peut participer à une réunion par conférence téléphonique ou autre matériel de communication au moyen duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent adéquatement communiquer les unes avec les autres, et un membre participant à une réunion aux termes de la présente rubrique est réputé aux fins de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* être présent en personne à la réunion.
 - (vii) Le comité peut inviter la direction, les administrateurs, les employés ou d'autres personnes, comme il le juge nécessaire à l'occasion, à assister à ses réunions et l'aider, pourvu, toutefois, que seuls les membres du comité puissent participer aux délibérations et voter sur toute question devant être décidée par le comité. Le comité peut exclure de la totalité ou d'une partie de ses réunions toute personne qui, de l'avis du comité, devrait être exclue pour permettre à celui-ci de s'acquitter de ses responsabilités.
 - (viii) La Société fournit au comité les ressources, le personnel et le pouvoir que le comité peut exiger afin de s'acquitter adéquatement de ses fonctions et responsabilités aux termes des présentes.
 - (ix) Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur. Le comité a accès à l'auditeur et à la direction, séparément, dans le but de s'acquitter de ses fonctions. Le comité rencontre l'auditeur sans la direction après chaque examen des états financiers non vérifiés et vérifiés et en tout autre temps que le comité juge nécessaire.
 - (x) Le comité et ses membres ont accès aux documents ou dossiers de la Société, et aux dirigeants, employés ou conseillers de la Société et peuvent exiger la présence de ceux-ci à toute réunion du comité, le tout comme le comité ou les membres de celui-ci le jugent nécessaire afin de s'acquitter de leurs responsabilités aux termes des présentes.
 - (xi) Sous réserve de toute restriction en vertu du droit applicable, du présent mandat ou de la direction du conseil, le comité peut déléguer à un sous-comité ou à un membre du comité l'un ou l'autre de ses devoirs ou responsabilités aux termes des présentes.
 - (xii) Le comité peut, à l'occasion, autoriser tout membre ou tout autre administrateur ou dirigeant de la Société d'attester ou d'exécuter ou de livrer, pour le comité ou en son nom, toute déclaration, tout rapport, certificat ou autre document ou faire tout acte que le comité peut juger nécessaire ou souhaitable afin de s'acquitter de ses devoirs et responsabilités aux termes des présentes.
 - (xiii) Le président fournira, à l'occasion ou sur demande du conseil, un rapport des activités du comité.
 - (xiv) L'auditeur est prévenu des résultats de chaque réunion du comité et obtient des copies des procès-verbaux de chaque réunion du comité, que l'auditeur soit présent ou non à celle-ci.

V. Autres questions

- i) Le comité plénier ou chaque membre du comité individuellement, peut retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers externes aux frais de la Société selon ce qu'il juge nécessaire afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités.
- ii) Le comité peut, en consultation avec le président du conseil, fixer la rémunération de ces conseillers juridiques indépendants et autres conseillers externes. L'embauche et la rémunération par la Société de ces conseillers juridiques indépendants et autres conseillers externes sont soumises à l'approbation du président.
- iii) Relativement aux services rendus au comité, les membres ont droit à la rémunération, au paiement ou au remboursement des dépenses accessoires et à une indemnisation, fixés selon les modalités établies par le conseil à l'occasion.
- iv) Le comité de gouvernance et des candidatures du conseil et le comité lui-même, au moins une fois l'an, évaluent, en fonction de facteurs qu'ils peuvent juger appropriés, l'efficacité du comité et des membres du comité, conformément à son mandat, et font rapport de ces évaluations au comité de gouvernance et des candidatures ou au conseil, selon le cas.
- v) Le comité examine et évalue la pertinence du présent mandat régulièrement et juge si ce mandat répond adéquatement aux questions qui relèvent ou devraient relever de sa compétence et, au besoin, formule des recommandations au conseil ou au comité de gouvernance et des candidatures à l'égard de toute modification à ce mandat.
- vi) Le présent mandat peut, en tout temps, être modifié avec l'aval du conseil.

VI. Responsabilités et obligations du président

Le président du comité a les obligations et responsabilités suivantes :

- i) Diriger le comité dans l'exercice de toutes les fonctions énoncées dans le présent mandat.
- ii) Présider les réunions du comité.
- iii) En consultation avec le président du conseil et le secrétaire général, déterminer la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité.
- iv) En consultation avec le chef de la direction, le chef des finances et le secrétaire général de la Société, et d'autres intervenants au besoin, examiner le plan de travail annuel et l'ordre du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les questions requises sont portées à l'attention du comité.
- v) En consultation avec le président du conseil, s'assurer que tous les éléments nécessitant l'approbation du comité sont dûment soumis à ce dernier.
- vi) À la réunion du conseil qui suit une réunion du comité, faire rapport au conseil des questions sur lesquelles le comité s'est penché et des décisions ou recommandations du comité.
- vii) Veiller à ce qu'un processus soit en place pour évaluer annuellement l'efficacité et le rendement du comité et la contribution de chaque membre du comité, et que les résultats soient examinés avec le président du conseil.
- viii) Exécuter des tâches particulières ou toutes autres tâches ou s'acquitter de toutes autres fonctions que lui confie le conseil.

VII. Limites aux obligations du comité

Le comité n'a pas de pouvoir décisionnel, sauf dans les circonstances très précises décrites aux présentes, ou lorsqu'un tel pouvoir lui est expressément délégué par le conseil, et dans un tel cas, uniquement dans la mesure de cette délégation. Le comité doit transmettre ses conclusions et ses recommandations à l'examen du conseil, qui, au besoin, prendra une décision sur la ou les questions pertinentes.

Le comité s'acquitte de ses responsabilités et évalue les renseignements fournis par la direction de la Société et tout conseiller externe, y compris l'auditeur, selon son appréciation commerciale. Les membres du comité ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ils ne sont pas non plus des comptables ou des auditeurs professionnels et ne se présentent pas comme tels. Les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans le présent mandat ne créent aucun devoir ni aucune obligation pour le comité d'effectuer ce qui suit : (i) planifier ou réaliser des audits, (ii) confirmer ou attester que les états financiers de la Société sont complets et exacts, qu'ils sont présentés fidèlement ou qu'ils sont conformes aux IFRS ou aux PCGR, selon le cas, ainsi qu'aux lois applicables, (iii) cautionner les rapports de l'auditeur, ou (iv) fournir une assurance d'expert ou spéciale relativement aux contrôles internes ou à la gestion des risques. En l'absence d'information à l'effet contraire, les membres du comité sont en droit de se fier

à l'intégrité des personnes qui leur transmettent de l'information, à l'exactitude et à l'exhaustivité de l'information fournie et aux déclarations faites par la direction relativement aux services d'audit ou aux services non liés à l'audit que l'auditeur fournit. Le présent mandat n'a pas pour effet d'imposer à un membre du comité ou du conseil des normes de prudence ou de diligence qui sont de quelque manière plus exigeantes ou étendues que les normes auxquelles sont assujettis les membres du conseil d'une société en vertu des lois applicables, et ne saurait être interprété en ce sens. Le présent mandat ne vise aucunement à modifier ou à interpréter les documents constitutifs de la Société ni à déroger à toute loi, toute règle ou tout règlement fédéral, provincial ou étatique, ni aux règlements de tout marché boursier, qui s'appliquent à la Société, et le présent mandat doit être interprété conformément à toute pareille loi ou règle ou à tout pareil règlement. Le conseil peut à l'occasion autoriser une dérogation au présent mandat, de façon prospective ou rétrospective, et aucune modalité des présentes ne vise à donner lieu à une responsabilité civile de la Société, du conseil ou du comité envers les actionnaires de la Société, ses concurrents, ses employés ou toute autre personne, ni à toute autre forme de responsabilité.

Toute mesure devant ou pouvant être prise par le comité peut, dans la mesure permise par les lois ou les règlements, être prise directement par le conseil.

VIII.

Approbation

Approuvé par le conseil d'administration le 22 février 2024.

Glossaire

Le glossaire qui suit renferme des termes techniques et d'autres termes que l'on peut retrouver dans la présente notice annuelle :

- « **AA** » Absorption atomique.
- « **actionnaire important** » Actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société.
- « **ADR** » Acronyme qui désigne l'absorption, la désorption et la régénération et renvoie au processus d'extraction aurifère qui utilise du carbone comme collecteur (généralement dans un circuit de lixiviation).
- « **adsorption** » Fixation d'une substance à la surface d'une autre substance.
- « **Ag** » Symbole chimique de l'argent.
- « **AIE** » Évaluation d'impact environnemental.
- « **ALS** » Service de laboratoire d'analyse.
- « **AQ** » Assurance qualité.
- « **argent aurifère** » Or et argent non raffiné sous forme de lingot.
- « **Au** » Symbole chimique de l'or.
- « **broyage à boulets** » Broyage du minerai avec l'utilisation de billes ou de tiges d'acier.
- « **broyage semi-autogène** » Mode de broyage de la roche en poudre fine selon lequel les corps broyants sont constitués de gros morceaux de roche et de billes d'acier.
- « **C1** » Renvoie aux charges décaissées. Les charges décaissées comprennent les coûts d'exploitation des installations, notamment l'extraction, le traitement et l'administration. Elles ne comprennent pas les redevances et les taxes à la production, l'amortissement, les coûts de remise en état, les coûts de financement ou les dépenses en immobilisations (initiales ou durables), ou les coûts d'exploration.
- « **capitaux de maintien** » Dépenses qui ne font pas augmenter la production d'once d'or annuelle à un site minier et qui ne comprennent pas toutes les dépenses pour nos projets et certaines dépenses à nos sites d'exploitation qui sont réputés de nature expansionniste.
- « **CBHP** » Cylindre de broyage à haute pression.
- « **CE** » Conseil d'État

- « **CEIR** » Comité d'examen indépendant sur les résidus.
- « **chantier** » Excavation souterraine d'où provient le minerai extrait.
- « **complexe Lamaque** » Collectivement, la mine Triangle active (parties supérieure et inférieure du gisement), le gisement Ormaque, le gisement Parallèle, le gisement n°4 Plug et l'usine Sigma.
- « **concentrateur** » (ou « **usine** ») Installation où le minerai est concassé et broyé, dans le but d'exposer les métaux ou les minerais ayant une valeur économique, et qui subissent ensuite d'autres traitements physiques ou chimiques pour en extraire les métaux ou les minerais précieux.
- « **CQ** » Contrôle qualité.
- « **CTILM** » Charges tout inclus liées au maintien.
- « **Cu** » est le symbole chimique du cuivre.
- « **cyanuration** » Procédé d'extraction de l'or ou de l'argent par une dissolution des matières dans une solution de cyanure de sodium à faible concentration.
- « **descenderie** » Galerie souterraine qui relie un ou plusieurs niveaux de mine, offrant un accès suffisant pour la machinerie lourde automotrice. Ces galeries sont souvent creusées en spirale descendante, un peu comme un escalier en colimaçon.
- « **dilution** » Déchets non séparés du tout-venant extrait et dont la qualité n'atteint pas la teneur de coupure calculée du gisement. La dilution entraîne un plus fort tonnage de tout-venant extrait et une teneur générale moindre dans le minerai.
- « **DVM** » Durée de vie de la mine.
- « **dyke** » Unité de roche intrusive qui a une forme planaire approximative qui, en règle générale, intercepte les stratifications dans des roches adjacentes.
- « **EER** » Échantillon étalon de référence.
- « **EIE** » Étude d'impact environnemental.
- « **EPIE** » Évaluation préliminaire des incidences environnementales.
- « **essais pyrognostiques** » Type de procédure analytique qui met en jeu la chaleur d'un four et un fondant pour fondre un échantillon en vue de recueillir tous métaux précieux (par exemple, l'or) que celui-ci contient. La matière recueillie est ensuite analysée pour y déceler de l'or ou d'autres métaux précieux par la méthode gravimétrique ou spectroscopique.

« **faille** » Surface plane ou zone plane de fracture d'un volume rocheux, le long de laquelle les deux compartiments ont glissé, mouvement qui varie de quelques centimètres.

« **flottation** » Procédé au cours duquel des particules minérales se fixent sur des bulles et flottent, tandis que d'autres particules s'enfoncent dans la solution, de manière à séparer et à concentrer les minerais ayant une valeur commerciale et à les détacher de la roche hôte.

« **forage au diamant** » Type de forage qui utilise un foret en diamant, lequel effectue une rotation à l'extrémité d'une longue tige creuse en métal (appelée tige de forage). L'ouverture à l'extrémité du foret en diamant permet à une colonne de roche solide de remonter dans la tige de forage et d'être recueillie à des fins d'observation et d'échantillonnage.

« **g** » Gramme.

« **g/t** » Grammes d'or dans une tonne métrique d'or.

« **gangue** » Minerais dont la récupération comme minerai n'est pas rentable.

« **ha** » Hectare.

« **HQ** » Un diamètre précis de carotte forée au diamant, soit 63,5 mm.

« **hydrocyclones** » Méthode de classification du minerai extrait qui sépare les matériaux en fonction de leur taille. Les matériaux de taille appropriée sont envoyés à la prochaine étape de traitement et les matériaux plus grossiers sont retournés dans le circuit pour être broyés à nouveau.

« **ICM** » Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

« **ICP** » Plasma inductif.

« **IGIDE** » Installation de gestion intégrée des déchets d'extraction.

« **IGR** » Installation de gestion des résidus. Ces installations sont conçues pour l'entreposage à long terme des résidus de traitement. Les résidus de traitement peuvent contenir des matériaux réactifs et, le cas échéant, ils seront entreposés dans une installation munie d'un revêtement.

« **km** » Kilomètre.

« **km²** » Kilomètre carré.

« **ktpa** » Millier de tonnes par an.

« **LCSA** » Loi canadienne sur les sociétés par actions.

« **lixiviation en tas** » Procédé qui consiste à empiler du minerai en tas sur un tapis imperméable et à faire percoler à travers le minerai une solution qui contient un agent de lixiviation comme du cyanure. L'or lixivié dans la solution est ensuite récupéré par absorption ou précipitation sur charbon actif. Après plusieurs percolations à l'agent de lixiviation, le lixiviat est recyclé et réutilisé sur le tas de minerai pour d'autres lixiviations.

« **lixiviation** » Or dissout dans une solution de cyanure au moyen de la lixiviation en tas ou dans un réservoir d'usine de traitement (bain de lixiviat agité, adsorption par le charbon actif, lixiviation au carbone).

« **M de tonnes** » Million de tonnes.

« **m** » Mètre.

« **M** » Million.

« **ME** » Ministère de l'Environnement de la Grèce.

« **métallurgie** » Ensemble des techniques d'extraction des métaux à partir du minerai par des moyens mécaniques et chimiques et leur préparation en vue de leur utilisation finale.

« **mine à ciel ouvert** » Excavation ouverte en surface qui sert à l'extraction des minerais.

« **minerai** » Formation naturelle qui contient un ou plusieurs minerais et qu'il est possible d'extraire et de vendre en contrepartie de bénéfices à un moment et en un lieu précis, ou qui se prête à un procédé de raffinage rentable.

« **minéralisation** » Roche qui contient des minerais ou des métaux susceptibles de présenter un intérêt économique.

« **mines Cassandra** » Collectivement, la mine Olympias, les gisements Skouries et les deux mines existantes désignées comme la mine Stratoni (le site Madem Lakkos, un gisement exploité antérieurement et le site Mavres Petres).

« **mm** » Millimètres.

« **monzonite** » Roche intrusive à grain grossier contenant moins de 10 % de quartz.

« **Mtpa** » Million de tonnes par année.

« **NQ** » Un diamètre précis de carotte forée au diamant, soit 47,6 mm.

« **NYSE** » New York Stock Exchange.

« **once** » ou « **oz** » Une once troy, qui correspond à environ 31,103 grammes.

« **orientation** » Direction suivant le plan horizontal et alignée à angles droits, relativement au pendage du plan d'orientation d'unités ou de structures stratigraphiques.

« **Pb** » Symbole chimique du plomb.

« **PEHD** » Polyéthylène à forte densité qui est utilisé comme géomembrane imperméable pour la lixiviation en tas.

« **pendage** » Angle que fait une formation géologique plane par rapport à un plan horizontal, mesuré perpendiculairement à partir de l'orientation ou de la direction de la formation.

« **pH** » Mesure de l'acidité d'une matière.

« **phyllite** » Roche métamorphique contenant des minéraux de mica à grains fins et à orientation planaire. Cette orientation confère un aspect rubané à la roche.

« **potassique** » Type d'altération caractérisé par la présence de potassium, de feldspath et de biotite.

« **ppb** » Partie par milliard.

« **ppm** » Partie par million.

« **procédé Zadra** » Procédé chimique permettant de recueillir l'or du carbone et de le retourner dans une solution pour l'extraction électrolytique.

« **puits** » Galerie verticale ou subverticale d'une mine souterraine, qui sert à déplacer le personnel, le matériel, les équipements et les fournitures, y compris le minerai et les déblais.

« **QMX** » Corporation aurifère QMX.

« **rampe** » Galerie souterraine inclinée qui donne accès aux chantiers d'extraction ou qui sert à relier deux niveaux de mine.

« **récupération** » Terme multidisciplinaire. Son utilisation dans le présent rapport fait principalement référence au taux de récupération métallurgique, exprimée en pourcentage, pour indiquer la proportion d'un matériau à valeur marchande obtenu par le traitement du minerai. Il est également utilisé pour désigner un type de traitement des minerais. Le terme peut également s'appliquer dans le secteur minier où il renvoie à la proportion du minerai extrait par la méthode d'exploitation minière et envoyé à l'installation de traitement du minerai. Le taux de récupération des carottes renvoie au pourcentage de roches récupérées par forage au diamant.

« **Règlement 43-101** » *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.*

« **relevés** » Topographie et surfaces de fin de période. Dans le cas d'une mine à ciel ouvert, il s'agit d'une topographie de la fosse. Dans le cas d'une mine souterraine, il s'agit d'un balayage laser en 3D des fronts de taille.

« **remblai de lixiviation** » Tapis imperméable et le minerai empilé au-dessus pour la récupération de l'or et de l'argent.

« **remblai en pâte** » Matière mélangée qui est utilisée pour remblayer les chantiers ouverts ou les vides au cours des activités souterraines. Cette matière peut renfermer de la roche, des résidus, du sable et du ciment.

« **remblai** » Déchets miniers qui servent à remblayer et à combler le vide laissé par les champs d'abattage dans un gisement de minerai.

« **réserves minérales** » La partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée ou indiquée. Elles comprennent les matériaux de dilution et des provisions pour pertes, qui peuvent survenir lorsque la matière est extraite. Ces réserves minérales sont définies par des études de pré faisabilité ou de faisabilité, selon le cas, qui comprennent l'application de facteurs modificateurs. Ces études établissent qu'au moment de l'établissement du rapport, une extraction peut raisonnablement être justifiée. Le point de référence auquel les réserves minérales sont définies, qui est habituellement le moment où le minerai est livré à l'usine de traitement, doit être indiqué. Il est important que, dans toutes les situations où le point de référence serait autre, comme dans le cas d'un produit vendable, un énoncé explicatif soit inclus afin de s'assurer que le lecteur est pleinement informé de ce qui est déclaré. L'information publique relative à une réserve minérale doit être démontrée par une étude de pré faisabilité ou une étude de faisabilité.

a. « **réserves minérales prouvées** » La partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées. Une réserve minérale prouvée implique un degré de confiance élevé dans les facteurs modificateurs.

b. « **réserves minérales probables** » La partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées. Le degré de confiance à l'égard des facteurs modificateurs qui s'applique à des réserves minérales probables est inférieur à celui qui s'applique à des réserves minérales prouvées.

« **résidus** » Matériaux qui subsistent après la récupération par la transformation du minerai de tous les métaux ou minerais présentant un intérêt économique.

« **ressource minérale** » La concentration ou l'occurrence de matières solides ayant un intérêt économique dans la croûte terrestre ou sur celle-ci, dont la forme, la teneur, ou la qualité et la quantité présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable éventuelle. L'emplacement, la quantité, la teneur ou la qualité, la continuité et les autres caractéristiques géologiques d'une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir de connaissances ou de preuves géologiques précises, notamment celles obtenues par échantillonnage.

- a. « **ressource minérale mesurée** » La partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité, la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un degré de confiance suffisant pour permettre la mise en application de facteurs modificateurs pour appuyer la planification minière détaillée et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. Les preuves géologiques proviennent d'une exploration, d'un échantillonnage et d'essais détaillés et fiables et sont suffisantes pour confirmer la continuité géologique et la continuité de la teneur ou de la qualité entre les points d'observation. Les ressources minérales mesurées présentent un niveau de confiance plus élevé que le niveau de confiance des ressources minérales indiquées ou des ressources minérales présumées. Elles peuvent être converties en réserves minérales prouvées ou en réserves minérales probables.
 - b. « **ressource minérale indiquée** » La partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en application suffisamment détaillée de facteurs modificateurs pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. Les preuves géologiques proviennent d'une exploration, d'un échantillonnage et d'essais suffisamment détaillés et fiables et sont suffisantes pour supposer une continuité géologique et la continuité de la teneur ou de la qualité entre les points d'observation. Les ressources minérales indiquées ont un niveau de confiance inférieur à celui des ressources minérales mesurées et ne peuvent être converties qu'en réserves minérales probables.
 - c. « **ressource minérale présumée** » La partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreints. Les preuves géologiques sont suffisantes pour supposer, mais non pour vérifier, la continuité géologique et la continuité de la teneur ou de la qualité. Une ressource minérale présumée a un niveau de confiance inférieur à celui d'une ressource minérale indiquée et elle ne doit pas être convertie en réserve minérale. En poursuivant l'exploration, il est raisonnable de s'attendre à ce que la majorité des ressources minérales présumées puissent être converties en ressources minérales indiquées.
- « **RNF** » Rendement net de fonderie.
 - « **roche hôte** » Formation rocheuse d'où provient la minéralisation ayant un intérêt économique.
 - « **SAA** » Spectrométrie d'absorption atomique.
 - « **SGID** » Système de gestion intégrée en matière de durabilité.
 - « **stériles** » (ou « **déchets** ») Roche stérile d'une mine, ou matériau minéralisé dont la teneur en minerai est trop faible pour se prêter à l'extraction et à la transformation rentables.
 - « **teneur** » Masse de métaux précieux dans une tonne de minerai.
 - « **tmh** » Tonne métrique humide.
 - « **TN** » Terril nord.
 - « **tonne** » Tonne métrique, soit 1 000 kilogrammes ou 2 204,6 livres.
 - « **tout-venant** » Désigne le minerai extrait, mais non encore concassé ou broyé.
 - « **TSX** » Bourse de Toronto.
 - « **Zn** » Symbole chimique du zinc.